This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

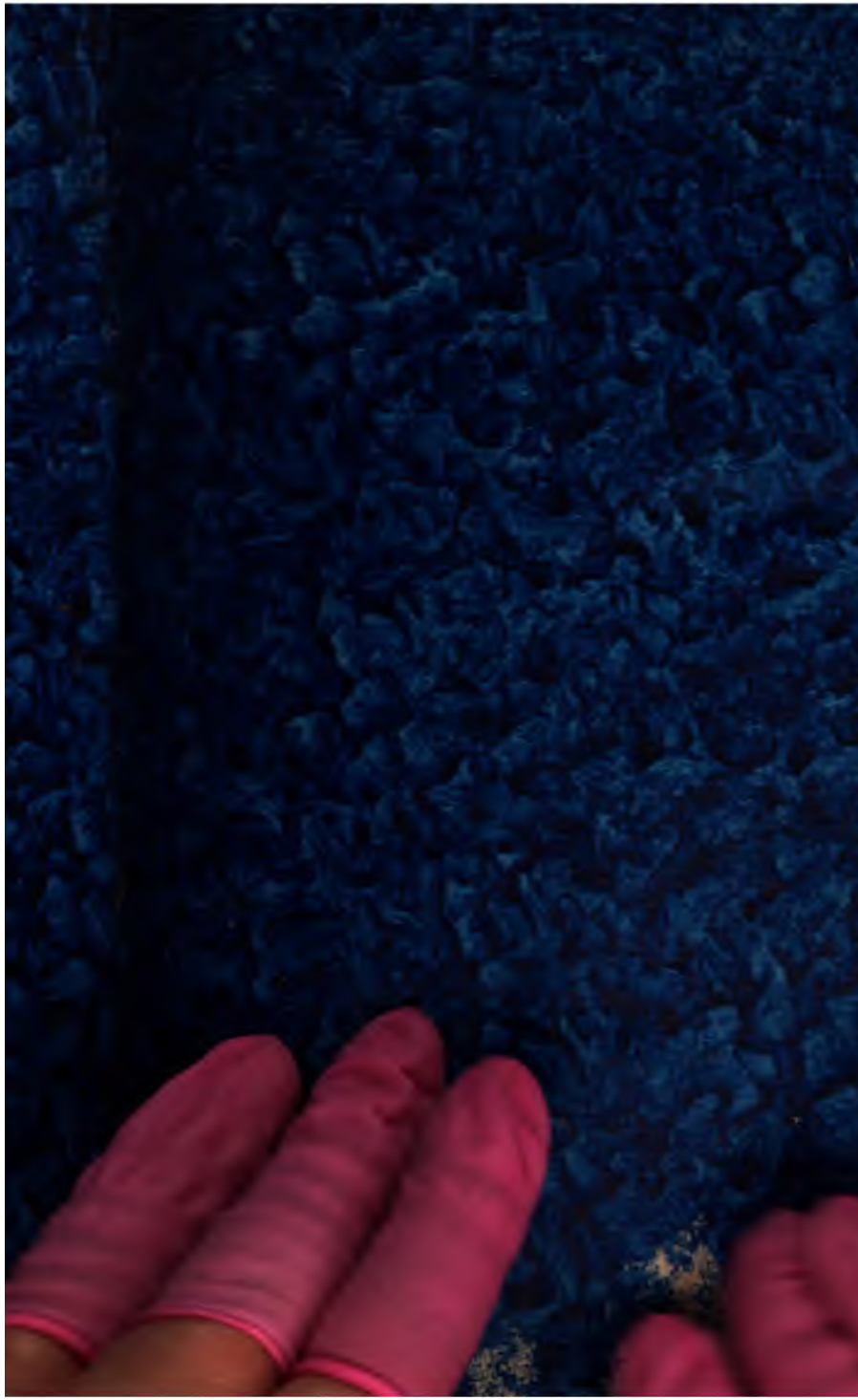

O. R.

1184

Soc. 3974 e. 148
3

RECUEIL

DE PIECES

EN PROSE ET EN VERS,

LUES DANS LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES BELLES-LETTRES

DE LA ROCHELLE;

DÉDIÉ

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE CONTI,

PROTECTEUR DE LADITE ACADÉMIE.

TOME TROISIEME.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

A LA ROCHELLE;

Chez JEROSME LEGIER, Imprimeur de l'Académie Royale de la Rochelle, au Canton des Flamands.

Et ſe trouve à Paris,

Chez MERIGOT Pere, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

De l'Auteur de la Piece ſuivante.

SI les Auteurs des Journaux Littéraires qui parlerent dans le temps de cette Diſſertation, ne parurent pas tous également perſuadés de la bonté de ma cauſe, j'ai eu le bonheur au moins de mériter de pluſieurs, des avis également judicieux & polis. (a)

On verra que j'ai mis leurs conſeils à profit & que je me ſuis quelquefois paré ſans ſcrupule de leurs propres expreſſions. J'ai fondu pluſieurs objections dans le corps du diſcours; j'ai répondu à d'autres par des notes; j'aurois voulu faire droit ſur tout, & rendre dans ce même ſtile, qu'on a trouvé ſans prétention, * *mon ouvrage digne des regards reſpectables du public.*

* Littérature moderne,

Un Auteur ne devroit être reſponſable que des choſes qu'il dit, c'eſt un principe d'équité naturelle. Quelques Critiques néanmoins, ſe ſont

(a) *Voyez le Mercure du mois de Mai & les Mémoires de Trévoux du mois de Juin 1749, les obſervations ſur la littérature moderne par M. l'Abbé de la Porte, tom. I. article 4, & particuliérement les lettres ſur quelques écrits de ce temps, par M. Freron. Lettre du 10 Décembre 1750, &c.*

O. R.

1184

Soc. 3974 e. 148
3

DISSERTATION

SUR LE GENIE

DE LA COMEDIE ANCIENNE ET MODERNE

ET SUR LE NOUVEAU GOUT

DU COMIQUE LARMOYANT.

Adreſſée à M. Arcere par M. de Chaſſiron.

IL ſemble, Monſieur, qu'il ne devroit plus être permis d'écrire ſur la Comédie, puiſque dans ce genre de littérature il ne manque rien à nos beſoins ni même à notre curioſité. Des Ecrivains célébres ont pris ſoin de nous initier, ſi je l'oſe dire, au génie de tous les Théatres. Les uns nous ont découvert la marche & les beautés de la ſcene Greque & Romaine; les autres nous ont fait connoître le goût dramatique des différentes nations de l'Europe; enfin nous avons des Poëtes qui ont ſçu joindre à la ſcience des regles, le mérite plus difficile & plus rare d'en fournir des exemples.

Il ne nous reſte donc plus de déſirs à former pour notre inſtruction, & nos vœux pour la gloire du Théatre François doivent être remplis

par la réputation éclatante qu'il s'eſt acquiſe chez tous les peuples de l'univers; mais n'aurions nous point à craindre qu'elle ne perdît quelque choſe de ſon premier éclat, ſi les inventeurs du nouveau genre qui s'eſt gliſſé depuis quelques années ſur notre ſcene, parvenoient enfin à lui donner la loi?

Ces nouveaux dramatiques, ſont-ils donc de ces génies créateurs pour qui les ſources du vrai ne ſont point encore épuiſées, & dont la vue perçante va au-delà des limites des regards vulgaires? ou ne doit-on les conſidérer que comme des eſprits ordinaires, qui ne pouvant s'élever juſqu'à la grande maniere, en ont imaginé une autre, qui les diſtinguât au moins par l'éclat piquant de la nouveauté? Cet examen délicat n'entre point dans le plan de ce diſcours, je ne veux ſeulement ici que vous rappeller ces queſtions générales qui ont fait ſi ſouvent l'objet de nos recherches & de nos réflexions.

1°. La nouvelle maniere de traiter le comique eſt-elle autoriſée par l'exemple des anciens ou des modernes, ou puiſée dans les loix de la nature?

2°. Eſt-ce dans la vue de procurer plus d'utilité & de plaiſir aux ſpectateurs, ou de multiplier le nombre des objets ſcéniques, que les nouveaux auteurs veulent ſubſtituer le tableau des vertus, à la peinture des vices & des ridicules?

3°. Doit-on leur accorder le droit de changer ainſi l'ancienne conſtitution de la Comédie, ou ſeulement la liberté de créer de nouveaux genres.

4°. Peut-on regarder le nouveau comique comme une branche de dramatique propre à orner la ſcene & deſtinée à paſſer à la poſtérité?

Tels ſont M. les ſujets que je crois pouvoir diſcuter ſans crime ; & comme il n'eſt point de voye plus ſûre pour ſaiſir le vrai que de comparer enſemble les productions de la même eſpece, je vais parcourir d'abord, au moins légérement, les différentes méthodes qui ont été ſuivies ſur les plus fameux Théatres de l'empire dramatique, je veux dire, ceux d'Athenes, de Rome & de Paris. De la reſſemblance, de la variété même de ces différens goûts, il ſortira peut-être aſſez de lumiere pour pouvoir éclaircir nos doutes.

L'Auteur célebre * du Théatre des Grecs nous apprend, Monſieur, qu'après que la Comédie eût laiſſé les *tréteaux*, elle s'appliqua principalement à l'inſtruction des citoyens relativement aux affaires du gouvernement. Dans ce premier âge, les poëmes furent en quelque ſorte politiques pour le fonds, mais en détail, on attaqua pluôt les perſonnes que les vices. Alors le Philoſophe, l'Orateur, le Magiſtrat, le Général d'armée, les Dieux mêmes furent expoſés aux railleries les plus ſanglantes, & tout ſans diſtinction devint la victime d'une liberté qui n'avoit point de bornes.

Ire. PARTIE.

*Le Pere Brumoy.

Une premiere loi corrigea, en partie, cette licence effrénée des Poëtes, ils n'oſerent plus nommer perſonne ; mais ils trouverent bientôt le ſecret de ſe dédommager de cette contrainte : ſous des noms empruntés, Ariſtophanes & ſes contemporains tracerent des caracteres parfaitement reconnoiſſables ; enſorte qu'ils eurent le plaiſir de ſatisfaire plus finement leur amour propre & la malignité des ſpectateurs. *

*Brumoy *ibid.*

Le troiſieme âge du Théatre Athénien fut infiniment moins hardi. Menandre qui lui ſervit de modele, tranſporta la ſcene dans un lieu imaginé & qui n'eût plus rien de commun avec celui de la repréſentation. Les perſonnages furent également inventés & les aventures ſuppoſées. *Des loix plus ſeveres encore que les premieres, ne permirent pas à cette nouvelle eſpece de Comédie, de retenir rien du ton qu'elle avoit pris ſous les premiers Poëtes.

*Brumoy *ibid.*

Le Théatre Latin ne fit aucun changement dans la maniere de Menandre, & ſe borna à l'imiter plus ou moins ſcrupuleuſement ſuivant le caractere du génie de ſes Poëtes. Plaute qui avoit un talent admirable pour plaiſanter, tourna principalement ſes portraits du côté du ridicule, & eût été plus volontiers l'émule d'Ariſtophanes que de Menandre. Terence plus froid, plus décent & plus régulier, fit des peintures plus vrayes, mais moins animées. C'eſt le peintre de la nature.

La ſatyre perſonnelle, la critique des mœurs, & l'expreſſion des ridicules, formerent donc ſucceſſivement le caractere des poëmes de ces différens comiques, & ce fut uniquement par cette voye, qu'ils prétendoient corriger & divertir leurs concitoyens; mais cette maniere qui pouvoit s'étendre à toutes les conditions, ne fut point pouſſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Nous n'avons, en effet, aucunes pieces ni Greques ni Latines, qui ayent immédiatement les femmes pour objet. Si Ariſtophanes les introduit aſſez ſouvent ſur la ſcene, ce n'eſt jamais que comme des perſonnages acceſſoires, qui n'ont point de part au ridicule; & lors même qu'il leur donne les premiers rôles, comme

dans ſes harangueuſes, la critique retombe toujours ſur les hommes qui conſtituent le véritable ſujet de ſon poëme. *

*Brumoy *ibid.*

Les deux Comiques Latins ne nous ont repréſenté que la vie honteuſe & mercenaire des courtiſannes Greques. Ces peintures odieuſes & ſubalternes ne peuvent nous donner une idée ſatisfaiſante de la conduite domeſtique des Dames Romaines, & notre curioſité réclamera toujours des détails auſſi inſtructifs & un champ de critique auſſi vaſte & auſſi fécond. Les modernes plus heureux ou plus téméraires, ont tiré meilleur parti des mœurs du ſexe, & nous leur avons l'obligation de l'avoir réduit à ne pouvoir plus rire qu'à fraix communs.

Le ſiecle d'Auguſte qui alla preſque dans tous les genres, à la perfection, laiſſa à celui de Louis XIV. la gloire d'y porter l'art comique; mais comme les progrès du goût ne ſont que ſucceſſifs, il nous a fallu épuiſer mille erreurs avant d'arriver à ce point fixe, où l'art doit néceſſairement aboutir. * Imitateurs indiſcrets du génie Eſpagnol, nos peres chercherent dans la religion, la matiere de leurs téméraires divertiſſemens: leur piété inconſidérée, oſa jouer les myſteres les plus reſpectables, & ne craignit point d'expoſer ſur les Théatres publics un aſſemblage monſtrueux de dévotion, de libertinage & de bouffonnerie. (*a*)

* Rouſſeau, Epitre à Thalie.

(*a*) On jouoit à Cadix en 1751, une Comédie intitulée, *le Diable Prédicateur*, Les perſonnages étoient la Vierge Marie & l'Enfant Jeſus. Le Gardien de S. François & le Frere Antoine, Lucifer & Aſtarot. Dona Iſabella & ſa ſuivante, le Signor Diego & ſon valet, &c. Les progrès du goût dramatique ſeront bien tardifs en Eſpagne, tant que l'autorité monacale y décidera de la forme & du fond des Spectacles.

Dans la ſuite, par un biſarre contraſte, le goût des aventures amoureuſes s'empara de la ſcene; on ne vit plus que des romans compoſés de beaucoup d'intrigues, ſe brouiller & ſe dénouer avec ſurpriſe. * Tout le fabuleux, tout l'incroyable de la chevalerie, les duels & les enlevemens paſſerent dans nos Comédies, & le cœur fut auſſi dangéreuſement attaqué, que la piété avoit été juſtement allarmée.

*Brumoy *ibid.*

Corneille deſtiné à illuſtrer l'une & l'autre ſcene, parut enfin: Melite produiſit une nouvelle eſpece de Comédie, & cette piece que nous trouvons aujourd'hui ſi foible & ſi défectueuſe, préſenta à nos yeux étonnés des germes de beautés qu'ils admirerent avec tranſport.

Cependant c'eſt au menteur qu'on doit fixer l'époque de la bonne Comédie. Le grand Corneille en tirant ſon ſujet du Théatre Eſpagnol, rendit à ſes ſucceſſeurs le ſervice le plus important: il leur ouvrit la route de plaire par des intrigues ſimples, & leur apprit encore la façon ingénieuſe d'accommoder à nos mœurs les fables qu'ils pourroient emprunter des Poëtes étrangers.

Du Menteur, il faut paſſer ſans intervalle juſqu'à Moliere, pour trouver la ſcene Françoiſe dans ſon point de perfection. (*a*) C'eſt à cet Auteur admirable, que nous devons ces traits victorieux, qui ont porté notre comique ſur tous les Théatres de l'Europe, & qui nous donnent un avantage ſi marqué, ſur celui des Grecs & des Romains.

(*a*) Preſque toutes les Comédies de Moliere peuvent ſervir de modeles du côté de l'art; il s'en faut de beaucoup qu'on puiſſe également les louer toutes du côté des mœurs. Quelle diſtance entre l'Amphitryon & le Miſantrope!

On vit alors toutes les beautés de l'art & du génie réunies dans nos poëmes ; une économie judicieuſe dans la diſtribution de la fable & dans la marche de l'action ; des incidens finement ménagés pour enflammer la curioſité du ſpectateur : des caracteres dominans, ingénieuſement contraſtés avec des caracteres acceſſoires, pour donner plus de ſaillant aux originaux. Les vices du cœur devinrent l'objet de ce haut comique inconnu à l'antiquité, & avant Moliere, à toutes les nations de l'Europe. Genre ſublime, dont le charme ſe fait ſentir à proportion de l'étendue & de la délicateſſe des eſprits. Dans les eſpeces imitées des anciens, la critique fut relative aux mœurs regnantes & aux actions de la vie commune & ordinaire. La plaiſanterie & le badinage pris du fonds des choſes, ſe déclarerent, moins par les paroles que par les ſituations vraiment comiques des acteurs ; enfin l'on parvint à acquérir ce ton grave ou enjoué, ſatyrique ou moral, mais qui ſçait toujours corriger en divertiſſant.

A la vue de ce nouvel eſſor, il étoit naturel de penſer que la Comédie reſteroit dans le degré de gloire où elle étoit enfin parvenue, ou du moins qu'on feroit tous ſes efforts pour ne pas dégénérer : mais eſt-il des loix, des coutumes, des conventions, qui puiſſent réſiſter aux caprices de la nouveauté & fixer le goût de cette impérieuſe Déeſſe ? L'exemple de Moliere engagea bien ſes premiers ſucceſſeurs à marcher ſur ſes traces, & lui fait encore de nos jours d'illuſtres diſciples. Mais une autre partie de nos Auteurs a cru pouvoir abandonner, ſans riſque, un modele auſſi utile & eſſayer de ſe faire un nom par une maniere entiérement oppoſée à celle que ce grand homme avoit fait régner ſur la ſcene.

Dans le nombre des nouveautés qu'ils ont introduites, je ne parlerai point de ces Comédies où l'on ſubſtitue des êtres perſonnifiés à la place de perſonnages réels: c'eſt un goût de féerie que l'Opéra ſeul a droit de revendiquer ; ni de ces ſubtiles analyſes des ſentimens du cœur, brillantées de ſaillies & d'éclairs d'imagination, & où la vivacité piquante du dialogue, tient lieu d'intrigue & d'action. Je me borne à vous entretenir de ce nouveau genre de comique que l'Abbé Desfontaines a le premier qualifié de *larmoyant*(*a*) & auquel on n'a pu juſqu'à préſent, trouver un nom plus décent & plus convenable, malgré le talent merveilleux de nos beaux eſprits, pour définir heureuſement.

Mais afin que vous ne m'accuſiez pas d'inventer ou de combattre des chimeres, je dois vous tranſcrire ici les ſentimens d'un Apologiſte de Melanide, cette Comédie célebre dont j'aurai ſouvent occaſion de vous parler dans la ſuite. » Pourquoi, dit-il, (*b*) voudroit-on défendre à » ſon Auteur de réunir dans le même ouvrage ce » que le comique peut offrir de plus fin, & tout » ce que le tragique peut offrir de plus touchant. » Blâme ce mêlange qui voudra, pour moi je » m'en accommode très-bien, aimer le change- » ment juſques dans les plaiſirs, c'eſt le goût de » la nature. On paſſe d'un plaiſir à l'autre, l'on » rit & l'on pleure tour à tour. Ce genre de » ſpectacle eſt nouveau ſi l'on veut ; mais il a

(*a*) Si j'avois pu trouver une autre épithete qui caractériſât auſſi-bien le nouveau comique, j'aurois déféré avec plaiſir aux conſeils de M de Ste. Albine. Je dois à ſa politeſſe d'avoir ſupprimé quelques endroits de la lettre critique imprimée dans le Mercure d'Avril 1750.

(*b*) Lettre ſur Melanide, Paris, Merigot. 1741.

» pour lui le ſuffrage de la raiſon & de la nature, » l'autorité du beau ſexe & les applaudiſſemens » du public, &c.

Ce ſentiment d'un Ecrivain anonyme me paroîtroit peu redoutable s'il n'étoit étayé par des Auteurs dont le nom ſeul m'impoſe une ſorte de reſpect, mêlé de crainte & d'admiration. Cet homme fameux qu'on a regardé ſi long-temps comme l'arbitre du goût dans tous les genres de littérature; Fontenelle a penſé auſſi, Monſieur, » que la Comédie n'étoit pas tellement bornée » par ſa nature au plaiſant & au ridicule, qu'elle » ne *pût comme la Tragédie*, admettre le rare & » l'imprévu, *le pitoyable* & le tendre, & prendre » tout ce qu'il y a de plus touchant dans le ſé- » rieux, & tout ce qu'il y a de plus piquant dans » le fin & dans le plaiſant, &c.

Comment réſiſter, à une déciſion ſi reſpectable, & quel nouveau degré de force ne reçoit-elle pas encore du ſuffrage de l'Auteur immortel de la Henriade, de ce genie univerſel fait pour honorer par ſes talens & ſa patrie & ſon ſiecle.

Voici ſes termes. » La Comédie peut donc ſe » paſſionner, s'emporter, s'attendrir, pourvû » qu'en ſuite, elle faſſe rire les honnêtes gens; » que ſi elle manquoit de comique, ſi elle n'étoit » que larmoyante, ce ſeroit alors, qu'elle ſe- » roit un genre très-vicieux & très-deſagréa- » ble. (*a*)

(*a*) L'Apologie du genre mêlangé qui regne dans toute la Préface de Nanine, eſt purement gratuite de la part de M. de Voltaire. Aucunes de ſes Comédies ne ſont déparées par la maniere larmoyante; les perſonnages de l'Enfant Prodigue ſont preſque tous riſibles, juſqu'au Heros de la Piece à quelques ſcenes près. Quant à Nanine elle ne paroît deſtinée qu'à vaincre un prejugé reſpectable, qui fait loi, ou qui en tient lieu chez tous les Peuples policés de l'Univers.

Tels ſont les principes dangéreux contre leſquels j'oſe m'éléver, » malgré la réputation » des dieux de la Littérature, qui les mettent » en vogue, malgré les foudres qu'ils peuvent » lancer contre moi & les cris tumultueux du » Parterre. (a) Mais remarqués, je vous prie, que ſi je ne crains pas de regarder d'un œil fixe & de tenter même de renverſer la nouvelle divinité que les inventeurs du nouveau genre ont placée ſur les autels de Thalie, je ne leur ai jamais refuſé mon encens, lorſque ſous les drapeaux de l'ancienne Déeſſe ils nous ont donné des pieces d'un coloris ſans mêlange propre à faire germer dans nos cœurs, par la peinture odieuſe des vices, le ſentiment naturel des vertus.

Je n'attaque donc ici que le ſyſtême du comique larmoyant pris en général, qui veut que Thalie mette alternativement un pied dans le Cothurne & l'autre dans le Brodequin, & nous faſſe éprouver dans le même Poëme & dans le même inſtant, la douleur majeſtueuſe de la Tragédie, & la gayeté folâtre du comique. Je ne combats que *les fictions romaneſques des perſonnages dominans*, deſtinées uniquement à nous faire verſer des pleurs : tout ce qui ne porte point cette empreinte vicieuſe, ne tombe point ſous ma critique, & je ſuis prêt d'admirer les caracteres acceſſoires & les beautés de détail des mêmes poëmes, dont l'enſemble me paroît défectueux. Le génie d'un auteur perce toujours & doit lui attirer de juſtes éloges, malgré les défauts de ſon ouvrage ; mais les vices de l'ouvrage percent auſſi & peuvent être légitimement

(a) Expreſſions de la Lettre du 10 Décembre 1750.

repris, malgré tous les preſtiges du génie de l'ouvrier.

Ainſi après avoir rendu juſtice aux talens des nouveaux comiques, ne craignons point d'examiner le goût de leurs compoſitions, & voyons d'abord ſi l'antiquité leur a fourni des autorités qu'ils ſoyent en droit de nous oppoſer, pour juſtifier leur choix.

Par la légere eſquiſſe que nous venons de voir, il eſt conſtant que le Théatre Grec n'a pu leur fournir aucune idée analogue au genre plaintif. Les pieces d'Ariſtophanes ne ſont proprement que des dialogues ſatyriques, & il paroît par les fragmens de Menandre, que ce Poëte n'a employé que les couleurs du ridicule ou de cette critique générale qui réjouit plus l'eſprit, qu'elle n'affecte l'ame.

La maniere du Théatre Latin ne les favoriſe pas davantage, ce n'eſt point l'attendriſſement du cœur qui fait l'objet des comédies de Plaute, aucune de ſes Fables n'eſt deſtinée à nous faire verſer des larmes. Si dans les *Menechmes* un des freres eſt agité d'un amour ſi violent, qu'il en paroît furieux, & ſi dans la *Ciſtellaire* on voit Alceſimarque qui vient ſur le Théatre pour ſe tuer, * ce ne ſont là que des perſonnages acceſſoires, ou des ſcenes iſolées, qui ne peuvent jamais imprimer le caractere pitoyable à aucun de ces deux Poëmes.

* Lettre du 10 Décembre. *Ibid.*

Il eſt vrai que l'on trouve dans Terence des endroits fort touchans, comme la ſcene de l'Andrienne où Pamphile expoſe ſes tendres inquiétudes pour Glycerion qu'il a ſéduite ; mais la ſituation d'un jeune homme également agité par l'honneur & par la plus impérieuſe des paſſions, n'a aucune conformité avec celles de nos origi-

naux modernes toujours plongés dans les pleurs.

De quelque côté enfin qu'on porte la vue, ſoit ſur les Théatres des Peuples de l'Europe qui ont eu des jeux ſcéniques avant nous, ou qui depuis ont imité les nôtres; on n'y ſauroit trouver aucun veſtige, aucun indice, qui autoriſent ni les accens mêlangés, ni les caracteres dominans, lugubres & plaintifs. L'art a bien perfectionné & étendu quelques-uns des genres qui nous ont été tranſmis; mais juſques à préſent il n'a rien produit au-delà, qui ait eu un ſuccès durable & permanent.

* Préface de Naïne.

L'on a prétendu cependant qu'il étoit facile * de juſtifier le nouveau Dramatique en montrant par des exemples pris chez nos plus excellens maîtres, juſqu'à quelle hauteur le grand comique pouvoit s'élever, & l'on a cité un morceau du Miſantrope, dont je ne puis m'empêcher de vous rapporter quelque choſe, afin que vous ſaiſiſſiés mieux les nuances des ſentimens qui y ſont exprimés. Alceſte querelle d'abord la coquetterie (*a*) de ſa maîtreſſe, il l'accable enſuite de reproches & finit par ces vers.

Redoutés tout, Madame, après un tel outrage
Je ne ſuis plus à moi; je ſuis tout à ma rage:
Percé du coup mortel dont vous m'aſſaſſinés
Mes ſens par la raiſon ne ſont plus gouvernés. &c.

Tous ces mouvemens de fureur, de dépit & de jalouſie montrent bien à la vérité, qu'il eſt un ton véhément & pathétique qui convient parfaitement à la haute comédie, ce que je ne

(*a*) Acte IV. Scene III.

conteſte pas ; mais ils ne prouvent, nullement, ſon identité avec celui-ci de la Gouvernante, le ſeul dont j'ai parlé.

O, tendreſſe du ſang, doux charme d'une vie
Qui devroit dès long-temps m'avoir été ravie ;
Quel état m'as tu fait préférer à la mort ?
Grands Dieux ! lorſque j'y penſe, étoit-ce là mon ſort ! &c,

Voilà des ſentimens vraiment tragiques & qui ne ſeroient point déplacés dans la bouche d'Andromaque. Ici le ſpectateur eſt forcé de pleurer les malheurs réels d'une mere juſtement affligée : là il doit rire au moins intérieurement de voir un Philoſophe prendre à la rigueur l'inconſtance d'une jolie femme, comme ſi c'étoit un Phénomene ou un attentat contre l'humanité !

Ces divers exemples, M. & le concours des autorités que nous avons vues, me paroiſſent prouver invinciblement, que les originaux & le ſtyle affecté à la maniere plaintive, n'ont été imités ni des anciens ni des modernes, & la victoire ne ſeroit pas long-temps incertaine ſi elle ne dépendoit que de ces objets de comparaiſon. Cependant je veux bien renoncer à cet avantage & rechercher encore avec vous, ſi le mêlange des accens lugubres & enjoués eſt exactement puiſé dans la nature. Je conſens que l'uſage contraire ſuivi pendant vingt ſiecles ne puiſſe preſcrire contre la raiſon, & que l'erreur qu'il auroit conſacrée n'en ſoit pas moins une erreur. Je vous mêts comme vous voyez extrêmement à votre aiſe & vous ne pouvez ſans injuſtice exiger de moi plus de complaiſance & de déſintéreſſement.

C'eſt ſans doute un ſentiment naturel de rire

& de pleurer ſuivant les diverſes affections dont nous ſommes pénétrés ; mais il n'eſt pas dans la nature de rire & de pleurer dans le même inſtant, & pour ſuivre nôtre queſtion, d'ouvrir & de fermer ſon cœur d'acte en acte, ou plutôt de ſcene en ſcene. Ce paſſage trop rapide de la joye à la triſteſſe & de la triſteſſe à la joye gêne l'ame & lui cauſe des mouvemens déſagréables & même violens.

Ces principes tirés des ſources mêmes de l'humanité ne peuvent être légitimement conteſtés ; & mis en Theſe générale, je les crois inacceſſibles à la Critique : cependant je ſuis également perſuadé qu'il y a des ſituations où l'on peut ſans bleſſer les loix de la nature paſſer dans le même moment à deux mouvemens oppoſés ; mais alors il faut que le premier ſoit aſſez foible pour faire place au ſecond ; car s'ils étoient tous deux portés à l'extrême, leur jonction immédiate deviendroit abſolument révoltante. Je vais m'expliquer par des exemples.

Ne s'attendrit-on pas avec Alcmene, ne rit-on pas avec Soſie ? dit, M. de Voltaire ; * oui ſans doute, & là ces deux ſentimens ſe ſuccedent ſans effort. Pourquoi ? c'eſt que la poſition d'Amphitryon eſt à nos yeux malins, plus plaiſante que pitoyable ; c'eſt que la tromperie que Jupiter fait à Alcmene, n'eſt point comptée parmi nous au rang des malheurs effectifs & qu'elle ne porte de chagrins réels que dans le cœur des parties intéreſſées. (a) Soſie peut donc à ſon aiſe

* Préface de Nanine.

(a) Je laiſſe dans toute leur force les autres preuves de la Preface ; les Dieux rians de la mauvaiſe grace de Vulcain, Hector ſouriant de la peur de ſon fils ; le mot naïf du Soldat françois à la bataille de Spire, qui fit rire toute l'armée, &c.

donner carriere à ſes bons mots, dans une piece dont le fond n'eſt point lugubre ; où les malheureux mêmes ne ſemblent pas faits pour être plaints, & dont l'effet, dans l'intention de l'Auteur, n'a jamais été d'exciter des mouvemens vraiment douloureux.

La Comédie de Regnard intitulée *Les Folies Amoureuſes*, nous fournit un exemple encore plus ſenſible. Liſette raconte au vieux Tuteur la maniere ſubite & ſinguliere dont Agathe ſa jeune maîtreſſe vient de devenir folle & finit ſon récit moitié triſte & moitié bouffon, par ce vers heureux.

On ne peut s'empêcher d'en pleurer & d'en rire.

Lors donc, que Liſette prend le ton dolent, pour dire, *On ne peut s'empêcher d'en pleurer*, le Spectateur quoiqu'attendri, n'eſt point encore pénétré d'une vraie douleur, enſorte que quand elle ajoute, *& d'en rire*, & qu'elle commence par rire la premiere ; alors les loges & le parterre peuvent éclater ſans effort & ſans contrainte. Dans ce moment le paſſage ſubit de l'un à l'autre mouvement, n'a rien qui répugne, parce que le premier n'eſt point aſſez fort, pour empêcher l'effet du ſecond.

Le contraſte révolte au contraire, lorſque le Spectateur eſt profondément pénétré d'un ſentiment & qu'on le fait paſſer ſans préparation à un

---

J'aime mieux les vers charmans qui la terminent, quoiqu'ils ne prouvent rien de relatif à la queſtion.

L'amour regne par le délire
Sur ce ridicule Univers, &c.

autre directement opposé. Quelques exemples sont encore nécessaires ici, pour porter ce raisonnement au dernier dégré d'évidence.

Sydney est un caractere entiérement lugubre, & quoique je ne les aime pas sous quelque forme qu'ils se montrent, dans un poëme qui porte le nom de Comédie, celui-ci l'exprime avec tant de force & de noblesse, il peint avec tant d'énergie l'état déplorable de son ame, enfin je suis si accoutumé à admirer le génie brillant de son auteur, que je lui pardonne volontiers la douleur où je suis plongé, lorsque j'entends son héros dire ces vers touchans à Rosalie.

La vérité trop tard a levé son bandeau
Pour ne me laisser voir que la nuit du tombeau, &c.

Et c'est dans cet affreux moment, environné des ombres de la mort, que le valet de chambre vient avertir assez comiquement qu'il a substitué un verre d'eau à la place du poison, & dire à son maître d'un ton badin,

Ah! vous vous regrettés; j'entreprends cette cure, &c.

Je vous l'avoue, M. je ne saurois me prêter sans effort à la joye que doit inspirer la nouvelle du feint empoisonnement; le passage de l'un à l'autre sentiment est trop prompt & je souffre une extrême violence de ce contraste inattendu. Je regrette l'émotion terrible, qui m'est ravie si précipitamment & je me vange des contrariétés qu'on me fait éprouver sur le héros même de la piece, qui dès-lors ne me paroît plus qu'un objet risible & sans intérêt.

Je termine mes preuves par un exemple que vous

vous trouverés, ſans doute, odieux; mais il faut vous convaincre par des faits, ſi je ne puis vous perſuader par mes raiſons. Dans la monſtrueuſe Comédie de Samſon, (*aux Italiens*,) ce héros rempli d'un zéle courageux, après avoir invoqué l'Etre-ſuprême, enfonce les portes de ſa priſon & les emporte ſur ſes épaules; Arlequin pour l'imiter paroît dans l'inſtant chargé d'un Dindon & ſe répand en bouffonneries auſſi groſſiérement comiques que les ſentimens du Héros avoient paru nobles & généreux. Que dites-vous je vous prie de l'imagination extravagante qui amene ſi bruſquement deux ſituations auſſi contraires? Doutez-vous que la nature, la raiſon & la bienſéance ne leur ſoient pas également oppoſées & pouvez-vous vous empêcher de concevoir une eſpece d'indignation contre ces frivoles ſpectateurs qui vont réguliérement admirer des abſurdités auſſi révoltantes?

DE la réunion, de la diverſité même de ces preuves, il réſulte qu'il y a des accens mêlangés qui ſont dans la nature, & d'autres qui n'y ſont pas; que les uns peuvent être admis ſur la ſcene, tandis que les autres doivent en être entiérement rejettés. Ainſi la diſpute ſeroit bientôt terminée ſi vous n'inſiſtiés encore ſur la préférence que meritent les originaux modernes, à cauſe des préceptes de ſageſſe qu'ils préſentent ſans ceſſe, & de l'analogie de leur caractere avec ceux des ſpectateurs. Ce ſont dites-vous des hommes qui nous reſſemblent, & nous allons naturellement comme eux & avec eux au-devant des maximes vertueuſes; nous les goûtons même avec

IIe. PARTIE.

délices pour peu qu'on ſache nous intéreſſer : (*a*) & véritablement ſi la Comédie eſt l'image des actions communes de la vie ; c'eſt-à-dire, des vices & des vertus ordinaires qui en compoſent le cercle ; la peinture des bonnes comme celle des mauvaiſes qualités doit former ſa conſtitution eſſentielle, & ſon objet eſt rempli, dès qu'on a tiré de nos mœurs, fidélement imitées, des modeles capables de les épurer. Deſſiner avec correction les portraits des hommes, rendre avec exactitude leurs plus nobles ſentimens de même que leurs défauts, & faire ſervir ces diverſes peintures au profit de la vertu ; n'eſt-ce pas embraſſer à la fois tous les objets de l'art & de l'artiſte ?

Quoique ces principes ſoient vrais en général, ils n'ont cependant qu'une application indirecte à notre queſtion. Peindre les hommes tels qu'ils ſont, eſt un but commun aux la Rochefoucaut, aux la Bruyere & à tous les auteurs à morale, qui n'ont cependant prétendu nous donner que des tableaux des vices & des vertus en général, & non des poëmes dramatiques. La peinture des bonnes & des mauvaiſes qualités, en formant l'eſſence de la Comédie, ne lui imprime donc pas ſon véritable caractere : c'eſt de l'aſſortiment des couleurs, de l'attitude & de l'expreſſion des perſonnages, qu'elle reçoit, principalement, ſon nom, ſa forme & ſon être.

Ainſi il eſt néceſſaire de diſtinguer entre l'objet de l'art & le devoir de l'artiſte : le premier eſt ſuffiſamment rempli par la cenſure du vice & l'éloge de la vertu : mais pour ſatisfaire à l'au-

(*a*) Lettre ſur Melanide, page 12. *Ibid*,

tre ; il faut que le Poëte place & ſa morale & ſa cenſure dans la bouche des acteurs que l'expérience & la raiſon ſemblent comme de concert avoir deſtiné à cet uſage.

Or ce n'eſt point un problême de ſavoir ſi la morale doit partir du héros de la piece, ou s'il doit être l'objet de tous les traits de critique & de plaiſanterie. Dans les principes, la Comédie eſt deſtinée à nous préſenter plus de vices & de ridicules à éviter que de vertus à ſuivre, & ſuivant les autorités c'eſt aux perſonnages acceſſoires à débiter les maximes de ſageſſe. Tels ſont les caracteres qui la diſtinguent eſſentiellement du drame moral dont je parlerai bientôt. Ainſi Moliere a donné à l'ami du Miſantrope, au beau-frere du Malade imaginaire, &c. le ſoin de nous étaler les traits de morale dont il vouloit faire l'objet de notre inſtruction, tandis qu'il a chargé ſes perſonnages dominans de tous les ridicules qu'il avoit deſſein d'attaquer & de détruire.

Les caracteres des principaux acteurs d'une vraie Comédie ne peuvent donc être entiérement vertueux pour être de la plus grande utilité poſſible, parce qu'ils ne donneroient aucune priſe à la critique, & que les hommes par malheur ne ſe prennent que très-difficilement à l'attrait ſeul des préceptes. Les diſcours les plus ſages ou gliſſent ſur leur ame, ou ne la touchent que très-légérement. Jugeons-en par les effets, ils ſont plus ſûrs que les raiſonnemens.

Quel profit les mœurs ont-elles retiré de l'étalage facile & ambitieux des beaux ſentimens ? & ces touchantes moralités qui ſont l'ame du nouveau dramatique qu'ont-elles opéré ſur nos cœurs & ſur nos eſprits? Une admiration ſtérile, un éblouiſſement momentané, & une ſorte d'émotion fort

vive, mais paſſagere : tant de maximes ſi finement préparées ne nous font comme dans la Tragédie (*a*) aucune impreſſion directement utile, parce que n'en faiſant aucune qui ſoit relative à la poſition où nous ſommes, nous ne pouvons reſſentir ni remords, ni honte, ni crainte pour nous mêmes dans le tiſſu d'événemens, d'ailleurs ſi ſingulier, que le cours des révolutions humaines ne doit jamais les amener juſqu'à nous.

En effet, ſi les fictions dramatiques ſont d'autant plus propres à nous affecter d'impreſſions utiles, qu'elles ont un rapport plus marqué avec nos propres actions; celles du nouveau genre le ſont d'autant moins, que ce rapport eſt infiniment plus éloigné, la conſéquence eſt évidente. C'eſt de la conformité des ſituations réelles ou apparentes entre l'acteur & le ſpectateur que n'aît le véritable intérêt, & c'eſt de l'intérêt que naiſſent les réflexions utiles & permanentes.

Pour vous montrer à préſent que les caracteres plaintifs ne peuvent nous en procurer de cette eſpece; rappellons nous un moment la fable de Melanide, & voyons cette héroïne ſi vertueuſe aux yeux de ſes partiſans, étaler néanmoins les plus dangereuſes maximes dans la ſcene de ſes confidences avec Theodon. (*b*)

Après quelques détours, que la bienſéance,

(*a*) Je le dis avec crainte mais avec vérité, je ne crois point à l'utilité des Tragédies relativement à la correction des mœurs. Je ſens bien qu'elles élevent l'ame & qu'elles la portent à une ſorte d'héroïſme. Avec Mithridate je ſuis prêt à brûler le Capitole, & à ſacrifier mes enfans avec le vieil Horace, &c. mais comme ces grands ſentimens ſont étrangers à ma maniere d'être, & que je n'y trouve aucun principe de morale dont je puiſſe me faire l'application; malgré l'autorité d'Ariſtote & de ſes partiſans, mes mœurs n'en ſont point purgées.

(*b*) Acte deuxieme, ſcene troiſieme.

exigeoit, elle avoue enfin *l'erreur qui lui a coûté ſa gloire*; mais alors, ainſi que ſon amant, elle étoit dans l'âge dangereux,

Où ſouvent le bonheur peut mieux que la ſageſſe
Sauver un jeune cœur des pieges qu'on lui dreſſe.

L'excellente école où l'on enſeigne que la ſageſſe ne peut rien ſans le bonheur! Ecoutés cette autre maxime.

L'effroi me tint long-temps au bord du précipice,
Hélas! il n'en eſt point que l'amour ne franchiſſe.

Quelle morale! en voici le fruit.

Je ne pus réſiſter au penchant le plus doux,
Sous la foi des ſermens.... nous devinmes époux, &c.

L'expreſſion ſans doute eſt fort modeſte; mais l'aveu ne peut être plus honteux, & ce ſera toujours une indiſcrétion impardonnable à l'Auteur d'avoir mis ſur la ſcene un roman ſi ſcandaleux; car on ne peut donner un autre nom à tout événement, qui par ſon extrême rareté, manque de vraiſemblance. Or la ſéduction & la chûte d'une fille de condition n'eſt point un événement vraiſemblable, & en le ſuppoſant vrai, on ne doit jamais l'afficher par reſpect pour les bonnes mœurs. Le goût des aventures amoureuſes, naît ou ſe fortifie au Théatre plus qu'ailleurs, dans le cœur des jeunes perſonnes. La morale s'envole, l'image ſeule du plaiſir reſte, & ſon attrait ne manque jamais d'augmenter lorſqu'elles voyent dans le tableau qu'on leur préſente, que malgré la honte & les périls où elles s'expoſent, le dénouement eſt toujours conforme à leurs deſirs.

Cet exemple peut ſuffire pour faire connoître la nature des ſujets romaneſques, faux ou haſardés ſur leſquels les nouveaux dramatiques ont établi la machine du comique plaintif. Occupés uniquement du ſoin d'attendrir, il faut convenir qu'ils ont parfaitement réuſſi dans cette partie; mais ils devoient auſſi ſonger à être utiles, & c'eſt un objet qu'ils n'ont pu remplir, parce qu'ils n'ont peint que des événemens fabuleux comme dans la Gouvernante, ou des caracteres qui n'avoient & ne devoient avoir aucune relation avec ceux des ſpectateurs, comme dans Melanide qui prend *le parti de l'amour* aux dépens de toute ſa gloire. Eſt-il une femme qui oſât ſe reconnoître dans une poſition auſſi humiliante que la ſienne? non ſans doute. Or dès qu'une héroïne ne peut être regardée que comme un modele d'une coupable imitation, dès-lors toute ſa morale tombe en pure perte, & le récit le plus pathétique de ſes erreurs, de ſon repentir & de ſes larmes, ne fait naître que des ſouvenirs plus nuiſibles que profitables.

Le ſort de la Gouvernante, je l'avoue, nous intéreſſe d'une maniere plus naturelle & plus décente, parce que les malheureux qui n'ont jamais ceſſé d'avoir de la vertu, ont un double droit ſur nos ames: cependant comme ſa poſition n'eſt pas plus vraiſemblable que le ſeroit en pareil cas celle du Précepteur, (*a*) tous ces originaux placés dans l'ordre des choſes purement poſſibles, ne peuvent nous faire éprouver que

(*a*) La Comédie du *Précepteur*, comme Précepteur, pourroit être utile; mais une Comédie où le pere ſous un nom ſuppoſé ne paroîtroit que comme le Précepteur de ſon fils, ne ſeroit qu'une imagination ridicule.

des mouvemens vagues, indéterminés & par-là même incapables de produire aucune influence utile ſur nos mœurs, nos penchans ou nos actions.

Il n'en eſt pas de même des tableaux que le Poëte imagine d'après les événemens ordinaires de la vie, ou qu'il crayonne d'après les vices & les ridicules. Nous en ſommes tous ſuſceptibles, & l'homme le plus parfait porte toujours dans ſon cœur & dans ſon eſprit le germe de certains défauts, de certains travers, que les occaſions ſavent bien développer. Nous devons donc nous reconnoître dans la peinture de ces vices attachés à l'humanité. Cette image qui devient la nôtre, eſt un objet des plus intéreſſants & qui porte dans l'ame des coups de lumiere d'autant plus ſalutaires qu'ils ſont produits par la cauſe la plus capable de nous déterminer, la crainte de l'humiliation. (*a*)

Ainſi la peinture ſatyrique des vices de l'Impoſteur, flétrit dans l'inſtant la nation ſuperbe & implacable des hypocrites, & les portraits enjoués & mordans des Femmes Savantes & des Précieuſes Ridicules, corrigerent rapidement ces deux manies du ſexe, &c. Ainſi les Bourgeois Gentilshommes, les Comteſſes d'Eſcarbagnas, les Georges Dandins, les Pourceaugnacs, &c. ſont peut-être devenus depuis Moliere des êtres moins communs dans la ſociété.

J'avoue que d'autres originaux rendus avec autant d'art, n'ont pas produit des fruits auſſi ſenſibles. Le malade imaginaire n'a pas guéri les vapeurs de tous les Orgons : tous les Miſantropes n'en ſont pas devenus plus ſociables, les Comtes de Tufiere plus modeſtes, ni les Marquis moins ridicules : mais qu'elle en eſt la raiſon ? C'eſt que

(*a*) Mercure de Décembre 1758, pag. 96.

les défauts de cette eſpece n'attaquent pas directement la probité, ou tombent ſur des ridicules dont on ſe flatte de pouvoir encore ſe faire honneur. On aime à ſe plaindre pour avoir le plaiſir d'être plaint; c'eſt une manie incommode à la ſociété, mais qui n'en trouble point le bonheur. Un caractere ſévere & chagrin eſt ordinairement rempli de probité. Le Duc de Montauſier ne dédaigna pas de ſe reconnoître dans celui du Miſantrope. Un certain orgueil ſuppoſe quelquefois un ſentiment raiſonnable de ſa propre ſupériorité; enfin il paroît décidé que les petits maîtres ſucceſſeurs des Marquis, ne ceſſeront jamais d'être ridicules, tant que l'air étourdi ſera pour eux un moyen de plaire. Le préjugé ou l'amour propre dans ces occaſions, lutte avec ſuccès contre les traits de la critique, mais ils ne tiendra point contre la peinture comique d'un vice du cœur, ou d'un travers d'eſprit, ou d'un ridicule de ſociété. On ne veut point à quelque prix que ce ſoit, être l'objet des ironies ou des regards humilians des perſonnes avec leſquelles on vit; & ſi l'on ne ſe corrige pas en effet, on eſt du moins forcé à la diſſimulation, dans la crainte de paſſer publiquement pour mépriſable ou pour ridicule.

Les traits critiques & mordans, ſont donc d'une plus grande utilité que les traits purement moraux, ſoit pour affoiblir le poiſon dans ſa ſource, ſoit pour ralentir au moins la contagion de l'exemple, (*a*) & c'eſt un avantage que les amateurs du pathétique moderne s'efforceroient en vain de vouloir diſputer au comique du genre de Moliere.

(*a*) Mercure de Novembre 1758, pag. 103.

Mais cette ſupériorité doit-elle s'étendre également ſur tous les autres attributs du poëme, & la nouvelle maniere de le traiter ne mériteroit-elle point une juſte préférence ſi on ne l'examinoit que du côté de l'agrément ? c'eſt-à-dire de cette partie de l'art, ſi chere aux ſpectateurs, & encore plus flateuſe pour les Poëtes. En effet ſi leur premier devoir eſt d'inſtruire, leur plus grande gloire eſt de plaire. Or le nouveau genre de comique a plu dès ſa naiſſance & plaît encore généralement. Ce ſont des faits que toutes les autorités ne peuvent renverſer, & contre leſquels les objections & les regles mêmes ne peuvent rien. *

Ce raiſonnement, Monſieur, offre à la fois des vérités & des erreurs qu'il eſt pourtant facile de démêler. Il eſt vrai que comme les Auteurs dramatiques ſont en quelque ſorte obligés de plaire plus que les autres Poëtes, on doit leur donner une certaine portion de louanges pour le ſeul avantage d'avoir plu, & indépendamment de tout autre mérite ; mais leur gloire ne devient ſans bornes & ſans conteſtation que lorſqu'elle eſt fondée ſur une longue ſuite de ſuffrages. Tel eſt le triomphe de Moliere ; & c'eſt aſſurément une erreur toute volontaire de croire que les inventeurs du drame plaintif ayent jamais joui d'un ſuccès auſſi brillant & réuni toutes les voix.

* Prologue d'amour pour amour.

Une foule d'écrits prouve au contraire que les ſentimens ſont au moins partagés ſur la valeur du genre, (*a*) & il eſt également certain

(*a*) Mon zele pour la bonne Comédie va ſi loin que j'aimerois mieux y être joué que de donner mes ſuffrages à ce monſtre bâtard & flaſque que le mauvais goût du ſiecle a mis au monde, &c. Lettre du R. *de* P. à M. de Voltaire du 11 Janvier 1750. Une autorité d'un ſi grand poids me diſpenſe d'en citer mille autres.

que dans la chaleur même des premieres repréſentations & au milieu des enthouſiaſtes des foyers, on a vu un nombre choiſi de ſpectateurs, chargés pour ainſi dire du dépôt ſacré de la vérité, réſiſter par perſuaſion au torrent des approbateurs, & dédaigner ſans humeur & ſans caprice d'adorer la divinité du jour.

C'eſt à cette partie éclairée du public, dont le goût ſûr & invariable n'a jamais fléchi ſous la tyrannie de la mode, qu'on eſt redevable dans tous les genres de la conſervation de ce ſentiment exquis de la nature, qui réclamant ſans ceſſe contre le preſtige des nouveautés dangereuſes, fait en même temps donner le prix aux inventions réellement utiles. C'eſt elle qui éleve la voix pour dire aux jeunes Auteurs : voulés-vous des ſuccès ſans partage, au lieu de nous fatiguer par mille nouveautés foibles ou bizarres, faites tous vos efforts pour nous donner de vraies Comédies dans le meilleur goût de Moliere, de Regnard, de Deſtouches & de la Chauſſée lui-même : alors ſoyés aſſurés de faire naître ces applaudiſſemens du cœur, cette approbation univerſelle, ce cri de la nature pénétrée de plaiſir, que n'excita jamais le comique plaintif & douloureux.

Voilà M. quel eſt le véritable goût que réclame le Public, & quant à la maxime ſi commode, qui dit que les regles n'y font rien, j'avoue que le plaiſir n'y eſt point ſoumis : mais je crois que les ouvrages d'eſprit y doivent être aſſujettis ; & comme j'ai réſolu de ne vous oppoſer que des raiſons dont je ſois moi-même perſuadé, je commence par vous accorder, que le nouveau comique, produit malgré ſon fonds romaneſque des impreſſions très-pathétiques & que ce ſeroit, en

effet, *un miſérable & vain travail*, * de diſputer contre l'expérience, & de ſoutenir aux gens qu'ils ne ſentent rien dans le moment même où ils ſont émus. Mais le ridicule d'une pareille propoſition, diſparoît, lorſqu'on n'a point nié l'exiſtence du ſentiment douloureux qu'éprouve le ſpectateur & qu'on s'eſt borné à ſoutenir que la nature de ce ſentiment ne s'allie pas plus volontiers au maſque de Thalie, que les ris folâtres & badins, au poignard de Melpomene. En un mot que la vraye Comédie a ſes plaiſirs diſtinctifs dans les limites deſquels elle doit ſe renfermer, ſans quoi elle ceſſe d'être Comédie & doit prendre un nom plus conforme à ſon nouveau caractere. (*a*)

* Préface de Nanine.

Mais réduiſant pour un moment toute la queſtion à l'intérêt du plus grand plaiſir, il eſt facile de faire voir que les Poëtes larmoyans ne peuvent nous en procurer d'auſſi ſenſibles, que les Auteurs dont la Muſe employe les traits légers de l'Ironie, ou les armes tranchantes de la Satyre. Et d'abord, le nouveau genre a tout le vuide des impreſſions produites par la lecture des Romans, & s'il cauſe à l'ame ce trouble involontaire qui la ſaiſit dans le moment, c'eſt que nous ſommes néceſſairement émus à la vue des objets les plus faux, quand la peinture en eſt faite avec art: mais prenés garde que ces émotions n'ont point ce degré d'intérêt, cette durée & ce caractere de vérité, que produit l'imitation fidelle d'une ſituation puiſée dans le ſein de la nature.

Tout eſt factice en effet, dans le ton & dans la maniere des novateurs dramatiques, & l'Opéra fait jouer moins de reſſorts pour nous éblouir

(*a*) Voyés les principes pour lire les Poëtes, depuis la page 166 juſqu'à la page 175. tom. II.

par le brillant de ſes décorations, qu'ils n'employent d'art & d'illuſion, pour nous tirer quelques ſentimens douloureuſement agréables. Ils choiſiſſent de deſſein prémédité, un ſujet purement *pitoyable*, aux dépens de toute eſpece de vraiſemblance & ils s'affranchiſſent ainſi d'une régle à laquelle le roman même eſt aſſujetti. Les ſuppoſitions d'états & les changemens de noms des perſonnages dominans, (tous moyens communs & uſés,) ſervent de fondement à l'intrigue, & amenent ces reconnoiſſances multipliées à l'excés qui forment le nœud & le dénouement de chaque piece. Les incidens deſtinés naturellement à varier la face de l'action principale, ne le ſont ici qu'à faire couler des pleurs ſur des pleurs. Que dirai-je enfin ; on employe juſqu'aux évanouiſſemens, (*a*) & c'eſt à l'aide de tant de machines, la plupart ridicules, que le ſpectateur ſort agité d'un ſentiment fugitif, qui tient bien plus des terreurs apprêtées du tragique, que des charmes naturels de l'attendriſſement.

Les impreſſions que fait naître le vrai Comique, ſont d'une eſpece bien différente. Comme les fictions ſont priſes dans l'ordre des événemens ordinaires & les caracteres choiſis, parmi ceux qu'on voit le plus communément dans la ſocieté, le pinceau de la Satyre ou du ridicule, les peint avec des couleurs que le plaiſir même rend ineffaçables. Nous nous rappellons, ſans ceſſe, & nous voyons repréſenter, avec un plaiſir toujours nouveau, ces portraits avoués de la nature, tels que le Miſantrope, l'Avare, le Joueur, le Grondeur, &c. Et pour entrer en quelque détail, nous ne nous laſſons jamais de

(*a*) Melanide Acte II. Scene VI.

revoir les Scenes vraiment comiques d'Harpagon avec Froſine, Valere & maître Jacques, du Bourgeois gentilhomme avec ſa Servante & ſes différens maîtres ; la querelle pédanteſque de Triſſotin & de Vadius, & dans un genre plus élevé, le Dialogue fin & délicat de Mercure avec la Nuit ; la converſation médiſante de la coquette Célimene avec les Marquis & ſa maniere ingénieuſe & piquante de rendre à la prude Arſinoé ſes traits ſatyriques, &c. Les plus brillantes moralités pouſſées juſques aux larmes, les reconnoiſſances les plus pathétiques, nous apporteront-elles jamais des plaiſirs auſſi vifs, auſſi *Pleins*, auſſi durables ?

Mais ce n'eſt pas la diminution des ſentimens agréables où l'inutilité d'une morale triſtement ſententieuſe qu'on peut le plus légitimement reprocher au nouveau dramatique ; ſon défaut eſſentiel eſt de tranſpoſer les bornes qui ont toujours ſéparé le Cothurne du Brodequin, de manquer à la fois par cette confuſion l'objet de l'une & de l'autre ſcene & de nous rappeller ainſi à l'eſpece monſtrueuſe du Tragi-Comique, ſi juſtement proſcrite après pluſieurs années d'un triomphe humiliant pour le goût de la Nation.

Cependant il faut être équitable, le nouveau genre n'a point de traits auſſi bizarres ; la diſproportion des perſonnages n'eſt point auſſi révoltante, & il faudroit être bien injuſte ou bien aveugle pour n'y pas diſcerner des caracteres acceſſoires, qui ont un mérite réel d'agrément ou d'utilité. Tel eſt dans Melanide, celui du Comte Dormancé ; c'eſt l'humanité peinte à nû, la paſſion y balance long-temps la victoire, & le devoir n'eſt victorieux qu'avec effort. Un pareil combat entre le crime & la vertu, repréſenté comme l'objet

dominant, auroit rendu cette piece auſſi utile qu'elle eſt dangereuſe.

Le Préſident de la Gouvernante eſt peut-être le caractere dont la morale a une application plus directe au plus grand nombre poſſible de ſpectateurs. Tout ſon rôle eſt admirable; cependant je ne veux vous en rapporter que ces quatre vers qu'il adreſſe à Sainville, eſpéce de Philoſophe auſſi ſingulier qu'inconſéquent.

» Eh prenés ou laiſſés les hommes tels qu'ils ſont,
» Tout auſſi bien que vous je les connois à fond;
» Mais je ſuis avec eux avec moins de rudeſſe,
» Indulgent par nature & non pas par foibleſſe, &c.

Voilà de la morale dépouillée du ton plaintif & telle que Moliere l'eût employée, s'il eût eu à faire parler un pere de famille donnant à ſon fils des préceptes pour ſe faire aimer dans le monde.

Vous voyez, Monſieur, que je loue avec plaiſir, que je ne condamne point indéfiniment, & que ma critique ne regarde principalement que le défaut d'unité de coloris qui me paroît un vice auſſi repréhenſible dans un Poëme que dans un tableau, quoique cependant il ne rende pas l'ouvrage défectueux à tous égards. Ainſi l'aſſociation bizarre des perſonnages, eſt ſouvent ce qui choque uniquement dans une compoſition pittoreſque, tandis que l'expreſſion particuliere de chaque figure priſe ſéparément, mérite des louanges. De même les nouveaux peintres dramatiques nous offrent dans le même poëme des ſituations abſolument diſparates. Ce goût de compoſition eſt viſiblement défectueux; mais comme chaque perſonnage lugubre ou enjoué eſt ordi-

nairement bien rendu, l'illuſion théatrale nous dérobe une partie du faux qui domine dans le corps entier de la fiction. Craignons néanmoins les charmes du preſtige. Nous avions deux genres de dramatique diſtincts & ſéparés, utiles & agréables ; loin que le comique mêlangé en forme un troiſieme, il les réduit au contraire à un ſeul ; il fait une eſpece de monſtre de deux natures excellentes, & nous appauvrit enfin en paroiſſant nous enrichir.

NOus voici rendus, Monſieur, à l'objet le plus important de nos recherches : *doit-on preſcrire à l'art des limites quand la nature n'en a pas ?* (*a*) Vous croyez cette objection ſans replique, & pour en faire ſentir toute la force, vous remontez juſqu'aux principes. IIIe. Partie.

Celui, dites vous, qui le premier étala le ſpectacle de la Comédie, ne put travailler d'après un modele ; il dreſſa un plan ſelon ſes vues, & ce fut par conſéquent du fond de ſes idées que le nouvel ouvrage tira ſa nature & ſes attributs. Ceux qui vinrent en ſuite ſe crûrent auſſi en droit d'inventer. Sous leurs mains la Comédie, reçut une nouvelle forme qui eſſuya elle-même des viciſſitudes. Ces changemens ne furent pas traités d'innovations : on n'imaginoit pas encore qu'il ne fût pas permis de changer, de modifier une production éclose du cerveau d'un Auteur & dont

(*a*) Expreſſion de la Lettre du 10 Décembre qui rend parfaitement l'objection que je combats.

la nature ne peut être, ſi on l'oſe dire, que *verſatile*, & un peu arbitraire ; car enfin, ajoutez vous l'eſſence de la Comédie, quelle qu'elle ſoit, ne ſera jamais auſſi invariablement fixée, que l'eſſence des autres productions de génie; d'où vous concluez qu'il doit être libre à nos modernes de changer l'ancienne conſtitution du poëme comique. L'exemple de leurs prédéceſſeurs les enhardit & la nature de la choſe le permet.

Quel qu'impoſant que paroiſſe ce raiſonnement, il ſuffit pour le renverſer, de vous accorder vos principes & d'en nier les conſéquences. Je conviens donc qu'on ne doit point donner de bornes au génie quant à la faculté d'inventer, & que toutes ſes productions, ont pour ainſi dire leurs tâtonnemens, juſqu'à ce qu'elles ſoient arrivées à leur perfection; mais je ſoutiens auſſi, que chaque eſpece une fois créée & portée à un degré de perfection reconnu, il n'eſt plus permis aux Auteurs de paſſer des limites, que l'art, lui-même, leur a aſſignées, fondé ſur les réflexions & l'expérience des artiſtes.

Telles ſont l'Epopée, la Tragédie, l'Ode, la la Satyre, &c. d'après les Auteurs Grecs & Latins; & parmi nous l'Allégorie & la Cantate, d'après le grand Rouſſeau ; & ces Poëmes charmans, tels que la Chartreuſe & l'Epître aux Dieux Penates, d'après les Greſſet & les Bernis. (*a*) Or s'il eſt vrai que l'eſſence de ces diverſes productions eſt auſſi invariablement fixée qu'elle peut l'être par les exemples les plus reſpectables & les ſuffrages les plus conſtans ; par qu'elle raiſon particuliere ſeroit-il beaucoup plus libre de changer celle de la Co-

(*a*) Voyez le Parnaſſe François page 698.

médie ;

médie, également consacrée par l'approbation universelle.

Et ne croyez pas que cet aveu unanime soit difficile à prouver ; lisez Aristophanes, Plaute & Terence ; parcourez les Théatres Italien, Espagnol, Anglois, Danois même si vous voulez ; rappellez-vous ensuite les meilleures pieces de nos plus fameux Auteurs ; conciliez ces preuves de fait avec les décisions des législateurs de la scene ; avec Aristote, Horace, Despréaux, le P. Rapin, &c. vous les trouverez tous également opposés au système du comique plaintif ; vous sentirez bien des différences nécessaires dans les mœurs & dans le génie des Poëtes de chaque nation & de chaque siecle ; vous trouverez bien suivant la nature des sujets une diversité sensible dans les tons, *graves ubi decet, leves ubi licet.** Vous verrez encore que l'art n'est point obligé de nous faire rire, & qu'il lui suffit d'aller jusqu'à ce mouvement intérieur qui dilate l'ame, sans passer à ces agitations immodérées qui font éclater ; mais vous n'y trouverez point de héros ni d'héroïnes romanesquement lugubres, prodiguer des efforts pour arracher des larmes aux spectateurs ; en un mot cet examen vous convaincra qu'il est contre la nature du vrai comique de nous faire pleurer *douloureusement*, soit dans le récit des événemens, soit dans la peinture des caracteres ; que le masque de Thalie ne permet que des larmes de joye, de tendresse, de foiblesse, de dépit ou d'amour, & que ceux qui affectent de lui en faire verser de tragiques doivent sortir de son empire & chercher une autre divinité pour lui adresser leurs hommages.

* portée.

Ainsi vos objections les plus spécieuses me paroissent solidement réfutées, puisque laissant aux

Auteurs le pouvoir illimité de créer de nouveaux genres, & même la liberté de plier les anciens au goût particulier de leur ſiecle; j'ai dû ſeulement vous prouver ici que la Comédie avoit comme les autres eſpeces de poëmes, ſon eſſence fixe & déterminée, & que le changement des eſſences étant un abus intolérable dans l'empire des lettres, l'art avoit auſſi des limites, quoique la nature n'en eût pas.

Encore ſi les Fables propres au brodequin étoient entiérement épuiſées, on pourroit pardonner plus volontiers à l'invention des caracteres plaintifs & douloureux; mais il en eſt un très-grand nombre dont on ſouhaite en vain depuis long-temps de voir la peinture ſur la ſcene. Nous n'avons par exemple, aucun tableau reſſemblant à ces mœurs nouvelles qui doivent leur origine à la révolution (*a*) que le fameux ſyſtême a fait éclore parmi nous. Cependant ces objets bien vus ſerviroient à diverſifier les couleurs dont les mêmes originaux peuvent être peints; car quoique les hommes ſoient ſujets dans tous les temps aux mêmes défauts, ils les montrent néanmoins très-différemment dans les différens ſiecles. Les anciens à cet égard ne reſſemblent point aux modernes, nous ne reſſemblons pas même aujourd'hui à nos peres.

Si du temps de Moliere & des Corneilles on pouvoit encore repréſenter le plus grand nombre des ſavans & des beaux eſprits de profeſſion, comme des gens durs & groſſiers, hériſſés de grec & de latin, &c. les mêmes traits ne

(*a*) Le ſyſtême de Law a été l'époque d'une dépravation remarquable dans nos mœurs, &c. Eloge de M. de Monteſquieu par M. Dalembert.

conviennent plus depuis long-temps ; l'air pédant a diſparu avec cette érudition profonde puiſée dans la lecture des originaux, & la plupart de nos modernes ſemblent n'avoir retenu de leurs prédéceſſeurs que l'acharnement déplorable de décrier mutuellement leurs perſonnes & leurs ouvrages, & le talent funeſte de s'avilir eux-mêmes aux yeux de leurs contemporains & de la poſtérité.

Mais s'il eſt des caracteres qu'on peut peindre de ſiecle en ſiecle dans des attitudes différentes par le ſeul changement des mœurs, il en eſt d'autres qui peuvent fournir une ſi grande diverſité de traits, que le Poëte peut les repréſenter à ſon choix ſous différens aſpects, indépendamment de la variation des uſages. Je m'explique, M. Rouſſeau de Geneve paroît avoir conçu l'idée d'un Miſantrope fort différent de celui qui paſſe pour le chef-d'œuvre du Théatre François, & il y a de bonnes raiſons pour croire qu'il en feroit un excellent, ſans emprunter les crayons de Moliere. (*a*) On n'a point été d'accord non plus ſur les couleurs dont on s'eſt ſervi pour peindre le *Méchant*, parce qu'il eſt des méchans de pluſieurs eſpeces, & que ſuivant la différente maniere d'enviſager ce caractere, on peut

(*a*) Il y a quelques années qu'on me montra l'eſquiſſe d'un Miſantrope plus éloigné encore du coloris de Moliere ; c'étoit le portrait d'un ſavant bel eſprit. Je ne me rappelle à préſent que deux ſcenes de ce Poëme. Dans l'une le Philoſophe chagrin ou jaloux, frondoit éloquemment mais durement les protégés & les protecteurs. Dans l'autre il foudroyoit ſans diſtinction toutes les Académies de Province, ſans ſonger que ces ſortes de proſcriptions générales ſont néceſſairement injuſtes, & que ſi les ſociétés littéraires ſont en effet trop multipliées, elles ont au moins le mérite de fournir des admirateurs plus nombreux & plus éclairés, aux grands Ecrivains de la Capitale.

le charger plus ou moins & le rendre toujours avec vérité. Il en eſt ainſi de mille autres, & la nature fournira toujours abondamment aux génies d'un ordre ſupérieur, les teintes néceſſaires pour varier à l'infini les tableaux de cette eſpece.

Il n'y auroit point en effet de ſource de dramatique plus féconde & plus utile que le développement des caracteres, ſi les Poëtes au lieu de ſe borner à ceux de leur nation oſoient en introduire d'étrangers & préſenter ſur la ſcene les mœurs, les coutumes, les paſſions, &c. qui diſtinguent les différens peuples. Ce ſeroit alors, Monſieur, que le Théatre deviendroit en quelque ſorte l'école du genre humain, puiſqu'on y verroit toutes les formes ſous leſquelles la nature & les préjugés ſe montrent dans les divers climats de l'univers. (*a*)

Pour fixer nos idées ſur une matiere ſi vaſte & cependant ſi foiblement entrevue par l'Auteur du François à Londres, prenons des acteurs dans le ſein de cette ville fameuſe, & donnons leur à traiter la queſtion qui s'eſt élevée parmi nous, ſur la nobleſſe militaire & commerçante. Là nous verrons les premiers citoyens de tous les ordres, inſtruits également à l'école du guerrier, du politique & du négociant, décider le problême par leur exemple; je veux dire par leurs richeſſes ; & avouer par un ſentiment d'équité aſſez rare chez les autres nations, que le ſuccès couronne auſſi volontiers la valeur du ſimple

(*a*) Si M. de Voltaire a tranſporté dans ſes Tragédies les mœurs des Amériquains & des Chinois, pourquoi n'en feroit-on pas autant dans les Comédies?

plébéien que celle du noble d'extraction. (*a*)

Cette façon de penſer ſi vraie, pour quiconque n'a pas intérêt de s'y oppoſer, forme en Angleterre une de ces opinions nationales qui ont le plus contribué à la force & à la grandeur de l'Etat, tandis que parmi nous, elle eſt regardée, comme une chimere, ou qu'elle eſt combattue avec la derniere opiniâtreté. Auſſi de tous les antiques préjugés qui concouroient jadis à la gloire de la nation, je n'en connois plus qu'un ſeul qui ſubſiſte encore quoique fort affoibli, l'amour des louanges; tous les autres ſont ou anéantis ou devenus deſtructifs du bien public. On ne voit que rivalité & jalouſie dans l'ordre ſupérieur; mépris ou dégoût de ſa profeſſion dans les conditions ordinaires; murmure & indépendance dans les états les plus ſubordonnés. Tout eſt devenu orgueil, moleſſe & futilité, & nous ſommes rendus à ce point de petite miſere, que les talens qui inventent ou qui multiplient les objets du luxe, donnent plus de réputation à un citoyen qu'un livre utile ou une belle action. Quel fonds intariſſable

(*a*) M: Duguay avoit pris plus de 300 navires marchands & 20 vaiſſeaux de guerre avant d'être ennobli. Au reſte lorſque M. Thomas * aſſure que ſon heros étoit né dans *l'obſcurité*; cette expreſſion n'eſt-elle point auſſi fauſſe qu'injurieuſe à la famille de M. Duguay? Il dit lui-même dans ſes mémoires que ſes ancêtres avoient poſſédé pendant plus de deux ſiecles le Conſulat de Malaga, & qu'il avoit ſouvent entendu parler dans ſa jeuneſſe de la nobleſſe de ſon extraction. Eſt-ce là ce qu'on peut appeller un homme *né ſans ayeux*? D'ailleurs l'éloquent Profeſſeur n'ignore pas qu'il y a dans la roture comme dans la nobleſſe des degrés fort différents & combien il ſeroit injuſte de confondre l'artiſan & le manœuvre, avec le Magiſtrat & le Négociant, qui ſans être nobles obtiennent néanmoins par l'ancienneté de leur origine une très-grande conſidération dans le public. Ainſi la famille de M. Duguay devoit paroître très-noble aux yeux d'un Poëte Philoſophe, qui dans ſon Epître au peuple a mis en poudre les préjugés vulgaires.

* Éloge de Mr. Duguay.

de morale, de critique & de plaiſanterie, pour un Poëte, d'avoir à comparer des mœurs auſſi corrompues & auſſi frivoles, avec le caractere ſage & réfléchi des peuples qui nous environnent.

Par ces obſervations il eſt facile de voir qu'il y a encore de nouveaux ſujets de drames qui n'ont point été tentés, d'autres qui ne l'ont été que très-légérement, & que la ſource d'aucuns n'eſt tarie. D'où peuvent donc venir ces clameurs ſi vives ſur l'épuiſement des objets & des caracteres ſcéniques ? Ne ſeroit-ce point le défaut de talens qui les auroit fait naître, plutôt que le défaut de matiere ? Je ne ſais point décider ; je dirai ſeulement que s'il paroiſſoit aujourd'hui un génie égal à celui de Moliere (*a*) il nous feroit bientôt admirer les moyens échappés à la foibleſſe ou du moins à la pareſſe de ſes ſucceſſeurs ; car pourquoi le diſſimuler ? On veut préſentement dans tous les états aller à la réputation & à la fortune, aux moindres frais poſſibles, & il n'eſt que trop d'Auteurs qui calculent en géometres les degrés de travail, de gloire & de profit.

Cependant quand il ſeroit certain que les ſujets les plus heureux auroient déjà été traités, les Poëtes trouveroient encore des reſſources dans le nouveau genre de drame dont le ſavant Auteur du pere de famille vient d'enrichir la ſcene. (*b*) Quels exemples & quelles leçons également utiles pour tous les âges de la vie ! Là

(*a*) Voyez l'année littéraire 1760, pag. 29.

(*b*) Terence & pluſieurs de nos comiques ont mis dans leurs Poëmes des peres de famille, mais qui n'y paroiſſent jamais que comme des perſonnages acceſſoires & ſubordonnés aux originaux. Ici, M. Diderot a peint d'après ſes idées & preſque toujours d'après nature, les diverſes affections attachées à la *paternité*, & il en a fait la baſe de ſa Comédie ; on peut donc le regarder comme l'inventeur du genre de drame qui n'a pour objet que *les conditions*.

chacun peut ſentir, ce qu'il a été à la vue du tableau effrayant des emportemens de la jeuneſſe, & apprendre ce qu'il doit être dans les préceptes & les vérités *d'uſage* qu'enſeigne le reſpectable heros de la piece.

Et c'eſt une diſtinction eſſentielle qu'il faut faire entre les caracteres dominans du genre comique & ſatyrique, & ceux du genre ſérieux & moral. On doit repréſenter les premiers avec tous les vices, tous les travers, tous les ridicules poſſibles : ils ſont deſtinés à nous inſtruire par leurs défauts. Les ſeconds au contraire doivent être peints avec tous les attributs de la raiſon ; c'eſt par leurs vertus qu'ils ſont chargés de travailler à notre inſtruction : mais quelque ſoit le genre que le Poëte ait embraſſé, le perſonnage dominant doit toujours être utile & attirer les premiers & les derniers regards des ſpectateurs.

Tel eſt le Pere de famille, & c'eſt d'après ce drame ſi intéreſſant dans ſon objet, & où l'on trouve tant de morceaux dignes des plus grands éloges, (*a*) que nous devons ſouhaiter de pareils portraits ſur les autres conditions de la ſociété. Les ſpectateurs qui ſeroient de la qualité repréſentée y puiſeroient des leçons directes & néceſſairement profitables, parce qu'on ne peut s'empêcher de ſe reconnoître dans la peinture de ſa propre condition ; & ceux qui n'en ſeroient pas, apprendroient au moins à vaincre les préjugés toujours injuſtes & ſouvent injurieux qui ne ſéparent que trop parmi nous, les états (*b*) les uns des autres. Qu'il me ſoit permis de jetter ici

(*a*) Année littéraire 1761, pag. 310, tom. III

(*b*) Il y a en France trois ſortes d'états, l'Egliſe, l'Epée & la Robe. Chacun a un mépris ſouverain pour les deux autres. Tel par exemple que l'on devroit mépriſer parce qu'il eſt un ſot, ne l'eſt ſouvent que parce qu'il eſt homme de robe, &c. *Lettres Perſannes.*

un coup d'œil rapide ſur quelques-unes de ces conditions négligées ou défigurées par nos comiques. Ce ſera un écart, j'en conviens ; mais ſi je dis des choſes raiſonnables, oſerez-vous m'en faire un crime?

Dès l'enfance du Théatre & même juſques à nos jours, on n'a mis ſur la ſcene que des capitans & de faux braves, objets indignes des regards des honnêtes gens. Aujourd'hui que les idées ſont plus ſaines, pourquoi ne nous donneroit-on pas avec ſuccès, le portrait véritable de quelque illuſtre guerrier que ſes longs ſervices auroient élevé aux premiers honneurs de la guerre? Un tableau auſſi brillant, pourroit devenir une école excellente pour les jeunes militaires. Ils y apprendroient que la naiſſance & le courage ne ſuffiſent pas, pour fournir avec gloire la carriere des Héros : qu'il eſt des devoirs pénibles attachés à cette noble profeſſion, qu'elle exige un fond immenſe de connoiſſances laborieuſes, & que c'eſt principalement ſur la ſûreté qu'elle procure à la patrie, qu'eſt fondé l'éclat dont elle brille à nos yeux & la ſupériorité qu'elle obtient chez tous les peuples de l'Univers.

Tel ſeroit le fond de la morale ; & quant à l'action théatrale, je voudrois que le Poëte la portât bien au delà des limites qu'on a coutume de lui preſcrire, & qu'il ne craignît point de bleſſer cette impérieuſe régle de l'unité de lieu, que les plus grands maîtres ont expliquée ſi différemment, qu'elle devient en quelque ſorte arbitraire, ſuivant la nature & les beſoins de la fiction. (*a*) En effet ſi cette loi peut forcer un

(*a*) Ariſtote ni Horace ne parlent point du précepte de l'unité de lieu ; le grand Corneille lui accorde toute une ville, & M. de Voltaire tout un palais, &c. Diſcours de Corneille & Préface d'Œdipe.

Auteur à renfermer rigoureuſement ſon action dans les bornes étroites d'une chambre, d'un veſtibule, &c. elle ne peut avoir d'application, que dans les pieces de caractere, comme l'Avare, le Glorieux, &c. où les paſſions affectées à ces êtres divers peuvent éclore & ſe développer dans leurs propres foyers. Mais il ſeroit ridicule de vouloir l'obſerver dans les ſujets qui exigent du mouvement, comme dans l'eſpece où nous ſommes. On ne peut avec vraiſemblance, tenir un général renfermé dans ſon appartement, il faut à ſon égard que l'action s'étende au moins dans l'enceinte d'une place, d'un camp, &c. & qu'il y paroiſſe dans toutes les fonctions différentes que les devoirs ou les attributs de ſa dignité peuvent naturellement comporter.

La vraiſemblance, M. eſt la premiere de toutes les régles ; en l'obſervant tout eſt dans l'ordre, & ſans elle la loi même des unités ne ſeroit plus qu'une antique chimere, moins propre à fixer l'attention des auditeurs qu'à donner des entraves à l'imagination des Poëtes.

Si je ne craignois d'abuſer de la licence même des diſgreſſions, que ne vous dirais-je point ſur les ſuites naturelles & néceſſaires de ce principe fécond & lumineux. Vous verriez que le Théatre de la Comédie peut & doit même changer de décorations comme celui de l'Opéra, lorſque la diſpoſition de la fable l'exige ou le permet ; que la marche de l'action & l'unité d'intérêt n'en recevroient ni obſcurité ni diminution ; puiſque nous ſuivons ſans peine l'une & l'autre dans *Armide* & dans *Roland*, quoique chaque acte dans ces deux poëmes amene de nouvelles décorations ; que la même magie opéreroit le même effet ſur l'une comme ſur l'autre ſcene, & qu'il

y a plus de pieces défectueuſes par l'immobilité des lieux, qu'il n'y en auroit par la diverſité de ceux où l'on placeroit quelquefois les acteurs. Enfin M. je me flatte que je vous convaincrois au moins, que cette innovation donneroit aux ſpectateurs un plaiſir de plus ; aux acteurs plus de vérité dans leur jeu & aux Poëtes la liberté de créer des ſujets que l'immuable perſpective de nos Théatres rendroit actuellement ridicules ou impoſſibles. Tous ces objets mériteroient d'être traités avec quelque étendue ; mais ce ſeroit ajouter de nouveaux écarts au premier qui doit encore me mener aſſez loin.

Nous n'avons M. que le poëme de la Gouvernante où le caractere du Magiſtrat ſoit peint avec ſes véritables couleurs : juſques là il avoit été en proye aux ris indécens du Parterre. La Chauſſée eſt le ſeul comique qui lui ait donné de la dignité & de l'intérêt, mais quelque vérité qu'il ait mis dans ſon tableau, Mr. Diderot le préſente ſous un aſpect bien plus frappant encore, & infiniment plus étendu. « Que l'homme, dit-il, ſoit » forcé par les fonctions de ſon état, ou de man- » quer à la ſainteté de ſon miniſtere, & de ſe » deshonorer aux yeux des autres & aux ſiens, » où de s'immoler lui-même dans ſes paſſions, » ſes goûts, ſa fortune, ſa naiſſance, ſa fem- » me & ſes enfans, &c. » Quelle image du plus grand & du plus terrible ſacrifice qu'on puiſſe exiger de l'humanité ! mais je connois le cœur du Magiſtrat, il ne balancera pas ſur le choix, & il immolera tout à l'intérêt ſacré de la Juſtice & à la voix impérieuſe de ſa conſcience.

Le génie Philoſophique qui diſtingue particuliérement ce ſiecle, qui a étendu la ſphere de nos connoiſſances & peut-être auſſi corrompu

nos mœurs ; nous a enfin éclairé sur la considération que mérite la profession de Négociant, & fait sentir de quelle importance elle est devenue pour le soutien des Etats, depuis que nos guerres ne sont presque plus occasionnées que par des intérêts de commerce.

Sous un point de vue aussi favorable, croyez vous M. qu'un auteur qui voudroit nous donner le portrait du *Négociant Armateur* (a) auroit encore besoin pour réussir d'employer l'artifice des intrigues, ou le prestige des coups de Théatre ? pour moi je suis persuadé qu'il lui suffiroit pour intéresser un auditoire raisonnable d'animer sa fable par quelques fictions, & de peindre avec énergie son héros comme le bienfaiteur& souvent le vengeur de sa patrie. Ces titres vous paroîtront sans doute exagérés ; mais à qui dans l'ordre politique appartiennent-ils plus légitimement, qu'à la classe de ces hommes courageux qui après avoir hasardé mille fois, & leurs biens & leurs vies pour combattre les ennemis de l'Etat ; rendus enfin à eux-mêmes dans le sein de la paix, continuent par de sages spéculations d'appeller encore des extrêmités de l'univers, la fortune par-

(a) M. Thomas dans la deuxieme partie de son discours, suppose que l'Armateur ne commande jamais qu'un seul vaisseau, qu'il ne fait que des coups de main, qu'il n'a ni projets à concerter ni plans à former, &c. Que d'erreurs ! Est-ce que les Duguay, les Caffarts, les Thurot, n'avoient pas commandé des Escadres, concerté des projets, formé des plans & de plus battu l'ennemi, avant d'entrer au service immédiat du Prince ? Il est vrai que des motifs plus purs, l'éclat des entreprises, les difficultés dans l'exécution des ordres trop précis ; la jalousie & la rivalité des coopérateurs distinguent particuliérement le Commandant de la Marine Royale ; mais pour les qualités du courage & les connoissances de l'art, elles sont & doivent être au même degré dans le Commandant de la Marine marchande.

mi leurs concitoyens, & ne ceſſent jamais de leur être ainſi également utiles, par leur valeur, leurs lumieres & leurs richeſſes.

Je pourrois pouſſer beaucoup plus loin cette eſpece d'énumération de conditions ou d'états, plus ou moins ſuſceptibles de repréſentations dramatiques. Mais j'aime mieux vous entretenir un moment de la Tragedie Bourgeoiſe qui regne depuis long-temps, avec éclat, ſur le Théatre Anglois, & dont on paroît ſouhaiter de voir la ſcene Françoiſe également embellie.

Cette nouvelle eſpece de tragique aura pour baſe comme chez nos voiſins, les infortunes & les malheurs de nos ſemblables ; dépouillée de l'appareil impoſant des Oracles & des Tonnerres. Ce ne ſera plus, il eſt vrai que Melpomene en deshabillé ; mais d'autant plus touchante que nous ſerons plus près des victimes & des ſacrificateurs.

C'eſt le cœur comme vous voyez, M. qu'on cherche principalement à intéreſſer dans les nouveaux ſyſtêmes dramatiques ; ce choix eſt réfléchi. L'expérience a prouvé dans tous les temps qu'il n'y avoit rien de plus difficile que de faire rire les honnêtes gens, ni de plus aiſé que d'exciter leur ſenſibilité. Delà, le ſuccès preſque toujours certain de ces drames purement attendriſſans, où toutes les autres paſſions ſe taiſent pour n'en laiſſer triompher qu'une ſeule. Heureux les Poëtes, ſi dans un genre ſi favoriſé des ſpectateurs, ils pouvoient ſéparer le danger, du plaiſir, & en écarter tout ce qui peut altérer les mœurs des Citoyens ; objet infiniment reſpectable dans toute République bien policée.

Je n'oſerois vous dire, M. quelle eſt l'étendue

de mes vœux à ce ſujet. Je laiſſe à l'ignorance & au zele outré, à déclamer contre les ſpectacles publics: mais ſeroit-ce un ridicule de ſouhaiter qu'on les rendît plus utiles & plus décens ? Le Philoſophe & le Politique qui ſont les vrais Légiſlateurs, connoiſſent les beſoins de l'humanité & y déférent, relativement au nombre des citoyens, à leur fortune & à la forme du gouvernement. Geneve peut avoir raiſon de proſcrire le Théatre; mais il eſt néceſſaire à Paris. Il ne s'agit que d'en bannir à jamais tous ces poëmes légers, charmans, merveilleux, ſi l'on veut, mais qui n'étant deſtinés qu'à nous donner du plaiſir, comme plaiſir, échauffent néceſſairement l'imagination aux dépens de la vertu. (a) Il ne doit jamais être permis d'exciter certaines paſſions; quand une fois le cœur a commencé d'être ému avec délices, il ſe précipite bientôt dans un feu ſéducteur qui le dévore, & alors s'il manque d'objets légitimes, il eſt trop ſouvent tenté d'en chercher qui ne le ſont pas.

Après ce léger trait de morale que je devois à la vérité, & à la vue de la carriere immenſe où nos Poëtes peuvent encore s'exercer avec ſuccès, (car tout eſt ſoumis ou peut l'être à l'empire dramatique;) concluons, M. que c'eſt moins le déſir d'être plus utile, ou de procurer des plaiſirs plus parfaits qui a produit le genre larmoyant, que l'envie de ſurprendre l'admiration par les

(a) Cette proſcription regarde principalement les Théatres forains où l'on repréſente des pieces dont le ſuccès prouve au moins la corruption des mœurs & du goût d'une partie de la nation.

charmes brillans de la nouveauté. Cette maladie ſi contagieuſe pour le genie François enfante auſſi les modes littéraires & porte, ſans ceſſe, ſes bizarreries dans tous les genres d'écrire, comme dans toutes les conditions. Nôtre curioſité veut tout parcourir, nôtre vanité tout tenter, nôtre amour propre tout ramener à la ſphere de nos idées ; & lors même que nous cédons à la raiſon, nous paroiſſons moins en ſuivre l'attrait, que celui de nos talens ou de nos goûts, de nôtre humeur, ou de nos caprices.

IVe. PARTIE.

SI ce raiſonnement eſt vrai, il eſt aiſé de préſager le ſort de la maniere plaintive. Légitimée par la mode, elle paſſera avec elle & ſera reléguée au pays du Tragi-Comique dont elle eſt ſi voiſine. Les deux Poëmes qui lui ont donné l'être, ſubſiſteront, ſans doute, long-temps par des beautés indépendantes, & du romaneſque des fables & de la ſingularité des originaux ; mais leur goût de compoſition périra. Le beau ſexe protecteur né de toutes les tendres nouveautés ne voudra pas toujours pleurer, quoiqu'il veuille toujours être ému : ſions nous-en à ſon inconſtance, & plus encore au ſentiment du vrai, qui ne peut jamais être entiérement effacé.

Vous êtes ſans doute étonné, M. de la témérité de cette prédiction ; mais votre ſurpriſe ceſſera peut-être, ſi vous faites attention aux limites extrêmement étroites dans leſquelles ſe ſont reſtraints les Poëtes larmoyans. Bornés à ne rendre qu'un ſeul & même ſentiment, la pitié ; par quel art réuſſiront-ils à nous ſauver de l'ennui qui doit naître de l'uniformité du ton & de la

reſſemblance éternelle de leurs originaux? Dans les Tragédies les plus attendriſſantes, les Héroïnes ſont agitées de diverſes paſſions : l'amour ou la haine, l'ambition ou la vengeance varient tour-à-tour les couleurs du tableau. Ici elles ne ſavent préciſément que pleurer, & par une ſuite néceſſaire de leur poſition, forcer les caracteres d'accompagnement de les ſuivre à peu près ſur le même ton : delà le dégoût inſéparable des répétitions. Qu'on choiſiſſe le partiſan le plus paſſionné du nouveau Dramatique & je ſoutiens qu'il verra avec moins de ſatiété, les repréſentations multipliées d'un Comique commun & varié, que les accens continuement plaintifs, & la morale toujours ſublime des Héroïnes larmoyantes. (*a*)

L'on peut mettre encore au nombre des raiſons qui feront déprendre du nouveau goût, la difficulté même d'y réuſſir ; le champ n'eſt pas vaſte, & l'on ne peut le parcourir avec ſuccès, ſans poſſéder au même dégré de perfection que l'auteur de Mélanide, ce *faire* ſéducteur qui nous a fait admirer de purs romans habillés en comédie. Fontenelle a un ton qui lui eſt propre & qui lui ſied admirablement bien ; mais qu'il eſt dangereux de vouloir imiter. La Chauſſée a le ſien qu'il a créé, & qui trouvera encore moins d'imitateurs ; ſoit par le danger de copier ſes fables, ſoit par la difficulté de les rendre avec le même art qu'il a ſu employer.

Mais tout l'art eſt inutile quand le genre eſt

(*a*) Nos auteurs modernes font des pieces plus épurées ; mais auſſi qu'arrive-t-il ? qu'elles n'ont plus de vrai comique & ne produiſent aucun effet. Elles inſtruiſent beaucoup ſi l'on veut ; mais elles ennuyent encore d'avantage, autant vaudroit aller au Sermon. M. Rouſſeau à M. Dalambert.

vicieux par lui-même ; je veux dire, lorſqu'il n'eſt pas monté au ton commun de la nature (*a*) & qu'il n'en rend pas le coloris perceptible à tous les peuples, à tous les âges & à toutes les conditions. Ce vice radical du genre plaintif, empêchera toujours les nations voiſines de l'adopter ; & c'eſt néanmoins par cette adoption, qu'on peut, avec le plus de probabilité, augurer de la durée des inventions dramatiques. En effet lorſque les étrangers les naturaliſent en quelque ſorte, ſoit par des traductions, ſoit par des imitations, on ne peut alors raiſonnablement douter qu'elles ne ſoyent deſtinées à paſſer à la poſtérité. Ainſi le ton & la maniere du Prince de nos comiques, ont franchi les montagnes & traverſé les mers : mais lorſque ces mêmes inventions n'ont eu d'abord qu'une partie des ſuffrages de la nation qui les a vû naître & qu'elles n'y trouvent en ſuite aucune ſorte d'imitateurs ; par quel prodige pourroit-on ſe flatter encore qu'elles perceront dans l'avenir ?

Pour nous, M. quelque ſoit le ſort du nouveau comique, ne perdons jamais de vue les grands principes de l'art, & ſoyons bien perſuadés que ſi le génie peut s'élever quelquefois au-deſſus des régles ordinaires & ſe frayer des routes inconnues, il ne doit jamais chercher hors de la nature ou de la vraiſemblance les événemens & les caracteres qu'il veut repréſenter. Reſſouvenons nous encore que les Grecs & les Romains, nos maîtres & nos modeles dans toutes les productions de goût les plus importantes, ont principalement deſtiné la Comédie à nous amuſer & à

(*a*) Voyez les Mémoires de Trévoux, Juin 1749. pag. 1280.

nous

nous inſtruire par la voye de la critique & de l'enjouement. Toutes les nations de l'Europe ont depuis ſuivi cette méthode, plus ou moins exactement, ſuivant qu'elle s'accordoit avec leur génie particulier. Nous l'avons nous même adoptée dans les jours de nôtre gloire, dans ce ſiecle ſi ſouvent mis en parallelle avec celui d'Auguſte. Pourquoi forcer Thalie d'emprunter aujourd'hui la ſombre attitude de Melpomene & de bannir de ſon empire ces jeux folâtres & badins qui feront à jamais l'ornement de tous les Théatres ; tandiſque les nouveaux accens concentrés & combattus ſans ceſſe, n'auront vraiſemblablement qu'une exiſtence locale & momentanée.

Au reſte mes préſages ne peuvent rendre leurs deſtinées malheureuſes, qu'autant qu'ils ſeront adoptés par les ſavans & les gens de goût. Ce ſont eux qui entraînent néceſſairement à la longue les ſuffrages du Public ; & c'eſt à eux auſſi, que je ſoumets avec plaiſir, les louanges & les critiques, les vérités ou les erreurs, qu'ils trouveront dans ce diſcours.

MÉMOIRE
SUR
LA PHOLADE,

Coquillage connu dans le pays d'Aunis ſous le nom de DAIL, *pour ſervir à l'hiſtoire naturelle de cette Province.*

Par Monſieur DE LAFAILLE,

Lu dans l'Aſſemblée du 16 Avril 1755.

LE pays d'Aunis quoique reſſerré dans des bornes très-étroites, n'en eſt pas moins riche & varié dans ſes productions. Celles que nous préſente l'Océan qui baigne ſes côtes, méritent ſur-tout une attention particuliere : parmi une foule d'habitans de toute eſpece dont ſes rivages ſont peuplés, les Teſtacées y tiennent un rang diſtingué. Les uns dans l'émail de leurs coquilles & la variété de leurs formes nous offrent des nuances ou des ſingularités qui pourroient le diſputer aux merveilles du nouveau monde; d'autres, ſous des dehors plus modeſtes, poſſédent dans la douceur de leur eau, dans la ſaveur & la délicateſſe de leur chair, des qualités dont tout le prix nous eſt bien connu. Il eſt vrai que ces ſortes de productions réuniſſent rarement ce double avantage. Ici la robe en eſt brillante & le poiſſon dégoutant; là s'il a quelque attrait, ſa coquille eſt groſſiere & ſans aucun éclat; tandis que l'agréable eſt du reſſort des premiers, les ſeconds ne recon-

noiſſent que l'utile. C'eſt à ces eſpeces bienfaiſantes qu'appartient la Pholade de nos côtes, connue vulgairement ici ſous le nom de Dail.

Dans la claſſe des Teſtacées (*a*) ce coquillage eſt compoſé de ſix pieces tellement collées & réunies par différens ligamens, qu'elles ne frappent point au premier coup d'œil : ſans une attention réfléchie, il ſeroit facile de le confondre dans la claſſe des Bivalves, mais à ſuivre le jeu & l'harmonie de la coquille, outre les deux pieces principales * qui renferment l'animal, on peut aiſément en appercevoir quatre autres * appliquées au dos dont l'étendue eſt beaucoup plus bornée. Les deux qui en occupent le ſommet * n'ont gueres plus d'un pouce dans leur diametre. Elles paroiſſent faites uniquement pour cacher & conſerver la charniere ; leur forme qui les rapproche aſſez bien d'une Bivalve dont les deux pieces ſeroient appliquées ſur cette partie, y produit à peu près le même effet ; la conſiſtance en eſt délicate, fragile & ſi mince, qu'il eſt rare de les trouver avec ce poiſſon, elles ſe briſent preſque toujours, & reſtent au fond de ſon trou lorſqu'on l'en tire. A la ſuite de ces pieces vient la troiſieme * qui peut paſſer avec raiſon pour la plus petite de toutes ; ſous la figure d'un triangle équilatéral, tandis qu'elle eſt aſſiſe ſur un de ſes côtés, l'angle qui lui eſt oppoſé, va remplir le petit vuide que laiſſent entr'elles les deux précédentes ; elle y eſt collée avec la même matiere viſqueuſe qui les retient, mais elle a dans ſon épaiſſeur plus de force & de corps. La quatrieme

* Plan. 2, let. A & B. Fig. 1 & 2.

* Plan. 2, let. D, E, F.

* Plan. 2, lettre D. Fig. 4.

* Idem, lettre E, Fig. 4.

(*a*) La plûpart de nos modernes écrivent & prononcent Teſtacé, Cruſtacé, mais l'Académie Françoiſe, l'Encyclopédie, Trévoux, le Dictionnaire des animaux, &c. ſont pour Teſtacée, Cruſtacée ; c'eſt une autorité.

& derniere piece * occupe l'eſpace qui reſte juſqu'à la pointe de la coquille ; on ne peut mieux la comparer pour ce qu'elle repréſente qu'à une eſpece de gouvernail. Dans une pareille ſituation, il ſeroit difficile de décider ſi l'animal fait ſervir le ſien au même uſage que celui de nos vaiſſeaux ; ce qui feroit croire le contraire, c'eſt qu'il eſt moins libre & plus gêné dans ſa marche, par le moyen d'une pellicule fort mince qui le ſaiſit dans toute ſa longueur du côté du tranchant le plus uni ; il s'attache aux grandes valves * qu'il ſert à contenir ; ſans cet appui elles reſteroient béantes & entrouvertes par le trop grand éloignement de la charniere. (*a*)

* Idem lettre F. Fig. 4.

* Plan. 2, lettre C. Fig. 3.

Des ſix pieces qui paroiſſent former la coquille du Dail, ce ſont les principales & les plus eſſentielles, * puiſqu'elles cachent & renferment ce poiſſon. Leur forme eſt auſſi baroque que ſinguliere, nulle proportion ni ſymmétrie dans les détails, la longueur ſurpaſſe près de trois fois leur largeur. Cette étendue qui devroit naturellement en occuper le milieu eſt environ vers les deux tiers de la coquille ; ce qui en reſte finit tout-à-coup en une pointe courte & aſſez aigue : mais du côté oppoſé leur volume ſe ſoutient d'avantage. Outre la difficulté de ne pouvoir jamais bien ſe joindre, elles ſont ſi échancrées dans leur

* Idem lettre A. Fig. 1.

(*a*) On voit dans la Conchilyologie, deuxieme édition, pag. 322, let. H & I de la planche 26. Une figure du Dail de ces côtes, exactement conforme à celle qu'on préſente ici. Pour écarter tout ſoupçon ſur la conduite de l'Auteur, il croit devoir avertir qu'il a fourni à M. Dargenville, tant les deſſeins que les détails capables d'appuyer la certitude de ſa découverte : la date de ce mémoire & l'extrait qui en a paru au Mercure d'Avril 1756 ſont des garants qui parlent en ſa faveur. Voyez auſſi le ſecond volume de l'hiſtoire de la Rochelle pag. 713.

contour, préciſément vers la partie oppoſée à la charniere, qu'à la ſimple vue on croiroit que le hazard auroit pu y occaſionner quelque fracture; mais ce défaut qui ne ſouffre jamais de variation, doit le faire regarder comme naturel & attaché en quelque ſorte à la configuration de ce coquillage. C'eſt par cette ouverture circulaire & tant ſoit peu allongée, que l'animal préſente toujours à découvert une ſorte de mammelon ou partie charnue dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. Cette coquille qui eſt liſſe & polie intérieurement *, ne l'eſt guere dans ſes dehors; ſa robe eſt chargée de ſtries tranſverſales & oblongues dont les petites éminences ou aſpérités qui regnent particuliérement du côté le moins long, lui donnent aſſez l'air d'une lime & la rendent fort rude au toucher.

* Idem lettre B, Fig. 2.

* Plan. 2, lettre A, Fig. 1.

Quoiqu'il puiſſe ſe faire que tous les poiſſons de ce genre ne ſoient pas encore bien connus, on les réduit cependant à quatre eſpeces. La premiere qui appartient à l'Angleterre ſe trouve ſur les côtes d'Ecoſſe, elle eſt d'une couleur cendrée, longue de cinq doigts * & n'a que cinq pieces au rapport de Liſter; (a) à conſidérer cette coquille dans ſon tout, elle paroît d'abord

* Plan. 3, lettre F, Fig. 4.

(a) L'aveu courageux & modeſte que fit ce ſavant Conchiliologue de ſa mépriſe ſur la Pholade Angloiſe ne l'a pas ſauvé du reproche d'une ſeconde; il ſoutint d'abord (& ſon ſentiment fut celui de M. de Reaumur ſur le Dail du Poitou & de l'Aunis) que ce Teſtacée n'avoit que trois pieces; mais il fut le ſeul qui reconnut par la ſuite le peu de ſolidité de ſes premieres obſervations. Sur de nouvelles expériences Liſter publia qu'il en avoit cinq, & s'il les eût continuées avec le même ſuccès, on ne doute point qu'il n'eût fait paroître dans ſon état naturel un coquillage qu'il n'a fait que défigurer. La ſeule inſpection de la figure qu'il en donne ſuffit pour en convaincre, & le vuide que laiſſent entre elles les trois pieces de la charniere, annoncent aſſez la quatrieme qui y manque. Voyez la Plan. 5, fig. 4 de ce mémoire.

n'être pas fort éloignée de celle qui se pêche sur nos rivages; mais si l'on suit ses différentes parties avec quelque détail, on y trouve, quoique dans les mêmes, des traits caractéristiques qui y souffrent une différence sensible : elle a le corps menu & beaucoup plus effilé, la partie supérieure plus aigue & plus longue; à la place de deux pieces ovales appliquées au dos de la nôtre, on n'y découvre que deux moitiés de *tellines* posées dans un sens non-seulement contraire, mais qui renversent encore l'ordre général de la nature. Enfin au lieu du gouvernail qui caractérise la Pholade Rochelloise, ce n'est là qu'une piece ronde assez allongée, & qui, eu égard au sens de la coquille, forme une espece de goutiere renversée.

La seconde espece de Pholade est propre à l'Afrique; nous en devons la découverte à l'Auteur de l'Histoire Naturelle du Sénégal. Cet habile observateur ne lui donne aussi que cinq pieces; * ne pourroit-on point croire que la sixieme lui est échappée? Elle doit être d'une consistence si fragile & d'une telle petitesse qu'à mesurer son étendue sur celles qui l'environnent, elle n'auroit, toute proportion gardée, qu'une ligne de hauteur sur un peu plus de largeur. Un volume si borné & qui la rend à peine visible a pu aisément la faire méconnoître. Ces pieces * sont attachées au dos des deux plus grandes qui ne ressemblent à aucune des Pholades connues : ce sont deux battans dont la figure approche assez d'une camme ordinaire & pointue sur l'un de ses cotés. Elle peut avoir un pouce de long & un demi de largeur : sa surface est partagée en deux parties à peu près égales; l'une est chargée de cannelures profondes dont le sens oblique coupe la coquille,

*Plan 5, lettre A, Fig. 1.

* Idem lettre B, Fig. 1.

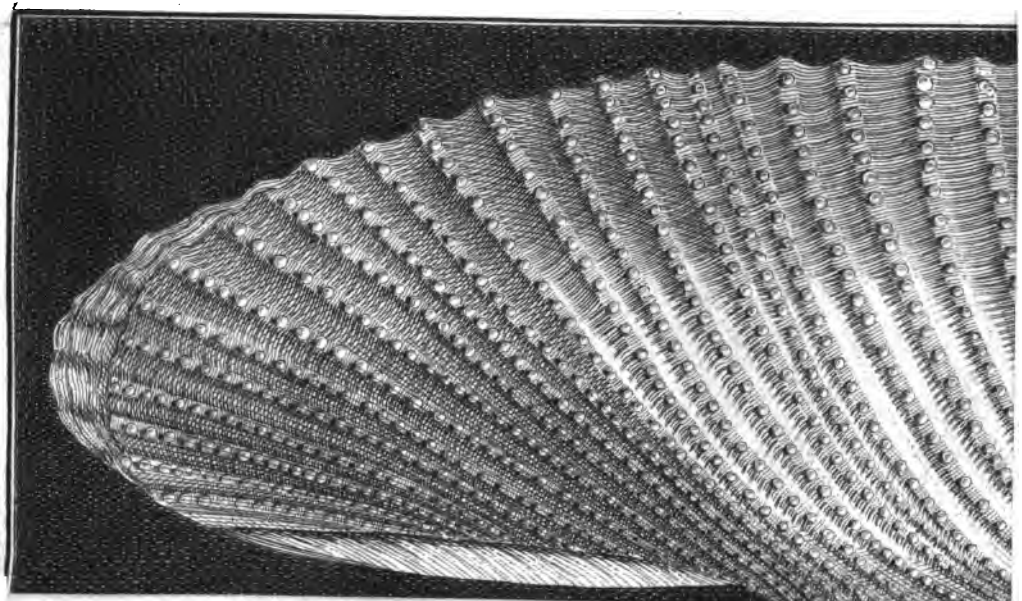

B. L. Henriquez. Sc.

tandis que l'autre moitié eſt couverte de ſtries plus légeres & paralleles à ſa largeur. C'eſt avec ces aſpérités qu'elle perce le trou où elle vit, elle ne fait pas pour cela de grands efforts puiſqu'il n'eſt qu'au milieu d'un limon durci. Sa couleur n'a rien de ſéduiſant, elle eſt couverte & comme enveloppée d'une pellicule jaunâtre qui cache un fond blanc.

La troiſieme eſpece ne ſe trouve point en Europe, l'Amérique ſeule nous la fournit. Ce coquillage eſt ſans contredit le plus beau de ſa famille ; rien n'eſt au-deſſus de la taille élégante de la Pholade Amériquaine. * L'éclat de ſa blancheur, le travail ſymmétriſé de ſa robe joint aux contours gracieux de ſa forme, en font une coquille précieuſe qui n'eſt pas moins recherchée des naturaliſtes que des curieux. Celles qu'on nous envoye du nouveau monde ont ſouvent juſqu'à huit pouces de long ſur une groſſeur proportionnée. Quoique ce Teſtacée releve de la claſſe des mutivalves qui donne ſix pieces à toutes les Pholades connues, il n'eſt pas facile d'apprécier le mérite des quatre plus petites : comme elles ne frappent point le coup d'œil & qu'elles ſe ſéparent aiſément à la mort du poiſſon, elles reſtent dans l'oubli, & il n'eſt gueres poſſible, ſans donner au hazard, d'en décrire la forme ou d'en parler avec quelque certitude. A la vue des deux grandes valves, on peut juger plus ſûrement des différences qui caractériſent cette Pholade & en font une eſpece bien marquée. La charniere y eſt tout-à-fait différente de celle des Dails Européens, & manque d'une vingtaine de petits trous qui ſervent d'attache aux fibres de l'animal. D'ailleurs de toutes les aſpérités qui couvrent ces ſortes de coquilles, il n'en eſt point de plus rudes, de plus

* Plan. [illegible]

ſortes, de plus grandes que celles qui dominent ſa ſuperficie; ſous la forme de tuiles tranchantes, elles ſont arrangées avec beaucoup d'art & poſées preſque de bout ſur le cordon de vingt-huit cannelures qui regnent ſur toute l'étendue de ce Teſtacée.

La quatrieme eſpece nous appartient: M. de Reaumur veut que nos rivages en fourniſſent de deux ſortes. Malgré une perquiſition très-exacte & les recherches de pluſieurs années, je n'ai pu encore découvrir de différence ſenſible dans nos Dails. Les talens & la haute réputation de ce grand homme ont pu le faire croire, mais tout ce qui n'eſt que merveilleux ou vraiſemblable doit diſparoître au flambeau de la vérité. La Pholade de ces côtes eſt en général aſſez conforme aux productions de l'Angleterre dans ce genre; elle eſt ſeulement moins maigre dans ſa taille * & mieux proportionnée dans ſon étendue: ſa robe eſt d'ailleurs chargée de nuances dont l'éclat n'en releve pas le mérite, mais qui nous la rendent en quelque ſorte particuliere. Un jaune verdâtre ou bien une couleur de limon plus ou moins foncé en abſorbe le fond, tant que l'animal eſt vivant; après ſa mort cette teinte s'efface, & le blanc ſale paroît être la ſeule dont elle eſt dominée. Tout ce que l'Océan peut fournir de plus grand dans cette ſorte de coquillage n'approche point des Dails de l'Amérique; la nâture qui dans ces climats brûlans les éleve juſqu'à une taille giganteſque, les réduit ici à un volume bien inférieur; leur étendue ne va point au-delà de quatre pouces ſur dix-huit à vingt lignes d'épaiſſeur.

*Plan. 2, lettre C, Fig. 3.

Avant de deſcendre dans les recherches particulieres à ce coquillage marin, examinons les ſentimens de quelques modernes, qui peu conten

des quatre eſpeces que je viens de décrire, ont voulu y adjouter une bivalve qui n'eſt gueres connue que ſur les rivages d'Italie & de Provence : c'eſt une eſpece de moule qui differe peu des nôtres ; elle eſt moins pointue vers la tête * & d'une rondeur plus ſoutenue dans ſa taille ; ſa couleur eſt d'un rouge brun & le travail de ſa robe un tiſſu de lames allongées & ſucceſſives qui partent du ſommet de la coquille & s'étendent vers les bords. Ces lames ſont coupées tranſverſalement dans la partie ſupérieure de ſtries fines & ſerrées qui embraſſent d'abord le contour des deux valves * & qui à meſure qu'elles s'étendent ſur la ſurface ſe retranchent peu à peu & viennent finir ſur le côté de l'ouverture dont elles occupent les deux tiers. Le marbre & les rochers les plus durs ſont percés par des armes auſſi ſimples.

*Plan. 5, lettre C, Fig. 2.

* Idem lettre D, Fig. 2.

L'Auteur d'une excellente méthode ſur la maniere de ranger les coquilles, prétend que cette moule doit être miſe au nombre des Pholades à deux pieces, & faire une eſpece ſéparée & diſtincte de celle qui en a ſix. Il ne peut appuyer ſans doute ſon opinion que ſur la maniere de vivre de ce Teſtacée, ou ſur la façon dont il creuſe ſa demeure ; opération (je l'avouerai) qui eſt la même que celle de notre Dail & qui lui convient en tout. Mais eſt-ce une raiſon pour ranger au nombre des Pholades & tirer de la claſſe des moules, un coquillage qui ne peut appartenir qu'à ces dernieres. Son caractere de bivalve, ſa forme configurative aux moules de cette claſſe, ſa charniere & ſa poſition qui ſont les mêmes ; ſa couleur peu éloignée de l'eſpece boſſue ; des dehors frappans & qui ne ſauroient ſéduire ; tant de traits n'annoncent-ils pas que la nature ne peut reconnoître ces tranſpoſitions monſtrueuſes & imaginaires qui

mettroient plus de trouble que d'ordre ou d'arrangement dans la ſymmétrie des ſubſtances organiſées. S'il eſt permis de confondre deux claſſes particulieres en ſoi & qui ne le ſont pas moins par le nombre de pieces qui les conſtituent ; s'il eſt permis d'ôter à une race de Teſtacées un nom conſacré par l'uſage & le temps, pour lui en ſubſtituer un tout-à-fait étranger à ſa configuration ; l'hiſtoire des coquillages rentrera bientôt dans l'ancien cahos d'où cet Auteur célebre a ſu la tirer. Combien d'animaux de ce genre tels que les huîtres, les peignes, les cammes, les moules, les glands de mer, les coëurs, les couteliers, renonceront à leur famille & méconnoîtront juſqu'à leur nom, pour porter celui de Pholade, puiſqu'ils vivent à côté d'elle, de la même maniere & dans le ſein du rocher qui la contient. Ce fait quoiqu'extraordinaire eſt appuyé ſur le témoignage unanime de pluſieurs Auteurs (*a*) reſpectables cités dans l'hiſtoire naturelle du Languedoc, & conſigné d'ailleurs dans les archives littéraires de l'Académie des Sciences, comme une vérité qu'on ne ſauroit révoquer en doute. L'hiſtorien cependant que j'ai à combattre s'inſcrit en faux contre ces nouveautés : il en appelle à la vérité & aux nouvelles expériences, & en attendant qu'elles paroiſſent au grand jour, il ne craint point d'aſſurer avec ce ton d'autorité que donnent de vaſtes connoiſſances « que tous les co-
» quillages ne ſont point renfermés dans des pier-
» res, * rien n'eſt ſi certain, ils ſont ſeulement
» adhérens à des rochers & autres corps. . . .

* Conchiliyologie, deuxiem. édition, pag. 320.

(*a*) Blondel, Gaſſendi, Duhamel, Bouche, Piganiol de la Force. Voyez les citations latines de ces Auteurs, pag. 78 de ce Mémoire.

» Il arrive quelquefois ſelon lui que les huîtres » ſe trouvent dans des trous de rochers ſous » l'eau, mais ces trous ſont naturels, & n'ont » point été formés par les huîtres..... au lieu » que les Pholades & dattes de Toulon & d'An- » cône ſont véritablement encaſtrés dans des » pierres dures & en habitent l'intérieur.

Sur cette aſſurance qui paroît poſitive, il n'y auroit que les Dattes qui jouiroient réellement du privilege de ſe nicher dans les pierres & d'y vivre iſolées. Voici cependant une preuve du contraire, elle eſt puiſée dans l'Hiſtoire de Languedoc (pag. 563.) Je me ſers des termes de l'Hiſtorien. « Je crois pouvoir (dit-il) ajouter » encore ce qu'on rapporte de certaines pierres » qu'on trouve dans la mer Adriatique, ſur la » côte d'Ancône. Ces pierres peſent ordinaire- » ment cinquante livres, & quelquefois davan- » tage : leur couleur & leur forme extérieure reſ- » ſemblent aſſez bien à celle des pierres d'Aigle, » & elles ſont en dehors inégales, & aſſez faci- » les à caſſer ; mais en dedans, elles ſont fort » dures, & capables même de prendre le poli » comme le marbre : on ne peut les caſſer qu'à » grands coups de gros maillets de fer. On y trou- » ve dans des loges ou niches diſtinctes, pluſieurs » petits coquillages en vie, d'un goût très-déli- » cat, & de la même eſpece que les *Solenes* que » les Vénitiens appellent *Cappe Lunghe*, & les » François des *Couteaux*. (*a*) Ces faits ſont atteſ-

(*a*) Aldrovande qui parle en particulier au livre 3, ch. 34, du Pholas ou Datte de la Méditerranée, indique aſſez qu'il ne prétend point confondre avec elle, le coquillage dont il fait ici mention. Le mot grec Δακτυλος que les Latins ont rendu par celui de *Dactilus*, n'eſt point notre Datte, les an-

« tés par Simon Mayol, Evêque de Vulturara ; « & plus exactement encore par Uliſſe Aldrovan- « de, Médecin de Bologne, qui en parlent tous « deux ſur-tout le dernier, comme d'un fait ordi- « naire, commun, qu'ils ont vu, que tout le « monde peut voir.

Une ſuite de ſentimens ſi oppoſés, ſoutenus d'un côté par des perſonnages renommés & détruits de l'autre par un auteur qui ne l'eſt pas moins, intéreſſoit les ſciences en général & l'Hiſtoire Naturelle en particulier. Ce motif a ſuffi pour animer mon zele, & j'ai tout mis en uſage pour m'inſtruire ; mais l'obſtacle ſurpaſſoit la volonté. Dans l'éloignement des lieux propres à faire ces curieuſes obſervations, il falloit où les confier à des mains habiles & irréprochables, ou faire venir des côtes de la Méditerranée les pierres capables de dévoiler ce myſtere. J'ai pris ce dernier parti : ces pierres ont été caſſées avec toute l'attention & le ménagement que demandoient les poiſſons quelles renferment : au premier effort il en eſt ſorti un coquillage bivalve qui mérite bien mieux le nom de moulle que celui que l'on voit gravé * à la planche 7 & 26 de la ſeconde édition de la Conchilyologie. Cette nouvelle Datte prouve aſſez qu'il en peut-être pluſieurs autres, & que l'on ne connoît pas encore toutes les ſubſtances animées qui habitent ces ſortes de retraites. J'y ai cherché vainement (je

* Plan. 5, lettre E, Fig. 3.

---

ciens ne le connoiſſoient pas. Ils donnoient ce premier nom à un coquillage à deux pieces, oblong, creuſé en forme de tuyau, dont la couleur des valves tiroit ſur celle de l'ongle du doigt ; & c'eſt préciſément la forme & la teinte qui caractériſe le Coutelier. Voyez le Dictionnaire de Médecine au mot Δαχτυλος, & la figure du cappe lunghe dans Aldrovande au livre III. pag. 529 de Teſtaceis.

dois l'avouer) les Peignes, les Glands de mer, les Huitres, &c. qui au rapport de l'Hiſtorien de Languedoc, ou de ceux dont il fait mention, y ſont renfermées; & ſi je n'ai pas été aſſez heureux pour en faire la découverte, on n'en doit pas moins reſpecter leur témoignage, que je regarde comme irréprochable. On ne peut guere en rejetter la cauſe que ſur le petit volume de matiere ſur laquelle il m'a été permis d'étendre mes obſervations : mais ce que je ne cherchois pas, & qui m'a cauſé la plus grande ſurpriſe, c'eſt la découverte d'une multitude de coquilles à deux pieces toutes habitées par un poiſſon. Dans le nombre j'en ai reconnu trois eſpeces différentes : la premiere eſt une Camme ronde ſur l'un de ſes côtés * & allongée ſur l'autre. (a) Par ſa diſpoſition naturelle, ce côté eſt toujours entrouvert, quoique la coquille ferme exactement par-tout ailleurs. Il paroît que ce paſſage eſt une iſſue pour la trompe de l'animal : toute ſa ſurface eſt légérement chagrinée de filets dentelés qui du centre ſe perdent ſur les bords : cette eſpece eſt très-abondante & peut avoir un pouce d'étendue : la ſeconde ne s'écarte pas beaucoup de cette proportion; mais elle eſt moins commune & les ſtries de ſa robe ne cadrent point avec les ſiennes * ces ſtries ſont jettées ſur le contour des valves d'eſpace en eſpace ſous la forme de feuillets ou de

*Plan. 2, lettre G, Fig. 5.

* Idem, lettre H, Fig. 5.

(a) Cette Camme ſe trouve auſſi ſur les côtes du Pays d'Aunis encaſtrée dans une ſorte de pierre qu'on nomme *galet*. M. Seignette Avocat au Préſidial de la Rochelle & de l'Académie de la même Ville, poſſede dans ſon cabinet une de ces productions pierreuſes où l'on diſtingue aiſément pluſieurs coquilles de cette eſpece. Il fit la découverte de cette nouvelle Pholade (s'il eſt permis de lui donner ce nom) en Juillet 1760, dans un endroit du rivage qu'on nomme *le Repentie*.

côtes. Si cette coquille avoit un peu plus de rondeur, elle n'approcheroit pas mal de celle que l'on connoît ſous le nom de *Levantine*. L'entre-deux des feuillets eſt tiſſu d'un travail fin & ſerré formé par une multitude de petites lignes droites poſées dans un ſens contraire. La troiſieme eſpece eſt moins ronde que les deux premieres; c'eſt une Camme tronquée d'un côté * & fort allongée ſur l'autre: ſa ſurface eſt la plus liſſe de toutes, & le peu de cannelures qu'on y diſtingue eſt parallele aux bords. La charniere qui, dans les bivalves ordinaires occupe preſque toujours le milieu de la coquille, eſt dans ces trois eſpeces ſur l'un des bouts; ce n'eſt point une remarque qui leur ſoit particuliere, on peut la regarder comme une loi générale qui s'étend à tous les coquillages qui vivent dans le ſein des pierres. On n'apperçoit ſur la robe de ces premieres aucune couleur qui puiſſe la relever; un blanc mat & ſali par l'eau bourbeuſe qui l'environne, en domine le fond.

* Idem, lettre I, Fig. 5.

Quelques nouvelles que ſoient ces ſortes de Teſtacées, elles ne ſont pas propres & particulieres aux rochers maritimes de la Méditerranée; ceux de l'Amérique nous les fourniſſent auſſi, mais avec des nuances beaucoup plus vives. Il eſt même à croire qu'à pouſſer plus loin les recherches ſur ces vaſtes rivages, on pourroit faire dans ce genre des découvertes intéreſſantes. On en trouve la preuve dans une moule dont la rareté ne fait pas tout le mérite; ſa forme extraordinaire la rend précieuſe; elle eſt boſſue vers cette partie de la coquille qu'on nomme la tête ou le talon, * & l'extrêmité ſupérieure de ſes deux pieces au lieu de finir en pointe ſe contourne ſur elle-même, & forme de chaque côté une volute

* Idem, lettre M, Fig. 6.

très-réguliere. Nous avons bien dans la famille des *Coeurs* pluſieurs coquilles qui portent ce caractere ; mais on n'eût pas ſoupçonné que celle des moules en fût ſuſceptible. L'étendue de cette bivalve n'eſt pas conſidérable, les plus grandes ne vont point au delà d'un pouce & demi ; ſa robe eſt couverte de ſtries qui n'ont pas par-tout la même fineſſe : celles qui partent du centre ſont beaucoup plus ſerrées & moins tranchantes que les cannelures qui regnent ſur les bords. Une teinte d'un jaune clair & tanné domine le fond de cette coquille, & ce fond paroît coupé d'un violet purpurin, lorſqu'on le voit ſous un certain aſpect : ce mêlange de couleurs n'eſt occaſionné que par celle qui regne dans l'intérieur des valves dont la grande légereté & la délicateſſe lui permettent de percer aiſément au travers. (*a*) Ce Teſtacée, joint à ceux dont je viens de parler, vit & manœuvre comme la Datte de Toulon déjà ſi connue : on peut dire même qu'à ſuivre les uns & les autres avec une ſorte de détail & dans des rapports exacts, ils n'en différent que par la forme ou la taille de leur coquilles. Ce ſont de nouvelles eſpeces qui prouvent au moins, que cette moule n'eſt pas née avec le privilege excluſif de ſe renfermer dans les pierres : ces derniers peuvent lui diſputer ce droit, ou pour mieux dire le partagent avec elle.

Faut-il en conſéquence les faire paſſer dans la famille des Pholades à deux pieces ? Faut-il les tirer

(*a*) On doit la découverte de la Moule à volutes, à M. le Comte de Beauharnois, Capitaine des vaiſſeaux du Roi, qui joint à de profondes connoiſſances un amour & une ſorte de paſſion pour toutes les productions curieuſes de la nature. Je dois à ſon amitié le ſacrifice de ce morceau précieux dont il a bien voulu enrichir ma collection de coquilles.

des classes qui leur sont propres, pour les mettre au rang des Dattes? telles sont les difficultés qui s'élevent à la vue du sentiment de l'Auteur de la Conchilyologie. Si ce sentiment pouvoit prévaloir, quel bouleversement n'occasionneroit-il point dans cette partie curieuse de la mer? Quoi tous les coquillages connus sous un nom, un genre, une espèce si éloignée deviendroient des Pholades, parce qu'ils habitent comme elles le sein des rochers! Quoi l'on pourra donner ce nom à des Coëurs, des Moules, des Cammes, &c. que tous les traits de leur configuration semblent si fort en écarter! Quoi les bivalves pourront se confondre avec les multivalves, & les distinctions frappantes & caractérisées qui sont toujours le fondement d'une bonne méthode ne seront plus respectées! c'est ce que je ne puis me persuader. Je crois au contraire qu'il n'est point de coquillage qui ne puisse se loger dans les pierres & s'y nourrir à l'exemple de la Pholade, sans mériter pour cela d'en porter le nom; on ne peut & on ne doit l'accorder ce nom, qu'à un genre unique de Testacées composé toujours de six pieces, tels que sont les Dails d'Ecosse, de l'Amérique, du Sénégal & du pays d'Aunis.

Reprenons l'histoire de ces derniers, ce coquillage commun sur ces côtes peut se placer avantageusement parmi ceux qui servent de nourriture au peuple: ce n'est ni sur des fonds de gravier, ni dans la compagnie des Testacées de tout genre qu'on doit le chercher, un goût de retraite, ou de caprice, lui inspire une vie solitaire; le sein des rochers & des banches, ainsi que les terres fermes & argileuses sont les endroits privilégiés où il se retire; c'est-là que dans une

situation

ſituation perpendiculaire * & dont il s'écarte peu, la partie la plus longue de ſa coquille tournée vers la terre & aſſiſe en quelque ſorte ſi la plus courte ; il a ſu ſe ménager par les différens élancemens de l'eau qu'il rejette de temps à autre ſur la ſuperficie de la banche, un petit trou * par lequel il pompe à ſon gré le ſuc bourbeux & marin qui l'environne ; & ſoit que la mer mine ou dégrade le niveau des pierres où il eſt enſeveli, ſoit qu'elle en augmente la ſurface par quelque ſédiment, l'animal s'enfonce plus ou moins ſuivant ſes différens beſoins & la néceſſité de conſerver toujours avec cet élément une libre communication.

* Plan. I. lett. A.

* Idem lett. B.

Quoique de toutes les manieres de pêcher les coquillages, celle du Dail ſoit la plus embarraſſante & la plus pénible, elle n'en eſt pas moins la plus ſinguliere. Ce n'eſt point à le découvrir ſur un vaſte terrein que conſiſte la difficulté, le coup d'œil ſuffit à cette recherche ; quelques petites élévations qui approchent aſſez des monticules qu'ont coutume de former les vers de terre & que le Dail entaſſe ſur les bords de ſon trou, jointes à quelques globules d'eau & d'air qu'il renvoye ſouvent à la ſurface, indiquent aſſez aux pêcheurs la cache du poiſſon ; tout conſiſte à le faire ſortir de cette étrange demeure, & ce n'eſt que par le ſecours de l'art & avec un inſtrument fort qu'il eſt poſſible de le tirer du bris & de l'argile. Quant aux banches & aux rochers, cet inſtrument ne ſuffit pas ; ce n'eſt qu'en détachant du roc à coups de maillets des parties conſidérables qu'ont vient à bout de le dégager des petites cellules dans leſquelles il eſt exactement renfermé. Cette derniere manœuvre quoique la plus ſuivie n'eſt pas celle qui fournit le plus ; mais auſſi ne

doit-on faire aucune comparaiſon de la délicateſſe des poiſſons qu'elle procure, avec la précédente. Sans approfondir les cauſes de cette différence, & s'épuiſer ici à diſcuter cette matiere, il ſuffit d'obſerver que les eaux bourbeuſes dans leſquelles ſéjourne ce premier coquillage, ſont bien capables d'en altérer non-ſeulement le goût, mais encore de lui nuire infiniment.

Du mot grec *Pholas* qui exprime une choſe cachée & renfermée, on a donné à ce poiſſon le nom de Pholade, parce qu'il ſait ſe pratiquer dans les pierres & les ſubſtances les plus dures, une loge où il ſe retire & ſe met à couvert. C'eſt un ſecret de la nature, & qui n'eſt point encore parvenu à notre connoiſſance, de ſavoir au vrai, comment s'exécute cette manœuvre. L'animal n'employe-t-il que le ſecours d'une longue trompe ou toute autre partie charnue de ſon corps, ou bien n'admet-il à cet uſage que la ſuperficie aigue & raboteuſe de ſa coquille? telles ſont les difficultés qui vont faire l'objet de ce mémoire, difficultés qui chez nos modernes ont mis les armes à la main à pluſieurs ſavans, mais dont les conjectures, ſouvent même les écarts n'ont réuſſi, en partageant les ſentimens, qu'à jetter de plus en plus la diviſion dans les eſprits.

Quelque découverte que la Phyſique ait faite juſqu'à ce jour dans l'Hiſtoire Naturelle, en tirant du cahos les productions les plus enſevelies, ou jettant du jour ſur les matieres les plus obſcures, on ne peut pas dire qu'elle ait répandu ſur le ſujet que nous traitons une grande lumiere. La Pholade eſt encore & ſera long-temps au nombre de ces merveilles impénétrables qui ſeroient traitées de fables par des gens ſenſés ou qui mériteroient tout le mépris des Philoſo-

phes ; s'ils n'en étoient eux-mêmes les témoins & les garans reſpectables. Avant de nous livrer aux détails curieux de cette étonnante vérité, examinons s'il eſt raiſonnable & même poſſible que ce poiſſon puiſſe percer des pierres auſſi dures que la banche & le caillou. Si la choſe avoit lieu, ne trouveroit-on pas à chaque inſtant des traces de ſes efforts ? & depuis qu'on ſuit cette matiere, n'eſt-il pas à croire qu'après une multitude d'expériences & de tentatives, on auroit enfin rencontré l'heureux moment de le ſaiſir dans ſon opération & de le prendre ſur le fait ? j'ai conſervé vivans pendant long-temps pluſieurs de ces poiſſons dans l'eau de mer, leur fourniſſant le moyen (ſi cette manœuvre étoit fondée) de percer & ſe nicher dans la ſubſtance lapidifique, depuis la plus tendre juſqu'à la plus dure ; mais ce qui ſemble détruire cette idée, c'eſt que dans la foule & le prodigieux amas de Teſtacées qui aſſiégent ces côtes, bien loin de ſe creuſer au hazard une demeure, ou d'inquiéter une autre Pholade dans ſon ancienne habitation, ce poiſſon ſe trouve toujours renfermé ſeul, dans une cellule qu'il remplit en entier, ſans aucun commerce avec ſon voiſin, ni au dehors une communication équivalente à la maſſe de ſon corps, pour faire juger qu'il y fût entré d'une façon auſſi incompréhenſible.

Ce n'eſt pas au ſurplus le premier des animaux qu'on ait trouvé vivant dans des corps ſolides ; les anciens nous ont cité à ce ſujet parmi les poiſſons foſſiles plus d'un exemple. Ariſtote, au troiſieme livre de ſes écrits, parle de ceux qu'on découvroit à Héraclée engagés le plus ſouvent, à une très-grande profondeur dans le ſein des terres. Polybe rappelle dans plus d'un endroit de ſon

ouvrage les poiſſons foſſiles dont tout le terroir d'*Illiberris* & de *Ruſcino* (deux villes bâties & habitées par les Celtes) étoit rempli; & le Docteur Brown * aſſure avoir été lui-même vérifier la choſe dans un lac de la Carniole en Allemagne; lac où l'on avoit coutume tous les ans de pêcher, chaſſer & receuillir ſucceſſivement beaucoup de foin. Nous pouvons aujourd'hui atteſter la vérité de ces faits par la conformité d'un ſemblable dont la ſource ſe trouve parmi nous. Le Poitou & le pays d'Aunis nous en offrent facilement la preuve dans une eſpece d'anguille qui nous eſt en quelque ſorte particuliere.

*Tranſac. Philoſop. n°. 54, article 4, Décemb. 1669.

Les iſles de Notre-Dame de Mont, en bas Poitou, Taugon & la Ronde ſur les limites de celui-ci, fourniſſent avec abondance cette ſorte de poiſſons; mais lorſque les eaux des marais qui les recelent viennent à tarir, ou que les chaleurs d'un été trop brûlant commencent à en deſſécher le fonds; ces animaux alors pour ſuppléer l'humidité qui leur eſt néceſſaire, percent à des profondeurs conſidérables la terre glaiſe qui les environne, & filans par les couches ou les conduits qui ſe trouvent ſous ces terres, ils s'amaſſent & ſe réuniſſent enſemble au point de former des monceaux prodigieux. Là ſe prêtans une mutuelle fraîcheur, ils attendent dans une eſpece d'immobilité, le retour des pluyes de l'automne. Si avant ce temps, le hazard ou la curioſité fait percer ce terrein, on en voit tirer avec ſurpriſe ces poiſſons engourdis & que l'œil juge à demi morts. Cette eſpece d'anguille differe de celle de mer & même de riviere; elle porte un caractere qui ne peut naturellement lui venir que des terres limoneuſes qu'elle habite; auſſi eſt-elle moins longue que celle qui ſéjourne

continuellement dans les eaux; le ventre en eſt plus jaune, le dos plus noir, & les ouies ou oreilles plus foncées.

Quoique tous ces événemens ayent paſſé dans l'antiquité pour ſurprenans & merveilleux, & que nos premiers Philoſophes les ayent traité de ſuſpects ou de ridicules; on ne fait plus aujourd'hui difficulté d'y ajouter foi; la raiſon & l'expérience ont ouvert les yeux aux plus incrédules; on s'eſt enfin convaincu du fait, & l'on a été obligé de convenir que la plupart des animaux aquatiques portés dans le ſein des terres par quelque cauſe que ce puiſſe être, pouvoient s'y conſerver, au moins pour quelque temps, en jouiſſant de cette eſpece d'humidité qui ſe rencontre toujours à une certaine profondeur dans des lits d'argile; leſquels par leur fraîcheur & même par les alimens qu'ils contiennent, pouvoient facilement ſuppléer, ſuivant les eſpeces de poiſſons, ſoit les eaux de riviere ſoit celles de mer.

Mais il n'en eſt pas ainſi de notre Teſtacée; ce n'eſt point ici un limon facile à pénétrer, & dans lequel on convient qu'un grand nombre de de coquillages ſavent ſe frayer une route; ce ſont des rochers & des pierres de la derniere dureté, que le fer même le mieux trempé auroit ſouvent de la peine à percer, & qui d'ailleurs ne donnent point au dehors une preuve ſuffiſante de l'effort que l'animal auroit dû néceſſairement mettre en uſage pour s'y loger. Outre qu'il en eſt pluſieurs qui ſelon l'Auteur de l'Hiſtoire naturelle de Languedoc, ſe trouvent ſur les bords maritimes de cette Province renfermés hermétiquement dans la ſubſtance pierreuſe, & privés de toute communication extérieure; à ne conſidérer le petit trou par lequel celui de nos côtes reçoit ſa

* Hiſt. Nat. de Languedoc, pag. 561, art. 1.

nourriture, que comme le travail de ſa premiere jeuneſſe; eſt-il à croire que dans un âge qui n'annonce encore que la foibleſſe & avec des armes auſſi délicates qu'une coquille informe, il eût pu venir à bout d'une manœuvre auſſi difficile? peut-on penſer qu'ayant, à ſon gré, la facilité de percer la pierre, pour s'y cacher, il n'auroit pas le pouvoir d'en ſortir à ſa volonté; & qu'avec des talens auſſi ſupérieurs le lieu de ſa naiſſance ſeroit néanmoins, par une loi irrévocable, celui de ſa mort? Avant de rejetter des moyens auſſi peu naturels, je me contenterai de citer un fait aſſez approchant qu'on lit dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

» Nous avons rapporté en 1719, dit l'Auteur
* Mém. de l'Académie des Sciences, ann. 1731, pag. 21. » de ce récueil, * le fait peu vraiſemblable & » cependant bien atteſté d'un crapaud trouvé vivant & ſain au milieu du tronc d'un aſſez gros » orme, ſans que l'animal en pût jamais ſortir, » & ſans qu'il y eût aucune apparence qu'il y » fût jamais entré: M. Seigne de Nantes a écrit » préciſément le même fait à l'Académie, à cela » près qu'au lieu d'un orme c'étoit un chêne » beaucoup plus gros ſelon les meſures qu'il en » donne, ce qui augmente encore cette merveille, il juge par le temps néceſſaire à l'accroiſſement du chêne, que le crapaud devoit s'y » être conſervé depuis 80 ou 100 ans, ſans air » & ſans aliment étranger; M. Seigne ne paroît » pas du tout avoir connu l'autre fait de 1719, » & l'extrême conformité du ſien en eſt d'autant » plus frappante.

Ambroiſe Paré Premier Chirurgien d'Henry III. Roi de France & de Pologne nous fournit ſur le même animal, une ſeconde obſervation qui ne le cede point au merveilleux de la premiere,

» Etant à une mienne vigne, dit-il, * près le vil-
» lage de Meudon où je faiſois rompre de bien
» grandes & groſſes pierres ſolides, on trouva
» au milieu de l'une d'icelle un gros crapaud
» vif, & n'y avoit aucune apparence d'ouver-
» ture, & m'émerveillai comme cet animal avoit
» pu naître, croître & avoir vie; lors le carrier
» me dit qu'il ne falloit s'en émerveiller, parce
» que pluſieurs fois il avoit trouvé de tels & au-
» tres animaux au profond des pierres, ſans ap-
» parence d'aucune ouverture.

* Oeuvre Chirurg. liv. 25, chap. 18.

S'il étoit permis de ſuivre cette matiere dans toute ſon étendue, ou de ſe livrer aux détails que mérite & que demande ſa ſingularité, nous trouverions dans une foule d'hiſtoriens renommés Wenrich, Agricola, Bauſchius, Bacon, Horſtius, Goropius, Euſebe de Nieremberg, Gaffarel, &c. ce récit appliqué non-ſeulement à l'animal dont il s'agit, mais encore étendu à pluſieurs autres ſi ſurprenants, qu'ils ne feroient que mettre le comble à notre étonnement. Ce ſeroit dans le ſein même des blocs de marbre, des rochers ou des plus groſſes pierres & ſans aucune ouverture extérieure, qu'on verroit en vie avec Fulgoſe & Nardius des ſerpens; avec Guillandin & Sachs de Lewenheims, des Grenouilles; & des cancres ou écreviſſes, au rapport d'André Libavius.

Quoiqu'on ne puiſſe naturellement rapporter qu'aux germes & aux œufs de leurs eſpeces les différents êtres trouvés en vie, ſans aucun commerce extérieur dans le ſein des pierres & des arbres; cependant quand on réfléchit ſur les accidens qui peuvent arriver au regne végétal, ſur les changemens que l'art ou l'événement peuvent y occaſionner, ſoit en creuſant des trous,

ou rompant des branches, soit en éclatant l'écorce ou mutilant ses différentes parties, (ouvertures qui suffisent pour donner une issue facile à plusieurs animaux, & que la force de la sève dans des arbres vigoureux peut surprendre & renfermer sous peu de temps dans leur cache, sans laisser paroître au dehors la moindre trace des efforts violens ou des playes profondes qu'ils auront pu essuyer,) on doit convenir alors que tous ces faits regardés comme surprenans & extraordinaires, peuvent partir cependant d'un principe bien opposé. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeller que les guêpes & les abeilles font leur miel dans le tronc des arbres; que les reptiles s'y logent; que les oiseaux y pondent; que les souris & les écureuils y multiplient, & même que par cette incision perpendiculaire que l'on fait aux noyers pour les délacer & leur procurer un accroissement plus facile & plus prompt, il s'y glisse souvent plusieurs de ces insectes malfaisans connus ici sous le nom de *Turcs*, * qui, en le dévorant intérieurement laissent sous peu d'années douter de l'endroit par lequel ils y sont entrés.

* C'est un ver à tarière.

On ne sauroit former (je l'avouerai) un soupçon de cette nature contre les animaux trouvés en vie dans des blocs de pierre; on sait trop que la substance lapidifique qui a une fois souffert la moindre altération, sortie des entrailles de la terre, n'en sauroit réparer les dommages, & que les fentes & les trous que le temps ou la main d'homme peuvent y occasionner, seront éternels & permanens; il faut donc croire que le sein du caillou qui renferme un corps étranger, n'a pu le recevoir, ou du moins son germe, que dans les premiers momens de sa formation,

Ne cherchons point ailleurs d'autre preuve ſur l'origine de la Pholade; pourquoi ce qui arrive ici à des animaux ſi peu propres à ſe creuſer un tombeau dans une maſſe auſſi dure, ne ſe confirmeroit-il point dans ce poiſſon ? & les coquillages auroient-ils ſeuls le privilege ou le droit de ne point reconnoître l'équilibre & les loix de la nature ? mais ſi, pour approfondir cette vérité, on fait quelques réflexions ſur les différents moyens que le Créateur employe dans la production variée des êtres ſoumis à ſa puiſſance; & ſi l'on deſcend ſur-tout ſur ceux qui caractériſent plus particuliérement les teſtacées, on avouera que ce merveilleux dont on décore le Dail, n'eſt qu'une de ces chimeres enfantées par l'antiquité & que l'erreur populaire a ſeule accréditée. Laiſſons à Aldrovande, à Bonani & à Liſter leurs conjectures & leurs écarts ſur ce poiſſon; que ſelon les uns, ce ſoit avec les aſpérités de ſa coquille qu'il puiſſe percer & s'introduire dans les pierres; que ſelon les autres, il n'admette pour ce prodige que l'effort de ſes dents, * *mirandum naturæ artificium quo Pholas ſaxea viſcera permeat*; ce n'eſt point ſur des traces auſſi obſcures que nous devons marcher, & ſi nous ne pouvons pas nous flatter de produire la vérité dans tout ſon jour, les raiſons du moins les plus plauſibles & la vraiſemblance la plus forte, ſemblent appuyer & garantir notre ſentiment.

* *Bonani recreatio mentis. pag. 36.*

On ſait aſſez que le Dail ſe perpetue par une eſpece de germe, ou plutôt d'humeur glaireuſe que du fond de ſa cellule il abandonne au hazard, ou qu'il peut dépoſer dans le ſein des terres limoneuſes, où il eſt enſeveli; que dans l'un ou l'autre cas cette maſſe informe peut ſe trouver environnée, ſoit dans ce premier moment,

ſoit dans un état plus parfait d'une ſubſtance lapidifique dont la formation lente ou prochaine ne devra ſes progrès qu'aux différents événemens qui en pourront hâter ou retenir la condenſation : cette idée eſt appuyée du ſentiment d'un Auteur moderne dont les vaſtes connoiſſances dans ces ſortes de matieres ſont d'un grand poids. « Cette eſpece de gelée, dit-il, * par où » les Pholades commencent à ſe former dans leurs » pierres, ſe trouve dans le frai de même que la » matiere qui les perfectionne enſuite ; mais s'il falloit ajouter foi au ſavant Tournefort, la choſe ne ſouffriroit plus de difficulté, & cette enigme ſi embarraſſante deviendroit par ſon ſyſtême une probabilité ſenſible à couvert de toute objection. Le germe des pierres, ſelon cet hiſtorien célebre, ſe trouve renfermé dans le frai des coquillages, de même que cette matiere dure & ſolide qui eſt deſtinée à former le logement des poiſſons. Il ſuppoſe que ce germe eſt une eſpece de poudre qui ſe détache des pierres & des metaux dans le temps qu'ils croiſſent. On ſent bien ſur cette hypotheſe que notre coquillage portant avec lui dans ſon état primitif, la matiere de la pierre qui doit l'environner, il lui ſeroit facile d'y prendre la forme, l'attitude & la place qu'il y voudroit choiſir ; mais c'eſt une conjecture qui ne porte avec elle aucune preuve de certitude. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à l'opinion la plus probable ? nous ne ſavons point ce qui ſe paſſe dans le fond des mers ; mais ſi, à ce ſujet, il étoit permis d'en juger par les foſſiles ou autres pétrifications qui ſe trouvent au milieu des terres dans l'intérieur de nos banches ou moëllons ; ne pourroit-on pas croire que la ſubſtance lapidifique qui n'a pu envelopper ces dernieres productions que dans le

*M. Dargenville, Conch. pag. 28. 2e. édit.

temps qu'elle conſervoit encore toute ſa fluidité, pourroit fort bien auſſi dans le ſein des eaux, avant de donner à ſon limon la derniere conſiſtance, y dépoſer & cacher ces ſortes de coquillages ? Ce qui ſe paſſe tous les jours ſous nos yeux près du Rocher & vers Chatel-Aillon, en eſt, je penſe, la preuve la plus forte & la plus ſenſible. Sur les bords du rivage près des lieux que j'ai nommés, la mer jette dans le mauvais temps une grande quantité de limon; quelques jours après cette vaſe ſe trouve couverte d'une eſpece de petites huîtres que les naturaliſtes connoiſſent ſous le nom de *gryphites*; ce coquillage par ſon mouvement & le roulis des flots qui le balotent s'enfonce peu à peu ſans garder aucune forme ni dans ſa poſition ni dans ſon arrangement, & fait corps ſous peu de temps avec ce limon. Les eaux de la mer qui tantôt le couvrent, tantôt le laiſſent expoſé à l'ardeur du ſoleil & à l'influence de toutes les ſaiſons, ne manquent point par la filtration de leurs ſels, d'en rapprocher les différentes parties, & de les durcir au point que par cette eſpece d'alternative, ce ſédiment hétérogene, devient ſous peu de temps une pierre des plus dures, & qui dans le nombre des foſſiles du pays d'Aunis porte le nom de pierre coquillere, par les différentes coquilles dont elle ſe trouve chargée.

Ainſi cette maſſe pierreuſe adhérente & liée à des corps étrangers, dont l'état primitif paroîtroit ſi incertain, ſi nous n'en étions pas les témoins, ne prouve-t elle pas ſuffiſamment que le même principe qui a pu en rapprocher les parties ou en former la ſtructure, doit naturellement agir de la même maniere ſur nôtre coquillage ? avouons donc aujourd'hui à la vue des mar-

bres, des banches & des cailloux qui récelent ces poiſſons (quelqu'en puiſſe être l'ancienneté) que tous ces phénomenes qui ont fourni tant de faits ſinguliers à notre hiſtoire, ne peuvent plus partir que de cette ſource ſimple & naturelle que nous venons de développer.

Il eſt vrai que faiſant remonter l'origine de la Pholade juſqu'à celle des pierres, il faudroit néceſſairement ſuppoſer que ce Teſtacée fourniroit une carriere très-longue; mais outre que nous ne connoiſſons point la durée des poiſſons à coquille, celui-ci ſur-tout ne ſeroit pas le ſeul des animaux qui, dans ſa vie, pourroit compter pluſieurs ſiecles. (*a*) D'ailleurs cette maniere de vivre ſi étrange, qui prive les uns de tout air extérieur, ou qui en rend l'accès très-difficile aux autres, pourroit peut-être contribuer à produire de ſemblables effets; du moins cette idée entre-t-elle dans le ſyſtême du célebre Bacon, comme une vérité appuyée ſur l'expérience; *aër excluſus conſert ad longævitatem, ſi aliis incommodis caveas.* * Si cette conjecture, quoique probable, ne leve pas tous les obſtacles, il ſuffira d'approfondir la cauſe phyſique des différentes pierres ſur leſquelles la mer paroît avoir quelque influence, pour avouer que le Dail peut fort bien ſans excéder les bornes de la vie la plus commune, s'y cacher & y prendre naiſſance.

* Bacon, hiſt. de la vie & de la mort.

Ce n'eſt pas à la vérité ſur ce qui ſe paſſe dans le ſein des terres qu'il en faut juger; la formation des pierres dans le gouffre ou ſur le bord des mers eſt bien différente. On peut dire

(*a*) On donne dans l'Oryctologie, p. 345, cent cinquante ans à une corne d'Ammon qui au rapport de Bourguet avoit autant de cellules. *Lettres Philoſophiq.* Ire. *let.*, p. 18.

même que cet élément aide & accélere leur accroiſſement. Sans deſcendre dans tous les détails que demande cette importante queſtion, il ſuffit de jetter les yeux ſur les galets & autres cailloux dont toutes ces côtes ſe trouvent couvertes; l'expérience & l'événement journalier nous ont ſuffiſamment convaincu que ces différents corps ne proviennent que de la falaiſe compoſée uniquement de banches ou de moëllons, ſur laquelle la mer uſurpe & mine continuellement; qu'après en avoir détaché des portions conſidérables, elle en balotte continuellement les pierres dont la denſité augmente en quelque ſorte, par une nature poreuſe & ſoumiſe à toute la puiſſance de ſon acidité; chaque jour leur ſubſtance acquiert un degré plus pierreux; leur pores ſe rapprochent, ſe condenſent, ſe bouchent inſenſiblement, & les flots qui tantôt les baignent, tantôt les laiſſent expoſés aux injures de l'air, parviennent enfin à changer leur eſſence, & bientôt, les faire paſſer d'une matiere tendre & caſſante, à une dureté inconcevable, en les convertiſſant, ſous un eſpace de temps aſſez court en véritables cailloux. Telles ſont les cauſes qui doivent agir ſur la ſubſtance pierreuſe deſtinée au logement de la Pholade; c'eſt par de tels moyens que la terre limoneuſe qui la renferme, inondée d'abord d'un ſuc lapidifique, peut ſe deſſécher, durcir & ſe pétrifier ſous peu de temps; c'eſt-là la ſource véritable & primitive de toute ſa manœuvre.

Mais ce qui détruit évidemment l'origine fabuleuſe de ce poiſſon & qui prouve aſſez qu'il n'a point en lui-même, cette liqueur capable de corroder, ou ſi l'on veut ce ſecret de s'introduire dans les pierres; c'eſt qu'il n'eſt pas le ſeul

des Testacées qui se trouvent renfermés dans leur sein. Combien n'en est-il point dans presque tous les genres qui n'ayant que la foiblesse & la fragilité pour partage, ne laissent pas sur le témoignage de Blondel, Gassendi, Duhamel, Bouche, Piganiol de la Force, de se loger dans le cœur des rochers qui bordent les rivages d'Italie & de Provence ?* *Mituli, Musculi, Pectunculi, Balani, Dactili, ungues, partim nomine partim formâ notissimi sunt, nisi quod rariores sunt quales intra Saxa ex littore Anconitano & ex Tolonensi portu eruta confractaque reperiuntur.....* & dans un autre endroit, *quâ ratione quoque dum Saxa illa concrescerent,* * *debuerunt id genus seminia diversimodè comprehendi*, Blondel dit de plus *Telone Saxa esse quæ disrupta, ostrea optima suppeditant;* (*a*) & pour ajouter à des preuves aussi fortes, celle d'un garant respectable; M. de Reaumur, cet illustre savant qui n'a pas dédaigné de descendre jusqu'aux coquillages, avance dans ses mémoires en parlant du Dail que ce Testacée (*b*) ne se trouve jamais enfoncé sur nos côtes que dans la glaise ou la banche, qui n'est selon lui que la glaise durcie. Ainsi les suffrages de plusieurs grands hommes réunis sur cette matiere, & qui ne font pas difficulté d'avouer que la semence de tous ces poissons a dû se trouver confondue avec le suc lapidifique dans le temps de sa formation,

* Phisiq. lib. 1. ch. 6, lib. 4, chap. 1.

* Acad. des Scien. Duhamel lib. 2, chap. 3,

(*a*) Si ces différentes sortes de Testacées ne se trouvoient engagées que dans les fentes & les trous naturels aux rochers de la Méditerranée, ainsi que le rapporte l'Auteur de la Conchilyologie, ce ne seroit pas une grande merveille, & tous ces faits qu'on nous présente ici comme extraordinaires, n'auroient rien que de fort simple ou qui méritât la moindre attention.

(*b*) Mémoire sur les Dails par Mr. de Réaumur, année 1712, pag. 115. de l'Académie des Sciences.

ne doivent-ils pas nous porter à croire que la même choſe a dû néceſſairement arriver à la Pholade, & que c'eſt par des cauſes auſſi naturelles qu'elle a pu ſe frayer un chemin dans la demeure ſecrete où nous la trouvons ? oui c'eſt-là que ce germe enveloppé prend naiſſance, qu'abreuvé de temps à autre des eaux de la mer il s'en nourrit; & que par les différens mouvemens de ſa coquille ſi propre à miner & conſumer les parois de la pierre, il élargit ou approfondit ſa demeure ſuivant ſon accroiſſement & ſes différens beſoins.

Cette manœuvre n'a jamais été bien connue, & tout le détail qu'on en trouve dans l'excellent ouvrage de l'Encyclopédie, * quoique rapporté d'après les mémoires de l'Académie des Sciences, * n'en eſt pas moins difficile à concilier avec les nouvelles obſervations. Comment concevoir que ce poiſſon puiſſe employer à ce travail la partie charnue de ſon corps qui finit par une eſpece de pied fait en loſange, * eu égard à ſa foibleſſe naturelle & aux obſtacles qu'il auroit à ſurmonter ? Il peut bien à l'exemple de pluſieurs autres Teſtacées qui vivent ſous le ſable ou dans la vaſe, employer cette partie charnue à s'y faire une route & s'y cacher; mais ce n'eſt point une conſéquence à tirer de là qu'il dût percer la pierre. Tout eſt ici du reſſort de la coquille menée & conduite ſeulement dans ſon opération par le corps qu'elle renferme, (*a*) &

*Encyclopédie au mot Dail.

* Acad. desScien. ann. 1712. pag. 115.

*Plan. 43 lett. K, fig. 1 & 2.

(*a*) Les expériences de M. Adanſon ſur la Pholade du Sénégal ne ſont qu'appuyer ce ſentiment : le poiſſon ſelon cet Auteur n'a rien en lui-même qui ſoit propre à l'agrandiſſement de ſon trou; ce ſont les battans qui ſont chargés de ce travail; ils ſont pour cet effet l'office d'une lime ou d'une rape qui peu à peu mine le limon durci par ſon mouvement continuel & en détache des parcelles extrêmement fines. *Hiſt. Natur. du Sénégal, coquillages, pag. 262 in-4°. 1757.*

l'impreſſion que ſes ſtries communiquent à la pierre ſur laquelle elle agit, (impreſſion que l'on remarque très-diſtinctement) * eſt plus que ſuffiſante pour éclaircir ce myſtere. Voici quel en eſt le vrai procédé.

* Plan. 1, lett. D.

Le Dail dont la poſition eſt ordinairement perpendiculaire, a la même figure que celle de ſon trou. Cette figure approche aſſez d'un cône tronqué, dont la baſe ſe perd dans une cavité à peu près triangulaire. * C'eſt ſur cette baſe que porte tout l'effort & le poids de ſon corps; & pour lui procurer autant de progrès que de facilité dans ſes mouvemens, ſa coquille eſt armée dans cette extrêmité de deux pointes fortes & tranchantes * en forme de tarriere dont les contours dentelés lui donnent le moyen en tournant ſur elle-même comme ſur un pivot, de mordre & de percer la pierre dans ſa profondeur. Pendant cet office les ſtries ou les dents dont les valves ſont chargées font le leur; le Dail ſe contente de les étendre vers la circonférence en forme d'ailes ou de bras; c'eſt ſous leur couvert que les parties les plus délicates, ſoit du poiſſon, ſoit du reſtant de la coquille trouvent une eſpece d'aſyle, & par les mêmes ſecouſſes qu'il ſe donne pour creuſer ſon terrein, autant que par le ſecours de l'eau de mer dont il eſt inondé, il ne fait pas avec ces dernieres armes des progrès moins prompts ſur la matiere pierreuſe qui l'environne. Le Pere Bonani dit mal-à-propos de ce poiſſon ce qu'il ne devoit attribuer qu'à ſa coquille; *denticulos acutos habet* * *quibus Saxum erodit, format que domum.* C'eſt là que dans une continuelle agitation il ne permet point au ſuc lapidifique qui peu à peu ſe durcit autour de lui, de le ſaiſir, & à l'exemple des autres coquillages

* Plan. 1, lett. E.

* *Idem* lett. F.

* *Recreatio. mentis & oculi.* p. 36.

quillages de le pétrifier lui-même ; c'eſt dans ces caches profondes que l'induſtrie le fait chercher, & ſi ce poiſſon parvenu à un certain point de groſſeur, pour ſortir de ſon trou, ſe transformoit en chenille & enſuite en humeur, comme l'ont prétendu quelques naturaliſtes, * avec leur eſpérance trompée, les pêcheurs n'en trouveroient-ils pas la plupart du temps les loges vuides.

* Conchilyologie pag. 319. 2e. édition.

Si la choſe arrive quelquefois, on ſait aſſez à quoi en rapporter la cauſe. Les Dails périſſent ſouvent dans leur trou ; le froid d'un hyver rigoureux & qui va juſqu'à geler les eaux de la mer dans une très-grande étendue, y contribue beaucoup ; quelquefois auſſi ce coquillage n'a pas moins à ſouffrir des pluies trop abondantes ou des chaleurs trop exceſſives ; ces fléaux lui ſont d'autant plus funeſtes qu'ils arrivent preſque toujours dans des temps de baſſe mer ; temps pendant leſquels le Dail ne reçoit que peu ou point de nourriture des eaux de cet élément ; il ſe ride alors, ſe deſſeche & périt ſous peu de temps. Dans cet état le poiſſon eſt fort éloigné de la forme vivante qui le conſtitue ; ce n'eſt plus qu'une maſſe informe, racornie, & ſi on le rapproche pour lors de celle d'une chenille, c'eſt en l'examinant légérement ou avec trop peu d'attention. Ce coquillage ne reſte pas long-temps ſous cette forme ; la corruption le détruit bientôt : l'eau dont il eſt journellement inondé le réduit en une matiere viſqueuſe avec d'autant plus de facilité que ſa ſubſtance compoſée d'humeur graſſe & ténace ſe réſoud & ſe fond aiſément.

Tel eſt peut-être le fondement qui a donné lieu à la prétendue métamorphoſe du Dail : ce n'eſt pas la ſeule erreur qu'on puiſſe mettre ſur le compte des anciens. Combien n'en eſt-il point

de plus abſurdes peut-être, qui regardent nos modernes, falſifiant tantôt l'origine de ce coquillage ou déplaçant ſes parties principales ; tantôt lui prêtant un opercule qu'il n'a jamais porté ; ou réduiſant, ſoit à trois, ſoit à cinq, les ſix pieces de ſa coquille ? on croiroit qu'ils ſe ſeroient attachés plutôt à faire le roman que l'hiſtoire de ce Teſtacée.

Mais quelque curieuſe qu'elle ſoit dans l'obſcurité de ſon origine, dans les particularités de ſa manœuvre, ou dans les autres détails de ſa vie ; elle n'approche point du méchaniſme ſingulier ſous lequel l'Auteur de la nature a caché l'élégance & toute la perfection de ſa ſtructure. Pour s'en convaincre & ſuivre en même temps ce poiſſon, avec une eſpece d'ordre & d'arrangement, juſques dans l'organiſation la plus ſecrette de ſes replis, nous le diviſerons en deux parties ſupérieure & inférieure.

*Plan. 5, lett. G, Fig. 5. La premiere * occupe à peu près les deux tiers de la coquille ; l'inférieure, dans un eſpace
* *Idem* lett. H, Fig. 5. plus borné, eſt ſituée vers le côté de l'écaille * qui s'allonge davantage. C'eſt une membrane épaiſſe, rude & cartilagineuſe, couverte dans
*Plan. 4, lett. A, Fig. 1. toute ſa ſuperficie de petits grains ou élévations * qui, à l'œil, lui donnent aſſez l'air d'une peau de chagrin. Elle eſt dans ſon principe d'une couleur jaunâtre ; mais cette nuance s'éclaircit au point d'être preſque blanche vers le millieu de ſa longueur. Cette membrane contient & enveloppe deux tuyaux bien différents l'un de l'autre pour la grandeur & la capacité : le premier qui regarde l'ouverture de la coquille, eſt un vaſte & am-
*Plan. 4, lett. B, Fig. 1. ple canal * qui pompe l'eau de mer & porte aux poulmons l'air dont ils ont beſoin ; il eſt garni à cet effet, vers ſon extrémité, d'une petite frange

brune dont les poils ſont aſſez longs & dont le jeu conſiſte, tantôt à ſe rapprocher & ſe fermer; tantôt à s'ouvrir en forme d'entonnoir. L'intérieur en paroît garni de ſtries longitudinales, qui n'ont que peu de profondeur. Le ſecond qui regarde le côté du dos ou de la charniere, eſt beaucoup plus étroit, * il ſert au paſſage des excrémens, & ſe trouve ſouvent rempli, dans la partie la plus proche du ventre où il ſe joint d'une matiere épaiſſe & bourbeuſe.

* *Idem* lett. C. Fig. 1.

Ces deux tuyaux ſéparés dans toute leur longueur par une eſpece de cloiſon, paroiſſent au dehors n'en faire qu'un, & forment ce qu'on appelle la trompe; elle eſt ordinairement retirée ſous les deux valves de la coquille qui la mettent à couvert de tout danger Dans cette attitude gênante, elle eſt ſi contractée, * qu'elle n'a l'air que d'un amas informe de rides & de plis; mais ce n'eſt point un état permanent, elle ſort quand elle veut de cette eſpece de contrainte; aux premieres gouttes d'eau de mer, elle s'épanouit & s'étend juſqu'à trois pouces de long. * Sa groſſeur qui pour l'ordinaire n'excede pas celle du doigt, ſe rétrécit quelque peu en s'allongeant; par cette eſpece d'alternative, il eſt aſſez évident que l'animal peut donner à cette partie tout le reſſort & le jeu dont elle a beſoin; on lui voit en effet prendre autant de formes qu'elle ſe donne de mouvemens différents; elle s'allonge & ſe contracte, s'éleve & s'abaiſſe, ſe porte à droit ou à gauche, (*a*) & ſoit pour lui fournir le moyen

* Plan. 5. lett. H. Fig. 5.

* Plan. 4. lett. D. D. Fig. 1.

(*a*) Il faut conſidérer ici ce coquillage hors de ſon trou & vu dans quelque vaſe rempli d'eau de mer, où il lui eſt facile de ſe livrer à tous les mouvemens dont il eſt ci-deſſus fait mention: tant qu'il eſt renfermé dans ſon rocher, on ſent bien que la trompe, n'a d'autre liberté que celle de gliſſer & de s'étendre dans la gaine pierreuſe qui l'environne.

de gliſſer plus facilement, ſoit pour ſuppléer aux petites défectuoſités de la coquille; elle eſt enveloppée dans cette partie de l'écaille ſeulement d'une pellicule mince & tranſparente * qui en tapiſſe l'intérieur.

* Plan. 5. lett. II. Fig. 6.

C'eſt ſous cette eſpece de retraite, qu'elle trouve toujours au premier bruit ou à la moindre violence, un aſyle ſûr; la bouche alors ſe rétrécit & ſe ferme, elle rentre en ſe repliant ſur elle-même, & par deux à trois ſecouſſes très-promptes dont le jeu eſt ſingulier, ce long tuyau diſparoît entiérement. Cette manœuvre aſſez ordinaire, n'eſt pas toujours la même; quelquefois la trompe ſe retire en partie, pour reprendre un moment après ſa premiere attitude; dans l'un ou l'autre cas, elle ne manque point en ſe contractant auſſi violemment, d'occaſionner une eſpece de petit jet d'eau * dont le but principal eſt vraiſemblablement d'écarter ce qui pourroit lui nuire ou l'approcher de trop près.

* Plan. 1, lett. C.C.

Après s'être réunie immédiatement à la coquille, environ vers la moitié qu'elle coupe tranſverſalement par pluſieurs attaches, tant au dos qu'aux deux côtés, la trompe qui s'amincit conſidérablement dans l'intérieur, va en remontant vers le haut de la coquille envelopper le ventre, au tour duquel elle forme un bourlet; ſon épaiſſeur qui ne ſemble faite que pour garantir le premier du contour irrégulier des valves l'imite, & le ſuit dans tous ces détours, au point de ſe perdre avec lui dans le fond des deux pieces principales; ce qui forme entre cette pellicule & la partie ſupérieure de chaque côté, un ſinus qui pourroit facilement donner iſſue aux eaux de la trompe. Dans l'intérieur de ſon canal qui porte

ſur chacun de ſes côtés un amas de petites glandes * ſous la forme de pluſieurs lignes droites, épaiſſes & ſerrées, l'on découvre les poulmons; ce ſont quatre feuillets, * rameux & branchus, qui en ſuivent tous les mouvemens, & qui ſelon qu'il s'allonge plus ou moins, paroiſſent plus ou moins ondés. Ils ſont couverts & remplis de ſtries tranſverſales & profondes qui leur donnent par-là, le moyen de ſe contracter & ſe reſſerrer pour y retenir plus aiſément l'eau ou les alimens qui y ſont portés. Après s'être joints & réunis à un pouce, ou environ de ſon extrêmité, dans le milieu de deux petits vaiſſeaux blancs * qui deſcendent & viennent aboutir aux franges de la trompe; ces quatre feuillets remontent ce large conduit, s'élargiſſant peu à peu, & parvenus à la partie ſupérieure, ils ſe partagent & vont ſe cacher, deux de chaque côté ſous le ventre, avec lequel il eſt à croire qu'ils ont quelque communication.

* Plan. 4. lett. E. E. Fig. 2.
* Idem. lett. F. F. Fig. 2.
* Idem. lett. G. G. Fig. 2.

Cette partie que nous avons déſignée, la ſupérieure eſt au dehors un corps blanchâtre & oblong dont la pointe effilée forme une eſpece de bec; * par l'ouverture, ou plutôt le défaut naturel de la coquille, il préſente un mammelon épais * & de forme quarrée: outre pluſieurs ligamens qui faiſiſſent & retiennent ſur les côtés cette partie, le deſſous paroît annexé à deux crochets, * dont la pointe eſt plus large que la barre qui les porte, & qui ſortent du fond de chaque moitié; mais pour l'aſſujettir encore mieux, la nature a pouſſé plus loin ſes précautions. Cette maſſe eſt partagée dans cet endroit en un nombre prodigieux de fibres très-menues, qui enfilant chacune de leur côté autant de trous * réguliérement eſpacés, ſur deux rebors ſaillants que préſente le dos

* Idem. lett. I. Fig. 2.
* Idem. lett. K. Fig. 1. & 2.
* Plan. 2. lett. K. K. Fig. 2.
* Idem. lett. L. L. Fig. 1.

de la coquille, vont former ſous les pieces du dehors une plaque charnue * qui la rend inébranlable à tous les efforts. Quelque ſinguliere que ſoit la ſtructure de cette partie, il n'en réſulte pas moins un double avantage qui ne ſe trouve point dans les autres Teſtacées. Chaque eſpece, doit avoir dans les bivalves ſurtout, ſa charniere propre, ou pour la ſuppléer, un muſcle ligamenteux ſéparé & indépendant de l'animal. Ici on ne trouve ni l'un ni l'autre; malgré ces défauts, le poiſſon par un enlacement de ſes parties les plus délicates forme avec les deux valves un tout ſi bien aſſorti, qu'il ſeroit impoſſible de ſéparer l'un de l'autre ſans une rupture irréparable; cette multitude en effet de fibres qui, comme autant de liens imperceptibles, traverſent les petits trous de la coquille pour ſe réunir ſur elle-même, attache auſſi fortement à ſa maiſon le corps du poiſſon, qu'elle affermit & réunit au poiſſon même les deux écailles qui le renferment.

* Plan. 4. lett. L. Fig. 3.

Vers le ſommet de cette moitié, le Dail porte quatre languettes, * deux de chaque côté; ce ſont de petits corps flottans aſſez délicats & appliqués tranſverſalement l'un ſur l'autre; la ſurface extérieure en paroît chargée de cannelures fines & très-déliées; par le moyen d'une pellicule fort mince qui en paſſant au-deſſous de la pointe du mammelon leur ſert d'attache, ils conſervent une mutuelle communication.

* Plan. 4. lett. H. H. Fig. 2.

Dans les dehors de ſa partie ſupérieure, ce coquillage ne ſouffre gueres d'autres détails; mais à pénétrer l'intérieur, on le trouve partagé en deux cellules; la premiere dont la capacité n'eſt pas grande, occupe encore moins de profondeur; elle regarde l'ouverture de la coquille, & ſe

trouve toujours remplie d'une matiere limoneuſe ; c'eſt le réſervoir des excrémens ; l'autre qui répond au fond des valves, a beaucoup plus d'étendue, elle ne contient jamais qu'une ſubſtance graſſe & ténace, dans laquelle le jaune & le brun paroiſſent groſſiérement fondus enſemble. Ce mêlange qui eſt ordinaire à la plupart de ces poiſſons, ne forme pas cependant une loi générale ; dans quelques-uns il tire uniquement ſur le noir ; on ne peut gueres le rapporter qu'à la partie des entrailles ; ces deux cellules ſont non-ſeulement indépendantes l'une de l'autre, mais elles ſe trouvent encore ſéparées par un petit corps de la derniere ſingularité ; ſous la forme d'une légere fuſée qui n'a gueres plus d'un pouce de long, * ſur une ligne ou environ de groſſeur, on n'y découvre qu'une humeur ſolide, tranſparente & gommeuſe dont preſque toute l'étendue eſt foiblement colorée d'une teinte bleuâtre, le peu qui en reſte change de nuance & tire ſur le ſaffran. * Dans ſa ſituation il ne ſuit pas tout-à-fait la longueur du poiſſon, il y eſt poſé obliquement ; par l'extrêmité la plus petite qui forme une eſpece de bec ſe repliant ſur lui-même ; il part intérieurement de la pointe effilée du ventre, vient paſſer enſuite ſous la cellule limoneuſe, & de là va percer au centre du mammelon.

* Planl 4. lett. M. Fig. 4.

* *Idem* lett. N. Fig. 4.

A la vue de cette partie & de ſa bizarre conſtruction, il ſeroit difficile d'en déterminer l'uſage ; on peut ſeulement aſſurer qu'elle eſt d'une néceſſité abſolue aux Teſtacées, puiſqu'on la trouve dans pluſieurs autres coquillages ; les huîtres, les coëurs, les cammes & les peignes fourniſſent chacun une pareille ſubſtance, & ſi quelquefois elle y ſouffre quelque différence, ce n'eſt gueres que dans la couleur ou le volume. Le temps du

frai eſt celui pendant lequel on doit la chercher, ce qui pourroit faire ſoupçonner que ce corps étranger entre peut-être pour quelque choſe dans la production de l'eſpece.

Pour terminer l'hiſtoire de ce coquillage il reſteroit à parler de ſa vertu phoſphorique ; mais l'abondance de cette nouvelle matiere, les expériences dont elle eſt ſuſceptible, ſon merveilleux, ſes effets, ſa cauſe principale, ſont des objets aſſez intéreſſans & trop étendus pour les réunir ſous un même point de vue ; ils méritent bien de faire le ſujet d'un mémoire particulier. (*a*)

(*a*) L'auteur qui s'eſt fait depuis pluſieurs années une étude de connoître & de ſuivre les mœurs, la génération, la maniere de vivre, & toutes les manœuvres des différents Teſtacées qui habitent les côtes du pays d'Aunis, en a compoſé, ſous le nom de Conchilyographie, une hiſtoire enrichie de figures deſſinées d'après nature. Cette hiſtoire n'eſt pas tant la deſcription exacte des coquillages de ces mers, de leurs formes, de leur variété, de leurs couleurs, qu'une ſuite d'obſervations & de recherches, ſur tout ce qui peut intéreſſer l'animal qui s'y trouve renfermé. C'eſt un traité dans le goût de la Pholade, étendu & appliqué à tous les détails que demande une matiere auſſi importante & auſſi curieuſe. La Zoomorphoſe de M. Dargenville n'eſt que l'eſſai de ſon projet ; ſans y comprendre les coquillages terreſtres dont pluſieurs ſont particuliers à cette Province, il compte parmi les Teſtacées marins vingt-trois familles, ſavoir douze d'univalves, ſix de bivalves, & cinq de multivalves.

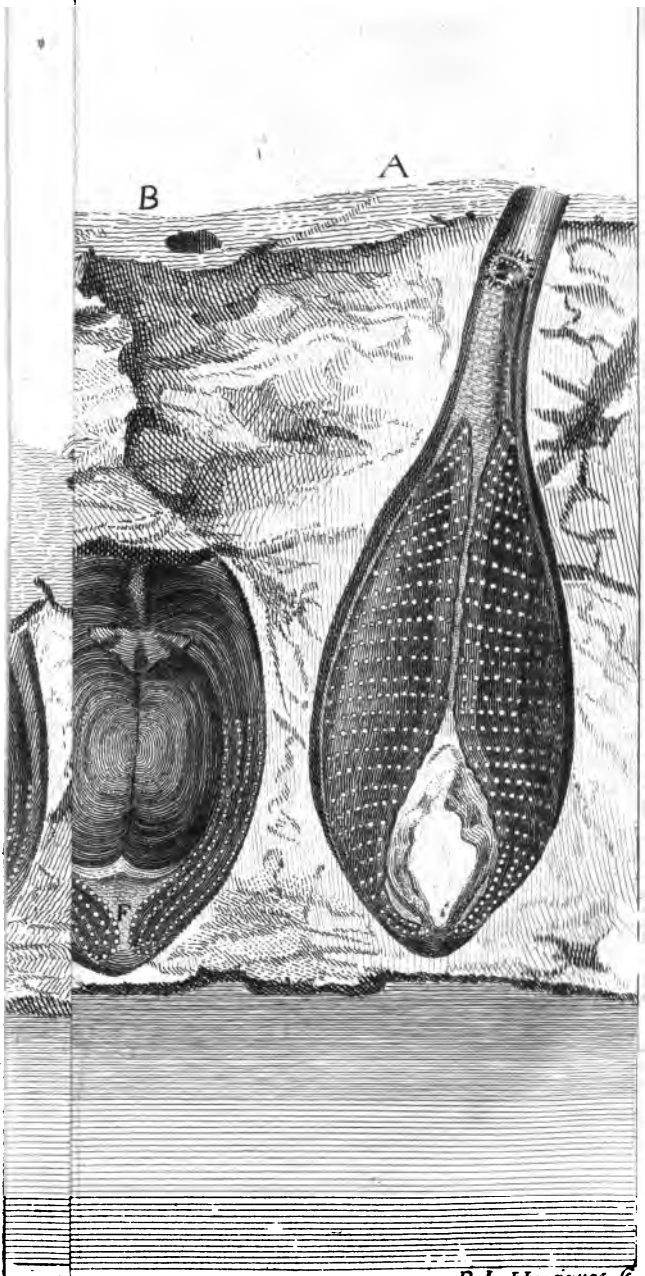

B.L.Henriquez.Sc.

B. L. Henriquez del. et sculp.

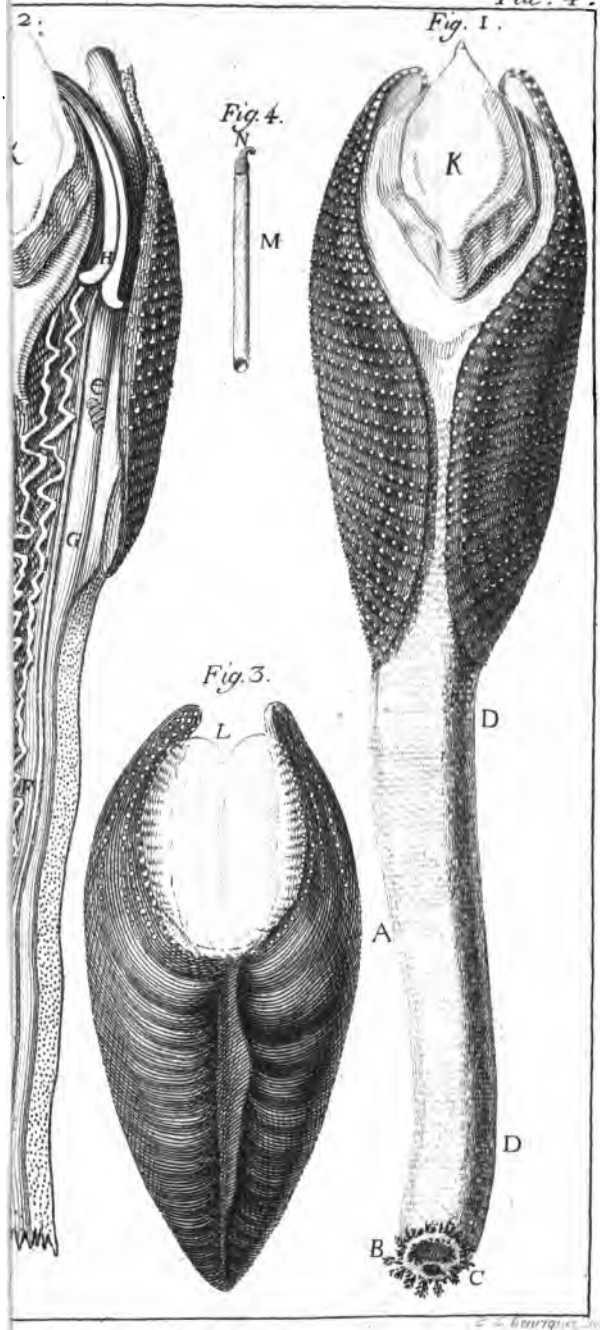
2.
Fig. 1.
K
Fig. 4.
N
M
H
G
F
Fig. 3.
L
D
A
D
B
C

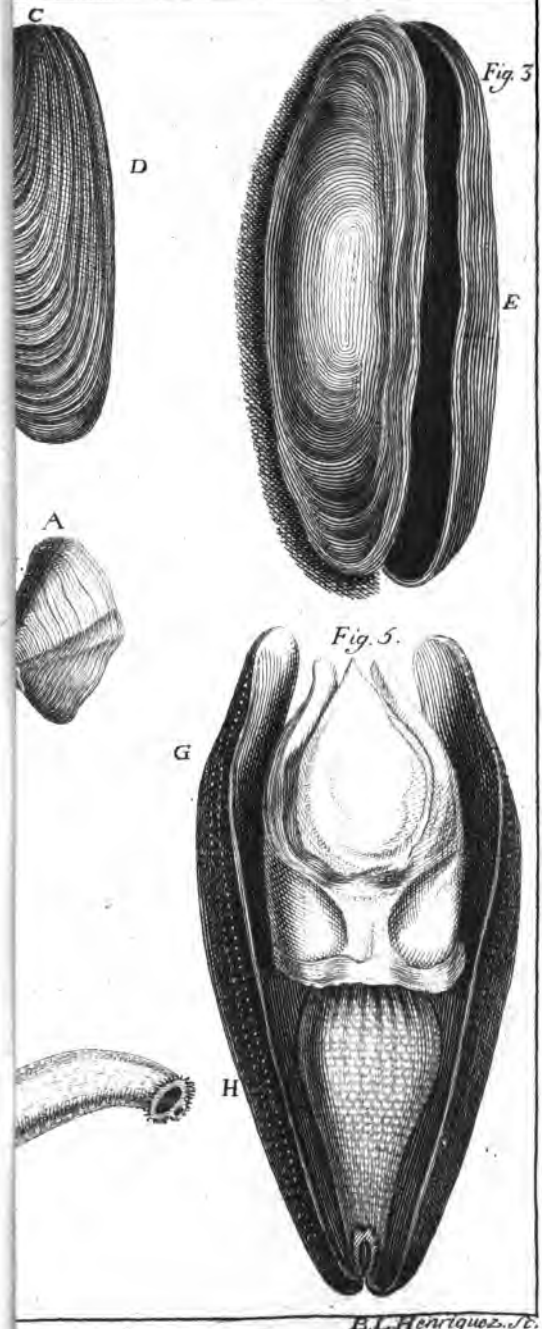
C
D
Fig. 3
E
A
Fig. 5.
G
H
B.L. Henriquez. Sc.

DISCOURS,

Dans lequel on examine ſi nous devons craindre pour les Lettres, la même révolution qu'ont éprouvé les Lettres Romaines.

Par Monſieur GASTUMEAU,

Lu dans l'Aſſemblée du 9 Mai 1753.

ON ne poſſede point de grands tréſors ſans inquiétude : la perfection où la France s'eſt élevée dans les arts de tout genre eſt un bien dont elle connoît le prix, elle craint donc de le perdre, & dès-là il ne faut plus s'étonner qu'au premier danger qu'un ſi précieux tréſor paroît courir, on s'arme de toutes parts pour ſa défenſe.

C'eſt ſur-tout pour les arts de génie que les allarmes paroiſſent plus vives. Comme leur poſſeſſion a quelque choſe de plus flatteur pour l'eſprit, qu'elle décide beaucoup plus du mérite d'une nation, & que dépendante d'ailleurs d'une infinité de vues extrêmement délicates, le déſordre s'y introduit d'une maniere preſque inſenſible, toute nouveauté y devient objet de défiance & de précaution.

Telle eſt le plus ſouvent la ſource de ces plaintes qu'on entend s'élever ſur la corruption du goût : plaintes qui quelquefois ſe ſont changées en cris amers & qui ont plus inquiété la république des lettres, que le ſujet même qui les faiſoit naître.

La fameuſe diſpute ſur les anciens & les modernes fut une de ces entrepriſes téméraires qui

effraya le plus l'empire littéraire. Les grands modeles alloient être abandonnés, on étoit menacé de l'anarchie, on ſe croyoit prêt de rentrer dans cette épaiſſe nuit dont l'ignorance avoit couvert le monde.

Mais qu'avoit-on à craindre? la guerre ſe faiſoit à force ouverte : le fameux adverſaire des anciens, trop foible pour la grandeur de ſa cauſe, ne gagna point de terrein & fit preſqu'autant de fautes que de pas : les deux grands hommes qui après lui entrerent en lice & qui auroient eu infailliblement raiſon s'ils avoient pu l'avoir, ne donnerent pas à beaucoup près à la diſpute ni autant de vivacité ni autant d'étendue que Perrault; on réduiſit la queſtion aux termes du vrai, & après avoir reconnu qu'Homere & Platon avoient pu tomber dans quelques négligences, on leur laiſſa le nom de divins que leur avoient décerné tous les ſiecles.

Entre les défenſeurs des anciens, Madame Dacier, à qui relever une faute dans Homere paroiſſoit un auſſi grand crime que de détruire de ſa main le temple même des Muſes, Madame Dacier ne nous préſagea que des malheurs, & pour les conjurer elle s'appliqua à rechercher les cauſes du déſordre.

Le célebre diſcours, attribué à Quintilien ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence, lui fournit une partie des traits qu'elle lança contre ſon principal adverſaire. Quoique le but de cet ouvrage ne tende pas à beaucoup près à déprimer le goût du ſiecle où il eſt écrit, & que des trois interlocuteurs du dialogue il n'y en ait qu'un qui déclame contre les orateurs d'alors, elle crut ne devoir adopter que les idées du cenſeur qui penſoit comme elle.

Cependant la longueur & la vivacité de la diſpute accoutumerent peu à peu les eſprits à des opinions ſingulieres ſur le progrès & la chûte des arts. On ne douta plus qu'il n'y eût un terme fatal au delà duquel ils ne peuvent monter & d'où enfin ils doivent deſcendre, par notre inconſtance naturelle qui nous dégoûte de la perfection même par la ſeule raiſon qu'elle tend à nous fixer: on crut voir ce terme, on en marqua l'époque: les ſiecles d'Auguſte & de Louis le Grand parurent avoir fourni dans tous les genres des modeles achevés: c'eſt à ce point qu'on s'arrêta, & comme par un préjugé déjà fort ancien on croyoit que tous les arts étoient tombés immédiatement après la mort d'Auguſte, il falloit par une conſéquence néceſſaire du ſyſtême qu'ils dégénéraſſent après celle de Louis XIV. La prévention ſe changea preſqu'en conviction: on compara Auteur à Auteur; on nous montra nos Séneques, nos Lucains & tous ceux qui avoient, dit-on, le plus hâté dans Rome la décadence des arts.

Croiroit-on que malgré les preuves éclatantes de goût & de génie qu'a fourni notre ſiecle pour la perfection des connoiſſances humaines, la crainte de les voir périr trouve encore place dans les eſprits, & qu'on la fonde toujours ſur le triſte événement de la chûte des arts dans Rome!

Mais ceux qui craignent pour nous un événement pareil, réfléchiſſent-ils aſſez ſur les vraies cauſes de la corruption du goût chez les Romains & ſur l'état actuel où ſe trouvent les beaux arts en Europe?

Examinons ces deux objets, & avant de nous livrer aux allarmes; voyons du moins ſi elles ſont fondées.

L'Auteur du dialogue dont nous venons de parler, voyoit malgré tout quelque altération dans l'éloquence, & qu'en général les Orateurs & les Poëtes de ſon temps avoient un peu dégénéré; mais trop prévenu en faveur du mérite de ſa nation, il dut naturellement, ou ſe méprendre ſur les vraies cauſes de l'affoibliſſement des arts, ou du moins ne les pas entrevoir toutes.

Le défaut d'éducation de la jeuneſſe, le peu d'application qu'elle donnoit aux ſciences, la négligence des maîtres, l'oubli des grands modeles; voilà principalement de quoi ſe plaint l'Auteur du dialogue. Etoient-ce là les ſources uniques du mal? Combien la révolution du gouvernement, l'aſſerviſſement de la République, la dureté de ſes maîtres, les troubles & les diviſions inteſtines qu'excita tant de fois la concurrence pour l'Empire, dûrent-elles effrayer les Muſes!

Mais ſans inſiſter ſur des circonſtances que le malheur des temps peut rendre communes à tous les états, cherchons dans Rome même les cauſes particulieres de la chûte des arts. Elle en fournit qui lui ſont propres & qui ſortent, pour ainſi parler, du fond de ſa conſtitution; telles que le caractere du genie des Romains, le peu d'étendue qu'eût chez eux l'empire des lettres, même dans les temps les plus heureux; le peu d'objets ſur leſquels ils purent exercer leurs talens; le manque de ſecours pour les cultiver: en falloit-il tant pour précipiter la ruine des lettres!

Quoique tous les peuples ayent à peu près les mêmes diſpoſitions pour les beaux arts, on remarque pourtant que tous ne les cultivent pas de la même maniere, & que chacun y porte ſon caractere & le goût dominant dont la nation eſt affectée.

Ceux que l'imagination gouverne avec plus d'empire, ſe livrent par préférence à la poëſie, & ne veulent dans les écrits que des ſymboles des peintures vives, des figures hardies : tout s'y traite en vers, la philoſophie, la morale, l'hiſtoire même.

D'autres plus portés aux choſes de ſentiment, ſemblent ne devoir chanter que l'amour & ſes plaiſirs.

Tout ce qui eſt du reſſort de l'eſprit, tout ce qui reſpire la délicateſſe & l'enjouement paroît dans une nation faire le ſeul objet qui la touche, tandis qu'une autre uniquement livrée à des études graves & ſérieuſes, ſemble ſacrifier tout à la raiſon & ne ſe plaire qu'aux ouvrages qu'elle a dictés.

Je crois, ſans prononcer trop hardiment ſur le caractere d'eſprit du peuple Romain, qu'on peut le ranger dans cette derniere claſſe. Il avoit des mœurs & en général quelque choſe d'auſtere dans la conduite ; l'ame naturellement élevée & courageuſe, le cœur dévoré d'ambition & toujours au-deſſus de ſes ſuccès, quelques grands qu'ils fuſſent ; une inclination vive pour toutes les choſes où il y avoit de la grandeur ; une raiſon exquiſe & ſolide, un jugement ſûr dans la conduite des affaires ; mais ces qualités même, tout eſtimables qu'elles ſont, ſemblent exclure la vivacité, l'enjouement, le déſir de ſe communiquer & de plaire, le penchant à l'imitation, & dès-là ôter à l'eſprit une partie de ſes agrémens & de ſes reſſources.

Auſſi les Romains qui, dans les ouvrages ſérieux, ont réuſſi juſqu'à devenir eux-mêmes d'excellens modeles, n'ont-ils eu que de médiocres ſuccès quand ils ont voulu traiter le ſentiment.

ou donner dans le badinage. Térence même dont le jeu eſt par-tout plein de fineſſe & de décence a dans tout le tiſſu de ſes pieces je ne ſai quel ſérieux qui ſuſpend ou amortit le plaiſir des choſes agréables & délicates qui y ſont répandues. Plaute qui avant lui, avoit donné plus de liberté au comique, étoit ſouvent tombé dans la bouffonnerie plate & groſſiere ; & peut-être eſt-ce ſa gaieté autant que ſes pointes & ſes jeux de mots, qui lui a fait trouver un cenſeur ſi rigide dans la cour d'Auguſte. *

**At noſtri proavi plautinos & numeros, & laudavere ſales : nimium patienter utrumque ne dicam ſtulti mirati.* Hor.

Croiroit-on que cette auſtérité de mœurs & ce goût dominant pour les choſes ſérieuſes & raiſonnables, firent preſque entiérement méconnoître aux Romains l'uſage des paſſions douces & modérées, & que dans leur conduite, comme dans leurs écrits, ils n'ont preſque jamais apperçu cette ſituation de la ſociété, où ſans vices comme ſans vertus, elle fait l'amuſement de tous.

Leurs femmes avoient de la fierté, des ſentimens, l'eſprit d'une trempe auſſi ferme que les hommes, dont elles vouloient partager la gloire & les travaux. Calpurnie fit une harangue publique ; Porcie après la mort de ſon mari, avale des charbons ardens : on leur permettoit à peine les jeux innocens de la jeuneſſe, & c'étoit pour elles un crime que d'y réuſſir trop. * Mais dès-là quelles diſpoſitions devoient-elles apporter dans la ſociété ? leur orgueil comme leur vertu en étoient le fléau, & à cet égard la ſimple villageoiſe devoit aux yeux de Juvenal l'emporter ſur la mere des Gracques. *

** Saltabat meliùs quam neceſſe eſt probæ.* Saluſte.

** Malo venuſinam, quàm te Cornelia mater Gracchorum.* Juv.

Auſſi dès que les richeſſes eurent introduit dans Rome le luxe & les plaiſirs, on y paſſa, preſque ſans milieu, de la réſerve la plus auſtere à la débauche la plus groſſiere. Toutes les productions

des Auteurs en furent infectées; tout s'y peignit ſans ménagement & ſans pudeur; & par un retour qui marque bien le penchant que nous avons à courir vers tous les excès, ceux qui tenterent de ramener les autres au devoir, en donnerent des regles que perſonne ne pût ſuivre. L'élévation des ſentimens reparoiſſoit dans les écrits, mais elle y étoit outrée & giganteſque. Le plan de vertu qui regne dans les ouvrages moraux de Seneque ſemble avoir fourni le fond des idées & du ſtyle des Tragédies qu'on lui attribue : peut-être a-t-il paſſé juſques dans l'économie & les expreſſions ampoulées de la Pharſale.

De plus, ce goût qu'ils avoient pour tout ce qui portoit l'empreinte de la grandeur, après s'être exercé ſur des objets réels & qui en étoient véritablement ſuſceptibles, devoit être lui-même une diſpoſition fort prochaine à donner dans l'hyperbole & l'enflure, ſur-tout quand il étoit queſtion de feindre ou d'inventer; car quoiqu'il ſoit très-facile d'excéder dans tous les genres, il ſemble que l'eſprit s'y porte bien plus aiſément quand il s'éleve que quand il s'abaiſſe, ſoit qu'il ait plus de difficulté à démêler la vraie grandeur de ce qui n'en a que l'apparence; ſoit que dans les petits ſujets il apperçoive plus vîte le ridicule de l'excès.

C'eſt en partie à cette diſpoſition d'eſprit que nous devons ces déclamations, qui après le regne d'Auguſte, firent pendant ſi long-temps preſque toute l'éducation littéraire de la jeuneſſe Romaine. Ouvrages bizarres, où l'art ſeul croit remplacer la nature, où les mots tiennent lieu des choſes, où des riens ſont parés des plus riches ornemens de l'éloquence, où l'on ſe flatte de réuſſir d'autant mieux que les ſuppoſitions ſont plus

forcées, plus ſurprenantes, plus éloignées des ſituations ordinaires & communes ; où enfin les paſſions preſque toujours déplacées, ſans action & ſans vraiſemblance, donnent un ſpectacle d'autant plus froid, plus ridicule, qu'elles affectent plus de contrefaire le langage & les mouvemens des paſſions véritables.

Comment les Romains ne ſe dégoûterent-ils pas de ce vain étalage des Rhéteurs, qui par la ſeule uniformité & ſi on l'oſe dire la monotonie des fictions & de la conduite de l'ouvrage, devoit cauſer un ennui mortel !

C'eſt que dans ces déclamations ils voyoient encore l'image de cette grande éloquence dont les Orateurs de la République avoient fait uſage. Ils n'avoient plus de Rois à accuſer ou à défendre, des citoyens plus grands que les Roys à proſcrire ou à ſauver, la majeſté du peuple à ſoutenir ; mais ils liſoient les diſcours où s'étoient diſcutées ces cauſes importantes, & pleins de leur antique grandeur, ne croyant pas que l'éloquence pût ſans ſe dégrader prendre un autre ton, ils aimoient mieux feindre des ſujets qui s'élevaſſent juſqu'à elle, que de la faire deſcendre aux objets que leur ſituation actuelle leur permettoit de traiter.

Cette mépriſe dans le choix des ſujets où l'éloquence devoit s'exercer, fut peut-être chez les Romains une des principales cauſes de la corruption du goût : car la mode des déclamations fut univerſelle, & le grand Quintilien lui-même fut forcé de céder au torrent ; du moins cette mode nous fait-elle connoître combien peu les écoles Romaines ſervoient au progrès des ſciences.

C'eſt qu'en effet les maîtres eux-mêmes n'avoient que très-peu de connoiſſances : eh où les auroient-

auroient-ils puisées ? Jamais les sciences n'ont fait dans Rome que de médiocres progrès, & dans les temps même les plus favorables, elles ne furent cultivées que par le plus petit nombre, le gros de la nation n'y prit aucune part.

On ne peut guere faire remonter l'époque de l'introduction des arts dans Rome plus haut que la seconde guerre punique, & combien encore ces commencemens durent-ils être foibles ! Qu'étoit-ce que les Poësies d'Ennius, de Cecilius, de Livius qui au rapport de Ciceron fut le premier qui composa des vers ? Et si Plaute à peu près leur contemporain, n'avoit fait des Comédies que, malgré les défauts que lui reproche Horace, on a toujours estimées, penseroit-on seulement au siecle de ces Auteurs ?

Ainsi ceux qui placent le commencement de la décadence des arts dans Rome, immédiatement après la mort d'Auguste, ne leur donnent guere que deux cent ans de durée.

Il est vrai que dans ce court intervalle, l'éloquence & la poësie furent portées au plus haut point de perfection : mais les sciences purent-elles en si peu de temps faire un progrès égal ?

Les Romains étoient un peuple de soldats & d'esclaves. Durant les cinq siecles qu'ils passerent à soumettre l'Italie, ils méconnurent presque entiérement le reste du monde, & sans la fureur des nouvelles conquêtes, peut-être n'auroient-ils jamais songé qu'il y eût dans l'univers une seule nation qui méritât leurs regards.

Ils trouverent les sciences dans la Grece, mais ennivrés du succès de leurs armes au dehors, & troublés au dedans par les jalousies du Sénat & du peuple, pouvoient-ils les cultiver avec quelque fruit ? Aussi ne paroît-il pas que depuis la

naiſſance des lettres juſqu'à Auguſte les ſciences ayent eu à Rome de fort grands accroiſſemens. Qu'on juge des autres ſciences par la Géographie; quand Polibe écrivit ſon hiſtoire il fut obligé de voyager en Afrique, en Aſie, ſur l'Océan atlantique, dans les Gaules, en Eſpagne, pour s'aſſurer de la poſition des lieux dont-il devoit parler; & plus d'un ſiecle après, Diodore de Sicile fut contraint d'en faire autant pour ſon hiſtoire univerſelle.

Les beaux arts même ne faiſoient alors que des progrès très-lents. On n'oubliera jamais la ſtupidité de ce Conſul qui ayant ſauvé des tableaux admirables de l'embraſement de Corinthe, ne jugeoit de leur mérite que par le prix qu'on lui en offroit, & qui penſoit qu'on ne les payoit ſi cher, qu'à raiſon de quelque vertu ſecrete qui devoit y être attachée. Combien de fois Terence éprouva-t-il les effets du mauvais goût du peuple, qui au milieu de la piece quittoit le théatre pour courir à des mimes ou des farceurs. Virgile, qui connoiſſoit bien ſa nation, eſt forcé d'avouer que la Grece avoit encore du temps d'Auguſte, la ſupériorité ſur Rome, dans l'exercice de tous les arts. *

* *Excudent alii ſpirantia mollius æra, orabunt cauſas melius &c.* Virg. Æneid.

Delà vient que tous ceux qui ſe deſtinoient à l'éloquence, paſſoient en Grece, pour y puiſer une connoiſſance plus univerſelle & plus exacte des beaux arts.

Mais d'ailleurs combien peu de citoyens s'appliquerent-ils à l'étude des ſciences, combien peu même y en eut-il qui s'adonnerent à l'éloquence & à la poëſie? Dans la liſte des grands Orateurs dont l'hiſtoire nous a conſervé les noms, on ne voit que des hommes conſulaires, des patriciens, les plus grands, les plus riches de Rome; l'élo-

quence leur étoit néceſſaire, pour s'attirer l'admiration & les ſuffrages de la multitude; mais pour arriver plus ſûrement au but, il falloit parler à des gens peu inſtruits, à qui l'art, la marche & les reſſorts ſecrets de l'éloquence fuſſent entiérement cachés : car la ſurpriſe & l'admiration ceſſent dès que l'objet eſt connu; & il y a bien de l'apparence que ces harangues qui ſoulevoient ſi facilement le peuple, n'auroient eu que de très-foibles ſuccès, ſi l'auditeur avoit pu découvrir l'adreſſe dont uſoient les Orateurs, pour lui inſpirer ces mouvemens furieux qui le jettoient hors des bornes du devoir. Les prédicateurs de la ligue trouveroient-ils aujourd'hui des auditeurs auſſi dociles que l'étoient ceux de leur temps ?

La poëſie comme moins utile aux vues des grands, plus dépendante d'ailleurs des talens naturels que de l'érudition, pouvoit paſſer juſqu'au peuple; mais comme ceux qui s'y livrent ne font jamais foule dans les états & que leur genre de travail, quoique propre à conſerver le goût, n'influe preſque point ſur les ſciences, on n'en pourroit jamais conclure que les beaux arts ayent été cultivés par un grand nombre de citoyens, même dans les temps où ils brillerent le plus.

Ces temps ne paroiſſent avoir commencé qu'avec les troubles de la République, lorſque les citoyens les plus puiſſans & les plus accrédités, briguant la faveur du peuple, ſe faiſoient des partis pour opprimer leurs concurrens. D'un côté les haines, les inimitiés, les accuſations; de l'autre la néceſſité de la défenſe dans des cauſes où il s'agiſſoit toujours de ſon état & de ſa fortune, & où il falloit répondre de vive voix, par ſoi-même & ſans le ſecours d'autrui; le ſuccès preſqu'infaillible qu'avoit auprès du peuple,

non pas l'innocent ou l'homme de bien ; mais celui qui parloit avec plus de grace & d'éloquence ; le préjugé du ſiecle qui ne croyoit dignes du gouvernement que ceux qui tenoient les premiers rangs parmi les Orateurs ; ce cri éternel de la ſainteté des loix, de la majeſté du nom Romain, dont retentiſſoient les tribunes ; la foule qu'attiroit un ſpectacle ſi propre à nourrir la vanité & la malignité du peuple ; tout cela dut néceſſairement produire un grand nombre d'Orateurs & tourner à l'étude des ſciences & des exercices oratoires l'éducation de la jeuneſſe que la naiſſance & les talens appelloient aux premieres dignités.

Mais une éducation ſi ſupérieure & dont le ſuccès dépendoit d'une infinité de connoiſſances qu'il falloit acquérir à grands frais, ne pouvoit gueres être le partage du peuple. Auſſi dès qu'Auguſte en pacifiant la République eut fermé les routes à l'ambition des grands & que la tribune eut été forcée au ſilence, il n'y eut plus d'Orateurs, & leur art tomba preſque dans l'oubli.

Eh de quoi eût ſervi ſous les Empereurs cette éloquence enflammée qui ſe nourriſſoit du trouble & de l'agitation, qui n'accuſoit les grands & les riches que pour ſoulever contr'eux un peuple furieux dont l'Orateur entretenoit la prévention & l'indocilité ? Comme la République, elle eut beſoin d'un frein ; Céſar le lui avoit déjà fait ſentir, & Ciceron ne parla pas pour Ligarius du même ton dont il avoit invectivé contre Verrés.

A la vérité ce triomphe de l'éloquence & les flatteuſes récompenſes qui y étoient attachées, avoient dû inſpirer une très-vive émulation à pluſieurs citoyens d'un ordre inférieur, qui

ne pouvant se procurer une éducation si recherchée, s'attachoient du moins à cultiver les parties de la littérature qui étoient plus de leur ressort ; c'est ce qui prépara au siecle d'Auguste ce grand nombre de Poëtes & d'Historiens qui voyant à leur tour leurs talens accueillis, préférés même à ceux des anciens Orateurs dont on n'osoit plus prononcer le nom, produisirent ces chef-d'œuvres qui ont immortalisé leur goût & celui du Prince & du Ministre qui les protégerent.

Pourquoi de si brillans efforts ne furent-ils pas soutenus plus long-temps ? Pourquoi ne proportionna-t-on pas les secours au succès ? Comment ne prévit-on pas qu'une émulation qui avoit eu dans l'origine des causes bien plus intéressantes que les simples regards du Prince, & qui n'avoit percé qu'à travers mille obstacles, dégénéreroit bien vite si l'on ne multiplioit les ressources & les facilités de l'éducation, qui elle-même devoit naturellement multiplier les amateurs des lettres ?

Car ce sont ces facilités qui ont toujours manqué à Rome : les Rhéteurs s'y étoient introduits quelque temps avant Ciceron ; mais quelle école pour la jeunesse ! presqu'au moment de leur établissement ils s'attirerent le mépris des gens sensés, & les Consuls furent obligés de mettre des bornes à leur licence ; cependant c'étoient là les seuls maîtres que l'on pouvoit commodément entendre.

Une telle constitution devoit exposer les arts à une décadence inévitable. Que falloit-il pour les faire retomber dans l'oubli ? Cultivés par le plus petit nombre, bornés par le génie du peuple à très-peu d'objets, sans secours pour se communiquer & pour s'étendre, la plus légere révolution pouvoit les anéantir ou leur causer des altérations sensibles.

On ſait aſſez par quels degrés ils ſont arrivés à leur ruine ſous les ſucceſſeurs d'Auguſte : ces monſtres qui immédiatement après lui occupèrent le trône ne favoriſerent plus les lettres, quelques-uns même leur furent contraires. Caligula vouloit abolir les écrits d'Homere & ôter des bibliotheques publiques Tite-Live & Virgile: Néron aſſez fou pour ſe croire le premier des Poëtes, & aſſez cruel pour punir en ce genre la rivalité comme un crime, glaça les eſprits ou les força à s'envelopper d'un voile ténébreux qui déroboit une partie de leurs graces. *

* Perſe.

Mais ce n'étoient là que des momens critiques contre leſquels les beaux arts auroient infailliblement prévalu s'ils avoient été plus répandus dans Rome. En effet un gouvernement plus doux tel que celui de Veſpaſien, de Trajan, de Marc Aurele, devoit les rétablir s'ils avoient eu dans l'origine une conſiſtance plus fixe. Mais comme en général les Empereurs ſongeoient bien plus à plaire au peuple qu'à l'inſtruire & à lui donner des mœurs, & que tandis que la plupart effrayoient leur Cour de leurs cruautés & de leurs débauches, ils ne vouloient qu'amuſer la ville de leur faſte inſenſé. Jamais l'amour des lettres ne put s'étendre au point de fixer ſolidement le goût: ainſi il alloit toujours s'affoibliſſant; & quoique de temps à autre quelques heureux génies parurent le ſoutenir encore & ramener les eſprits aux anciens modeles, il ne put tenir juſqu'au troiſieme ſiecle.

Pour donner plus de jour à ces preuves, il ſuffiroit de jetter les yeux ſur l'état des lettres dans la Grece : d'où vient qu'elles s'y ſont maintenues ſi long-temps & pluſieurs ſiecles après la chûte des lettres latines? C'eſt que la Grece fut

toujours le centre des beaux arts, que tous les citoyens les cultiverent, que les Académies établies dans toutes les villes y formoient la jeuneſſe : c'eſt que toutes les ſciences, toutes les parties de la littérature y étoient enſeignées par d'excellens maîtres, & que les Grecs naturellement ſpirituels & curieux, aimoient toutes les belles connoiſſances & s'y appliquoient par goût. L'éloquence & la poëſie faiſoient l'amuſement du peuple même : on y entretenoit des ſpectacles aux dépens de la République, & le plus indigent n'en étoit pas exclus. Tous les Grecs ſavoient par cœur les plus beaux vers d'Homere & de Sophocle ; tous parloient leur langue avec pureté & en connoiſſoient les beautés & les délicateſſes.

Comment un goût ſi général, ſi univerſellement répandu, auroit-il pu ſe reſſentir, au moins juſqu'à un certain point, des malheurs de la République ? Pour détruire dans la Grece l'amour & l'étude des beaux arts, il eût fallu détruire juſqu'au dernier des Grecs.

Ceci fait naître une réflexion bien propre à juſtifier la religion chrétienne, d'une accuſation qui trouve encore créance dans quelques eſprits. On a dit que le chriſtianiſme avoit infiniment contribué à la décadence des arts, par l'éloignement qu'il dut inſpirer pour les lettres prophanes. Mais s'il eſt vrai que par lui-même il devoit inſpirer cet éloignement, ſi les chrétiens devoient redouter les écoles payennes, comment n'a-t-il pas produit cet effet en Grece, comment les chrétiens y ont-ils conſervé un attachement ſi marqué pour ces études dangereuſes, ou plutôt comment ont-ils ſu les détourner à un uſage plus ſaint ? Comment les Peres Grecs ont-ils pu écrire

avec une éloquence digne des premiers Orateurs de la Grece ? Encore une fois l'étude des lettres n'étoit dans Rome que l'occupation du plus petit nombre ; dans la Grece elle faiſoit les délices du peuple entier. Le chriſtianiſme n'a rien changé dans le goût des deux nations : il trouva les Grecs tout inſtruits, & par-là les chrétiens ne manquerent ni de maîtres ni de modeles ; le contraire arriva dans Rome, le peuple y avoit peu d'ardeur & peu de ſecours pour s'inſtruire. Ainſi pour juſtifier les chrétiens de Rome du peu d'empreſſement qu'ils témoignerent pour les arts, il ne falloit point recourir à un dégoût réfléchi & inſpiré par la religion ; il ne falloit ſuppoſer que ce qui eſt vrai, ſavoir que l'étude y étoit extrêmement négligée, & que les chrétiens qui regarderent d'abord avec indifférence les livres des payens, en vinrent enſuite juſqu'à les oublier & même à les haïr.

Ceux qui effrayés de la chûte des lettres Romaines ont craint pour l'Europe ſavante une pareille révolution, avoient-ils aſſez réfléchi ſur les cauſes de cette décadence ? En effet la poſition des beaux arts dans Rome, dans les temps même les plus heureux, peut-elle être comparée à l'état floriſſant où ils ſont aujourd'hui parmi nous ? Toutes les ſciences ſont cultivées, tous les genres de littérature ſont connus : un diſcernement fin & exquis, un vif attrait pour tout ce qui orne l'eſprit & la raiſon ; un goût éclairé de la politeſſe & des bienſéances plus précieux peut-être que l'érudition même ; un ardent amour pour la gloire forment aujourd'hui le caractere de toutes les nations de l'Europe. Ce n'eſt plus un petit nombre d'hommes deſtinés aux premiers emplois qui s'adonnent aux beaux arts,

ce ſont des hommes de tous les états, de toutes les conditions ; l'étude des lettres eſt devenue une partie eſſentielle de l'éducation.

Les ſecours qui de toutes parts s'offrent au génie, rendent l'étude auſſi facile que commode. Toutes les villes ont des écoles publiques ; les bibliotheques, les cabinets des ſavans qui dans les capitales renferment des richeſſes immenſes, ne ſont pas ſans quelque prix dans pluſieurs villes de province. Un nombre infini d'Académies excitent l'émulation & inſpirent de proche en proche l'eſtime & le goût des lettres.

Manque t'on de ſujets & d'occaſions d'exercer les talens ? l'eſprit eſt parmi nous dans l'exercice continuel des arts.

D'un côté une religion ſainte dont les dogmes majeſtueux & la morale ſublime ne ſe déroberoient que trop à nos regards ſi elle ne chargeoit ſes orateurs de nous rappeller continuellement à elle, leur fournit un fond inépuiſable de ſentimens, de pathétique, de vérités impérieuſes, d'invitations preſſantes qui aſſurent à l'éloquence un ſuccès auſſi durable que le ſeront malheureuſement nos égaremens & nos foibleſſes.

D'un autre côté les haines, l'aveuglement, l'intérêt, font retentir de leurs clameurs les tribunaux de la juſtice : les paſſions s'y cachent avec art, le menſonge même oſe y emprunter les couleurs de la vérité ; mais enfin la vérité y triomphe & elle doit ſa victoire à l'éloquence. Que de traits vifs & enflammés, que d'inſinuations touchantes, que d'adreſſe à parer les coups de l'adverſaire, que de force dans le raiſonnement éclatent alors dans les diſcours de nos Orateurs !

Eſt-il aujourd'hui quelque genre d'affaire où

l'art de parler & d'écrire ne ſoit mis en uſage ? eſt-il même de ſcience ſi épineuſe & ſi profonde qui n'ait ſes regles d'éloquence propre ? Se permettroit-on dans les plus petits écrits, dans les converſations même, des négligences ou des mépriſes qui marqueroient un homme ſans goût & ſans éducation.

Je ne dis rien de la poëſie, elle ne gagne pas à beaucoup produire, & ſa fécondité même lui nuit : il faut en ce genre ou des chef-d'œuvres ou rien du tout, & les chef-d'œuvres ſont toujours rares ; mais malgré cela l'Europe peut montrer d'excellens Poëtes & même en aſſez grand nombre pour n'être pas à cet égard accuſée d'indigence ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que jamais l'art n'a été mieux connu, que le goût de la bonne poëſie eſt aujourd'hui ſi ſûr, ſi infaillible & ſi répandu, que tout le monde eſt en état de juger du mérite des Poëtes, & que ſans y penſer les eſprits ſe tournent d'eux-mêmes aux figures & aux images poëtiques, aſſez pour faire ſouhaiter que le penchant n'aille pas plus loin. *

* M. Ferret a écrit d'un ſtyle tout poëtique une thèſe de médecine ſur la ſituation de Meudon.

Mais notre véritable richeſſe & ce qui aſſure au goût qui regne aujourd'hui dans l'Europe une durée immortelle, c'eſt la poſſeſſion des ſciences & de tous les arts qui contribuent à la commodité ou à l'agrément. L'antiquité n'a rien à nous oppoſer en ce genre, les découvertes ſemblent épuiſées, & ce qui fait le mérite particulier de notre ſiecle, c'eſt que dans cette étendue immenſe que renferme aujourd'hui le cercle des connoiſſances humaines, nous n'admettons que des idées claires, des principes vrais, des raiſonnemens exacts, des expériences ſûres : tout ce qui ſe cache dans l'obſcurité ou ne ſe laiſſe entrevoir qu'à demi, tout jugement confus, tout

objet enfin que l'eſprit ne peut ſaiſir d'une vue ferme, eſt rejetté ou rangé dans la claſſe des choſes douteuſes & incertaines.

Ce goût du vrai paſſe dans tous les arts : la ſeule nature eſt en droit aujourd'hui de guider la main des artiſtes. Elle eſt elle-même le plus beau & le plus fécond de tous les modeles, & l'imagination dans ſes plus brillantes ſaillies a encore peine à l'atteindre.

Quelle abondance, quelle variété d'idées ne doit pas produire cette multitude d'objets nouveaux que les arts mettent ſous nos yeux, & combien le ſtyle en doit-il être orné & enrichi ? C'eſt de cette ſource que coulent dans nos bons ouvrages ces métaphores, ces images, ces comparaiſons qui animent l'expreſſion & donnent une eſpece de corps & de vie à des objets que ſans leur ſecours la vue diſcerneroit à peine.

Mais ſur-tout c'eſt de cette habitude de ſaiſir dans les ſciences & dans les arts ce qu'ils ont de vrai & de parfait que ſe forme en nous la facilité de juger du prix des choſes, de les comparer l'une à l'autre, & de les rapprocher comme par une eſpece d'inſtinct, de ces regles primitives d'ordre, d'arrangement, de ſymmétrie dont nous trouvons le germe au milieu de nous.

Car toutes les productions de génie ſont ſoumiſes à ces premieres loix, & telle eſt la force de leur impreſſion que tout auteur judicieux apperçoit, au premier coup d'œil, tout ce qui s'écarte du vrai, du naturel, ce qui interrompt trop ſenſiblement la liaiſon des idées, ou ſuſpend la marche du raiſonnement, les ornemens ambitieux & tous ces autres défauts que fait naître le deſir immodéré de briller & de montrer de l'eſprit.

Je ſai que cette fureur de courir après l'eſprit eſt un peu le mal de notre ſiecle, que le brillant eſt ſouvent préféré au ſolide, & qu'à force de vouloir préſenter aux lecteurs des choſes agréables ou délicatement rendues, on s'écarte quelquefois du naturel & de cette noble ſimplicité d'idées qui caractériſe la véritable éloquence. Mais que ce petit déſordre ne nous allarme point: il eſt bien plus la preuve de notre abondance & de nos richeſſes que d'un goût qui change ou qui s'altere. Dans les maiſons opulentes le ſuperflu occupe autant que le néceſſaire: un ſiecle auſſi éclairé que le notre peut ſans danger ſe livrer à l'amuſement; d'ailleurs tous ces frivoles écrits, où les regles ſe violent ſans ſcrupule, ne vivent qu'un jour, & les Auteurs eux-mêmes ne les donnent pas pour bons. Le goût eſt fixé par de plus ſûrs modeles: les ornemens renverſés dont ſe pare aujourd'hui l'architecture, ne nous feront jamais oublier la majeſtueuſe ſymmétrie de la façade du Louvre.

MÉMOIRE

Sur le pouvoir que la dignité de Patrice donnoit aux Exarques de Ravenne, & ſur la ſorte d'autorité que les Romains eurent intention de déférer à Charle-Martel, à Pepin, à Carloman, à Charlemagne, en les déclarant Patrices des Romains.

Par M. LE FEBVRE DE SAINT-MARC.

Lu dans l'Aſſemblée du 16 Mai 1759.

LA dignité de *Patrice*, inſtituée par Conſtantin le Grand en faveur d'un de ſes freres, n'étoit qu'un titre d'honneur ſans fonctions néceſſaires & ſans aucune autorité, lequel donnoit ſeulement la préſéance en toute occaſion ſur les premiers Magiſtrats de la République & les premiers Officiers de l'Empire, & le droit en l'abſence de l'Empereur de préſider au Sénat préférablement aux Conſuls, aux Préfets du Prétoire, aux Préfets de Rome, aux Princes du Sénat.

On trouve juſqu'au temps de Théodoſe le Grand très-peu de *Patrices*; mais on eſt étonné de les voir tout-à-coup ſe multiplier ſi fort ſous ſes ſucceſſeurs, ſur-tout en Orient, qu'on ſeroit tenté de croire que les poſſeſſeurs de cette portion de l'Empire Romain accordoient le titre de *Patrice* à tous les Sénateurs de Conſtantinople. Cette idée pourroit avec quelque raiſon paroître outrée, & je n'ai ni deſſein ni beſoin de l'établir. Ce qui ſeroit ici de quelque importance, ce ſeroit de fixer en quel temps on commença de voir

dans l'Empire deux ſortes de *Patrices*; les uns jouiſſant uniquement de quelques prééminences ſur les Sénateurs leurs confreres; les autres exerçant dans les provinces une autorité preſque ſouveraine.

Quelqu'obſcure que ſoit l'origine du pouvoir de ces derniers, on peut ce ſemble la rapporter à la foibleſſe du gouvernement des fils de Théodoſe. Les hiſtoriens ne nous inſtruiſent point à ce ſujet; & la conjecture peut ſeule nous guider. Quelques Gouverneurs généraux de grandes provinces, comme des Gaules, de l'Afrique, de l'Egypte, de l'Aſie, de l'Orient, enhardis d'un côté par le peu de tête des Empereurs & l'incapacité de leur Conſeil, de l'autre par les irruptions fréquentes des barbares & par le beſoin que l'on avoit contr'eux de leurs ſervices, étendirent leur autorité beaucoup plus loin que leurs prédéceſſeurs n'avoient fait. Les Gouverneurs particuliers des villes principales & des petites provinces enclavées dans les grandes, étoient leurs égaux en dignité, puiſqu'ils étoient comme eux tirés du Sénat. Ils ſouffrirent impatiemment le joug d'une ſubordination, qui paſſoit les bornes preſcrites par les loix. Ils murmurerent, mais ceux qui cauſoient leurs murmures, avoient ſous leurs ordres de grands corps d'armée, diſpoſés à ſe prêter à toutes leurs volontés. Ils pouvoient aller d'uſurpation en uſurpation, juſqu'à s'emparer de l'Empire. On n'étoit pas en état de les punir de ce qu'ils avoient fait, & l'on ne ſavoit comment prévenir de leur part de nouveaux attentats. Il fallut donc, pour faire ceſſer les plaintes qu'ils occaſionnoient, leur donner une dignité par laquelle on leur fût ſubordonné plus qu'on n'auroit dû l'être. On les créa *Patrices*, &

l'on consentit qu'à ce titre ils jouissent du surcroit d'autorité qu'ils s'étoient arrogé. L'exemple des premiers Gouverneurs, dont les entreprises avoient été plus que tolérées, en invita d'autres à les imiter; & dans la suite on vit les Gouverneurs de toutes les provinces un peu considérables, décorés du titre de *Patrices*, les gouverner presque despotiquement. Tels furent quelques-uns de ceux de Sicile.

Comme il n'est pas possible d'assigner au juste l'époque & de marquer les progrès des différentes usurpations par lesquelles les *Patrices* se rendirent des especes de Souverains dans leurs Provinces, je dois me contenter d'appuyer ce que je dis sur des conséquences, déduites nécessairement de quelques faits.

Lorsqu'en 476 Odoacre, Roi des Hérules, se fut rendu maître de l'Italie, il voulut en tenir la souveraineté des mains de l'Empereur Zenon, & sans prendre le titre de Roi d'Italie, ne la gouverner que sous celui de *Patrice*. Il engagea même le Sénat de Rome à lui faire obtenir cette dignité, que Zenon ne voulut pas d'abord lui conférer par des lettres-patentes en forme, mais qu'il ne tarda pas d'exprimer dans la souscription des lettres missives, que les besoins de l'Etat l'obligerent d'écrire à ce conquérant.

Théodoric le Grand, qui sur les ruines du royaume naissant des Hérules établit en Italie celui des Ostrogoths, fut comme le prétendent quelques écrivains, honoré par Anastase I. successeur de Zenon, de la dignité de *Patrice* qu'il unit au titre de Roi d'Italie.

A peu près dans le temps que ce Prince achevoit la conquête de cette premiere province de l'Empire, le même Empereur Anastase I. créa *Pa-*

trice notre Roi Clovis, qui ſans doute, à l'exemple d'Odoacre, avoit ambitionné cette dignité, pour maſquer ſes envahiſſemens, en paroiſſant y commander comme Gouverneur général pour l'Empire, & non en conquérant, qualité toujours odieuſe à des peuples généreux & vivans ſous des loix ſages. La politique de Clovis, plutôt que ſes armes, l'avoit fait maître d'une partie des Gaules, dont les habitans, en le regardant comme un allié de l'Empire qui venoit à leur ſecours, l'avoient choiſi pour défenſeur & non pour Souverain. Il falloit donc qu'ils ſubiſſent inſenſiblement ſon joug, en croyant n'obéir qu'à leur Souverain légitime, à l'Empereur.

Le beſoin qu'Odoacre, Théodoric & Clovis crurent avoir du titre de *Patrice* pour légitimer leurs uſurpations, eſt une preuve que les Gouverneurs de province, élevés à cette dignité, jouiſſoient d'une autorité ſouveraine, quoique ſubordonnée, c'eſt ce qu'il peut ſuffire d'avoir annoncé. Je paſſe à l'objet de ce mémoire.

Lorſque chargé par Juſtinien d'achever ce que Beliſaire avoit plus habilement qu'heureuſement commencé, le *Patrice* Narſès eût détruit le Royaume des Oſtrogoths, il fut pendant treize ou quatorze ans Gouverneur général d'Italie, ſous le titre de *Duc*, & réunit en ſa perſonne la ſuprême adminiſtration de la juſtice, la ſurintendance abſolue des finances, & le ſouverain commandement des armes ſur terre & ſur mer. Juſtinien ayant aboli le Conſulat & ſupprimé la charge de Préfet du Prétoire d'Italie, Narſès dans ſa qualité de Duc d'Italie ne voyoit point dans cette grande province de Magiſtrats de la République, point d'Officier de l'Empire qui lui pût être ſupérieur; & quand on examine de près l'hiſtoire, on reconnoît

connoît qu'il avoit en Italie une autorité, qui ne différoit de la ſouveraine, qu'en ce qu'il la tenoit d'une autre puiſſance, au nom de laquelle il l'exerçoit, & qu'il la pouvoit perdre par la révocation. Au reſte, il diſtribuoit à ſon gré toutes les charges & tous les poſtes militaires; il ordonnoit du ſort des provinces & des villes, en nommant leurs Gouverneurs & leurs autres Magiſtrats; il régloit en maître l'impoſition, le recouvrement & l'emploi de la capitation, de la taille & des autres ſubſides.

Après la mort de Narſès, le *Patrice* Longin vint en 568 gouverner l'Italie. Il ne prit point le titre de *Duc*, mais celui d'*Exarque*, à l'exemple du Gouverneur général d'Afrique. Les déſagrémens que le Sénat de Rome avoit fait éprouver à Narſès ſur la fin de ſa vie, & qui peut-être avoient été la cauſe de ſa mort, déterminerent Longin à choiſir Ravenne pour ſon ſéjour. Ses ſucceſſeurs y fixerent auſſi leur réſidence, & de là vient la dénomination d'*Exarques* de Ravenne que l'hiſtoire donne à ces Gouverneurs généraux d'Italie.

Le pouvoir de Longin fut très-étendu, comme il paroît par les changemens qu'il fit dans cette vaſte province. Il ſupprima les Magiſtrats, en même temps civils & militaires, qui ſous les noms de *Conſulaires*, de *Correcteurs* ou de *Préſidens* gouvernoient les différentes contrées d'Italie. Il mit dans toutes les villes des *Ducs* qui furent chargés en chef du commandement des armes, de l'adminiſtration de la juſtice & du recouvrement des impôts. Les Officiers qui commandoient ſous eux les garniſons ou les troupes de chaque ville, furent appellés *Maîtres de la Milice* ou *des ſoldats*. Les Queſteurs prirent le nom de *Chartulaires*; &

de nouveaux Magiſtrats ſubalternes furent commis ſous le nom de *Sacellaires*, pour rendre la juſtice aux citoyens en même temps qu'aux ſoldats.

L'étendue du gouvernement de Longin ne répondit pas à celle de ſon pouvoir. Dans le même temps qu'il arrivoit à Ravenne, les Lombards entroient en Italie par le Frioul & le Trentin, dont ils venoient de s'emparer. Il ne faut pas douter, qu'en moins de ſix ans, Alboin leur Roi n'eût pu ſans beaucoup de peine enlever pour toujours à l'Empire l'Italie entiere, ſi le cours de ſes conquêtes n'eût pas été borné par le crime de ſa femme. C'étoit Roſmonde, fille de Cunimond, dernier Roi des Gépides, lequel avoit péri dans une bataille par la main d'Alboin. Sous prétexte de venger la mort de ſon pere, Roſmonde fait aſſaſſiner ſon époux en 573, & ſe retire enſuite à Ravenne avec ſa fille, les tréſors d'Alboin, & les deux complices de ſon forfait, dont l'un étoit ſon amant qu'elle venoit d'épouſer. Longin frappé du double éclat des charmes & des richeſſes de cette Reine coupable, lui témoigne l'amour dont il brûle pour elle, & le regret qu'il a de la voir hors d'état de lui donner la main. Roſmonde, peu ſatisfaite ſans doute de n'être plus que la femme d'un particulier fugitif, ſe réſout d'autant plus aiſément à partager le rang & la puiſſance de Longin, qu'elle n'a beſoin pour cet effet que d'un crime de plus. Une liqueur empoiſonnée eſt deſtinée à la débarraſſer d'un époux incommode, qui la reçoit de ſa main. Il boit, & s'appercevant qu'il verſe la mort dans ſon ſein, il force ſon épouſe à boire la moitié de la liqueur. L'un & l'autre expirent au bout de quelques inſtans; & Longin privé de toute eſpérance, ne ſonge qu'à faire ſa cour à l'Empe-

leur, en lui remettant la fille & les tréſors de Roſmonde. Ce préſent plût ſi fort à Juſtinien II. que l'hiſtoire dit qu'il augmenta les revenus & le pouvoir de l'Exarque.

Nous ignorons en quoi cette double augmentation put conſiſter ; & nous devons à l'égard du pouvoir de Longin, qui, comme je l'ai dit, étoit déjà fort grand, nous contenter d'entrevoir, qu'après les accroiſſemens qu'il reçut de l'Empereur, il fut ſans doute plus étendu, que n'avoit été celui de Narſès.

En 583 ou 584, l'Empereur Maurice fit ſuccéder à Longin le *Patrice* Sméralde, qui, venant en Italie avec un corps de troupes, fut en état de recouvrer Claſſe. C'étoit une place forte, qui ſervoit de port à Ravenne, dont elle étoit éloignée de trois milles. Les Lombards l'avoient priſe en 580, & Longin avoit inutilement tenté de la reprendre. Dans le même temps, Maurice, par un préſent de cinquante mille écus d'or, engagea Childebert II. Roi d'Auſtraſie, à faire la guerre aux Lombards. Il fut convenu que, lorſque les François les attaqueroient dans la Ligurie, l'*Exarque* feroit une diverſion dans la Campanie, dans la Toſcane ou dans la partie de l'Emilie que les Lombards avoient conquiſe ; & Sméralde dut être inſtruit des clauſes d'un traité, qui ne pouvoit s'exécuter que de concert avec lui. Pour détourner du moins une partie du double orage qui menaçoit les Lombards, Autarik leur Roi ſonge d'abord à s'épargner toute inquiétude de la part de l'*Exarque*. Il lui propoſe une treve de trois ans, & Sméralde l'accepte ſans conſulter l'Empereur. Bientôt après, Childebert ayant fait avertir cet *Exarque* d'agir en même temps que lui, deſcend des Alpes. Les Ducs Lombards ſe reti-

rent, par ordre d'Autarik, dans leurs villes avec toutes leurs troupes, & ce Roi s'enferme lui-même dans Pavie. Childebert, maître de la campagne, la ravage à ſon aiſe, ſe trouve embarraſſé de la multitude de ſieges qu'il lui faut entreprendre; & voyant l'*Exarque* reſter dans l'inaction, il ouvre les mains aux préſens d'Autarik, & repaſſe les Alpes. Maurice ſe plaignit amérement de ce Prince; mais on ne voit pas qu'il ait témoigné le moindre mécontentement de ce que Sméralde avoit fait échouer un projet ſagement concerté. L'on doit s'en étonner d'autant plus, que Sméralde ne pouvoit pas s'excuſer ſur le manque de forces.

Nous l'allons voir déſobéir encore preſque impunément aux ordres de l'Empereur. En 556, les Evêques du Patriarchat d'Aquilée, aſſemblés en Concile, non-ſeulement avoient refuſé de ſouſcrire à ce que le cinquieme Concile général avoit, en 553, décidé touchant l'affaire des *Trois Chapitres*; ils avoient même à ce ſujet rompu la communion avec le ſiege de Rome; & depuis les Papes n'avoient pas ceſſé de joindre à la force de la perſuaſion l'autorité de Narſès & de ſes ſucceſſeurs, pour ramener les ſchiſmatiques. En 587, Sméralde, dont Pélage II. avoit réclamé les bons offices, menace le Patriarche Elie & ſes ſuffragans de les traiter avec toute rigueur, s'ils refuſent plus long-temps de ſe réunir à l'Egliſe Romaine. Le Patriarche en porte ſes plaintes à l'Empereur; & Maurice écrit à Sméralde de ne plus inquiéter le Patriarche & ſes ſuffragans. Elie meurt quelques mois après, & Sévere eſt élu pour lui ſuccéder. Sméralde, ſans avoir reçu de nouveaux ordres de l'Empereur, ſe tranſporte lui-même dans l'iſle de Grado; c'eſt où les Pa-

triarches d'Aquilée s'étoient refugiés à l'arrivée des Lombards. Il entre à main armée dans l'Egliſe, ſe ſaiſit de Sévere & de trois autres Evêques, les accable d'injures & même de coups; les amene enſuite à Ravenne & les confine dans une étroite priſon, où de mauvais traitemens multipliés les forcent à ſouſcrire à la condamnation des *Trois Chapitres*. Cette affaire rendit l'*Exarque* extrêmement odieux aux catholiques mêmes. Ce ne fut pourtant qu'au bout de deux ans que Sméralde fut révoqué par Maurice, & ce fut toute ſa punition. Il revint, après la mort de cet Empereur, être une ſeconde fois *Exarque* de Ravenne.

Le *Patrice* Romain, qui lui ſuccéda, ne continua point la treve avec les Lombards; ſoit qu'il ſe conformât aux intentions de l'Empereur, ſoit qu'il ne conſultât que ſes propres intérêts, il fit la guerre depuis 590 juſqu'en 597 qu'il mourut.

Il eſt à propos d'obſerver ici que la puiſſance des *Patrices*, Gouverneurs de provinces, dut s'augmenter conſidérablement ſous le regne de Maurice. Il eſt prouvé par des monumens hiſtoriques qu'il affermoit les gouvernemens. Il paroît donc hors de doute que le pouvoir de Romain fut encore plus grand que celui de ſes prédéceſſeurs; & que, ſi Maurice attendit près de deux ans à punir l'attentat ſacrilege de Sméralde, il ne faut en chercher la cauſe que dans le beſoin qu'il eut de temps pour trouver quelqu'un qui portât la ferme du gouvernement d'Italie au prix qu'il en vouloit avoir. On peut, ce ſemble aſſurer auſſi que l'exemple de Maurice fut ſuivi par beaucoup de ſes ſucceſſeurs, principalement à l'égard du gouvernement d'Italie; & que ce fut là ſur-tout ce qui mit les *Exarques* de Ravenne ſur

le même pied que les Satrapes avoient été ſous les anciens Rois de Perſe ; c'eſt-à-dire, ce qui les rendit des eſpeces de Souverains tributaires, mais amovibles.

Romain eut pour ſucceſſeur le *Patrice* Callinique, qui fit en 599 une treve de deux ans avec les Lombards, mais qui recommença la guerre en 601 ; & l'on ne trouve pas que, ni pour la treve, ni pour la guerre, il eût pris les ordres de l'Empereur.

Sméralde, que Phocas renvoya gouverner l'Italie en 602, débuta par une treve, qu'il renouvella d'abord d'année en année, & qu'enſuite il conclut en 606 pour trois ans.

Le *Patrice* Jean Lemigius, qu'Héraclius mit en 611 à la place de Sméralde, continua la treve d'année en année, en achetant chaque fois le conſentement du Roi Lombard par un préſent de trois cens écus d'or. Comme Héraclius n'étoit guere moins avide d'argent que Maurice, il eſt à préſumer que Lemigius tenoit ſon gouvernement à très-haut prix ; & qu'exerçant un pouvoir à peu près deſpotique, il fouloit extraordinairement les peuples, afin de ſatisfaire à ſes engagemens. Il fut la victime de ſes vexations, & perdit la vie dans une ſédition à Ravenne.

Le *Patrice* Iſaac, qui fut *Exarque* en 619, ſut accroître ſa puiſſance pendant l'expédition qu'Héraclius fit dans la Perſe, & qui le tint ſept ans éloigné de Conſtantinople. Depuis que Narſès avoit reconquis l'Italie, les Empereurs ne ſouffroient pas que les Papes fuſſent conſacrés, avant qu'ils en euſſent eux-mêmes confirmé l'élection. Boniface V. étant mort le 22 d'Octobre en 625, Honorius I. fut conſacré cinq jours après. Iſaac préſent à l'élection, s'attribua le droit de la con-

firmer. Le trop grand éloignement de l'Empereur lui ſervit apparemment à colorer ſon entrepriſe. C'étoit le plus vain de tous les prétextes. Héraclius avoit fait Auguſte ſon fils Conſtantin, & l'avoit chargé du gouvernement en ſon abſence.

Honorius I. mourut le 12 d'Avril 638. Severin qu'on élut preſque auſſi-tôt, ne fut conſacré que le 28 de Mai 640. Le *Patrice* Platon, qui peu de mois avant le décès d'Honorius avoit pris la place d'Iſaac mort à Ravenne en 637, n'oſa pas l'imiter & prendre ſur lui de confirmer l'élection de Severin. Héraclius ne pouvoit pas n'avoir point déſapprouvé l'uſurpation d'Iſaac; & ſans doute il voulut faire ſentir aux Romains que pour une affaire de l'importance dont étoit le choix & la conſécration d'un Pape, ils ne devoient pas ſe croire ſuffiſamment autoriſés par l'*Exarque*. Peut-être auſſi ne différa-t-il de confirmer l'élection de Severin, que parce qu'il lui vouloit faire accepter ſon *Ecthèſe*, eſpece d'expoſition de foi faite en forme d'Édit, publiée en 637 & favorable au Monothéliſme. Dans ce cas, il eſt à croire que le Clergé de Rome, s'impatientant des délais de l'Empereur, prit le parti de conſacrer le Pape élu, ſans qu'Héraclius en eût confirmé l'élection.

Celle des deux ſucceſſeurs immédiats de Severin, qui furent Jean IV. & Théodore I. ne paroît pas avoir été confirmée, à moins que ce n'ait été par l'*Exarque*; ce qui ſans doute eſt difficile à croire d'un Monothélite déclaré tel qu'étoit Platon. Pour l'élection de Martin I. qui remplaça Théodore, il eſt certain qu'elle ne fut confirmée ni par l'Empereur ni par l'*Exarque*; & ce fut la raiſon pour laquelle Conſtant II. la regarda comme nulle.

Je ne m'écarterai point de mon ſujet, en m'étendant un peu ſur cette confirmation de l'élection des Papes. Il faut voir comment les *Exarques* acquirent enfin ce droit ſouverain, dont les Empereurs avoient tant de raiſon de ſe montrer jaloux.

L'Eunuque & *Patrice* Théodore Calliopas, qui vint avant la fin de 648 ſuccéder à Platon, ne fit rien pour s'oppoſer à la tenue d'un Concile, que Martin indiqua pour le mois d'Octobre 649, & Conſtant ne tarda pas à le révoquer. Le *Patrice* Olimpius, qu'il lui donna pour ſucceſſeur, ne put arriver à Rome que pendant la tenue de ce Concile, où l'on condamna l'erreur des Monothélites, l'*Ecthèſe* d'Héraclius, & le *Tipe* de Conſtant, autre Edit favorable aux hérétiques. Le nouvel *Exarque* étoit chargé de faire exécuter cet Edit dans toute l'Italie & de s'aſſurer de la perſonne du Pape. Il ne réuſſit dans aucune de ſes commiſſions, & ſa mort le ſauva d'une diſgrace inévitable. Calliopas ayant regagné la confiance de Conſtant, vint alors prendre une ſeconde fois poſſeſſion de l'*Exarchat*, & ſe rendit à Rome le 15 de Juin 653. Il enleva Martin dans l'Egliſe même de Latran, & le fit embarquer pour Conſtantinople. Ayant enſuite déclaré le Siege vacant, peut-être dès la mort d'Honorius, il ordonna de procéder à l'élection d'un Pape. Les Romains refuſerent plus d'un an d'obéir à cet ordre; & ce ne fut que le 8 de Septembre 654, qu'ils firent choix d'Eugene I. Le temps de ſa conſécration n'eſt pas connu; mais auſſi-tôt après ſon Election, il envoya des Apocriſiaires ou Nonces en faire part à l'Empereur, ſans le conſentement duquel il n'eût pas oſé ſe laiſſer conſacrer, dans un temps où ce Prince, regardant

Martin comme *intrus*, venoit de ſa propre autorité de le dépoſer militairement & ſans le concours des Evêques. Quelque fut le pouvoir de l'*Exarque*, ce n'étoit pas dans de pareilles circonſtances, qu'il devoit s'en prévaloir pour confirmer l'élection d'un Pape.

Il n'en fut pas de même apparemment après la mort d'Eugene; elle arriva le 1 de Juin 657, & Vitalien fut conſacré le 30 Juillet ſuivant. La date de ſon élection eſt incertaine; & comme la vacance du Siege fut aſſez courte, on peut en conclure que l'*Exarque*, ſans attendre les ordres de l'Empereur, confirma l'élection de Vitalien; & l'on ne ſauroit dire que ſa hardieſſe ait opéré ſa révocation. Calliopas dut garder ſa place juſqu'en 665.

Le Siege de Rome vaqua ſept mois après le décès d'Agathon, & près d'un an après celui de Léon II. mort le 28 de Juin 683. Conſtantin Pogonat, fils & ſucceſſeur de Conſtant II. après avoir confirmé l'élection de Benoît II. qui fut conſacré le 26 de Juin 684, permit la même année, par une conſtitution exprès qu'à l'avenir, ſans demander le conſentement de l'Empereur, on conſacrât le Pape auſſi-tôt après ſon élection. Ce Prince vouloit, en obviant aux inconvéniens de trop longues vacances du Siege de Rome, retrancher aux *Exarques* l'occaſion d'uſurper de temps en temps & de s'approprier enfin le droit de confirmer l'élection du Pape. On trouve durant le regne de Pogonat quelques vacances aſſez courtes, pour faire penſer que les *Exarques* s'étoient plus d'une fois attribué ce pouvoir.

Qu'il me ſoit permis d'obſerver, en paſſant, qu'il ſemble que les Princes n'accordent point à l'Egliſe de graces, qui ne lui portent quelque

préjudice. Benoît II. mourut le 7 de Mai 685, & Jean V. ne fut conſacré que le 2 d'Août de la même année. Ne s'étonnera-t-on pas de voir le Siege vaquer trois mois moins cinq jours lorſque l'on n'avoit plus beſoin de la confirmation de l'Empereur. L'hiſtoire n'en rend aucune raiſon. Oſerai-je le dire ? La grace même de l'Empereur occaſionna la longueur de cette vacance : la néceſſité de faire confirmer les élections par le Prince étoit une ſorte de digue aux manœuvres, aux brigues, aux cabales, aux ſchiſmes. Le Pontificat ne pouvoit regarder que des gens agréables à la Cour, & rarement faiſoit-on des Papes, qu'elle n'eût vus Apocriſiaires. Mais lorſque par la conceſſion de Conſtantin Pogonat, les plus indignes ſujets ſe virent à portée d'aſpirer à la Chaire de S. Pierre, ils firent des brigues, ils formerent des cabales ; ils rendirent les élections moins promptes, moins tranquilles, moins unanimes, qu'elles n'avoient coutume de l'être. La multiplicité des factions fit traîner celle qui ſuivit la mort de Benoît II.

Ce fut encore pis après le décès de Jean V. la Nobleſſe & le Clergé propoſerent chacun un ſujet. Le peuple rejetta l'un & l'autre, & voulut qu'on en choiſît un troiſieme. Cette diviſion eût duré long-temps, ſi tout-à-coup le Clergé par acclamation n'eût ſalué Pape le Prêtre Conon, que ſes vertus rendoient l'objet de la vénération publique. Les Magiſtrats accéderent ſur le champ à cette élection ; la nobleſſe, après un refus de quelques jours, en ſigna le décret ; & Conon fut conſacré le 19 d'Octobre 686, deux mois & dix-huit jours après la mort de ſon prédéceſſeur. La ſienne fut ſuivie d'un autre commencement de ſchiſme, qui dura depuis le 21 de Septembre juſqu'au 25 de Décembre 687.

Sur la promeſſe de mille liv. d'or, Jean Platyn, alors *Exarque*, s'étoit engagé du vivant même de Conon, de faire élire après lui l'Archidiacre Paſchal. Une faction, ameutée par ſes Officiers, ayant en effet nommé Pape l'Archidiacre ; les autres ſe déclarent pour l'Archiprêtre Théodore, qui s'empare ſur le champ de l'intérieur du Palais de Latran. Paſchal s'établit dans les dehors. Les choſes reſtent quelques jours en cet état, ſans qu'aucun des deux partis puiſſe faire conſacrer le Pape qu'il avoit élu. Les Magiſtrats, les plus ſages Officiers de l'armée & les principaux du peuple y mettent obſtacle ; & le Clergé s'uniſſant avec eux, défere le Pontificat au Prêtre Sergius. Théodore renonce ſur le champ au droit qu'il y peut avoir. Paſchal tient bon, & l'*Exarque* averti de ce qui ſe paſſe, arrive ſecretement à Rome. Preſque tout le monde s'accordant à ne vouloir point d'autre Pape que Sergius, Platyn, pour en permettre la conſécration, exige les mille livres d'or, que Paſchal auroit dû lui donner, s'il eût été Pape.

Comme Juſtinien II. ne déſavoua point la conduite de Platyn, dont ſans doute on lui porta des plaintes, il m'eſt permis d'en conclure que cet *Exarque*, devant pour le bail de ſon Gouvernement remettre à l'Empereur chaque année une ſomme exorbitante, il avoit acquis la licence de vexer impunément les Peuples & les Egliſes ; & que par conſéquent il jouiſſoit d'un pouvoir preſque arbitraire.

Le peu de concorde des trois élections conſécutives, dont je viens de parler, put bien être cauſe que Juſtinien II. ainſi qu'on le prétend, abrogea la conſtitution de ſon pere Conſtantin Pogonat ; ou que du moins il en ſuſpendit l'ef-

fet : mais comme en tout, excepté dans ſes vices, il étoit le plus inconſéquent des hommes, il ſe montra peu curieux d'exercer un droit, dont il avoit bien fait de s'être reſſaiſi. La plûpart des vacances du Siége de Rome, arrivées de ſon temps, ne durerent pas aſſez, pour donner lieu de croire qu'on ait eu ſoin de lui faire confirmer les élections. On peut donc aſſurer, ou qu'il vendit ce droit aux *Exarques*, ou que par négligence il ſouffrit qu'ils s'en emparaſſent. Ajoutons qu'ils continuerent à jouir ſans trouble de ce droit puiſqu'il paſſa d'eux à nos Princes, comme une prérogative de la dignité de *Patrices* des Romains.

Peut-être ne devrois je pas m'arrêter beaucoup à la conduite d'un Empereur, que ſa tyrannie fit en 695 précipiter du Trône; & qui ne trouva le moyen d'y remonter en 705, que pour ſe rendre de plus en plus indigne de l'occuper.

Sur ce que l'on a vu de l'*Exarque* Jean Platyn, on ne doutera pas qu'il ne fût digne de toute la confiance de Juſtinien II. Ce ne fut pourtant pas ſur lui que cet Empereur ſe repoſa du ſoin de punir une prétendue déſobéiſſance du Pape Sergius. Sans en faire part à l'*Exarque*, il envoye à Rome un des Officiers de ſon Palais, qui ſe ſaiſit d'un Evêque & d'un Conſeiller du St. Siége, comme ayant porté le Pape à déſobéir à l'Empereur ; & les conduit à Conſtantinople. A peine cet Officier étoit-il parti, qu'il en arrive un autre chargé d'enlever le Pape lui-même. Cet Officier ne devant pas demander main-forte à l'*Exarque*, fait part de ſa commiſſion à quelques uns des chefs de l'armée de Rome, qui ne lui gardent pas le ſecret. Les Troupes même de Ravenne & de la Pentapole, petite Province voiſine de cet Ville, viennent, par la connivence &

peut-être même par les ordres de Platyn ; se joindre aux troupes de Rome, pour veiller à la sûreté du Pape.

Justinien, après avoir recouvré l'Empire, se souvint en 709 que, quatorze ans auparavant, les Citoyens de Ravenne avoient témoigné de la joye de son détrônement ; & veut s'en venger. Il ne s'adresse point au *Patrice* Théophilacte, que Tibere III. avoit fait *Exarque* en 702, & que Justinien lui-même avoit confirmé. Le *Patrice* Théodore, Gouverneur de Sicile, qu'il charge de sa vengeance, vient à Ravenne avec quelques vaisseaux ; fait camper ses troupes sur le bord de la Mer ; attire dans son camp les principaux de la Noblesse & même l'Archevêque, & les fait mettre aux fers sur ses vaisseaux ; pille la Ville, & conduit ses prisonniers à Constantinople, où Justinien les fait tous mourir, à la réserve de l'Archevêque, à qui l'on brûle les yeux.

Je ne sais si je me trompe : mais il me semble qu'en ces deux occasions Justinien nous apprend que la puissance des *Exarques* étoit si grande, que les Empereurs n'étoient pas toujours sûrs d'en être obéis.

Je laisse beaucoup d'autres faits, dont les conséquences naturelles aideroient à prouver que les *Patrices*, Gouverneurs-généraux d'Italie, en étoient, à certaines conditions, les Seigneurs souverains, quoique subordonnés au Domaine Suprême de l'Empereur, qui pouvoit, à son gré, les révoquer. Tel avoit été l'état des *Satrapes* sous les anciens Rois de Perse.

Une chose, que je ne dois pas oublier & qui n'est pas ici d'une médiocre importance, c'est que les Papes entretenoient à la Cour de l'*E-*

xarque un Apocrisiaire, c'est-à-dire, un Ministre du même ordre que celui qui résidoit de leur part à la Cour de l'Empereur.

Je trouve encore, & ce peut être une sorte de preuve de la souveraineté des *Exarques*, qu'on leur donnoit le même titre d'honneur, que l'on donnoit aux Rois, & qu'en parlant d'un Gouverneur-général d'Italie, on l'appelloit *gloriosus Patricius*, de même qu'en parlant d'un Roi des François, des Goths, des Anglo-Saxons, des Lombards ou des Huns, on le nommoit *Gloriosus Rex*. Ce qui prouve en même temps que c'étoit à leur dignité de *Patrice* que les *Exarques* étoient redevables de leur souveraineté.

En 711, Justinien fut privé du Trône & de la vie; & Philippicus, qui lui succéda, nomma l'Eunuque & *Patrice* Eutychius à la place d'*Exarque*, alors vacante. Eutychius ne la garda que jusqu'en 714, qu'il fut rappellé par Anastase II. depuis peu monté sur le Trône. Il fut fait une seconde fois *Exarque* en 728, par Leon l'Isaurien; & continua de l'être jusqu'en 742, qu'Aistulf, Roi des Lombards, ayant fait la conquête de Ravenne, de sa province & de la Pentapole, les Empereurs cessèrent d'envoyer des *Exarques* en Italie. Ce fut alors que les Romains se donnerent réellement à nos Princes, qui devinrent les véritables Souverains de l'Italie Impériale, comme je l'établirai dans la suite de ce Mémoire.

Les conséquences, qui se déduisent nécessairement des faits exposés jusqu'ici, ne laissent pas lieu de douter que les *Exarques*, à titre de *Patrices*, n'ayent joui d'une autorité souveraine sur la portion de l'Italie, dont ils étoient Gouverneurs généraux. Je me propose à présent d'éta-

blir que les Romains, devenus, par l'abandon de l'Empereur, maîtres de diſpoſer d'eux-mêmes, tranſporterent aux Princes François l'autorité, que les *Exarques* avoient eue ; & qu'en créant Charle Martel, Pepin, Carloman & Charlemagne leurs *Patrices*, ils eurent intention d'en faire véritablement leurs Souverains, & non ſimplement, les *Défenſeurs*, ou comme on parla dans la ſuite, les *avoués de l'Egliſe de Rome.* Je ne dirai rien pour établir la vérité du ſentiment que j'embraſſe, qui ne ſerve en même temps à confirmer de plus en plus le ſyſtême que j'ai ſuivi touchant la puiſſance des *Exarques.*

Voyons d'abord par quels degrés les Romains furent amenés à la néceſſité de ſe donner à nos Princes ; & parlons d'un Edit que Leon l'Iſaurien fit publier en 726. Il y traitoit de pure idolâtrie la vénération, que les fideles avoient toujours eue, preſque dès les premiers temps du Chriſtianiſme, pour les reliques & les ſaintes images ; & vouloit qu'on ſupprimât dans tout l'Empire ces objets d'un culte religieux. Le peuple, tenant toujours un peu plus à l'extérieur qu'au fond même de la religion ; cet Edit inſpira ſur le champ la révolte dans toutes les iſles de la Grece. Un zele, qui n'étoit pas ſelon la ſcience, leur fit proclamer un autre Empereur. On s'avança vers Conſtantinople avec une flotte nombreuſe, que le feu grégeois détruiſit ; & le nouvel Empereur, fait priſonnier, porta ſa tête ſur un échafaud. En Italie, on fut plus attentif à ſuivre le véritable eſprit de la religion ; & d'abord on ſe contenta de proteſter contre un Edit, dont la piété s'offenſoit. Gregoire II. par une lettre digne du premier des Paſteurs, fait entendre à Leon combien il avoit tort. Leon irrité traite les

remontrances du Pape de désobéissance, & le menace de le déposer. Grégoire ne s'ébranle point; sa prudence le met à l'abri de ce que l'on pouvoit entreprendre; & ses lettres, en instruisant les peuples d'Italie des desseins de l'Empereur, les exhortent à rester fermement attachés à la doctrine de l'Eglise. Leon, de plus en plus furieux, envoye de secretes instructions à Basile, Duc de Rome, qui forme un complot contre la vie du Pape. Le *Patrice* Paul vient en 727 prendre possession de l'*Exarchat*, avec ordre de favoriser le projet des conjurés, & de faire par-tout exécuter l'Edit. Pendant qu'il dépouille quelques Eglises de leurs images, la conjuration qui se tramoit à Rome est découverte, & le peuple fait main-basse sur plusieurs chefs des conjurés. Basile n'échappe à la mort, qu'en se faisant Moine.

De ce moment les Empereurs commencerent à perdre l'affection & la confiance de leurs sujets d'Italie. On ne cessa pas encore d'y respecter leurs Officiers; mais insensiblement on en restreignit le pouvoir, & les Magistrats municipaux s'emparerent presque par-tout de la principale autorité. Le Clergé, le Sénat, la Noblesse & le peuple de Rome ne virent dans la conduite de Leon & de son fils Constantin Copronime, qui regnoit avec lui, qu'une suite d'attentats contre la majesté du peuple Romain, laquelle n'existoit plus alors que dans l'idée qu'ils s'en formoient. Cette seule idée, si chere à leur orgueil, anima leur courage, & les arma d'une fermeté, qui fit évanouir tous les projets formés pour les contraindre à rendre aux Empereurs, aux dépens de la religion, une obéissance sacrilege. Ils témoignerent leur mécontentement, en refusant de payer une nouvelle taxe, que Leon avoit imposée sur toute l'Italie, pour

en punir la réſiſtance à ſes ordres. L'exemple des Romains fut imité par tout, & même à Ravenne, malgré la préſence de l'*Exarque*. Peut-être même les *Exarques*, pour le maintien d'une puiſſance qu'ils achetoient fort cher, favoriſoient-ils en ſecret le mépris que l'on faiſoit d'Edits burſaux, qui bleſſoient en même temps la liberté des peuples & l'autorité de leurs Souverains particuliers.

L'*Exarque* Paul voulant s'avancer vers Rome avec toutes ſes troupes, les Lombards du Duché de Spolete & ceux de Toſcane le forcent de ſe retirer. Le peuple de Rome s'arme & s'engage à veiller à la ſûreté du Pape, tandis que l'armée couvrira les frontieres du Duché. Les Officiers de l'Empereur veulent inutilement en 728 ſoulever contre le Pape les habitans de la Pentapole & les Venitiens. Cette démarche indiſcrete anime tous les peuples d'Italie contre l'*Exarque*. Ils lui font dire, » qu'ils le regardent comme » excommunié; qu'ils ne veulent plus que les » hérétiques mis en place de ſa main les gouver- » nent, & qu'ils vont choiſir des Magiſtrats qui » ſoient dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine. On forme auſſi le deſſein de ne plus reconnoître un Empereur, qui ne l'étoit devenu que par la révolte, & qui n'employoit ſon pouvoir qu'à détruire la religion. On eût même élu dès-lors un Empereur d'occident, ſi le Pape ne l'eût empêché.

Quelques particuliers ayant eu la foibleſſe à Ravenne de ſe ſoumettre à l'Edit contre les images, le peuple murmure, les eſprits s'échauffent; on court aux armes, & Paul eſt tué dans cette émeute.

Juſqu'ici les Lombards avoient ſecouru les Romains contre les entrepriſes de l'*Exarque*; mais

le Roi Liutprand (*a*) qui voit dans ces troubles une occaſion favorable de s'aggrandir, marche à Ravenne, dont on lui livre une porte. Il ſe rend maître enſuite de Claſſe, de toute la Pentapole, de Sutri dans le Duché de Rome, de Narni peu loin de Spolete, d'Oſimo, de Monteveglio, de Bologne & de pluſieurs autres villes & châteaux de l'Exarchat & de l'Emilie. Rien ne s'oppoſe à ſes progrès; & l'Italie alloit être perdue pour l'Empereur, ſi le Pape, par ſes prieres n'eût engagé Liutprand à rendre une grande partie de ce qu'il avoit pris. Ce Prince ne veut cependant rien remettre aux Officiers de l'Empereur. Il conſerve la Pentapole, Claſſe, Ravenne & Bologne, & fait une donation de tout le reſte à l'Egliſe Romaine. Il uſoit de ſon droit de conquête.

On ignore l'uſage, que l'Egliſe de Rome fit alors de ce préſent; mais on peut croire qu'il ſervit de prétexte à la donation que Pepin fit dans la ſuite.

C'eſt dans ce temps que le *Patrice* Eutychius vient être *Exarque* une ſeconde fois; & l'on eſt informé, par une lettre qu'il écrit à Rome & que l'on intercepte, du deſſein qu'il a de faire aſſaſſiner le Pape. Le Clergé, ſans attendre les ordres de Gregoire, excommunie l'*Exarque*. Celui-ci fait de vaines tentatives pour détacher d'avec les Romains le Roi Lombard & les Ducs de Spolete & de Bénevent.

Les Vénitiens, qui n'avoient pas voulu s'unir en 728 à l'*Exarque* Paul, ne font en 729 aucune difficulté d'aider Eutychius à reprendre Ravenne & quelques-unes des Villes que Liutprand avoit

(*a*) C'eſt par inattention que l'on nomme ordinairement ce Prince Luitprand.

gardées. Comme il s'avançoit lui-même au ſecours de ces places avec un camp volant, il eſt battu par les Grecs & les Vénitiens. Après cette défaite, Hilprand, ſon neveu, eſt fait priſonnier dans Ravenne ; les ſujets qu'il avoit de ſe plaindre des Ducs de Spolete & de Bénevent, ſont cauſe qu'il s'allie avec l'*Exarque* pour punir & ces Ducs & les Romains. Gregoire, que cette ligue allarme, & qui ne peut recourir aux Empereurs dans le temps que l'*Exarque* traite les Romains de rébelles, écrit à Charle-Martel pour mettre Rome & l'Egliſe ſous ſa protection. La lettre du Pape étoit à peine partie, que les Grecs & les Lombards ſe préſentent aux portes de Rome. Gregoire, ne met plus alors ſa confiance qu'en Dieu ſeul, va trouver Liutprand, le fait conſentir à ne point aſſiéger Rome ; & s'oblige lui-même, à la priere de ce Prince, à lever l'excommunication lancée contre Eutychius.

Cet *Exarque* vient en 730 à Rome achever de ſe reconcilier avec le Pape & les Romains, avec leſquels il reſta toujours depuis étroitement uni. Quelques villes du Duché de Rome ſe révoltent alors, & choiſiſſent pour Seigneur un homme conſidérable, auquel elles prêtent ſerment de fidélité. L'*Exarque* s'en inquiete, le Pape le calme, & fait marcher les troupes de Rome contre les rébelles. Ils ſont diſſipés ; leur chef eſt pris & paye de ſa tête, que l'on envoye à Conſtantinople. Ce gage de la fidélité des Romains n'inſpire pas à Leon des ſentimens plus favorables pour eux ni pour Gregoire II. qui meurt le 11 de Février de l'année ſuivante. Les hiſtoriens Grecs l'ont accuſé d'avoir ſouſtrait l'Italie à l'obéiſſance de l'Empereur. C'eſt une calomnie réfutée par la ſuite de l'hiſtoire. Lorſque ce Pape, que ſes ver-

tus ont fait mettre juſtement au nombre des Saints, pourvoyoit à ſa ſûreté par toutes les précautions qu'une juſte défenſe autoriſe, il ne ceſſoit pas d'exhorter les Romains à ne jamais manquer à la fidélité qu'ils devoient à l'Empire.

Gregoire III. ſon ſucceſſeur, tint à Rome en 732 un Concile, où l'on prononça l'excommunication contre quiconque oſeroit ſouſtraire, détruire, prophaner ou blaſphémer les ſaintes images. Le Pape inſtruiſit les Empereurs de la déciſion du Concile par une lettre accompagnée de requétes de toutes les villes d'Italie en faveur du culte des images. Leon & Copronime n'en ſont que plus irrités; & réſolus en 733 de ſe venger du Pape & de l'Italie, ils envoyent contre eux le Duc Manès avec une nombreuſe armée navale. Une tempête la diſſipe & la fait périr en partie dans la mer Adriatique. Manès en raſſemble les débris, & vient débarquer ſous les murs de Ravenne, que ſon deſſein eſt de ſaccager. Les troupes de la ville ſortent, battent les Grecs & les pourſuivent juſque dans leurs navires, dont ils prennent ou coulent à fond un grand nombre. Si par reſpect pour les Empereurs, Eutychius ne ſe joignit pas en cette occaſion aux habitans de Ravenne, ſon intérêt, qui n'étoit pas de laiſſer ruiner la ſeconde ville de ſon Etat, * le rendit du moins tranquille ſpectateur de ce qui ſe paſſoit. Leon, pour ſe dédommager de la perte qu'il venoit de faire, dépouilla l'Egliſe de Rome des patrimoines qu'elle avoit dans l'Orient, en Sicile & dans la Calabre.

* Rome étoit la premiere

Depuis ce temps juſqu'à ſa mort en 741, il laiſſa l'Italie en repos; mais l'imprudence des Romains leur ſuſcita d'autres affaires. Liutprand en 740 entreprit de punir Thraſimond Duc de Spo-

tete, qui s'étoit révolté. Ce Duc s'enfuit à Rome. Liutprand en établit un autre, & demanda qu'en vertu des traités, les Romains lui livraſſent le rébelle. Gregoire III. le Duc Etienne & la Nobleſſe le refuſerent. Le Roi Lombard ſurprit quatre places du Duché de Rome, y laiſſa de fortes garniſons & ſe retira. Les Romains font alors une ligue avec Thraſimond, & lui prêtent leurs troupes, qui, s'uniſſant à celles de Godeſcalc, Duc de Bénevent, mettent Thraſimond en état de recouvrer ſon Duché. L'année ſuivante, Liutprand conduit ſon armée contre les rébelles, & quoique ſa marche n'annonce aucun deſſein ſur Rome, on s'inquiete dans cette Ville, & l'on y prend un parti qui n'étoit pas le ſeul à prendre vis-à-vis d'un Prince, à qui ſon reſpect pour les ſouverains Pontifes ne permettoit pas de leur rien refuſer.

Gregoire III. écrit à Charle-Martel, & la crainte d'un avenir, que Rome n'avoit que trop mérité, le rend peu ſcrupuleux ſur l'exactitude des faits. Il accuſe les Lombards d'avoir envahi les patrimoines de S. Pierre, & prie Charles » de ne pas » croire Liutprand ſur ce qu'il pourra dire contre » les Ducs de Bénevent & de Spolete, qui ne » refuſent pas de lui rendre ce que les loix or» donnent qu'ils lui rendent, & qu'il perſécute » injuſtement, parce qu'ils n'ont pas voulu ſe » joindre à lui pour ravager le Duché de Rome. Les Nonces, qui porterent les lettres du Pape, furent les premiers que l'on vit à la Cour de France. Ils étoient accompagnés de députés de la ville de Rome, chargés d'un décret par lequel les Romains déclaroient, » qu'ils ſe retiroient de l'o» béiſſance de l'Empereur pour ſe mettre ſous » la protection de Charles, qu'ils avoient créé

» *Patrice* de Rome. Le Pape disoit à ce sujet dans une de ses lettres, » que le peuple Romain avoit » pris cette résolution, parce qu'il ne pouvoit » attendre aucun secours de l'Empereur, qui le » haïssoit. *Je vous conjure*, ajoutoit-il, *par le Dieu vivant & véritable, comme aussi par les très-sacrées clefs de la confession de S. Pierre, que nous vous avons envoyées comme les marques de la souveraineté, de ne pas préférer l'amitié du Roi des Lombards à celle du Prince des Apôtres.* (a)

Charle-Martel, alors malade d'une fievre & d'un dégoût qui le conduisirent cette année même au tombeau, reçut l'ambassade du Pape & des Romains avec une magnificence extraordinaire; mais il n'accepta point leurs offres. Plusieurs raisons l'en empêchoient, il étoit malade, & travailloit alors à se saisir d'une couronne, que la mort seule l'empêcha de mettre sur sa tête. Il étoit ami particulier de Liutprand; & cinq ou six ans auparavant, il avoit envoyé son fils Pepin à la Cour de ce Roi, qui l'avoit adopté. D'ailleurs en 739 Liutprand étoit venu lui-même avec presque toutes ses troupes l'aider à chasser les Sarasins de la Provence. Tout ce qu'il put faire pour les Romains, fut d'engager le Roi Lombard à leur accorder la paix; & c'est vraisemblablement à quoi travaillerent les députés, qu'il envoya porter au Pape de riches présens.

Au reste, c'est assez pour nous de savoir qu'en 741, les Romains, à qui l'Empereur ne pouvoit plus ou ne vouloit pas donner de secours, se

(a) *Conjuro te per Deum vivum & verum, ut per sacratissimas claves confessionis beati Petri, quas vobis ad regnum direximus, ut non præponas amicitiam Regis Langobardorum amori Principis Apostolorum.* Baron. ann. eccl. 23. ann. 740.

crurent, avec quelque raiſon, rentrés dans les droits de la liberté naturelle, qu'ils ſe donnerent à Charle-Martel, & qu'ils le prirent pour leur Seigneur & leur ſouverain, en le créant *Patrice*. C'eſt ce qui réſulte néceſſairement des termes de la lettre de Gregoire III. qui mourut au mois de Novembre de cette année.

Zacharie, qui lui ſuccéda, ſe conduiſit par une politique toute différente. Il fit entendre aux Romains que leur intérêt étoit de renoncer à l'alliance des Ducs de Spolete & de Bénevent, & d'unir contre eux leurs troupes à celles du Roi des Lombards. Les Nonces en allerent faire l'offre à ce Prince, qui l'accepta. Les Ducs furent dépouillés de leurs Etats. Je me ſers de ce terme, parce que les Ducs Lombards poſſédoient en fiefs héréditaires & ſouverains les villes ou les provinces dont ils étoient Gouverneurs, & qu'ils ne pouvoient les perdre que par le crime de félonie. Enſuite dans une conférence que Zacharie eut avec Liutprand à Terni, ce Roi fit une treve de vingt ans, qui ne fut que pour le Duché de Rome, & dans laquelle il ne voulut point comprendre l'*Exarque* & ce qui dépendoit de lui d'une maniere plus particuliere; c'eſt-à-dire Ravenne, l'Exarchat & la Pentapole. Il rendit les places qu'il avoit priſes en 740, & fit préſent au Pape, non-ſeulement de tous les priſonniers qu'il avoit faits ſur les Romains, mais auſſi de tous ceux qu'il avoit faits les années précédentes à Ravenne & dans différentes places de la domination de l'*Exarque*.

En 743, Liutprand fit entrer ſes troupes dans l'Exarchat & dans la Pentapole, & ſoumit une partie de ces Provinces. Eutychius, qui n'étoit pas en état de faire la moindre réſiſtance, & qui

ne pouvoit alors, comme on le verra plus bas, recevoir aucun ſecours de Conſtantinople, pria le Pape de lui procurer la paix. Zacharie ſe tranſporta lui-même à Pavie, & quoiqu'avec peine, il obtint de Liutprand qu'il ceſſeroit les hoſtilités, & qu'il rendroit les deux tiers des places qu'il avoit priſes. Le Roi voulut conſerver le reſte juſqu'au retour des Ambaſſadeurs qu'il ſe propoſoit d'envoyer à Conſtantinople : depuis une Ambaſſade envoyée en 606 par Agiluf à Phocas, voilà l'unique fois qu'il prit envie aux Rois Lombards d'avoir affaire directement à l'Empereur.

On en peut conclure qu'ils s'étoient juſque-là contentés de traiter avec les *Exarques*, dont la puiſſance leur offroit les véritables Souverains de l'Italie Impériale. Mais au temps dont il s'agit à préſent, cette puiſſance étoit conſidérablement diminuée, les Romains ne la reconnoiſſoient peut-être plus, qu'autant qu'il pouvoit être beſoin de faire confirmer l'élection des Papes. Dans tout le reſte ils ſe gouvernoient par eux-mêmes, à peu près comme les Vénitiens, ſujets ainſi qu'eux de l'Empire ; & quoiqu'ils reçuſſent encore des Ducs de la main de l'*Exarque* ou de l'Empereur, ils faiſoient la guerre & la paix, ſans conſulter ces Ducs & ſans attendre les ordres de la Cour de Ravenne ou de celle de Conſtantinople. Les Ducs de Naples, qui furent bientôt après des eſpeces de Souverains, commençoient dès-lors à prétendre à l'indépendance. On les voit dans l'hiſtoire agir quelquefois ſans être de concert avec l'*Exarque*, & l'Empereur ne donnoit aucun ſecours à ce Gouverneur général, & ſe montroit indifférent aux troubles de l'Italie. Liutprand pouvoit penſer que le deſſein étoit pris d'abattre inſenſiblement la puiſ-

ſance des *Exarques*, & de les dépouiller de la ſouveraineté, dont ils avoient joui juſqu'alors. Tout ſe réuniſſoit pour lui faire croire qu'il ne pouvoit plus traiter ſûrement qu'avec l'Empereur lui-même.

Quoiqu'il en ſoit, l'Ambaſſade projettée n'eut point d'exécution. Liutprand mourut l'année ſuivante, Hilprant ſon neveu, qui regnoit avec lui depuis quelques années, ne lui ſurvêcut que ſept mois; & Ratchis, Duc de Frioul, fut élu Roi.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, l'Orient n'étoit pas tranquille, Conſtantin Copronime, reſté ſeul maître de l'Empire en 741, avoit ſignalé la réunion de toute la puiſſance en ſa perſonne, par un Edit encore plus impie que celui de ſon pere. Il avoit défendu » qu'on ho-» norât les ſerviteurs de Dieu du nom de Saints; » qu'on eût recours à leur interceſſion; que » l'on rendît aucun culte à leurs reliques; qu'on » implorât la Vierge Marie, & qu'on l'appellât » *Mere de Dieu* ». Cet Edit n'avoit pas été plutôt publié, qu'il étoit ſorti de Conſtantinople pour s'avancer dans la Phrigie au-devant des Saraſins. Au commencement de 742, ſoupçonnant le *Patrice* Artabaſde, mari de ſa ſœur, d'aſpirer à l'Empire, il lui mande de le venir joindre avec ſes troupes, afin de prendre enſemble des meſures pour la campagne. Artabaſde, à qui cet ordre paroît peu convenable aux circonſtances, fait révolter ſon armée, marche à Conſtantinople, y rétablit le culte des images, & ſe fait proclamer Auguſte & couronner avec Nicephore ſon fils ainé. Copronime accourt à la défenſe de ſon trône. Il a du déſavantage dans quelques combats, & ſe retire. La Toſcane lui devient plus

favorable en 743. Artabaſde & ſon fils Nicetas perdent deux ou trois batailles. Copronime rentre victorieux dans Conſtantinople. L'Uſurpateur & ſes fils ont les yeux crevés.

On avoit applaudi de toutes parts au couronnement d'Artabaſde, & l'Italie s'étoit ſoumiſe à ſes loix. Un Concile, aſſemblé par le Pape au mois de Septembre 743, eſt daté de la ſeconde année de l'Empereur Artabaſde : mais Zacharie, partageant en deux le conſeil de l'Evangile, avoit pris pour lui la prudence du ſerpent, en laiſſant aux autres la ſimplicité de la colombe. Pendant qu'en Italie il s'avouoit ſujet d'Artabaſde, ſon Apocriſiaire à Conſtantinople s'y tenoit caché, ſans ſe montrer à l'audience de l'Uſurpateur, qu'il ne vouloit point paroître avoir reconnu pour Empereur légitime. Conſtantin fut à peine rétabli, que cet Apocriſiaire lui remit une lettre du Pape écrite avant la révolution; & l'Empereur fut ſi content de cette conduite, qu'il fit préſent à l'Egliſe Romaine de deux terres conſidérables en Italie. C'étoit une eſpece de dédommagement des patrimoines, dont Leon s'étoit emparé.

Les Romains ayant fait quelque choſe de contraire aux conditions de la treve de 20 ans, Ratchis en 749 vient mettre le ſiege devant Pervaſe, ville du Duché de Rome, & menace d'envahir toute la Pentapole. Zacharie va le trouver; & non-ſeulement il l'engage par ſes prieres & ſes préſens à ſe retirer; il lui parle même avec tant de force du mépris des choſes de la terre, qu'il lui fait concevoir le deſſein d'abdiquer la couronne & de ſe confiner dans un Monaſtere.

Ce Prince en avoit reçu l'exemple de Carloman, qui, tout-à-coup déſabuſé des grandeurs, avoit remis en 747 à ſon frere Pepin la place de

Maire d'Auſtraſie; étoit venu recevoir à Rome de la main du Pape la tonſure & l'habit monaſtique, & s'étoit retiré dans un Monaſtere qu'il avoit fait bâtir ſur le mont Soracte. * Pepin, revêtu de toute la puiſſance de ſon pere, & gouvernant en maître abſolu les deux Royaumes des François, diſpoſe tout pour s'emparer du Trône. Les Seigneurs qu'il avoit gagnés, conſultent le Pape, qui, du caractere dont on a pu préſumer qu'il étoit, ne devoit pas ſe rendre difficile dans ſes déciſions; que peut-être même Pepin avoit eu ſoin de lui dicter. Du conſentement & de l'avis de Zacharie, on dépoſe vers la fin de 751, Childeric III. le dernier de nos Rois Mérovingiens, & l'on proclame Roi Pepin, qui reçoit l'Onction ſainte & la couronne des mains de Boniface, Archevêque de Mayence depuis 746, & précédemment Vicaire Apoſtolique dans toute la Germanie.

* *Monte ſan Silveſtre.*

Zacharie mourut l'année ſuivante, & douze jours après ſa mort Etienne II. fut conſacré Pape. Dans le même temps Aïſtulf que nous nommons Aſtolphe, frere & ſucceſſeur de Ratchis, s'empare de Ravenne, de tout l'Exarchat & de la Pentapole. Depuis ce moment l'hiſtoire ne parle plus d'Eutychius, qui peut-être mourut en 765 Duc de Naples, & l'Italie n'eut plus d'*Exarques*. Aïſtulf attaque enſuite le Duché de Rome. Les préſens d'Etienne lui font conclure une treve de 40 ans. Quatre mois ſont à peine écoulés, que les hoſtilités recommencent. Des lettres de l'Empereur chargent le Pape de veiller à la conſervation des Etats de l'Empire en Italie. Après différentes lettres de part & d'autre, des négociations ſans ſuccès, des ſecours cent fois & toujours en vain demandés à l'Empereur, le Pape en

reçoit ordre d'aller lui-même négocier la paix avec Aïſtulf, & s'il n'en peut rien obtenir, de demander du ſecours au Roi des François.. Copronime n'étoit alors occupé dans l'Orient que du ſoin d'étendre l'héréſie, en perſécutant les catholiques. Etienne ſe rend à Pavie, & trouve Aïſtulf ſourd à toutes ſes propoſitions. Il paſſe en France, & remet au nouveau Roi le décret du Sénat, de la Nobleſſe & du Peuple de Rome, par lequel Pepin & ſes fils Carloman & Charle étoient déclarés *Patrices* des Romains. Pepin ayant inutilement tenté la voye de la négociation, ramene en 754 le Pape en Italie, aſſiege Pavie, & force Aïſtulf à s'engager par ſerment de rendre toutes les places dont il s'étoit emparé. Le Pape retourne à Rome, & Pepin revient en France.

Aïſtulf manque de parole, & fait le ſiege de Rome en 755. Etienne écrit à Pepin une lettre dans laquelle, par un tour d'imagination digne de ſon ſiecle, il fait parler S. Pierre » qui conjure Pepin & ſes fils d'accourir à la défenſe de » l'Egliſe & du troupeau de Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, à la défenſe des biens temporels de l'Egliſe de Rome, à la défenſe des Romains expoſés aux riſques d'une guerre, qu'ils étoient hors d'état de ſoutenir. Pepin revole en Italie. Aïſtulf quitte Rome & marche au-devant des François.

Un Envoyé de l'Empereur rencontre Pepin près de Pavie, & lui remet une lettre par laquelle Copronime le prie « de lui faire rendre » Ravenne, l'Exarchat & la Pentapole, & s'offre » de le rembourſer des frais de la guerre ». Pepin répond ſimplement, « qu'il a fait à S. Pierre une » donation de ce que l'Empereur demande, & » que tout l'or du monde ne lui fera pas révo-

» quer cette donation ». Etienne avoit ſans doute fait valoir celle qu'on a vu plus haut que Liutprand avoit faite de quelques villes à l'Egliſe de Rome ; & lorſqu'il avoit remis à Pepin le décret par lequel le peuple Romain adoptoit ce Roi pour Seigneur, il s'étoit aſſuré le prix de la complaiſance de ſon prédéceſſeur pour les deſſeins de Pepin, & de celle qu'il avoit eue lui-même en France de confirmer tout ce qui s'étoit fait, de ſacrer ce Prince une ſeconde fois, & de conférer par la même onction la dignité royale à ſes deux fils.

Aïſtulf, preſſé dans Pavie plus vivement que l'année précédente, n'obtient la paix qu'à condition, non-ſeulement de rendre tout ce qu'il avoit déja promis de rendre, mais auſſi de céder aux Romains Comacchio, Ville de l'Emilie que les Lombards poſſédoient depuis longtemps, & de payer une ſomme très-conſidérable pour les frais de la guerre. Pepin repaſſe les Alpes ; & Fulrade, Abbé de Saint Denis, reſte Commiſſaire en Italie pour l'exécution du traité. Tout eſt remis entre ſes mains. Il ſe rend enſuite à Rome, & dépoſe ſur l'Autel de Saint Pierre les clefs des Villes avec l'acte de la donation, que Pepin en avoit faite au S. Apôtre. Le Pape devient tout à coup par là Seigneur de Ravenne, de dix-huit autres villes conſidérables, de quelques châteaux, & des territoires de toutes ces places. On ne connoît point avant cela de biens donnés à l'Egliſe à titre de pleine Seigneurie.

Au défaut de monumens hiſtoriques, c'eſt à la conduite de Pepin à nous éclairer. Remarquons d'abord que ce n'eſt pas, en uſant du droit de conquête, qu'il donne à Saint Pierre tout ce qu'Aïſtulf eſt forcé de reſtituer. Sa réponſe à l'En-

voyé de l'Empereur nous apprend qu'il avoit fait ou du moins promis cette donation, avant qu'il fût certain d'avoir de quoi donner. Il eſt donc plus que vraiſemblable que la donation faite par Liutprand en 728 avoit été, comme je l'ai dit, le prétexte dont Etienne II. s'étoit ſervi pour engager Pepin à donner à l'Egliſe de Rome toutes les places uſurpées par Aïſtulf; & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que les Villes d'Imola, d'Oſimo, d'Ancone & de Bologne, qui ſans doute étoient du nombre de celles que Liutprand avoit voulu garder en 743, ne furent point compriſes dans ce qu'Aïſtulf fut obligé de rendre, & ſe trouverent encore après ſa mort entre les mains de ſon ſucceſſeur. Il faut auſſi faire attention au langage des hiſtoriens, ils s'accordent tous à ne parler que de reſtitution. Si le Roi des Lombards avoit à reſtituer, c'étoit uniquement à l'Empereur, qu'il avoit dépouillé d'une partie de ſes Etats d'Italie. Le Pape ne pouvoit redemander que les patrimoines, c'eſt-à-dire les fonds de terre, qui ſe trouvoient appartenir à l'Egliſe Romaine dans les conquêtes qu'Aïſtulf avoit faites. Si donc Pepin fit donation à S. Pierre de tout ce qu'il exigea d'Aïſtulf, c'eſt qu'il avoit compris que l'Egliſe de Rome étoit en droit de le révendiquer comme un don de Liutprand; & s'il donna plus que ce Prince n'avoit donné, c'eſt qu'on en avoit fait à ſes yeux le don plus conſidérable, qu'il ne l'avoit été réellement, & qu'il vouloit, comme on l'a vu, témoigner ſa reconnoiſſance envers deux ſouverains Pontifes, dont l'un avoit approuvé ſon uſurpation du Trône des François, & l'autre l'avoit abſous du crime qu'il avoit commis, en manquant à la fidélité qu'il avoit jurée à ſon légitime Souverain,

Il faudroit d'ailleurs avoir l'acte même, qui fut déposé par l'Abbé Fulrade sur l'Autel de S. Pierre, pour savoir au juste à quel titre Pepin fit sa donation : mais cet acte, ainsi que celui de la donation que Charlemagne fit ensuite, a disparu, lorsque la Cour de Rome ne voulant plus s'avouer redevable de sa grandeur temporelle à nos Rois, imagina la prétendue donation de Constantin le Grand au Pape Silvestre. Cependant, sans même avoir l'acte de Pepin, il nous est aisé de savoir à quoi nous en tenir. Ce Roi ne pouvoit pas douter que les Romains, en le créant leur *Patrice*; c'est-à-dire, *Gouverneur général de l'Italie au nom de l'Empire*, ne l'eussent mis aux droits des *Exarques*; & devant regarder ceux-ci comme ayant été les Souverains de leurs gouvernemens, il agit en conséquence à titre de successeur des *Exarques*, il se fit restituer par Aïstulf, ce que ce Prince avoit conquis sur Eutychius; & par une suite du droit que les peuples, abandonnés de leur Souverain, ont de s'en choisir un autre, se voyant devenu le propriétaire & le Souverain de ce qu'Aïstulf lui remettoit, il en disposa comme de son bien en le donnant à S. Pierre, ou plutôt au Pape. Observons cependant que le Pape n'acquit par là qu'une souveraineté subordonnée à celle de Pepin, laquelle étoit elle-même subordonnée à celle de l'Empereur : car il ne faut pas s'y méprendre, les Romains, en renonçant à l'obéissance de l'Empereur, ne cessèrent pas de se croire membres de l'Empire, & d'en reconnoître le chef pour leur Seigneur suprême. Ils continuerent de recevoir ses Officiers, auxquels véritablement ils ne laissoient aucun pouvoir, de se servir de ses monnoies, & de dater les actes des années de son

Regne, juſqu'au temps où Charlemagne ſe fit couronner Empereur d'Occident. La preuve que Pepin conſerva la ſouveraineté ſur celle qu'il cédoit au Pape, c'eſt que ce ne fut qu'à cette condition que vingt ans après Charlemagne renouvella la donation de ſon pere. Ainſi, pour parler ſuivant notre uſage, ce que le Pape venoit d'acquérir fut entre ſes mains un arriere-fief de l'Empire. Il releva de Pepin, comme Pepin dut relever de l'Empereur.

Quelques Auteurs Italiens prétendent que Pepin & Charlemagne, comme *Patrices* des Romains, ne jouirent jamais à Rome des prérogatives de l'autorité ſouveraine. Il ne s'agit pas encore de Charlemagne; mais à l'égard de Pepin, leur prétention eſt fauſſe. Fulrade, Abbé de Saint Denis, étoit encore à Rome en 756, bien qu'il ſemble qu'après l'exécution du traité fait avec Aïſtulf, rien ne dût plus l'y retenir. S'il y reſta, ce ne put être que parce que Pepin l'avoit établi ſon Lieutenant ou Commiſſaire général, & qu'il devoit, en cette qualité, préſider à Rome à toutes les délibérations qui concerneroient la guerre ou la paix, & juger en dernier reſſort les affaires, qui ſe porteroient par appel au tribunal du *Patrice*.

En cette même année 756, Didier Duc d'Iſtrie, fut élu pour être le ſucceſſeur d'Aïſtulf. Ratchis quitta ſon Monaſtere pour reprendre ſa couronne. Didier demanda du ſecours au Pape Etienne II. & le pria de forcer le Moine Ratchis à retourner dans le Cloître. Le Diacre Paul, frere d'Etienne, & Fulrade traiterent avec Didier. Il ſeroit ridicule d'imaginer que ce fut comme Nonce du Pape que l'Abbé de S. Denis ſe mêla de cette négociation. Didier, pour obtenir d'Etienne ce qu'il

qu'il demandoit, offroit de rendre ce qu'Aïſtulf n'avoit pas rendu. Ce pouvoit être quelques petits patrimoines de l'Egliſe enclavés dans des terres poſſédées par des Lombards. Il paroît par la ſuite de l'hiſtoire qu'à Rome on entendoit l'offre de Didier, des villes d'Imola, d'Oſimo, d'Ancone & de Bologne, que Liutprand avoit voulu garder en 743. Aïſtulf n'ayant dû reſtituer que ce qu'il avoit lui-même uſurpé, ces villes n'avoient été compriſes ni dans le traité fait avec ce Roi, ni dans la donation de Pepin à S. Pierre. Ce fut donc pour veiller aux intérêts de ſon Roi, que Fulrade intervint dans la négociation dont il s'agit. Ces quatre villes ne furent pas rendues, & Didier obtint les ſecours qu'il demandoit, qui l'aiderent à s'aſſurer la Couronne.

Etienne II. étant mort le 25 d'Avril 757, le Diacre Paul ſon frere, lui ſuccéda le 29 de Mai ſuivant, après un ſchiſme qui fut apparemment étouffé dans ſa naiſſance par l'autorité des Commiſſaires de Pepin. Avant la fin de la même année les Ducs de Bénevent & de Spolete, refuſant de reconnoître Didier pour leur Roi, voulurent ſe donner à Pepin. Didier attribua la défection de ces Ducs aux manœuvres du Pape & des Romains, & peut-être ne ſe trompoit-il pas. Il leur fit la guerre l'année ſuivante. Elle fut terminée en 759 par un traité, que les Commiſſaires de Pepin conclurent avec des Commiſſaires de Didier. Si l'hiſtoire remarque qu'ils s'aboucherent en préſence du Pape; c'eſt que, par une ſuite du reſpect que les Rois Lombards avoient toujours eu pour les Souverains Pontifes, Didier conſentit que le traité ſe négociât à Rome, & que le Pape y ſtipulât lui-même ſes intérêts; mais ce fut avec Pepin qu'il voulut trai-

ter; comme avec le véritable Souverain des Romains & du Pape.

Lorſqu'en 767, Paul étant mort le 28 d'Avril, le laïc Conſtantin eut forcé, les jours ſuivans, les Romains de l'élever au Pontificat, & quelques Evêques de le tonſurer, de lui donner les ordres & de le conſacrer Pape; il écrivit à Pepin pour le prier d'approuver ſon élection. N'eſt-ce pas une preuve que cet *Intrus* reconnoiſſoit dans le Roi des François un Souverain, par qui ſon élection devoit être confirmée.

L'année ſuivante, Chriſtophle & Sergius, deux des principaux Citoyens de Rome, réſolurent de faire ceſſer le ſcandale de l'intruſion ſacrilege de Conſtantin, & demanderent du ſecours au Roi Didier. Cette démarche, contraire aux droits de Pepin, auquel ils auroient dû recourir, en eſt une reconnoiſſance tacite. Ils ſavoient qu'il avoit approuvé l'élection de Conſtantin, & ne doutoient pas qu'il ne l'eût pu; mais il avoit été mal informé de ce qui s'étoit paſſé. Pour le déſabuſer, il auroit fallu beaucoup de temps; il ne les en auroit pas crus ſur leur parole; il auroit envoyé des Commiſſaires ſur les lieux, pour faire une information juridique; & ſi ces Commiſſaires s'étoient laiſſé gagner, Conſtantin ſeroit reſté Pape, aſſuré de toute la protection du Roi. Chriſtophle & Sergius, aidés de quelques troupes de Didier, donnerent la loi dans Rome, & forcerent Conſtantin à renoncer au Pontificat. Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple, aſſemblés par leurs ſoins, élurent unanimement Etienne III. qui fut conſacré le 7 d'Août 768, & qui n'eut rien de plus preſſé que de réclamer la protection de Pepin & de ſes fils, qu'il pria d'envoyer à Rome quelques Evêques François bien inſtruits des loix de l'E-

gliſe, pour l'aider à réparer tout le mal que l'*Intrus* avoit fait. Pepin mourut le 24 de Septembre, & la lettre d'Etienne fut remiſe aux Rois ſes fils Carloman & Charle, qui firent aller à Rome douze Evêques Allemands ou François. L'empreſſement de ce nouveau Pape à faire approuver ſon élection (car c'eſt néceſſairement ainſi que l'on doit entendre la protection qu'il demandoit aux Rois François) montre que ces Princes, à titre de *Patrices*, exerçoient en Italie les droits ſouverains. Ajoutons que la lettre d'Etienne fut portée par Sergius lui-même. Après avoir délivré Rome d'un faux Pape & mis ſur la Chaire de S. Pierre un Pape légitime, ſon pere & lui devoient ſe hâter de juſtifier auprès de leurs Souverains ce qui dans leur conduite auroit pu les offenſer. Voilà l'unique motif, qui conduiſit Sergius en France, tandis que Chriſtophle veilloit à Rome à maintenir leur ouvrage juſqu'à ce que les Evêques d'au-delà des Monts fuſſent arrivés.

Les Romains, ſous le bon plaiſir des Princes auxquels ils s'étoient donnés, continuerent à ſe gouverner par eux-mêmes; & le Pape étant le plus riche & le plus puiſſant des citoyens, étoit comme le chef de cette eſpece de gouvernement républicain. Etienne III. devenu par la donation de Pepin beaucoup plus riche & plus puiſſant que ſes prédéceſſeurs ne l'avoient été, vouloit uſurper la principale autorité dans Rome; & ſa conduite dit aſſez qu'il avoit formé le projet d'une indépendance, que ſes ſucceſſeurs eurent ſoin, dans les deux ſiecles ſuivans, de ſe procurer. Chriſtophle & Sergius gênoient Etienne, qui les accuſa de vouloir ſe rendre maîtres de Rome, & demanda ſecretement du ſecours au Roi des Lombards. Cette démarche annonce qu'il ne comptoit

pas que ſes plaintes contre ces deux illuſtres citoyens fuſſent bien reçues en France. Didier vint à Rome avec des troupes. Chriſtophle & Sergius prierent Dodon, Commiſſaire de Carloman, de joindre ſes troupes Françoiſes aux leurs; & la facilité, que ce Commiſſaire eut de leur accorder ce qu'ils ſouhaitoient, ſemble prouver qu'il avoit pénétré les deſſeins du Pape, & qu'il les trouvoit contraires aux intérêts des deux Rois François. C'eſt en même temps une ſorte de preuve que l'intention de Chriſtophle & de Sergius, en s'oppoſant aux entrepriſes d'Etienne, étoit de maintenir la forme de gouvernement que Pepin avoit approuvée; de mettre la liberté de leurs concitoyens hors d'atteinte, & de conſerver en même temps la ſouveraineté des droits attachés à la dignité de *Patrice*. On peut, ce me ſemble, en conclure auſſi qu'ils n'agiſſoient qu'en vertu de quelque ſorte de pouvoir qu'ils avoient reçu des deux Rois ou du moins de Carloman. Charle avoit alors à Rome des Commiſſaires & ſans doute quelques troupes, qui ne prirent point de part à cette affaire; ou parce que le Papè les avoit gagnés, ou parce que les deux freres étant mal enſemble, leurs Commiſſaires s'accordoient mal entr'eux. Peut-être même Etienne s'entendoit-il en ſecret avec Charle, qui dans ce cas travailloit ſous main à priver ſon frere de toute autorité dans Rome. L'ambition de ce Prince avoit dû l'éclairer ſur tous les avantages qu'il pouvoit tirer de la puiſſance de *Patrice*. J'oſerois preſque aſſurer que dès-lors il avoit conçu le deſſein, qu'il exécuta, dès qu'il le put, de rétablir en ſa perſonne l'Empire d'Occident. A l'arrivée de Didier, le Pape le va trouver dans la Baſilique de S. Pierre; & le réſultat de leur conférence eſt

qu'Etienne prenant un ton de hauteur, mande Chriſtophle & ſon fils au Vatican, & leur ordonne, s'ils refuſent d'y venir, de ſe retirer dans un Monaſtere. Soit par impuiſſance de réſiſter aux forces unies du Pape & du Roi des Lombards, ſoit plutôt par le deſir d'épargner le ſang de leurs concitoyens, ils ſe rendent au Vatican. Auſſi-tôt on leur creve les yeux; Chriſtophle en meurt trois jours après, & Sergius eſt renfermé dans une chambre du Palais de Latran. Il paroît certain que tout ſe fit par l'ordre du Pape. Adrien, ſon ſucceſſeur en convenoit, & l'écrivain de la vie de ce dernier le dit en propres termes. (*a*) Etienne n'eut garde d'en convenir; il écrivit au Roi Charle (*b*) pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé. Comme je ne trouve point qu'à ce ſujet il ait écrit à Carloman, je crois avoir eu raiſon de ſoupçonner qu'il pouvoit être d'accord avec Charle. Quoiqu'il en ſoit, je vois dans ſa lettre que ce dernier avoit alors à Rome des Commiſſaires, qui lui devoient apprendre en détail comment Didier s'étoit réſolu de rendre les patrimoines de l'Egliſe uſurpés par les Lombards. La cruauté que l'on avoit exercée envers Chriſtophle & Sergius irrita Carloman; il prit même la réſolution de paſſer en Italie pour ſe venger de l'attentat commis contre ſon autorité de *Patrice*; & ce fut peut-être ce qui l'engagea l'année ſuivante à ſe raccommoder avec ſon frere; mais une guerre dans la Germanie retarda l'exécution de ſon deſſein; & d'ailleurs la Reine Ber-

(*a*) Anaſtaſe le Bibliothécaire, *Vit. Hadr. I.* Vies des Papes raſſemblées par Anaſtaſe lui-même, ou ſous ſon nom ſont de différens Auteurs.

(*b*) *Cod. Carol. Epiſt. XLVI.*

the, ſa mere, ayant fait à Rome dans le même temps un voyage de dévotion, & conclu le mariage de ſes deux fils avec deux filles de Didier, elle rétablit l'union entr'eux & ce Prince, & remit bien le Pape avec Carloman ; ce qui fit évanouir les projets de vengeance de ce dernier. Je tire la preuve de ſa reconciliation avec le Pape d'une lettre très-ſinguliere qu'Etienne écrivit aux deux Rois, pour les détourner d'épouſer les filles de Didier. Ce fut ainſi qu'il témoigna ſa reconnoiſſance à ce Prince, dont les ſecours l'avoient débaraſſé de ceux qui s'oppoſoient à ſes entrepriſes ambitieuſes. Pour le dire en paſſant, des mariages que Berthe avoit arrêtés ; celui de Charle fut le ſeul qui ſe fit, Carloman avoit pris ailleurs des engagemens.

Je ſerois trop long, ſi je voulois entrer dans le détail de toutes les chicanes de mauvaiſe foi, qui furent faites à Didier ; il ſuffit de dire que l'on reconnoît, en ſuivant attentivement l'hiſtoire, que le deſſein fut pris de détruire le Royaume des Lombards, & que Charle en fut de moitié. J'ai beau chercher, je ne trouve aucune autre raiſon pour laquelle il ait pu répudier Déſidérate en 771 après un an de mariage, & peut-être peu de jours après la mort de Carloman, dont il uſurpa les Etats ſur ſes neveux, à qui Gerberge leur mere alla chercher un aſyle à la Cour de Didier.

Etienne III. mourut au commencement de 721, & ſon ſucceſſeur fut Adrien I. homme ambitieux, entreprenant, ferme, adroit, ſavant d'ailleurs & pieux ; zelé pour la conſervation de la doctrine catholique ; libéral envers la ville & les Egliſes de Rome, ainſi qu'envers les pauvres.

Didier ſe hâta d'envoyer des Ambaſſadeurs féliciter le nouveau Pape ſur ſon exaltation,

Adrien les reçut avec beaucoup de hauteur, en reprochant à leur Roi d'avoir fait des ſermens, qu'il n'avoit pas tenus, & d'avoir été la cauſe du malheur de Chriſtophle & de Sergius.

Etienne III. avoit atteſté dans ſa lettre au Roi Charle, dont j'ai parlé, que Didier avoit rendu toutes les juſtices; c'eſt-à-dire, les terres & les revenus appartenans à S. Pierre. Par une autre lettre (*a*) il avoit remercié Charle & la Reine Berthe de ce que, par le moyen d'Ithier leur Commiſſaire, le Duc de Bénevent avoit rendu ce qu'il retenoit à l'Egliſe. En écrivant enſuite aux deux Rois, il les avoit priés d'employer leurs bons offices pour faire rendre à Saint Pierre les Juſtices dont les Lombards s'étoient emparées. Il eſt clair par l'hiſtoire, que ces nouvelles uſurpations ne pouvoient avoir été faites que par les Ducs de Spolete & de Bénevent, qui cherchoient à s'étendre aux dépens du Pape & des Romains. On avoit exigé de Didier qu'il promît la reſtitution de ce que ces Ducs avoient pris; mais ils étoient Souverains dans leurs gouvernemens, ainſi que les autres Ducs Lombards, & ſi puiſſans alors, qu'ils n'obéiſſoient à leur Roi, qu'autant qu'ils le vouloient, ou qu'il pouvoit les y contraindre. Didier, qu'ils avoient déjà refuſé, comme on l'a vu, de reconnoître pour Roi, devoit craindre, en eſſayant de les forcer par les armes à reſtituer ce qu'ils vouloient garder, qu'ils ne s'uniſſent avec les Romains, les Grecs & les Venitiens pour lui faire la guerre, & que les Princes François n'entraſſent dans cette ligue pour l'accabler. Adrien cependant vouloit qu'il fût cri-

(*a*) *Cod. Car. Epiſt. XLV.*

minel pour n'avoir pas fait ce qu'il avoit été dans l'impoſſibilité de faire.

Etienne III. en rendant compte au Roi Charle de ce qui s'étoit paſſé dans l'affaire de Chriſtophle & de Sergius, avoit rejetté leur malheur ſur la colere du peuple : mais il eſt dit dans ſa vie que ç'avoit été par le conſeil de Didier, qu'il avoit mandé Chriſtophle & Sergius au Vatican; & peut-être Etienne l'avoit-il dit ainſi lui-même. Il paroît d'ailleurs par l'hiſtoire que Didier convenoit qu'il avoit aidé le Pape à ſe débarraſſer de ces deux hommes qui l'incommodoient. Si le reproche d'Adrien n'étoit tombé que là-deſſus, il n'auroit pas été dépourvu de toute juſtice ; mais ſon principal deſſein étoit d'accuſer le Roi Lombard d'avoir fait aſſaſſiner Sergius. Huit jours avant la mort d'Etienne III. Jean ſon frere, Paul Afiarte & Calvule, ſes Camériers, & Gregoire, défenſeur Regionaire (*a*) avoient enlevé Sergius de ſa priſon, & l'avoient fait conduire dans la ville d'Anagnie, où par leur ordre on l'avoit tué. Les hiſtoriens ſe taiſent ſur les motifs de cet aſſaſſinat commis par un frere & des Officiers d'un Pape expirant, criminel lui-même envers l'homme aſſaſſiné ; mais Paul Afiarte étoit ami des Rois Lombards. Je dis des Rois, parce qu'Adelchis regnoit avec ſon pere Didier. Auſſi-tôt après la mort d'Etienne, Paul Afiarte avoit fait un voyage à Pavie ; & voilà toutes les raiſons qu'avoit Adrien d'accuſer Didier d'avoir été l'auteur du meurtre de Sergius.

La ſuite de cette affaire n'eſt nullement étrangere ici. Soit pour mettre à couvert la mémoire

(*a*) On donnoit ce nom aux Quartiniers ou chefs des quartiers de Rome.

de ſon prédéceſſeur, ſoit par zèle pour la juſtice, ſoit enfin pour ſe défaire de gens qu'il craignoit, Adrien fit faire à Rome le procès de Jean, de Calvule, de Gregoire & des aſſaſſins qu'ils avoient employés. Ils furent condamnés au banniſſement & conduits à Conſtantinople pour que l'Empereur ordonnât lui-même du lieu de leur exil. En même temps le Pape chargea l'Archevêque de Ravenne d'arrêter Paul lorſqu'il paſſeroit par cette ville en revenant de Pavie; & quand, ſur l'inſtruction du procès, on l'auroit condamné, de l'envoyer inceſſamment à l'Empereur. Le Magiſtrat de Ravenne ayant jugé Paul digne de mort, Adrien renouvella l'ordre de le faire paſſer à Conſtantinople; & par une lettre qu'il écrivit à l'Empereur, il le pria de releguer ce criminel dans quelque pays loin de l'Italie. La conduite du Pape ſemble détruire ce que j'ai dit de la puiſſance, que la dignité de *Patrice* avoit dû donner aux Rois François ſur Rome & ſur toute l'Italie Impériale. Mais les preuves de cette puiſſance ne peuvent recevoir aucune atteinte; & l'on n'en voit d'abord dans cette conduite d'Adrien qu'une ſimple reconnoiſſance du domaine ſuprême que les Papes & les Romains avoient eu deſſein de conſerver à l'Empereur ſur Rome & l'Italie, & le deſir qu'Adrien avoit d'écarter pour toujours de Rome des hommes entreprenans, qui lui paroiſſoient redoutables par leurs liaiſons avec les Lombards. Allons plus loin, le Pape a recours à l'Empereur dans une occaſion, où naturellement il auroit dû d'autant plutôt recourir au *Patrice*, que Paul étant l'ami de Didier, il avoit à craindre que ce Roi n'entreprît de le venger, & que pour cet effet il ne fît entrer dans cette querelle Charle, qui pourroit vouloir ſe reſſentir du mé-

pris de ſon autorité. Peut-on là-deſſus refuſer de croire qu'Adrien avoit adopté le projet d'indépendance formé par ſon prédéceſſeur. Il ne riſquoit rien, en reconnoiſſant pour unique ſouverain l'Empereur, qui ſe trouvoit dans des circonſtances à ne pouvoir faire à l'Italie ni bien ni mal. D'ailleurs il avoit lieu d'eſpérer que Charle, qui, par l'uſurpation des Etats de ſon frere, venoit d'acquérir dans le Duc de Baviere & les Saxons des ſujets toujours prêts à ſe révolter, auroit bientôt aſſez d'affaires pour être hors d'état de ſonger à l'Italie. Pendant ce temps Adrien auroit conſidérablement augmenté ſa puiſſance dans Rome, & s'en ſeroit attribué la ſouveraineté, de maniere à mettre Charle dans la néceſſité de l'en laiſſer jouir. Mais Adrien n'étoit pas le maître des événemens, & ce tour d'adreſſe lui fut inutile. C'étoit la politique ambitieuſe de Charle & l'aſcendant qu'Adrien prendroit ſur l'eſprit de ce Prince, qui devoient être la véritable origine de la *grandeur temporelle des Evêques de Rome.*

Les Rois Lombards, outrés avec raiſon du diſcours tenu par le Pape à leurs Ambaſſadeurs, indignés de ce que le Magiſtrat de Ravenne avoit fait mourir Paul Aſiarte, & voulant ſur tout ſe venger de l'affront qu'ils avoient reçu par la répudiation de Déſidérate, entrent en armes ſur les terres de l'Egliſe, & s'emparent de Faenza, de Commacchio, de Ferrare, ou du moins (car il n'eſt pas bien certain que cette ville fût alors bâtie) de ce qui compoſa dans la ſuite le Duché de Ferrare. Le Pape réclame ces places & ces terres, & Didier demande une entrevue. Sur le refus d'Adrien, les Lombards ravagent les territoires de Sinigaglia, de Montefeltro, de Gubbio, d'Urbin, & ſe rendent maîtres du Château

d'Otricoli. Les deux Rois menoient avec eux les fils de Carloman, & dans le deſſein de brouiller irréconciliablement Adrien avec Charle, ils comptoient par la terreur de leurs armes & par la reſtitution de ce qu'ils avoient pris, engager le Pape à conférer la dignité Royale à ces jeunes Princes, en les ſacrant. C'eſt pour cela qu'ils perſiſtent en 773 à demander une conférence avec Adrien, qui, plus habile & plus fin qu'eux, y conſent, & leur laiſſe même le choix du lieu: mais avant tout, il exige la reſtitution des places uſurpées l'année précédente, & de tout ce que les Lombards pouvoient avoir des biens de l'Egliſe. Les deux Rois marchent à Rome. Il leur fait dire qu'il ne les y recevra pas; & pour ſoutenir un ſiége, s'il en eſt beſoin, il y raſſemble preſque toutes les troupes de ſes Etats. Trois Evêques vont en même temps de ſa part trouver les Rois à Viterbe; & les menacent de l'excommunication, s'ils oſent approcher des confins du Duché de Rome. Les Rois ſe retirent; ils devoient craindre que, s'ils étoient excommuniés, le reſpect que les Lombards avoient pour l'Egliſe & pour la puiſſance du Pape, ne portât leurs ſoldats à les abandonner. Toutefois Adrien ne met pas tellement ſa confiance dans ſes armes temporelles & ſpirituelles, qu'il ne ſente qu'il a beſoin de ſecours plus puiſſans. Il ne pouvoit en recevoir que de très-foibles de Naples, ou de Sicile; & n'en attendoit aucun de Conſtantinople. La néceſſité l'oblige de renoncer pour le préſent à l'indépendance projettée, & de recourir à Charles. Ce Prince, qui pour lors achevoit une guerre contre les Saxons, ſe réſout, encore plus pour ſes propres intérêts que pour ceux de l'Egliſe Romaine & du Pape,

à paſſer en Italie : mais il lui falloit du temps pour s'y préparer & pour rétablir la paix dans ſes États d'Allemagne. Il entame diverſes négociations avec Didier. Des Commiſſaires, envoyés coup ſur coup en Italie, examinent à diverſes repriſes l'état des choſes ; font des propoſitions, qui ne devoient apparemment pas être acceptées; & finiſſent par offrir quatorze mille ſous d'or, comme une ſorte de dédommagement de ce qu'on vouloit que Didier abandonnât. Il les refuſe. C'eſt ce que l'on ſouhaitoit. Le Pape cependant & l'Archevêque de Ravenne travaillent ſous-main à mettre à profit les diſpoſitions où ſe trouvoient les créatures de Ratchis & d'Aïſtulf, que Didier avoit mécontentées, ſur-tout en exilant au Mont-Caſſin un couſin germain de ces Rois, Anſelme, fondateur & premier Abbé du célébre Monaſtere de Nonantola. Ce pieux Solitaire au fond de la retraite forcée, dans laquelle il vivoit depuis ſept ans, travaille réligieuſement à ſe venger de Didier & d'Adelchis, & ſeconde efficacement les émiſſaires du Pape & de l'Archevêque. Son autorité détermine beaucoup de Lombards à renoncer à l'obéiſſance de leurs Rois. Ceux du Duché de Spolete, alors vacant, ſe donnent au Pape & reçoivent un Duc de ſa main. (*a*) Ceux des Villes, que Liutprand avoit gardées en 743, ſe retirent à Rome. Charles débarraſſé de la guerre des Saxons, marche en Italie. Adelchis & Didier lui-même vont ſe poſ-

(*a*) Voilà ſur quoi dans la ſuite, les ſucceſſeurs d'Adrien fonderent le droit qu'ils prétendirent avoir ſur le Duché de Spolete, & qu'ils appuyoient ſur une donation que Charlemagne, diſoient-ils, en avoit fait à St. Pierre : mais qu'ils ne furent jamais en état de montrer, parce qu'elle n'avoit jamais été faite.

ter aux deſcentes des Alpes avec aſſez de forces pour empêcher les François d'entrer dans la Ligurie & dans la Lombardie. Mais on ſéduit la pluſpart des Seigneurs Lombards, qui ſe retirent avec leurs troupes, au moment que Charle déſeſpéroit de forcer les paſſages. Les deux Rois, n'ayant plus que leurs troupes particulieres, vont s'enfermer, Adelchis dans Veronne, & Didier dans Pavie. Charles deſcend des Alpes ſans obſtacle ; & preſque tous les Ducs Lombards ſe ſoumettent à ſes Loix. On étoit alors au mois d'Octobre ; Adelchis tient dans Veronne juſqu'au mois de Mars 774, que, déſeſpérant de pouvoir s'y défendre plus long-temps, il en ſort avec ſes effets les plus précieux, va s'embarquer à Piſe & paſſe à Conſtantinople. Il ne reſtoit plus à ſoumettre avec Pavie que le Duché de Bénevent, que poſſédoit Arigiſe, l'un des gendres de Didier. Magnanime, courageux, amateur des lettres, magnifique, religieux, politique, habile & fertile en reſſources, Arigiſe étoit digne du Trône. Réſolu de ne point plier ſous le joug, il quitta le titre de Duc, & prit celui de Prince. Toute la puiſſance de Charlemagne ne put jamais l'obliger à reconnoître de bonne foi pour ſon Souverain, le deſtructeur du Royaume des Lombards. (*a*) Pavie ayant encore réſiſ-

(*a*) Grimoald, fils d'Arigiſe, lequel aux qualités de ſon pere joignoit celle de grand homme de guerre, ſe reconnut à la vérité Vaſſal de Charles : mais il ſçut, les armes à la main, forcer ce Prince où ſon fils Louis le Debonaire, à lui remettre le tribut qu'il payoit ; à lui céder tous les droits régaliens ; à ne plus voir en lui qu'un Souverain, qui ne lui devoit qu'un ſimple hommage. Ce fut ſur ce pied que ſes ſucceſſeurs, lors même qu'il ſe fut fait trois Principautés différentes du démembrement de celle de Bénevent, ſe maintinrent avec les Empereurs & les Rois d'Italie, iſſus de Charlemagne, tant qu'il leur plut de les reconnoître pour leurs Seigneurs ſuzerains.

té quelque temps, la diſette & les maladies s'y font ſentir. Clergé, nobleſſe, peuple, ſoldats, femmes, vieillards, enfans tout murmure. Didier ſe rend, où plûtôt des traîtres le livrent. Charles l'envoye en France avec ſa femme ; & l'un & l'autre y paſſent le reſte de leur vie dans les exercices de la piété. *C'eſt ainſi*, dit un hiſtorien célebre, *que le Royaume des Lombards en Italie finit, après avoir duré 206 ans. D'abord leur domination fut dure & cruelle. Enſuite, lorſque les Payens d'entr'eux eurent embraſſé le Chriſtianiſme & que les Ariens ſe furent faits Catholiques, elle fut douce & bienfaiſante. J'en prends à témoins leurs Loix, qui puniſſent ſévérement les larcins, les vols de grand-chemin, les rapines, les meurtres, les adulteres ; & qui marquent une attention particuliere à mettre en ſûreté la vie & les biens des particuliers. J'en atteſte les Temples ſuperbes & les riches Monaſteres, que la piété leur fit élever dans la partie de l'Italie qu'ils occupoient ; les revenus des Egliſes Cathédrales qu'ils augmenterent conſidérablement ; les Villes célebres, qu'ils bâtirent ou qu'ils réparerent ; les perſonnages illuſtres par leur ſainteté, qu'ils comblerent d'honneurs ; enfin les Papes eux-mêmes, dont ils accrurent les domaines & les richeſſes, & dont ils ne ceſſerent pas de reſpecter la puiſſance.* (a)

(a) *Hic quidem finis regni Longobardorum in Italia, anno poſtquam Italiam occupaverant, ducenteſimo ſexto, Chriſti vero ſeptingenteſimo ſeptuageſimo quarto. ceterum Longobardorum Imperium ſævum ab initio atque impotens, poſt Chriſtianam religionem Catholicamque fidem aſcitam, mitius ac benignius erat effectum. Teſtes ſunt leges eorum quibus furta, latrocinia, rapinæ, cædes, adulteria ſeveriſſime vindicantur, ac libertas & fortunæ privatorum ſummo ſtudio conſervantur. Docent Templa magnifica & Monaſteria ampliſſima quibus pietatis ergo ipſi potiſſimum citeriorem Italiam or-*

Auſſi-tôt après la reddition de Veronne, Charles, prévoyant que le ſiége de Pavie tireroit encore en longueur, alla paſſer les fêtes de Pâques à Rome. Il y fut reçu comme en étant le véritable Souverain. Les Magiſtrats & les chefs de la Nobleſſe s'avancerent juſqu'à trente milles à ſa rencontre. Ils n'en auroient peut-être pas fait tant pour l'*Exarque* : mais ils n'en auroient fait guere plus pour l'Empereur. L'Egliſe reconnut auſſi la ſouveraineté de Charles. Il n'avoit plus qu'un mille à faire, lorſqu'il vit arriver au devant de lui les enfans des différentes écoles, conduits par leurs maîtres & portant en main des palmes & des branches d'Olivier. Ils étoient ſuivis à quelque diſtance, du Clergé des différentes Egliſes avec les Croix & les Bannieres. Nous apprenons d'un hiſtorien des Papes que c'étoit ainſi que les Souverains Pontifes faiſoient recevoir l'*Exarque* ; (*a*) ce qui prouve que ce Gouverneur-général d'Italie exerçoit dans Rome une autorité ſouveraine. Adrien lui-même reçut Charles au haut du Perron de St. Pierre, & lui céda la droite pour entrer dans l'Egliſe. C'eſt un honneur, qu'il n'eût peut-être pas fait à l'*Exarque* : mais qu'il eût certainement fait à l'Empereur. Pouvoit-il plus autentiquement reconnoître Charles pour ſon ſouverain & pour le Seigneur de Rome.

---

narunt ; Baſilicæ Epiſcoporum quas ampliſſimis præmiis honeſtarunt ; inclyta oppida, quæ aut nova condiderunt, aut diruta inſtaurarunt ; homines ſanctitate conſpicui, quibus honores eximios habuerunt ; demum Pontifex ipſe quem cum ditione opibuſque auxerunt, tum tanto cultu ac reverentia proſecuti ſunt, &c. Sigonius, de Reg. Ital, L. III.

(a) *Obviam illi dirigens venerandas Cruces, id eſt ſignaſicut mos eſt ad Exarcham ſeu Patricium cum ingenti honore ſuſcipi fecit. Anaſt. Biblioth. Vit. Hadr. I.*

Je ne trouve point que dans le ſéjour de Charles à Rome, lequel ne fut que de huit jours, il ait fait par lui-même aucun acte d'autorité ſouveraine : mais on peut ſuppoſer hardiment qu'il y reçut le ſerment de fidélité du Peuple, de la Nobleſſe, du Sénat, du Clergé, du Pape lui-même. On verra plus bas que cela dut être.

Si les hiſtoriens ont tu cette circonſtance, ils ont eu ſoin de dire que le mercredi de Pâques 6 d'Avril, à la priere du Pape, des principaux Eccléſiaſtiques & des Magiſtrats, Charles confirma publiquement dans la Baſilique de St. Pierre la donation de Pepin, & qu'il en fut fait un acte en forme, qui fut dépoſé ſur l'Autel du St. Apôtre. Il n'eſt pas bien certain que cet acte ait jamais exiſté ; mais ce qui n'eſt pas douteux, c'eſt que Charles donnoit & retenoit en même temps. Nous voyons Adrien, dans pluſieurs lettres écrites depuis 775, juſqu'en 778, (*a*) le preſſer de tenir ſes promeſſes ; & ſe plaindre de ce que les Commiſſaires & les autres Officiers François l'empêchoient de jouir, non-ſeulement de ce que l'Egliſe devoit à la libéralité de Pepin & de Charles, mais auſſi des patrimoines de Saint Pierre, uſurpés par les Lombards dans la Toſcane, dans les Duchés de Spolete & de Bénevent, dans la terre de Sabine & dans l'Iſle de Corſe. Il paroît même que d'abord, l'intention de Charles étoit ſi peu que la donation, exigée de Pepin, eût ſon effet, qu'il permit ou toléra du moins, durant quelques années que Leon, Archevêque de Ravenne, s'arrogeât toute l'autorité dans l'*Exarchat*, dans les Villes

(*a*) Cod. Carol. Epiſt. XLIX, L, LI, LII, LIX, LXIII, LXXVIII, LXXIX.

d'Imola,

Imola, de Bologne, de Faënza, de Comacchio, de Forli, de Forlimpopoli, de Bobbio, de Céſene, & dans le territoire de Ferrare. Leon y faiſoit rendre la juſtice avec toute l'étendue de pouvoir, que l'*Exarque* avoit eue ; & ne ſouffroit pas que les Juges ſe rendiſſent aux ordres du Pape, quand il les mandoit, ou que les habitans en acceptaſſent quelque emploi, ni même qu'ils allaſſent à Rome. Les choſes durent être en cet état au moins juſqu'en 781, que Charles alla paſſer encore les fêtes de Pâques avec Adrien, par lequel il fit ſacrer Rois ſes fils, Pepin pour régner en Italie, & Louis en Aquitaine. Deux motifs le faiſoient agir ; l'un, de bien établir ſa ſouveraineté, ſupérieure à celle du Pape, ſur les Provinces & les Villes données par Pepin à St. Pierre ; l'autre d'arriver à ſon but, c'eſt-à-dire, d'amener le Pape & les Romains à le déclarer Empereur d'Occident. On ne ſauroit douter qu'il n'en eût formé le deſſein, au moins dès-qu'il eut conquis le Royaume des Lombards. La plupart de ſes diplômes, touchant des graces accordées depuis ce temps aux Egliſes, commencent ainſi. *Charles par la grace de Dieu Roi des François & des Lombards & Patrice des Romains : ſi notre munificence ſe fait ſentir aux Miniſtres des Egliſes de Dieu, ſi nous nous prêtons volontiers à ce qu'ils deſirent, nous nous flattons que cela doit ſervir à nous élever au comble de la puiſſance Impériale ; & ce qui ſans doute eſt plus précieux que toutes les dignités, nous rendre dignes de la récompenſe éternelle.* (a) Pou-

(a) *Carolus vivente adhuc Hadriano eum affectaſſe titulum (Imperatoris) videtur, ſiquidem cum beneficia Eccleſiis indulgeret, ita præfari conſuevit, Carolus Dei gratiâ*

voit-il annoncer plus clairement ce qu'il désiroit?

De ce qu'à la tête des actes d'autorité qu'il faisoit en Italie, il prenoit soin d'exprimer sa qualité de *Patrice* des Romains, il suit nécessairement qu'il ne la regardoit pas comme un vain titre d'honneur, qui le rendoit uniquement, le *défenseur de l'Eglise Romaine*. Ambitieux & jaloux de son pouvoir, il vouloit que les peuples fussent qu'il n'ignoroit pas quelle devoit être sa puissance, comme *Patrice*; & qu'il étoit à ce titre, le véritable souverain de Rome & de toute l'Italie Impériale. Voilà pourquoi ses Commissaires & ses autres Officiers ne souffroient pas que le Pape exercât pleinement les droits souverains, qu'il pouvoit tenir de la donation qu'Etienne III. avoit eu l'adresse de tirer de Pepin. Il se pouvoit aussi que Charles eût pénétré qu'Adrien, ainsi que son prédécesseur, tendoit à l'indépendance, & qu'il voulût être bien assuré de sa soumission & de sa fidélité, pour consentir à le mettre en pleine possession du domaine & de la seigneurie souveraine de tout ce que la donation de Pepin contenoit.

Quoique dans la suite Charles eût mis Adrien en état de jouir de l'effet de cette donation, & qu'il l'eût même établi son Lieutenant Général à Rome & dans une partie du moins du reste de l'Italie, comme il est aisé de le prouver, la puissance du Pape sur ses propres Etats fut toujours assez bornée. En 789, Charles s'étant plaint

---

Rex Francorum & Longobardorum, & Patricius Romanorum; si Ecclesiarum Dei servis munificentiam nostram impertimus, eorumque studiis libenter obsequimur, id nobis ad Augustalis Excellentiæ culmen proficere credimus; & quod cunctis pretiosius est dignitatibus æternum retributionis præmium capessere non diffidimus. Sigon. de Reg. Ital. Lib. IV. ann. 800.

de ce que la simonie étoit commune en Italie; Adrien lui répondit (a) « que l'Eglise Romaine » l'avoit toujours détestée; mais qu'il se faisoit » continuellement dans la province de Ravenne » un commerce infâme des Evêchés & des au- » tres bénéfices. » C'est de la province ecclésiastique de Ravenne qu'il vouloit parler. Elle renfermoit tout l'*Exarchat* avec une partie de l'Abbruzze, de la Campanie, de la Toscane & de l'Emilie. Il semble que le Pape, qui pouvoit joindre la force coactive de la puissance séculiere à l'autorité des censures canoniques, devoit être en état d'empêcher la simonie dans les portions de la métropole de Ravenne, qui composoient ses domaines souverains. Mais nous apprenons de la même lettre, « que ses sujets de l'Exarchat » & de la Pentapole refusoient de reconnoître sa » juridiction, & qu'ils alloient, sans permission » de sa part, demander justice en France; » sur quoi l'on ne sauroit nier qu'il n'eût raison de dire, » que comme les Evêques, les Comtes, & les » autres hommes du Roi ne venoient point de » France en Italie sans un passeport du Roi, de » même les hommes du Pape, quelque motif » qui les conduisît à la Cour de France, ne de- » voient point sortir des Etats de l'Eglise, sans » un passeport du Pape »: mais il n'en étoit que ce que vouloit Charles, qui, par le moyen de ses Commissaires & relativement à ses vues d'ambition, engageoit sous-main les sujets du Pape à recourir plus volontiers à l'autorité de leur Seigneur suzerain, qu'à celle de leur Seigneur immédiat.

Je ne puis quitter la lettre que je viens de ci-

(a) Cod. Carol. Epist. LXXXV.

ter, ſans en rapporter quelques paroles, qui méritent une attention particuliere. *Comme nous conſervons inviolablement, ainſi que vous en convenez*, dit Adrien à Charles, *& que nous augmentons même de plus en plus l'honneur de votre Patriciat, il faut auſſi qu'on ne donne aucune atteinte aux droits du Patriciat accordé dans ſon entier par un écrit en forme au Bienheureux Pierre, votre protecteur, par le grand Roi votre pere, le Seigneur Pepin de ſainte mémoire, & confirmé par vous même.* (*a*) Les Papes, devenus par la donation de Pepin ſouverains de l'Exarchat, de la Pentapole, &c. prirent auſſi-tôt le titre de *Patrice*, parce que c'avoit été comme *Patrices* que les *Exarques* de Ravenne avoient poſſédé leur gouvernement en ſouveraineté. C'eſt au reſte ſur ces paroles d'Adrien mal entendues que l'on s'eſt imaginé que les Papes avoient été *Patrices* des Romains conjointement avec les Rois François, & qu'ils avoient partagé l'autorité ſouveraine avec eux dans Rome & ſon Duché; mais Adrien reſtreint lui-même ſon *Patriciat* aux pays contenus dans la donation de Pepin que Charles avoit confirmée. Les Papes n'étoient point *Patrices* de Rome, ils étoient ſeulement *Patrices* de Ravenne.

D'ailleurs comme la puiſſance des *Exarques* avoit toujours été ſubordonnée à la ſouveraineté ſuprême des Empereurs d'Orient, les Rois François, que leur *Patriciat* rendoit ſouverains de la capitale de tout l'Empire, voulurent que le *Pa-*

(*a*) *Quia, ut fati eſtis, honor Patriciatus veſtri a nobis irrefragabiliter conſervatur, etiam & plus amplius honorifice honoratur: ſimili modo ipſe Patriciatus beati Petri fautoris veſtri, tum ſanctæ memoriæ Domno Pippino, magno rege, genitore veſtro, inſcriptis in integro conceſſus, & a vobis amplius confirmatus, irrefragabili jure permaneat.*

triciat de Ravenne, qu'ils cédoient aux Papes, relevât du *Patriciat* de Rome, qu'ils poſſédoient eux-mêmes, parce que dans leur qualité de *Patrices*, ils avoient quelques raiſons de ſe croire ſubſtitués aux droits des Empereurs. C'eſt pourquoi Charles ſe montra toujours extrêmement jaloux de faire reconnoître dans le *Patriciat* de Ravenne ſa ſouveraineté ſupérieure, & ſouffrit impatiemment les atteintes que l'on y donna. Vers 794, il ſe fit une élection d'un Archevêque de Ravenne, & l'Elu, ſuivant la coutume, alla ſe faire ſacrer à Rome par le Pape. Charles ſe plaignit de cette élection faite ſans la préſence de ſes Commiſſaires, qui l'auroient dû confirmer. Il étoit le véritable ſucceſſeur des *Exarques*, & ſes plaintes nous apprennent que ces Gouverneurs généraux de l'Italie Impériale n'avoient point ſouffert que les Archevêques de Ravenne allaſſent ſe faire conſacrer à Rome, ſans qu'ils en euſſent confirmé l'élection. Ce ne peut être même que de ce droit de confirmation qu'ils exerçoient ſans obſtacle à Ravenne, que l'idée leur vint d'uſurper ſur les Empereurs le droit de confirmer l'élection des Papes. Les plaintes de Charles étoient donc bien fondées, & la réponſe Normande, qu'y fit Adrien, ne détruit ni le droit de Prince ni celui des *Exarques*. « Les deux élections précédentes s'étoient » faites ſans le concours des Commiſſaires de » Charles; & l'uſage conſtant de l'Egliſe de Ravenne étoit que le Clergé, la Nobleſſe & le » peuple éluſſent de concert l'Archevêque, & » que lui remettant en main le décret de ſon élec- » tion, ils l'envoyaſſent à Rome pour être con- » ſacré par le Pape. (*a*) » Adrien ne diſoit en

(*a*) Cod. Carol. Epiſt. LXXI.

cela rien que de vrai, mais il ne disoit pas toute la vérité. L'*Exarque* par sa présence, ou lorsqu'il étoit absent, par celle d'un Commissaire, confirmoit l'élection de l'Archevêque, & le Clergé, la Noblesse & le peuple ne pouvoient en signer le décret, qu'après qu'il l'avoit confirmée. Comme dans cette confirmation, que les Papes n'avoient garde d'exiger, puisqu'ils demandoient à regret celle de leur propre élection, l'*Exarque* n'avoit pour objet que l'exercice & le maintien de son autorité souveraine; il étoit inutile qu'il signât un décret, qui n'étoit signé des électeurs que pour attester au Pape que celui qui le présentoit, avoit été légitimement élu pour Archevêque. Au reste, s'il s'étoit passé deux élections sans que les Commissaires de Charles s'en fussent mêlés, leur ignorance ou leur oubli n'avoit pas dépouillé ce Prince d'un droit souverain, & par conséquent imprescriptible. Je ne sais si Charles se contenta de la réponse d'Adrien; il ne reste aucun monument qui nous instruise de la suite de cette affaire.

Adrien mourut le 25 de Décembre 795, & sa mort fut très-sensible à Charles. Ils s'estimoient l'un l'autre, & s'étoient liés d'une amitié très-étroite. Le premier avoit même acquis sur le second un tel ascendant, que lorsqu'ils étoient ensemble, il en obtenoit tout ce qu'il lui demandoit; mais comme ils se connoissoient l'un l'autre, ils se craignoient réciproquement pour le moins autant qu'ils s'aimoient. Charles aspiroit à la Couronne Impériale; Adrien avoit en vue d'étendre ses Etats, d'accroître son autorité souveraine, & d'ouvrir à ses successeurs la voie d'une indépendance, à laquelle il étoit forcé de renoncer lui-même. Le Roi n'accordoit au Pape toutes

ſes demandes ; qu'afin qu'il employât le crédit que des bienfaits ſans nombre lui donnoient ſur les Romains, à le faire élire Empereur d'Occident. Le Pape ſembloit n'attendre que l'occaſion favorable, & flattoit ſans ceſſe le Roi d'une chimere qu'il n'avoit garde de réaliſer. Charles, en donnant continuellement & retenant toujours une partie de ce qu'il donnoit, vouloit qu'Adrien comprît enfin que, pour achever d'avoir de lui tout ce qu'il en ſouhaitoit, il falloit qu'il le ſatisfît. Adrien, en entretenant ſans ceſſe les eſpérances de Charles, en obtenoit tantôt une choſe, tantôt une autre : mais ſi ce Prince promettoit tout au Pape afin de l'amener à ſon but, le Pape craignoit que le beſoin que le Roi pouvoit avoir de lui venant à ceſſer, les promeſſes qu'il en auroit tirées ne reſtaſſent ſans exécution. Charles avoit calculé l'ambition d'Adrien, il voyoit que la puiſſance de ce Pape ne s'augmenteroit juſqu'à un certain point, qu'au préjudice de celle du *Patrice* des Romains. Adrien avoit fait un calcul ſemblable, & le réſultat avoit été que Charles qui portoit ſi loin l'autorité ſubordonnée de *Patrice*, n'en auroit pas plutôt acquis une ſuprême par le titre d'Empereur, qu'il réduiroit celle du Pape ſur ſes Etats à très-peu de choſe. Il ne faut point chercher d'autres raiſons de ce que Charles ne reçut point la Couronne Impériale du vivant d'Adrien.

Deux jours après la mort de ce Pape, on conſacra Leon III. & quoi qu'en puiſſent dire les écrivains Eccléſiaſtiques, il n'eſt pas douteux que les Commiſſaires, que Charles avoit à Rome, intervinrent à l'élection de ce nouveau Pontife, qu'ils avoient pouvoir de confirmer au nom de leur maître, Charles, ſucceſſeur des *Exarques*,

avoit hérité d'eux, le droit qu'ils s'étoient approprié de confirmer l'élection des Papes; & lorſqu'il fut Empereur, il reſtitua juſtement à lui-même ce droit uſurpé par les *Exarques* ſur ſes prédéceſſeurs, Empereurs en même temps d'Orient & d'Occident & le tranſmit à ſes ſucceſſeurs. La conceſſion que, ſelon quelques écrivains, Leon III. en fit à Charles & dans ſa perſonne aux autres Empereurs d'Occident, eſt une fable de même nature, que celle de la prétendue ſurpriſe faite par le même Pape à Charles, en le couronnant Empereur contre ſon gré.

Leon fit part ſur le champ de ſon élection au Roi par une lettre; & le Roi dans ſa réponſe ſe fit voir attentif à la conſervation de ſon autorité de *Patrice* des Romains, en recommandant au Pape de conférer avec Angilbert, Abbé de S. Riquier, *ſur ce qui vous paroîtra néceſſaire*, lui dit-il, *pour l'exaltation de la ſainte Egliſe & pour l'affermiſſement, ſoit de votre dignité, ſoit de notre Patriciat.* (*a*) Angilbert, auquel il écrivit en même temps (*b*) eut » ordre d'avertir Leon de vivre ſui» vant les regles de l'honnêteté, d'obſerver ſur » tout les Sts. canons, & de gouverner pieuſement » l'Egliſe de Dieu; de lui rappeller que la durée » des honneurs du monde eſt courte, & que la » récompenſe de qui fait bien eſt éternelle ». Angilbert gouvernoit l'Italie comme premier Miniſtre du jeune Roi Pepin; & quand Charles recommande au Pape d'agir de concert avec ce Miniſtre, qu'il charge en même temps de repréſenter

(*a*) *Quod ad exaltationem ſanctæ Dei Eccleſiæ, vel ſtabilitatem honoris veſtri, vel Patriciatus noſtri neceſſarium intelligeretis. Epiſt. Car. Mag. inter Epiſt. Alcuini.*

(*b*) *Epiſt. Car. Mag. ad Angilbert.* ibid.

au Pape toutes ſes obligations, il ſe conduit en Souverain, qui croyant devoir ſes premiers ſoins à la Religion, veille à ce que celui qu'il conſent que l'on éleve à la premiere des dignités Eccléſiaſtiques de ſes Etats, (car il s'agit ici préſentement de cela,) travaille à la bien remplir.

La lettre de Leon fut ſuivie de près de ſes Nonces, *par leſquels il envoya*, dit *Eginhard*, *les clefs de la confeſſion de S. Pierre & l'étendard de la ville de Rome à Charles, en le priant de faire aller quelqu'un des grands de ſa Cour à Rome, pour y recevoir le ſerment du peuple Romain & l'affermir par là dans la ſoumiſſion & la fidélité qu'il devoit au Roi.* (*a*) C'eſt une choſe certaine que l'étendard ou la banniere d'une Ville, d'un Pays, d'un Etat fut toujours le ſymbole de la ſouveraineté. Pour les *Clefs de la confeſſion de Saint Pierre*, nous avons vu Gregoire III. les envoyer en 741 à Charle-Martel, & lui dire qu'elles étoient les marques du pouvoir ſouverain qu'on lui déféroit. Mais nous avons ici quelque choſe de plus. Si le peuple Romain juroit à Charles, *ſoumiſſion & fidélité*, concluons que le *Patriciat* des Romains, dont Charles étoit en poſſeſſion, n'étoit pas un vain titre d'honneur, qui l'obligeât ſeulement à protéger, à défendre le peuple & l'Egliſe de Rome; & que c'eſt à tort que le P. Pagi (*b*) traite

(*a*) *Mox Leo per legatos ſuos Claves confeſſionis ſancti Petri & Vexillum Romanæ urbis cum aliis muneribus Regi miſit, rogavitque ut aliquem de ſuis optimatibus Romam mitteret, qui populum Romanum ad ſuam fidem ſubjectionemque per ſacramenta ſubjiceret.* Eginhard. ann. Franc.

On lit à ce ſujet dans les annales de S. Bertin, copiées par celles de Mets & par d'autres; *Leo miſit legatos cum muneribus ad Regem, Claves etiam confeſſionis ſancti Petri, & vexillum Romanæ urbis.*

(*b*) Pagi Crit. annal. Baron.

d'exagération ce que dit Paul Diacre (*a*) au ſujet de Charles déjà Roi d'Italie, mais non pas Empereur; « qu'ayant délivré Rome & les Romains » de l'oppreſſion des Lombards, il les reçut au » nombre de ſes ſujets (*ſuis addidit ſceptris*) & » qu'il réunit de même toute l'Italie ſous la dou- » ceur de ſes loix ». Je dois cette réflexion, ainſi que le fond de ces mémoires, au ſavant Abbé Muratori, qui, ſans contredit, n'eut jamais ſon égal pour la connoiſſance de tout ce qui concerne l'Italie depuis la chûte de l'ancien Empire d'Occident. (*b*)

Ce n'eſt pas tout ce qu'il faut conclure de l'Ambaſſade de Leon. J'ai dit plus haut qu'on pouvoit ſuppoſer hardiment qu'au premier voyage que Charles fit à Rome en 774, il y reçut le ſerment de fidélité des Romains & du Pape même. Ce ſerment devoit avoir été reçu par des Commiſſaires en 754, au nom de Pepin, de Carloman & de Charles; en 768 après la mort de Pepin, au nom de ſes deux fils; en 771 après la mort de Carloman, au nom de Charles ſeul. Il eſt donc, je ne dis pas vraiſemblable, mais certain que, quand les Romains virent à Rome pour la premiere fois

---

(*a*) Paul Diac. *De Epiſcop. metenſib.*

(*b*) *Se il Popolo Romano giurava fedeltà e ſuggezione al Rè Carlo, non ſi può già rettamente immaginare che il Patriziato de' Romani à lui conferito conſiſteſſe in un grado di ſemplice onore coll'obbligo ſolo di defendere eſſo Popolo e la Chieza Romana. E però non ha già di chiamarſi una eſugerazione, come ſi figurò il Padre Pagi quella di Paolo Diacono, che di Carolo Magno, tattavia Rè, e non per anche Imperadore, ſeriſſe : Romanos præterea, ipſamque urbem Romuleam jam pridem ejus præſentiam deſiderantem, quæ aliquandiu totius mundi Domina fuerat, & tum a Langobardis oppreſſa gemebat, duris. anguſtiis eximens, ſuis addidit ſceptris, cunctaque nihilominus Italia miti dominatione potitus eſt.* Muratori, annal. d'Ital. T. IV. p. 423.

leur Souverain, ils durent lui renouveller à lui-même leur ſerment de fidélité. C'eſt ce qui s'étoit fait à l'égard des Rois Oſtrogoths, quand il leur avoit plu d'aller à Rome. Mais comme le Pape étoit, ainſi que je l'ai dit, le chef de l'eſpece de gouvernement républicain, que les Romains avoient établi ſous le bon plaiſir de leurs *Patrices*, il ne faut pas douter qu'à ce même voyage de Charles, ſi ce ne fut pas plutôt, il n'ait été convenu qu'à chaque mutation de Pape, le ſerment de fidélité ſeroit prêté de nouveau. Nous en avons la preuve dans la priere que Leon fit à Charles d'envoyer à Rome un Commiſſaire pour recevoir ce ſerment, & de ce qu'il devoit être renouvellé, quand un nouveau Pape montoit ſur la Chaire de S. Pierre. Je conclus que le Pape lui-même prêtoit ce ſerment, ſi ce n'eſt comme Evêque, au moins comme chef du gouvernement de Rome. Il devoit d'ailleurs en prêter un comme *Patrice* de Ravenne, puiſqu'il entroit en poſſeſſion d'une ſouveraineté ſubordonnée à celle du *Patrice* des Romains. C'étoit un vaſſal, qui rendoit hommage à ſon Seigneur.

Ce que l'on vient de voir de Paul Diacre me rappelle ce que le même écrivain dit à Charles, en lui dédiant un ouvrage avant qu'il fut Empereur : *Vous y trouverez principalement les noms des rues, des portes .... de votre ville de Rome.* (*a*) Je n'inſiſte point ſur ces paroles, dont la conſéquence ſe préſente d'elle-même, & je ne les rapporte que par ſurabondance de preuves ; c'eſt aux faits ſeuls à décider la queſtion que je traite.

(*a*) *Præcipue civitatis veſtræ Romuleæ viarum, portarum vocabula diſerta reperietis. Paul. Diac. Preſt. ad feſtum.*

Le plus considérable des bâtimens que Leon III. fit construire dans les premieres années de son Pontificat, est la fameuse salle du palais de Latran, qui dut être achevée avant la mort de Constantin Porphirogenète arrivée le 19 d'Août 797. Leon orna cette salle d'une vaste Mosaïque, que le temps a respectée. On y voit Jesus-Christ, qui de la main droite donne les clefs à S. Pierre, & qui de la gauche met un étendard dans la main d'un Prince, ayant la Couronne sur la tête, & que l'inscription dit être Constantin Porphirogenete; (*a*) un cadre placé derriere sa tête indique qu'il étoit encore en vie lorsque cette mosaïque fut faite. D'un autre côté du tableau se voit un Pape à genoux, qui reçoit le *Pallium* de la main droite de S. Pierre; tandis qu'un Prince à genoux, ayant des moustaches, le manteau royal sur les épaules, l'épée au côté, des bandelettes de diverses couleurs au tour des jambes, (*b*) reçoit un étendard de la main gauche du même Apôtre. Les cadres, mis derriere les têtes de ces figures, annoncent qu'elles représentent des personnes alors vivantes, & les inscriptions nous apprennent que c'est Leon III. (*c*) & Charlemagne. (*d*) Au-dessous du tableau se lit une prière qui demande à S. Pierre qu'il donne la vie au Pape Leon & la victoire au Roi Charles. (*e*)

Cette peinture est un témoignage incontestable qu'en 797 l'Empereur d'Orient étoit encore le Seigneur suprême de Rome, & que le Roi

(*a*) *COSTANTINOV.*
(*b*) C'étoit la chaussure ordinaire de Charlemagne.
(*c*) *SCISSIMVS D N LEO PP.*
(*d*) *DN CARVLO REGI.*
(*e*) *BEATE PETRE DONA BITAM LEONI PP ET VICTORIAM CARVLO REGI.*

des François en étoit le Seigneur immédiat. C'eſt ce que ſignifient ces deux Etendars, donnés, l'un par Jeſus-Chriſt à Conſtantin Porphirogenete ; l'autre par St. Pierre à Charlemagne. Le premier a la couronne en tête, parce que, comme Empereur, il étoit à l'égard de Rome, un Souverain couronné. Le ſecond eſt ſans couronne, parce qu'il eſt là comme *Patrice* des Romains, & que les *Patrices* n'étoient point couronnés. Son manteau Royal & le mot *Roi*, mis dans les deux inſcriptions qui le concernent, indiquent qu'il étoit Roi par lui-même, & que ce n'étoit pas en cette qualité qu'il étoit Souverain de Rome. Obſervons encore que la Priere adreſſée à St. Pierre déclare bien expreſſément que les Romains & le Pape lui-même reconnoiſſoient Charles pour leur Souverain. Ce n'eſt que pour les Souverains que l'on demande en général au Ciel, qu'il les rende victorieux.

De ce que le Pape réunit dans un même tableau Conſtantin & Charles comme Seigneurs en même temps de Rome, il ſuit aſſez naturellement que les Rois de France après avoir accepté le *Patriciat* des Romains, avoient fait quelque accord avec les Empereurs, & qu'ils avoient conſenti d'exercer, comme leurs Vicaires, la ſouveraineté dans la Ville, dans le Duché de Rome & dans l'Italie Impériale. Je ne ſais même ſi l'on ne ſeroit pas en droit d'inférer de ce même tableau que les Empereurs avoient confirmé le choix, que les Romains avoient fait des Rois de France pour leurs *Patrices*. Si la choſe n'eſt pas vraye de Pépin & de Carloman ; elle eſt du moins très-vraiſemblable de Charlemagne. Lorſque ce dernier étoit à Rome en 781, il y conclut le mariage de ſa fille Rotrude avec Conſtantin Por-

phirogenete ; mariage qui pourtant ne se fit point. Comme cet Empereur, petit-fils de Constantin Copronime étoit encore enfant, Irène sa mere, qui, déclarée Impératrice, regnoit conjointement avec lui, fit la demande de Rotrude par des Ambassadeurs. Ce fut à Rome que ces Ambassadeurs vinrent trouver Charles ; & l'on ne voit pas que la Cour de Constantinople les eût chargés de se plaindre de ce que ce Prince exerçoit sur la Ville & le Duché de Rome, & sur ce que Pepin avoit bien voulu céder au Pape, une autorité souveraine que les Empereurs n'avoient pas conférée. Sur ces faits, ne peut-on pas conjecturer que, pour sauver l'honneur de l'Empire & pour que Constantin ne parût pas rechercher la fille de l'Usurpateur d'une portion de ses États, les Ambassadeurs Grecs remirent à Charles des lettres-patentes, par lesquelles Irène & son fils le créoient *Patrice* de Rome & d'Italie, comme Anastase I. avoit autrefois créé Clovis *Patrice* des Gaules ? Malgré le silence des historiens, j'oserois presque assurer que je n'avance rien là que de vrai. Les écrivains de l'histoire Grecque de ce temps-là disent assez peu de chose des affaires d'Italie ; & les historiens Allemands, Italiens ou François, voyant Charles Empereur, ont négligé de parler d'une chose dont il n'avoit plus besoin, pour légitimer ce qui dans son acquisition du *Patriciat* de Rome & d'Italie pouvoit avoir l'air d'une usurpation. J'ajoute que si la souveraineté de Charles sur Rome n'eût pas reçu le sceau de la confirmation Impériale, il est à croire que Leon, qui reconnoissoit encore les Empereurs d'Orient pour Seigneurs suprêmes, eût craint de les offenser en représentant dans le même tableau Constantin & Charlemagne comme étant

en même temps l'un & l'autre les Souverains de Rome, mais dans un degré différent. C'étoit de Dieu même qu'on annonçoit que le premier tenoit ſa puiſſance; & l'on vouloit faire entendre que le ſecond tenoit la ſienne des Romains, repréſentés par St. Pierre, leur Patron. C'eſt ainſi que j'explique les intentions de Leon par la ſuite des faits : mais en même temps je ne dois pas diſſimuler que ce Pape pouvoit avoir en vue de faire croire que les Rois de France n'étoient redevables de leur *Patriciat* qu'aux Souverains Pontifes. Si ce ne fut pas là ſon deſſein (deſſein qu'il pouvoit fort bien avoir, en ſuivant le projet d'indépendance formé par Etienne III.) ce tableau fut du moins le ſeul titre apparent, ſur lequel, du temps des Empereurs de la maiſon de Souabe, quelques ſucceſſeurs de Leon purent oſer prétendre que ces Empereurs étoient véritablement Vaſſaux du St. Siege ; & que c'étoit uniquement de l'autorité des Souverains Pontifes, qu'ils tenoient l'Empire.

Il ne me reſte plus à rapporter qu'un ſeul fait, qui met abſolument hors d'ateinte l'autorité du *Patrice* des Romains.

En 799, deux des premiers citoyens de Rome, Campule, neveu du Pape Adrien, & Paſchal firent attaquer Leon III. pendant la Proceſſion du jour de ſaint Marc, par des gens armés, qui le renverſerent de cheval, le dépouillerent de ſes vêtemens Pontificaux, le chargerent de coups, ſe mirent en devoir de lui crever les yeux & de lui couper la langue, & l'allerent enfermer à demi mort dans un Monaſtere. Ses amis & ſes domeſtiques l'enleverent pendant la nuit ; & le conduiſirent au Vatican, où le Peuple étonné le vit le lendemain ſain & ſauf. On publia qu'il

avoit miraculeuſement recouvré les yeux & la langue avec la vie, qu'il avoit été ſur le point de perdre. Il en avoit cependant été quitte pour un peu de ſang répandu, pour quelques contuſions, pour un œil légérement bleſſé. (a) Charles, informé de ce qui s'étoit paſſé, ſouhaita de voir le Pape, qui l'alla trouver au camp de Paderborn. Durant ſon abſence, Campule & Paſchal raſerent quelques maiſons à Rome; ravagerent quelques patrimoines de St. Pierre, & pour la juſtification de leur conduite, ils envoyerent à la Cour, une longue liſte des prétendus crimes du Pape. Les hiſtoriens ne nous les ont pas fait connoître : mais ils diſent qu'aucun n'étoit appuyé ſur des preuves ſuffiſantes; ce qui répand une ſorte de nuage ſur l'innocence de Leon. Les entretiens de ce Pape avec le Roi durent rouler ſur la maniere de s'y prendre pour punir les coupables; &, comme la ſuite le fit voir, ſur les moyens d'exécuter le grand projet de Charles. La punition des coupables étoit embarraſſante. Ils pouvoient s'unir avec le Prince de Benevent & les Grecs de Naples & de Sicile;

(a) *Equo dejectus & erutis oculis, ut aliquibus viſum eſt, linguâ quoque amputatâ, nudus ac ſemi vivus in plateâ relictus eſt. Eginhard. Annal. Francor.*

Romani comprehenderunt Domnum Apoſtolicum Leonem, & abſciderunt linguam ejus, & voluerunt eruere oculos ejus, & eum morti tradere. Sed juxta Dei diſpenſationem, malum, quod inchoaverant, non perfecerunt. Annal. Moiſſac.

Compeſcuit Deus manus impias à pravo voluntatis effectu, volentes cæcatis mentibus lumen ejus extinguere. Alcuin. Epiſt. XIII.

Sed divino nutu conterriti ſunt & retracti, ut nequaquam oculos ejus eruerent. Notcher. Vit. Car. Mag. L. 1. ch. 28.

Conſpirantes viri iniqui contra Leonem tertium Romanæ ſedis antiſitem, comprehenderunt eum. Cujus cum vellent oculos eruere, inter ipſos tumultus, ſicut aſſolet fieri, unus ei oculus paulum eſt læſus. Johan. Diacon. Vit. Epiſcopor. Neapolitan. P. II, T. II. Rer. Italic.

farei

faire révolter les Romains ; profiter du dégoût que les peuples de l'*Exarchat* & de la Pentapole paroiſſoient avoir d'être les ſujets d'un Prêtre, & mettre Charles en danger de perdre la ſouveraineté de Rome & de l'Italie Impériale, ou du moins reculer de beaucoup ſon élection à l'Empire, que cette occaſion ſembloit devoir procurer. Par le Conſeil d'Alcuin, (a) Charles ſe mit à l'abri de tout riſque, en affectant une grande modération, qui, faiſant concevoir aux coupables l'eſpérance du pardon, les endormit ſur leurs intérêts, & les empêcha de faire une ligue, que l'on devoit craindre.

Charles renvoya Léon, après l'avoir gardé quelques jours, & le fit accompagner par deux Archevêques, quatre Evêques & trois Comtes. Ces neuf Commiſſaires furent à peine arrivés à Rome, qu'ils firent citer devant eux les coupables. L'hiſtoire dit que ceux-ci ne purent rien prouver de ce qu'ils avoient avancé contre le Pape. Leurs preuves du moins ne parurent pas admiſſibles aux Commiſſaires, qui les firent mettre en priſon, & renvoyerent au Roi le jugement de l'affaire. Toute cette procédure, qui ne pouvoit être légitime qu'autant que Charles étoit le véritable Souverain des Romains, n'éprouva de leur part aucune contradiction.

Au reſte ce n'étoit pas ſans deſſein, que Charles avoit limité les pouvoirs de ſes Commiſſaires ; l'occaſion s'offroit enfin d'accomplir ce qu'Adrien avoit toujours promis & n'avoit jamais voulu faire. Le Roi ſe rendit à Rome avant la fin de l'année ſuivante. Il y tint une aſſemblée d'Ar-

(a) Alcuin, Epiſt. IX.

chevêques, d'Evêques, d'Abbés, de Prêtres, de Ducs, de Comtes & d'autres nobles François & Romains, & propoſa de procéder à l'examen des accuſations intentées contre le Pape. Les Eccléſiaſtiques proteſterent « que perſonne n'étoit aſſez » hardi pour appeller le Souverain Pontife en » jugement, parce que le Siege Apoſtolique étant » le chef & le juge de toutes les autres Egliſes, » aucun autre Siege ne pouvoit le juger ». Quelque déraiſonnable que fût cette proteſtation, Charles & le reſte de l'Aſſemblée voulurent bien en paroître ſatisfaits. Tout étoit convenu. Jean Diacre, Ecrivain du temps, dit en propre termes, » que Leon avoit promis à Charles, auprès du » quel il s'étoit refugié, de lui mettre la Cou» ronne Impériale ſur la tête, s'il prenoit ſa dé» fenſe contre ſes ennemis ». (*a*) Le ſilence des hiſtoriens ſur les crimes reprochés à Leon, ces paroles remarquables du conſeil donné par Alcuin ſur cette affaire : *il ne faut nullement négliger de prendre ſoin de la tête, parce que c'eſt un moindre inconvénient de couper les pieds que la tête*, (*b*) font ſoupçonner avec quelque fondement que Leon étoit coupable au moins de précipitation & d'imprudence ; & que, pour ſe tirer d'embarras, il avoit beſoin de toute la protection du Roi : mais qu'il ne l'avoit obtenue qu'à condition d'engager les Romains à proclamer Charles Empereur. En conſéquence du refus que les Evêques de l'Aſſemblée faiſoient de juger le Pape, il s'offrit de

(*a*) *Fugiens ad Regem Carolum ſpopondit ei, ſi de ſuis illum defenderet inimicis, Auguſtali eum diademate coronaret, Johan. Diac. Vit. Epiſcop. Neapolit.*

(*b*) *Nullatenus capitis cura omittenda eſt. Levius eſt pedes tollere quam caput.* Alcuin, Epiſt. XIII.

ſuivre l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Simmaque & Pelage I. accuſés de crimes énormes, s'en étoient purgés par ſerment. C'eſt auſſi ce que Leon fit le lendemain dans la Baſilique de Saint Pierre, en préſence du Roi, des Prélats, du Clergé, de la Nobleſſe & d'une foule de peuple. Il fut ainſi très-canoniquement juſtifié, parce qu'en effet, dans des temps où les hommes apparemment valoient mieux qu'alors, les Canons de quelques Conciles avoient déféré le ſerment aux Evêques pour ſe purger, en certains cas, des crimes qui leur ſeroient imputés, & l'on chanta le *Benedictus* en actions de graces de l'innocence de Leon pleinement reconnue.

Il s'agiſſoit enſuite de punir les attentats ſacrileges de Campule, de Paſchal & de leur complices contre la perſonne & l'honneur du Pape; mais Charles avoit tenu parole à Leon, il falloit que Leon la tint à Charles. De retour à Rome, plus d'un an avant que Charles y vint, il avoit eu le temps de ſe mettre en état de remplir ſes engagemens. Ce ne fut donc qu'après avoir reçu la Couronne Impériale, que le Roi fit travailler, ſuivant les loix Romaines, au procès des coupables, qui furent condamnés à mort. Le jugement leur fut même prononcé; mais le Pape ayant intercédé pour eux, Charles qu'ils n'avoient pas trop mal ſervi ſans en avoir l'intention, ne fe fit pas beaucoup preſſer pour leur faire grace de la vie, & ſe contenta de les exiler en France.

Quand je n'aurois eu que la procédure commencée par les Commiſſaires du Roi de France contre les aſſaſſins du Pape, à donner pour preuve que la dignité de *Patrice* des Romains faiſoit jouir d'une autorité ſouveraine ſur Rome & toute l'Italie Impériale; cette autorité paroîtroit ſans

doute ſuffiſamment établie. Mais après toutes les autres preuves qu'en offre ce mémoire, pourra-t-on raiſonnablement douter, que les Romains, en créant leurs *Patrices* Charle-Martel, Pepin, Carloman & Charlemagne, n'ayent eu deſſein d'en faire leurs Seigneurs, & de leur tranſporter tous les droits dont les *Exarques* de Ravenne avoient joui?

Comme en parlant de l'uſage que Charlemagne fit de ces droits, il m'étoit impoſſible de taire qu'il avoit en même temps diſpoſé tout pour ſe faire Empereur; je ne crois pas allonger inutilement ce mémoire, en rapportant de quelle maniere ce grand ouvrage fut enfin conſommé. Ce que je vais dire peut offrir encore de quoi confirmer ce que j'avois entrepris de prouver.

L'annaliſte de Moiſſac, qui vivoit du temps de Charlemagne, dit « que le Pape Leon, les Peres » du Concile & le reſte du peuple chrétien jugerent qu'il étoit de leur devoir de nommer Em» pereur, Charles, Roi des François, lequel poſ» ſédoit Rome, où les Céſars avoient eu coutu» me de fixer leur principale réſidence, & tous » les autres lieux de l'Italie, de la Gaule, & de la » Germanie, devenus en différens temps le ſiege » de l'Empire; le Dieu tout-puiſſant ayant ſou» mis tous ces endroits à la puiſſance de ce Prin» ce: que pour cette raiſon il leur paroiſſoit juſte » qu'à la requête de tout le peuple chrétien, on » donnât à Charles, avec l'aide de Dieu, le titre » même d'Empereur: que ce Roi ne voulut pas » leur refuſer ce qu'ils lui demandoient; mais que » s'étant humblement ſoumis à l'ordre de Dieu, » de même qu'à la priere des Evêques & de tout le » peuple chrétien, il reçut, le jour même de la » naiſſance de notre Seigneur, le nom d'Empe-

» reur, & fut consacré par le Pape Leon ». (*a*) Si le Pape & les principaux membres de l'assemblée, dont j'ai parlé plus haut & que l'annaliste traite ici de Concile, n'avoient pas été certains que Charles ne refuseroit pas le titre d'Empereur, quand on le prieroit de l'accepter, eût-on proposé de lui déférer ce titre; & cette assemblée, dont il étoit l'ame, & qui n'agissoit que conformément à ses volontés, eût-elle décidé qu'il étoit juste de le proclamer Empereur ?

Le récit de l'annaliste fournit une preuve sans réplique de la souveraineté de Charles, comme *Patrice* des Romains, sur la ville & Duché de Rome, puisqu'il en étoit maître, ainsi que d'autres sieges de l'Empire, ou villes habitées par différens Empereurs, telles que Ravenne & Milan en Italie; Mayenne & Treves dans la Germanie Inférieure; Narbonne, Arles, Lyon, Autun & Paris dans les Gaules; & que, suivant les Peres du Concile, il possédoit toutes ces villes au même titre, c'est-à-dire par la grace de Dieu.

Leon assuré de l'acquiescement de Charles aux prieres du Concile & du peuple, invita le jeune Roi Pepin, qui faisoit alors la guerre au Prince

(*a*) *Visum est & ipsi Apostolico Leoni, & universis sanctis Patribus, qui in ipso Concilio, seu reliquo Christiano Populo ut ipsum Carolum Regem Francorum Imperatorem nominare debuissent, qui ipsam Romam tenebat, ubi Cæsares sedere soliti erant, seu reliquas sedes, quas ipse per Italiam, seu Galliam, necnon & Germaniam tenebat : quia Deus omnipotens has omnes sedes in potestatem ejus concessit ; ideo jussum esse videbatur ut ipse, cum Dei adjutorio, & universo Christiano Populo petente, ipsum nomen haberet. Quorum petitionem ipse Rex Carolus denegare noluit, sed cum omni humilitate subjectus Deo, & petitioni sacerdotum, & universi Christiani Populi, in ipsâ Nativitate Domini Nostri Jesu-Christi, ipsum nomen Imperatoris cum consecratione Domni Leonis Papæ suscepit.* Ann. Moiss. Pa 81, tom. II, Rer. Italic.

de Bénevent, de ſe rendre à Rome. Ce Prince y vint, ſuivi d'une foule immenſe de peuple, qu'attiroit la nouveauté d'un auſſi grand ſpectacle, que celui de la proclamation & du couronnement d'un Empereur. Le 25 de Décembre de l'an 800, ou le premier de l'an 801, ſelon la différente maniere de commencer l'année, le jour de Noël, Charles arrive de grand matin à la Baſilique du Vatican, & va faire ſa priere dans la *Confeſſion de S. Pierre.* A peine l'a-t-il finie, que le Pape, qui ſe trouvoit là, comme on en étoit convenu, le revêt de la pourpre Impériale, & lui met ſur la tête une Couronne d'or, qu'il avoit eu ſoin de faire apporter. Auſſi-tôt le peuple, tranſporté d'allegreſſe, s'écrie par trois fois : *A Charles Auguſte couronné de Dieu, grand & victorieux Empereur, vie & victoire !* Après qu'on eut imploré le ſecours de Dieu par l'interceſſion des Saints, le peuple confirma le titre d'Empereur à Charles. C'eſt ce qui dut ſe faire par un décret d'élection, que ſignerent d'une part les Magiſtrats & les principaux du Senat, de la Nobleſſe & du peuple; de l'autre les plus conſidérables du Clergé, les Evêques & le Pape lui-même. Le peuple ayant réitéré ſes acclamations, le Pape conſacre Charles Empereur par l'onction de l'huile ſainte; & Charles auſſi-tôt fait préſent à la Baſilique de St. Pierre de pluſieurs vaſes d'or & d'un retable d'Autel en argent ; & donne à la Baſilique de Latran une croix d'or couverte de jacintes, pour être portée dans les proceſſions ſolemnelles.

Toutes ces circonſtances, que je tire d'un hiſtorien, dont on loue l'exactitude, (*a*) rappro-

(*a*) *Sigonius, de Reg. Ital. Lib. IV.*

chées du récit de l'annaliſte de Moiſſac, & de ce que j'ai dit pour montrer que toute la conduite de Charles envers les Romains & les Papes tendoit à ſe faire élire Empereur, ſont une démonſtration complette qu'Eginhard, copié par le plus grand nombre de nos hiſtoriens, ne nous a tranſmis qu'une fauſſeté, lorſqu'il a dit, « que » Charles vint à Rome pour rendre le calme à » l'Egliſe extrêmement troublée, & qu'il y paſſa » tout l'hyver; que ce fut alors qu'il reçut le » nom d'Empereur & d'Auguſte; *ce qui lui déplut* » *ſi fort au commencement, qu'il aſſura que, bien* » *que ce jour-là fût une très-grande fête, il ne ſe-* » *roit point entré dans l'Egliſe s'il avoit pu pré-* » *voir le deſſein du Pape* ». (*a*) Quelque grande que ſoit l'autorité d'Eginhard pour tout ce qui concerne Charlemagne, dont il étoit le Chancelier, elle n'a pu ſéduire Sigonius, ni le P. Daniel, ni pluſieurs autres Ecrivains ſenſés, tels que l'Abbé Muratori. Comment une pareille cérémonie eût-elle pu ſe faire ſans le conſentement & même contre le gré d'un Prince, connu pour très-ambitieux & très-avide de gloire? Comment les préparatifs avoient-ils pu s'en faire ſous ſes yeux, ſans qu'il en eût aucune connoiſſance; Comment ſans ordre de ſa part & ſur une ſimple invitation du Pape, le jeune Roi Pepin ſeroit-il venu des environs de Bénevent à Rome ſans rendre compte à ſon pere de ce qui l'amenoit? Le

(*a*) *Romam venit propter reparandum qui nimis conturbatus erat, Eccleſiæ ſtatum, ubi totum hyemis tempus protraxit. Quo tempore & Imperatoris & Auguſti nomen accepit; quod primo in tantum averſatus eſt, ut affirmaret ſe eo die, quamvis præcipua feſtivitas eſſet, Eccleſiam non intraturum fuſſe, ſi conſilium Pontificis prævidere potuiſſet.* Egin. Hard. in Vit. Car. Mag.

Clergé, la Nobleſſe & le peuple, qui ſe trouvent à point nommé dans la Baſilique du Vatican pour y faire les acclamations au moment que le Pape met la Couronne Impériale ſur la tête de Charles, & les préſens que le nouvel Empereur fait à l'Egliſe dans l'inſtant même qu'il vient d'être ſacré, n'annoncent-ils pas que tout avoit été diſpoſé de concert avec lui ? Pourquoi donc Eginhard, qui ne devoit pas l'ignorer, veut-il nous faire croire le contraire ? Leon & Charles avoient prévu tout, & le menſonge politique qu'Eginhard ne devoit pas manquer d'écrire, étoit une choſe qu'il avoit été convenu que Charles diroit & que l'on auroit ſoin de répandre, afin qu'il parût garder quelques meſures avec les Empereurs Grecs, dont juſqu'alors il avoit été le Vicaire à Rome & dans toute l'Italie Impériale. Ces Empereurs furent en effet très-irrités de ce qui venoit de ſe faire à Rome : c'eſt à quoi l'on s'étoit bien attendu; mais en même temps, on s'étoit flatté que, dans l'impuiſſance de ſe venger, il faudroit bien à la fin qu'ils ſe contentaſſent pour toute ſatisfaction de la prétendue ſurpriſe faite à Charles par le Pape. Après que les Empereurs Grecs eurent refuſé long-temps de traiter ce Prince comme leur égal, le beſoin qu'ils eurent de ſes ſecours & le deſir de conſerver le peu qui leur reſtoit en Italie les mit dans la néceſſité de le reconnoître pour Empereur d'Occident.

Leon, en conſacrant en lui cette dignité ſuprême, lui fit prêter un ſerment, dont Sigonius avoit trouvé la formule dans un ancien manuſcrit de l'Egliſe de Rome. La voici traduite auſſi literalement qu'il eſt poſſible. *Au nom de Jeſus-Chriſt, Je N. Empereur, promets & m'engage, en préſence de Dieu & du bienheureux Pierre Apôtre,*

d'être, ſelon que j'en aurai la ſcience & le pouvoir, & tant que je ſerai ſoutenu de l'aide divine, le Protecteur & le Défenſeur de cette ſainte Egliſe Romaine, dans tout ce qui concernera ſes intérêts. (*a*) Je ſuppoſe que ce ſerment fût en effet prêté par le nouvel Empereur ; & j'obſerve qu'il l'engage uniquement envers l'Egliſe de Rome, c'eſt-à-dire, envers le Pape ; & nullement envers les Peuples, qui devenoient ſes ſujets d'une maniere plus particuliere encore, qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors. On peut croire que Leon ne ſongea principalement qu'à l'affermiſſement de ſa puiſſance temporelle. On peut croire auſſi que Charles prêta dant le même temps un autre ſerment relatif à ſes engagemens envers les Peuples de Rome & du reſte de l'Italie Impériale ; & ce ſecond ſerment, que les Papes dans la ſuite n'eurent pas intérêt de conſerver, n'eſt pas venu juſqu'à nous. Les hiſtoriens n'ont parlé ni de l'un ni de l'autre. Il eſt d'ailleurs aſſez raiſonnable de penſer que, par le nom d'Empereur, Charles n'acquérant pas ſur les Peuples une puiſſance, qu'il avoit déja comme *Patrice*, ne contractoit avec eux aucune nouvelle obligation ; & qu'il étoit inutile qu'il s'engageât par un nouveau ſerment à l'obſervation de ce qu'il avoit déjà juré d'obſerver, lorſqu'il avoit pris poſſeſſion de la dignité de *Patrice*.

(*a*) *Jurisjurandi formula quo Pontifex Imperatorem coronam impoſiturus, obſtrinxit, quæ in antiquiſſimo commentario, qui ordo Romanus dicitur, videtur. In nomine Chriſti ſpondeo, atque polliceor ego N. Imperator coram Deo, & Beato Petro Apoſtolo, me protectorem, ac defenſorem fore hujus ſanctæ Romanæ Eccleſiæ in omnibus utilitatibus, quatenus divino fultus fuero adjutorio, prout ſciero, poteroque.* Sigon. *de Reg. Ital.* L. IV.

Mais laiſſons ces différentes conjectures, & développons le véritable motif du ſerment exigé par le Pape. Je ne dirai point avec Sigonius que la dignité Impériale, « qui depuis plus de » trois cens ans s'étoit éteinte en Italie dans la » perſonne de Momylle Auguſtule, dernier Em» pereur d'Occident, pour faire place au Royau» me des Oſtrogoths, fut renouvellée en Occi» dent par le Souverain Pontife, *afin que l'Egli» ſe Romaine eût un Défenſeur contre les Infidé» les, les Hérétiques & les Refractaires à ſa puiſ» ſance*, puiſque l'Empereur d'Orient ſembloit » avoir renoncé depuis long-temps à s'acquiter » de ce devoir. » (*a*) C'eſt aſſurément à quoi le Pape Leon III. penſoit le moins. Diſons quelque choſe de plus raiſonnable. Quand Etienne II. & le Peuple Romain créérent *Patrices* Pepin, Carloman & Charles, ils avoient beſoin de ſecours contre les Lombards qui leur faiſoient la guerre; qui n'étoient ni des Infidéles ni des Hérétiques; & qui bien qu'ils vouluſſent joindre Rome à leur Royaume, n'en avoient pas moins de reſpect pour l'autorité du ſaint Siege. Les Romains & le Pape ne durent alors demander à leurs *Patrices* qu'une promeſſe générale de les protéger, de les défendre contre leurs ennemis, & de les gouverner ſuivant leurs loix; & les Romains, en déférant à leur *Patrice* le titre d'Empereur, n'eurent pas autre choſe à lui demander que la confirma-

(*a*) *Hunc dignitatis Imperatoriæ titulum, cum in Momylo Auguſtulo ultimo Occidentis Imperatore ante trecentos ferme annos ſub regnum Gothorum in Italiâ defeciſſet, in eodem Occidente Pontifex renovavit ut haberet Eccleſia Romana adverſus Infideles, Hereticos, ac Seditioſos tutorem: cujus officium repudiaſſe jam pridem Imperator Orientis videretur. Sigon. Ibid.*

tion ou le renouvellement de cette promeſſe. Mais alors les Papes, graces aux dons de Pepin & de Charles, étoient Souverains d'états aſſez conſidérables, qu'ils ne pouvoient conſerver que par la protection des nouveaux Empereurs, que le Peuple Romain établiſſoit en Occident ; & comme l'ambition de ces Empereurs auroit pu les porter à dépouiller les Papes de ce qui paroiſſoit ne leur avoir été donné que dans l'intention d'obtenir par leur moyen la couronne Impériale, il falloit qu'un ſerment particulier fît à ces Empereurs un devoir de maintenir l'ouvrage de la munificence de Pepin & de Charles. Enfin pour que les ſucceſſeurs de ce dernier ne fiſſent aucune difficulté de prêter ce ſerment, il falloit qu'il le prêtât lui-même ; & Leon n'eut point d'autre motif de l'exiger. Dans cette ſuppoſition, qui tient plus de la vérité que de la vraiſemblance, je ne vois aucun inconvénient à croire que Charlemagne dreſſa lui-même la formule de ce ſerment, que l'on peut regarder comme étant en quelque ſorte une nouvelle confirmation de tout ce qu'il avoit fait en faveur de l'Egliſe Romaine ou plutôt des Papes.

Finiſſons enfin ce Mémoire par conclure que la dignité ſubalterne de *Patrice* des Romains parut toujours à Charlemagne fort au-deſſous de la Majeſté de ſon Trône ; qu'il n'affecta d'en joindre le titre à celui de Roi des François & des Lombards, qu'afin d'accoutumer les Italiens Impériaux à voir en lui leur *véritable Souverain* ; que ſon intention fut toujours que le *Patriciat* lui ſervît de degré pour s'élever à l'Empire ; & qu'il en dut la couronne bien plus à la volonté conſtante qu'il eut de l'obtenir, qu'à celle que le Pape & les Romains purent avoir de la lui donner.

DISSERTATION

Sur une Voye Romaine qui traverſoit le pays des Santones *ou Saintongeois.*

Par Monſieur HUE,

Lue dans l'Aſſemblée du 5 Mai 1756.

DE tous les peuples qui ont figuré ſur le théatre du monde, il n'en eſt point de plus célebres que les Romains. Le caractere de cette nation à jamais illuſtre, étoit la vraie empreinte de la grandeur.

A Rome tout étoit grand : vaſtes projets & ſublimes idées dans l'eſprit ; ſentimens nobles & héroïques dans le cœur, magnanimité dans les procédés, loix dictées par la raiſon dans l'ordre judiciaire ; ouvrages d'art, moins brillans que majeſtueux dans la décoration extérieure, mais toujours admirables.

Entre les monumens qui nous reſtent de ce dernier genre de magnificence, les Grands Chemins tiennent un rang diſtingué. Les édifices renfermés dans l'enceinte de quelques villes n'étoient pas tous également ſuperbes. On voyoit des aqueducs plus ſurprenans par la dépenſe que par leur forme ; des ponts plus ſinguliers par les maſſes énormes qui entroient dans leur conſtruction, qu'admirables par la hardieſſe de leur trait. Ces ouvrages d'ailleurs multipliés dans la capitale, deviennent moins communs à meſure qu'on s'en éloigne.

Les Voyes Romaines repréſentoient encore

mieux toute la Majeſté d'une ſociété d'hommes, que l'immortel Chantre d'Énée, appelle un peuple-Roi.

Ces Voyes étendues ſur la ſurface de l'univers, avoient une ſorte d'immenſité. Elles traverſoient l'Europe, l'Aſie & l'Afrique. Depuis les Colonnes d'Hercule juſqu'à l'Euphrate, & juſqu'à la partie la plus méridionale de l'Egypte, des routes ſolides & preſqu'inébranlables, s'allongeoient au milieu de diverſes contrées, formoient la communication des trois parties du monde connu, ſembloient diminuer les diſtances & réunir les lieux les plus éloignés.

La Monarchie Françoiſe, comparable à tant d'égards à l'Empire Romain, peut ſe vanter d'avoir avec cet Empire un nouveau trait de reſſemblance par la beauté d'un grand nombre de routes. L'Etat doit ce précieux avantage au genie éclairé & aux vues ſuivies & détaillées d'un homme qui conſacre ſes ſoins à l'un des principaux objets de l'utilité publique. C'eſt par ſes heureux ſoins, que nos routes imparfaitement commencées, & dont la lenteur de l'exécution laſſoit l'attente du voyageur, s'ouvrent de toutes parts, s'achevent & ſe perfectionnent. Nos chemins méritent enfin ce nom, & ceſſent d'être des abîmes. Tracés ſur des lignes droites, ſuivant des pentes preſque toujours inſenſibles, aſſis ſur un fond ſolide par la nature du terrein, ou que l'art a rendu tel, arrangés par des mains induſtrieuſes, & bordés d'arbres; on les prendroit pour de riantes allées. On voyage, & l'on croit ſe promener.

Des poids énormes, moins rébelles au mouvement, commencent à rouler avec quelque facilité. L'importance des affaires exige t'elle de la célérité, on ne va pas, on vole ſur une ſurface plane

& unie : les ordres du Souverain ſont portés au loin plus rapidement. Les troupes marchent ; ces troupes qui ſe traînoient autrefois avec tant d'efforts & tant de lenteur ſur un ſol inégal, raboteux & détrempé, où chaque pas pouvoit devenir une chûte.

Ce fut principalement pour les gens de guerre que les Romains conſtruiſirent ces routes fameuſes connues ſous le nom de Voyes militaires, dont il reſte encore des veſtiges dans nos Gaules. On trouve dans l'itinéraire d'Antonin la notice d'un chemin de Bourdeaux à Autun, *a Burdigalâ Auguſtodunum.* Les lieux les plus remarquables y ſont déſignés par leur diſtance reſpective, & ſi j'oſe le dire avec leur toiſé ; car les meſures y ſont exactement marquées.

La partie de ce chemin qui traverſoit le pays des Saintongeois a fixé mon attention au milieu des courſes que je ſuis obligé de faire par état, pour conduire & perfectionner la grande route de Paris à Bourdeaux, enclavée dans la Généralité de la Rochelle. L'objet de mes obſervations eſt donc de retrouver la ligne décrite par cette ancienne Voye, d'en ſuivre les traces, & de la faire reparoître toute effacée qu'elle eſt par le ravage des temps.

Adrien de Valois dans ſa notice des Gaules, ouvrage rempli de ſavantes recherches & qu'une main habile devroit retoucher pour y faire entrer les additions & les corrections néceſſaires, Adrien de Valois détermine les lieux par où paſſoit la Voye militaire en coupant le pays des Saintongeois. Si l'on en croit cet Auteur, *Blavutum*, eſt Blaye, *Tamnum*, Talmont ſur Gironde, *Novioregum*, Royan, *Mediolanum Santonum*, Saintes, *Auneduacum*, Aunay. L'aſſertion de ce ſa-

vant eſt une pure conjecture mêlée de vrai & de faux. Je vais tâcher de donner un air de vérité à ce qui n'eſt étayé d'aucune preuve, & de relever au même temps une erreur qui s'eſt gliſſée dans la notice de Valois. Quelquefois un homme de cabinet courant après la ſcience laiſſe échapper la vérité.

En effet, quand on connoît le local de la Saintonge, on a peine à comprendre pourquoi les Romains au lieu de conduire leur chemin de Blaye à Saintes par la Voye la plus courte, ſe ſont aviſés de prendre un grand détour; il paroit qu'ils ont ſuivi les bords de la Garonne juſqu'à Royan, point auquel leur route ſe replie ſur un angle aigu de 65 degrés, au lieu qu'ils auroient pû la diriger ſuivant la projection d'une ligne droite. Dans l'intervalle qui ſépare Blaye & Saintes, ſur cette derniere ligne, on ne trouve ni marais impratiquables, ni montagnes eſcarpées, ni vallées dont le comblement eût exigé des remblays conſidérables, ni rivieres qui méritent quelqu'attention. La ſeule difficulté à vaincre étoit vraiſemblablement une vaſte Forêt; difficulté bien tôt vaincue, quand on le veut, avec un grand nombre de bras armés de coignées. Ces raiſons m'ont frappé dabord, & j'ai crû que cette route que Valois fait tenir aux Romains, n'étoit qu'une docte chimere d'un auteur, que l'inſpection des lieux & les connoiſſances du pays, n'avoient pu guider dans ſes recherches.

Cependant tout décidé que j'étois, il s'élevoit dans mon eſprit des doutes & même des raiſons de douter. Pour écarter ce nuage importun, il a fallu avoir recours à la régle & au compas: les meſures antiques me ſuis-je dit à moi-même, ſont connues: d'ailleurs les Pierres milliaires qui

ſubſiſtent encore en certains endroits de l'Italie, & même de la France, conſtatent la préciſion & la juſteſſe des opérations des anciens Voyers Romains. Elles étoient toutes établies ſur une même échelle, régle qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous nos Géographes vouluſſent adopter dans la réduction de leurs cartes. Comparons donc leurs meſures avec les nôtres, & réduiſons les toutes deux à une meſure commune; s'il en réſulte une identité de diſtance entre les lieux déſignés par l'itinéraire, & ces mêmes lieux indiqués ſur nos cartes, cette identité nous montrera à découvert la trace de la voye militaire que nous cherchons.

La meſure commune que je ferai ſervir de baſe à mon calcul eſt nôtre toiſe, qui comprend ſix pieds de Roi. C'eſt ſur cette meſure que j'évaluerai le mille Romain, compoſé de mille pas, le pas de 5 pieds Romains, plus petit que le nôtre de 13 lignes & demie, ou d'un dixieme, quelque choſe de plus. Il y avoit ainſi dans le mille Romain 5000 pieds Romains, ou 4534 pieds 8 pouces 8 lignes de Roi, qui donnent 755 toiſes 4 pieds 8 pouces 8 lignes pour le mille, que l'on réduira à 755 toiſes 3 pieds, à cauſe de la varieté des ſentimens des auteurs, qui nous ont donné la valeur du pied romain.

La lieue Gauloiſe valoit un mille & demi: c'eſt Jornandès qui nous l'apprend. *Leucâ Gallica mille & quingentorum paſſuum quantitate metitur.* Ammien Marcellin vient à l'appui. *Quarta leuca ſignificatur & decima*, dit-il, *id eſt unum & viginti millia paſſuum.* Ces 1500 pas donnent 1133 toiſes 1 pied 6 pouces. C'eſt cette derniere meſure ou lieue Gauloiſe, qui eſt employée dans l'itinéraire d'Antonin ſous le nom de mille; les Romains

mains s'étant conformés pour les chemins des Gaules à la maniere de compter des naturels du pays, à laquelle ils ont ſeulement conſervé le mot latin *mille qui locus exordium eſt Galliarum*, dit Ammien Marcellin en parlant de la Ville de Lyon : *exinde non millenis paſſibus, ſed leucis itinera metiuntur*, ce qui ſe trouve confirmé par la table de Peutinger. *Lugdunum caput Galliarum uſque hic leucas*, d'où Bergier dans ſon hiſtoire des grands chemins de l'Empire, conclut que la meſure des chemins par milliaires, n'étoit obſervée que juſqu'à Lyon en paſſant par la Provence. La lieue Gauloiſe de 1133 toiſes 1 pied 6 pouces, va donc être comparée avec la lieue Françoiſe de 3000 toiſes, meſure qui approche le plus de la lieue de ce pays, & priſe ſur l'échelle de la carte manuſcrite de feu Mr. Maſſe, Ingénieur ordinaire du Roi, & très-habile Géographe, ou d'après les plans détaillés des routes actuelles de la France, levés par ordre du Miniſtre, pour ſervir à la carte générale des chemins de France.

De *Blavutum*, Blaye, à *Novioregum*, Royan ; l'itinéraire compte 28000 pas ou 28 lieues Gauloiſes, c'eſt-à-dire, 31731 toiſes. J'ai trouvé par la carte de Maſſe 32400 toiſes, en meſurant ſuivant des lignes droites, ou dix lieues quatre cinquiemes. La différence entre ces deux nombres, qui eſt 669 toiſes, eſt ſi peu conſidérable, qu'on doit la regarder comme zéro. Il eſt certain que les angles & les détours, que forme une route qui n'eſt point alignée, doivent au moins produire cet excédant. D'ailleurs dans des opérations d'arpentage faites par différentes mains, il n'eſt pas poſſible, qu'il n'y ait quelques variations, ſur-tout ſi l'on meſure de grandes diſtan-

ces. Il n'eſt donné qu'à Mrs. de l'Académie des Sciences de toiſer une longueur de 7406 toiſes 5 pieds, avec aſſez d'exactitude, pour qu'à la vérification il ne ſe trouve que quatre pouces de différence : preuve bien complette de préciſion.

De *Novioregum*, Royan, à *Mediolanum Santonum*, Saintes, 15 milles ou lieues Gauloiſes, c'eſt-à-dire 16998 toiſes 4 pieds 6 pouces, & ſuivant Mr. Maſſe 17400 toiſes ou 5 lieues quatre cinquiemes ; ce qui fait une différence de 401 toiſe 4 pieds 6 pouces, qui ſe trouve à peu près dans la même proportion que celle ci-deſſus.

De *Mediolanum*, Saintes, à *Aunedonacum* que l'on croit être Aunay, 16 milles ou lieues Gauloiſes, 18132 toiſes : ſuivant les cartes des routes, 18697 toiſes, ou 6 lieues un quart un peu moins ; ce qui donne une différence de 565 toiſes, toujours très-approchante de la proportion de la premiere. On croit en général, pouvoir compter pour rien des excédans ſi légers. La route de Saintes à Aunay, laquelle paſſe par Briſembourg, Ecoyeux & Varaize, eſt encore regardée par les habitans du pays, comme un chemin des Romains ; auſſi ai-je reconnu en le ſuivant, quelques reſtes de chauſſées, qui m'ont paru tenir de la conſtruction ancienne. On peut encore ajouter à ces raiſons, la reſſemblance du terme ancien latin *Aunedonacum*, avec le terme François actuel, Aunay.

Du calcul que je viens de faire, il réſulte que les lieues Gauloiſes combinées avec nos lieues Françoiſes, & réduites à la meſure commune de notre toiſe, donnent les mêmes diſtances ou à peu-près, d'où naiſſent quatre conſéquences.

La premiere, que l'eſtimation du mille Ro-

main à 755 toiſes 3 pieds, ainſi que de la lieue Gauloiſe à 1133 toiſes 1 pied 6 pouces, ou 1500 pas Romains, eſt ici prouvée par le local.

La ſeconde, que les opérations des Voyers Romains, & même des Gaulois, ont été exactes, puiſqu'elles ſe rapportent aux nôtres.

La troiſieme, que Blaye, Royan, Saintes & Aunay ſont les mêmes lieux déſignés dans l'itinéraire ſous le nom de *Blavutum*, *Novioregum*, *Mediolanum Santonum*, *Aunedonacum*, les diſtances reſpectives des lieux anciens & des lieux modernes, étant les mêmes.

La quatrieme enfin, que la Voye militaire qui partoit de Blaye, paſſoit par Royan pour aller à Saintes; puiſqu'en ſuivant ſur la Carte de Maſſe, le contour & l'angle que forme ce chemin à Royan, il ſe trouve la même quantité de toiſes, que les lieues Gauloiſes donnent, de *Blavutum* à *Novioregum*, & de *Novioregum* à *Mediolanum*, c'eſt ce qu'il falloit prouver, & ce qu'Adrien de Valois n'a fait que conjecturer, en tombant dans une mépriſe aſſez conſidérable.

Il prétend que *Tamnum* entre *Blavutum* & *Novioregum*, eſt Talmont; prétention, ſans doute occaſionnée par l'analogie des mots, mais démentie par les meſures. En effet, ſi je réduis en toiſes la diſtance établie par l'itinéraire entre *Blavutum* & *Tamnum*, je trouve 16 milles pas ou 18132 toiſes : mais entre Blaye & Talmont la diſtance eſt de 27300 toiſes, l'excédant qui ſe trouve ici d'une moitié en ſus eſt par conſéquent trop fort pour retrouver *Tamnum* dans le Talmont de nos jours. On peut ſuppoſer avec quelque vraiſemblance, que ce lieu eſt détruit & que ſa poſition étoit à 3000 toiſes en deçà de Mortagne entre ce bourg & Coſnac, aux environs

de St. Diſant du Gua, près d'un village qui porte le nom de Saint Ciers-du-Taillon, lequel paſſe pour ancien & pouvoit être voiſin de *Tamnum*.

Ici l'on me demandera peut-être les raiſons qui ont pu déterminer les Romains à laiſſer la ligne droite de Blaye à Saintes. Je les ignore; mais s'il eſt permis de remplacer par le vraiſemblable, le vrai qui n'eſt pas connu, j'entrevois dans le procédé de ce peuple, des motifs aſſez probables.

Par l'état de cette route ſi différente de la plupart de celles qu'ont ouvert les Romains, je ſoupçonnerois que ces derniers ont plutôt ſuivi le chemin pratiqué par les anciens Gaulois, qu'ils ne l'ont tracée eux-mêmes, qu'ils ſe ſont contentés de la redreſſer dans différentes parties plus mauvaiſes, & d'y faire des longueurs de chauſſée dont on retrouve encore quelques veſtiges; enfin qu'en élongeant les bords de la Gironde, les ſoldats trouvoient plus facilement des bourgs & des villes; car un pays voiſin d'une grande riviere ou de la mer, eſt ordinairement peuplé. Ces villes & ces bourgs procuroient aux troupes des *manſions*, c'eſt-à-dire des gîtes & des logemens, tandis que les équipages deſcendoient, ou montoient ſuivant les marées, ſur des bateaux.

Pour aller de Blaye à Saintes par la ligne droite, il falloit ouvrir une nouvelle route ſur un terrein peu habité, & dans lequel, les géographes anciens ne marquent ni bourg, ni lieu aſſez grand pour ſervir de logement aux gens de guerre. Les établiſſemens qui ſe trouvent aujourd'hui dans cette partie de la Saintonge, tels que Mirambeau, Plaſſac, Pons, Lajard, ſont poſtérieurs aux temps dont nous parlons. Il étoit donc naturel que les Romains priſſent la route la plus

longue ; mais la plus commode. D'ailleurs cette route étoit bien plus aiſée à former ; elle exiſtoit déjà, le pays étoit habité ; il n'étoit queſtion que de l'affermir, & les matériaux s'offroient à la main du travailleur. Il y avoit plus de difficultés à vaincre en décrivant la ligne droite, des forêts à abbatre entre Blaye & Mirambeau, & entre Plaſſac & Saintes, des pentes à adoucir aux abords du Petit-Niort, de Mirambeau, de Lajard ; des terres fortes à traverſer entre Mirambeau & Saintes ; des chauſſées à établir ſur ces terres, dont quelques-unes ſont fondantes & argilleuſes ; des pierres à voiturer au loin, & toujours difficiles à trouver dans un pays inconnu, où celles de bonne qualité ſont fort rares ; telles ſont vraiſemblablement les raiſons qui décidèrent les Romains à prendre la Voye militaire le long de la Garonne, c'eſt-à-dire, depuis Blaye juſqu'à Royan.

Cette partie de route depuis Bordeaux juſqu'à Aunay une fois conſtatée, nous conduira naturellement à la connoiſſance de la ſuite de la Voye Romaine entiere indiquée par l'itinéraire depuis *Burdigala*, Bordeaux, juſqu'à *Auguſtodunum*, Autun, en paſſant par *Limonum* que l'on eſtime être Poitiers, & *Avaricum*, Bourges.

LA PÊCHE, ODE.

Par M. ARCERE de l'Oratoire.

O Toi qui te nourris & de ſang & de larmes ;
Monſtre qu'ont vomi les enfers,
Qui changes la joye en allarmes,
Les guérets en tombeaux, les Cités en déſerts ;
Loin de moi, cruelle Euménide,
Fais briller ton glaive homicide,
D'une palme ſanglante honore tes guerriers :
Je déteſte à ce prix, une barbare gloire.
Un nouveau genre de victoire
Me préſente en ce jour, de paiſibles lauriers.

Aimables Déités, qui dans ce verd bocage ;
Vous livrés à d'heureux loiſirs
Courés, venés ſur ce rivage
Oublier les amours pour d'innocens plaiſirs.
Jeunes Beautés prenés les armes,
Livrés des combats pleins de charmes ;
Plaçons-nous en ſilence, à l'ombre des roſeaux.
Que le Dieu de la Thrace ailleurs trouble la terre ;
Faiſons une tranquille guerre
Aux muets habitans de l'empire des eaux ;

DANS le ſein tranſparent de l'onde fugitive
Les Poiſſons forment mille jeux :
Cloris à leur perte, attentive
Leur tend, avec ſa ligne, un piége dangereux.
Toi qui fends l'élement liquide,
D'une funeſte proye, avide,
D'un attrait ſéducteur redoute le danger ;
Tu fuis, & tu trahis les vœux de la Bergere ;
Elle ſe retire en colere,
Et va ſe conſoler auprès de ſon Berger.

Pêche à la ligne.

UN eſſaim vagabond, dans ſa courſe rapide
S'élance & s'éloigne de nous ;
Qu'au milieu du criſtal liquide
Nos reſeaux déployés les livrent à nos coups.
Déjà cette troupe étonnée
Gémit de ſe voir enchaînée ;
Elle tente la fuite . . . inutiles efforts.
Envain de ſes reſſorts eſſayant la ſoupleſſe ;
Elle s'agite, elle s'empreſſe,
Nous la verrons captive expirer ſur nos bords.

Pêche à la Seine.

LA nuit qui ſur les airs étend ſes voiles ſombres
Ne termine pas nos ſuccès.
Une Torche écartant les ombres
Attire de Thetis les agiles ſujets.
Imprudens, ils viennent ſans crainte
Se renfermer dans une enceinte

La Pêche à l'Epervier dans la nuit.

Du funeſte flambeau la clarté les ſéduit.
Des appas du plaiſir image naturelle,
Telle, une trompeuſe étincelle
Sous un Ciel ténébreux égare qui la ſuit.

❁

Pêche de la Morue.

Sous les aſtres glacés du dauphin & de l'ourſe;
Vers les bornes de l'Univers,
Tiphis va diriger ſa courſe,
Et le butin qu'il fait, eſt l'hommage des mers.
Jamais ces tributs ne s'épuiſent,
Mais en vain ils ſe reproduiſent
Par un air corrupteur ils ſont anéantis.
Non.. un ſel bienfaiſant conſerve ces largeſſes;
Fait durer ces frêles richeſſes,
Le monde entier jouit des préſens de Thetis.

❁

Le Thon * quitte ces lieux où l'Aurore naiſſante
Eclaire la voute des Cieux.
Il fend la vague mugiſſante,
Et ſe dérobe aux traits d'un Dragon furieux;
Il n'en craint plus la violence,
Sa crainte céde à l'eſpérance:
Sur ſes aîles d'azur il vient en nos climats.
Un Filet l'enveloppe.. O! deſtin déplorable

* Pêche du Thon. Ce Poiſſon vient du fond de la Méditerrannée pourſuivi par un Poiſſon monſtrueux nommé Lamie en Provençal. Il raſe les côtes de Provence & ſe jette dans des Filets ſuſpendus ſur deux bateaux.

Le malheur le plus rédoutable
Eſt toujours le malheur qu'on ne redoute pas.

❀

QUEL ſpectacle * charmant ſur la plaine liquide, Pêche au Dard.
Loin des Aquilons mutinés
Par une Dorade timide
De l'immenſe Océan les flots ſont ſillonnés.
L'habile main de la nature
A tiſſu ſa riche parure,
Son front eſt plus brillant que l'émail de nos fleurs.
Un farouche nocher balance avec adreſſe,
Le fer meurtrier qui la bleſſe ;
Les ombres de la mort font pâlir ſes couleurs.

❀

SCIPION malheureux § & cédant à l'orage, Pêche des Coquillages.
Loin de Rome trouve la paix :
Content, il cherche ſur la plage
Ces bijoux dont Neptune embellit ſon Palais :
Sur leur éclatante ſurface.
Quel noble deſſein, quelle grace !
Quelles vives couleurs & quels hardis contours !
Ouvrage ingénieux, admirable modele,
Les traits de Lyſippe & d'Apelle
Sans pouvoir t'égaler, t'imiteront toujours.

* C'eſt ainſi que dans les mers de l'Améririque j'ai vu prendre la Dorade poiſſon d'une beauté raviſſante & d'un excellent goût.

§ Scipion pour éviter une injuſte condamnation s'exila lui-même. Cic. liv. 2. de Orat. nous le dépeint ramaſſant des Coquillages ſur le bord de la mer.

Pêche de la Baleine dans le nord.

A mes yeux étonnés un objet ſe préſente
Dans le noir ſéjour des hyvers;
Eſt-ce une iſle, une tour flottante,
Un rempart animé ? C'eſt la Reine des Mers :
On la pourſuit ; un Dard la perce ;
Quels torrens de ſang elle verſe !
Elle s'arme en fuyant de toute ſa fureur.
Mais l'actif Nautonnier, dans l'ardeur qui l'anime,
Pourſuivant toujours ſa victime,

Huile de Baleine.

Fait couler de ſes flancs, une utile liqueur.

❁

Pêche des Perles en Orient.

QUEL prodige. * Tantôt citoyen de la Terre
Et tantôt citoyen des Eaux.
Glaucus déclare-t'il la guerre
A la Divinité qui regne ſur les flots ?
Il tombe dans l'onde écumeuſe,
Et dans ſa chûte audacieuſe
En dépit des Tritons, il enclave ſoudain
Ces tréſors enchaſſés dans la conque azurée.
Charmantes filles de Nérée

Collier de Perles.

De ces brillans tréſors vous parés votre ſein.

❁

* Le Plongeur s'attache ſous le ventre une pierre, & une autre à l'un des pieds & ſe précipite ainſi au fond des eaux : alors il détache ces pierres d'un coup de main.

POUR le bonheur * public de cet art que je chante,
J'entends les utiles leçons.
Sur les flots ſans ceſſe il enfante
Un eſſaim renaiſſant de nombreux nourriſſons.
Ces nouveaux enfans de Neptune,
Domptant les vents & la fortune,
Pour enrichir le monde, affrontent les hazards;
Ou guident à travers les ondes blanchiſſantes,
Ces citadelles menaçantes,
Qui font craindre à Doris le tonnerre de Mars.

Femme de Nérée Dieu marin.

* La pêche de mer produit des revenus immenſes & forme un très-grand nombre de matelots pour la marine commerçante & la militaire.

A MONSEIGNEUR
LE COMTE D'ARGENSON,

*En lui préſentant * l'Hiſtoire de la Rochelle, en 1754.*

MINISTRE du Dieu de la guerre,
Toi qui munis ſes boulevards,
Qui fais flotter ſes étendards,
Et par qui ſes enfans allument un tonnerre
Deſtructeur des Cités, & l'effroi de la terre:
Protecteur éclairé des arts & des talens,
Toi qui fais revivre Mecene,
Et ſur les rives de la Seine
Des Cygnes du Parnaſſe animes les accens;
Je devois un hommage à l'ami des Savans,
J'oſe de mon loiſir te préſenter l'ouvrage,
Puiſſe-t-il recevoir ſon prix de ton ſuffrage.
Les Déeſſes de l'Hélicon
En ta faveur feront parler l'hiſtoire;
Elles te placeront au Temple de Mémoire,
Et leur reconnoiſſance y gravera ton nom.
De Clio la voix éclatante
Chantera ces vaſtes projets
Qu'un ſublime Génie enfante;
Qu'il couronne par les ſuccès.

* M. le Comte d'Argenſon étoit alors Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre.

Ce morceau de Poëſie & les ſuivans ſont du même Auteur.

D'intrépides * guerriers que ſuivoit la victoire,
Dans les champs de Bellone affrontoient les hazards :
Ils moiſſonnoient en vain tous les lauriers de Mars,
L'état de Plébéien ſembloit ternir leur gloire.
Déjà par tes ſoins généreux
D'une main libérale un grand Roi leur diſpenſe
Des honneurs immortels, dignes de leur vaillance,
Et qui vont couronner le front de leurs neveux.
De nos fiers combatans tu changes * la tactique ;
J'admire des ſoldats la marche ſymmétrique,
Au ſon de la trompette ils volent aux combats,
Je vois deux mille pieds, & ne vois qu'un ſeul pas.
Un bataillon eſt un Prothée,
Il prend, quitte, reprend une forme empruntée ;
Il ſe rompt, ſe dérange & ne ſe confond pas ;
De la rapidité qui lui prête des ailes
Il tire des forces nouvelles ;
Auſſi prompt que la foudre il porte le trépas ;
Et dans ſes mouvemens, ſouple & toujours agile
Sans effort il oppoſe à de bruſques aſſauts
Une maſſe ferme, immobile
Tel qu'un rocher battu des flots.
Dans un * palais ſuperbe une fameuſe école,
Forme de la Nobleſſe & l'eſprit & les mœurs ;
Là de jeunes guerriers, loin du plaiſir frivole
Aſpirent aux plus grands honneurs.
On dévoile à leurs yeux, les manœuvres brillantes
Des Turennes & des Villars ;

* Nobleſſe acquiſe par le ſervice militaire.

* Nouvelles évolutions militaires.

* La Nouvelle école Militaire.

Vauban leur parle encore, & ſes leçons ſavantes;
Apprennent à défendre, à forcer des remparts.
Voi naître, pour ta gloire, ô trop heureuſe France,
Un eſſaim de Héros divers.
Du ſage d'Argenſon l'habile prévoyance,
Te rend ainſi les Héros que tu perds.

VERS

Sur l'arrivée des Anglois dans la Rade de l'Iſle d'Aix, le 20 Septembre 1757, & ſur l'enlevement des Plaques attachées à la porte des P. Minimes de la Rochelle, & ôtées de l'ordre du Roi, au mois de Novembre de la même année.

DEJA ſur les plaines humides
D'Albion les nombreux Vaiſſeaux,
Au gré des aquilons rapides
Sillonnent fiérement les eaux;
Maîtriſant à la fois les vents & la fortune,
Vont-ils diſputer à Neptune
L'orageux empire des mers?
Vont-ils du couchant à l'aurore
Forcer Plutus à leur céder encore
Les dépouilles de l'univers.
Je frémis. Ces nefs ménaçantes
Cinglent vers nos heureux climats;
Et leurs armes étincellantes
Annoncent le Dieu des combats.
Toi qui ſous les monts de Sicile
Forgeant pour Jupiter d'homicides carreaux,
Fais gémir le fer indocile
As tu donc en ces lieux allumé tes fourneaux.
Qu'entends-je! quels éclats! deux boulevards mobiles *
Fendent le ſein des flots agiles;
Par des torrens de feux ils embraſent les airs;

* Attaque de l'Iſle d'Aix par 2 Vaiſſ. Anglois.

De leurs terribles flancs ils vomiſſent la foudre;
Et cent coups deſtructeurs, précédés des éclairs
Réduiſent un Rocher en poudre.
Mais quel art fait monter juſqu'au ſéjour des Dieux
Ces Globes qu'inventa le Démon de la Guerre,
Ils percent les voutes des Cieux
Et les entrailles de la Terre.
La Déeſſe aux cent voix annonce ces fureurs.
Tremblant pour Rochefort, la Charente plaintive
Hate vers l'Océan ſa courſe fugitive:
Avec elle Thetis partage ſes frayeurs.
Vaines frayeurs.. l'ardeur guerriere
Ouvre à nos combattans une noble carriere;
Je les vois ſur la plage en trois corps partagés.
Que l'Anglois ſe préſente, & nous ſerons vengés.
Le bruiant tumulte des armes
Au milieu de nos murs porte envain les allarmes:
La Rochelle l'entend, & ne s'en trouble pas.
Du péril les vives ateintes
Reveillent encore mieux ſa valeur que ſes craintes,
Pour elle ſes enfans braveront le trépas:
Rangés ſous * les drapeaux, Mars en fait des Soldats,
Ils ſauront à l'Anglois arracher la victoire;
Duſſent-ils du deſtin ſubir la dure loi:

* Diverſes Compagnies bourgeoiſes.

Louis, ils périront dans les bras de la gloire,
Trop contens de périr, s'ils ſont dignes
de toi.
Le calme ſuccéde aux tempêtes!
De la fiére Albion les coloſſes flottans
N'élevent plus ſur nous leurs orgueilleuſes
têtes,
Ils ont fui tout-à-coup ſur les ailes des vents. Retraite des Anglois.
O ſurpriſe étonnante! en ce jour d'allégreſſe
La Rochelle nourrit une ſombre triſteſſe,
Les Dieux l'ont délivrée! Et pourquoi la douleur
Vient-elle déchirer ſon cœur?
De ſes malheurs paſſés l'affligeante mémoire
Se retrace encore à ſes yeux
Dans ce monument odieux
Dont l'airain trop durable inſtruira notre
hiſtoire.
Non. Le Ciel lui prépare un deſtin plus heureux.
Senectere * témoin de ſon ardeur fidele
Aux pieds du Trône a fait valoir ſon zele,
Eſpérons de ſes ſoins un ſuccès glorieux.
Ce n'eſt pas une vaine attente,
Nos juſtes vœux ſont exaucés,
Louis, par ta main bienfaiſante,
Les traits d'un noir burin déjà ſont effacés;
Ah! qu'il n'en reſte plus d'empreinte:
Que la mémoire en ſoit éteinte

* Mr. le Maréchal de Senectere Gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis.

Pour les âges futurs, pour nos derniers neveux.
Tu viens de l'ordonner* Monarque généreux:
Envain ſur le paſſé tu preſcrits le ſilence,
Tu veux envain, qu'on l'oublie à jamais,
Nos cœurs en parleront, notre reconnoiſſance
L'éterniſe avec tes bienfaits.

---

*ORDONNANCE DU ROI,

Portant, que les deux Inſcriptions poſées aux deux côtés de la Porte des Minimes de la Ville de la Rochelle, en 1675, ſeront ôtées & enlevées.

Du premier Novembre 1757.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ ayant été informée des efforts que les Habitans de la Ville de la Rochelle ont faits en dernier lieu, en n'épargnant ni leurs perſonnes ni leurs biens, pour faire échouer les entrepriſes des Ennemis de l'État, & déſirant reconnoître d'une maniere qui leur ſoit à jamais ſenſible, le zele & la fidélité qu'ils ont fait paroître à cette occaſion; SA MAJESTÉ a ordonné & ordonne que deux inſcriptions, l'une Françoiſe & l'autre Latine, qui ont été poſées aux deux côtés de la Porte de l'Egliſe des Minimes de ladite Ville, en 1675, en ſeront ôtées & enlevées; Veut & entend SA MAJESTÉ que la mémoire en demeure effacée, pour ne plus ſe reſſouvenir que des Preuves ſuivies que leſdits Habitans ont données, même avant cette Epoque, de leur attachement inviolable aux intérêts de l'Etat: Mande SA MAJESTÉ au Sieur Maréchal DE SENECTERE, Chevalier de ſes Ordres, Commandant en Chef dans les Provinces de Poitou, Aunix, & Saintonge, & au ſieur BAILLON, Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de la Rochelle, de tenir la main, chacun en droit ſoi, à l'exécution de la préſente Ordonnance. FAIT à Verſailles le premier Novembre mil ſept cent cinquante-ſept. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

VERS

Adreſſés en 1754 à Monſeigneur le Cardinal de Querini, Evêque de Breſſe, au ſujet des Médailles que la Ville de Breſſe a fait frapper en ſon honneur, & que cette Eminence a envoyées à l'Académie de la Rochelle.

D'UN art ingénieux la touche ſinguliere
Te montre à nos regards, illuſtre Cardinal,
Et rend ton ame toute entiere
Sur la ſurface du métal.
Ce chef d'œuvre qui vient d'éclore
Eſt l'hommage pompeux d'un peuple qui t'adore:
J'y vois avec tranſport, ſous de ſavantes mains,
Son zele & ſon amour fidellement empreints.
Mais pourquoi le burin conſacrant ta mémoire,
Nous retrace-t'il tes bienfaits?
Sans le ſecours de l'art tu vivras à jamais;
Les Muſes ont chargé l'hiſtoire
Du ſoin d'éterniſer ta gloire.
Appui de la religion,
Dont tu ſais venger la querelle;
Tes doctes écrits & ton nom
Seront auſſi durables qu'elle.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur les blocs de Pierres & ſur les Camps anciens qui ſe remarquent dans la partie méridionale de la Province de Bretagne.

Par Monſieur DE LA SAUVAGERE.

ON s'eſt ſervi des pierres dans la plus haute antiquité pour tranſmettre à la poſtérité des événemens remarquables. Les livres ſaints nous en fourniſſent pluſieurs exemples : telle étoit la pierre qui ſervit de chevet * à Jacob & qu'il planta en le parfumant d'huile, pour conſerver le ſouvenir de la viſion miraculeuſe. Ce même Patriarche voulut que ſon alliance avec Laban fût conſacrée par un monceau de pierres. On en uſa de même pour déſigner le tombeau de Rachel & celui d'Abſalon : Joſué fit élever douze pierres, après le paſſage du Jourdain.

*Gen. 28.

On retrouve le même uſage chez les Grecs, chez les Romains & les Gaulois. La côte maritime de Bretagne nous préſente à cet égard un ſpectacle ſingulier. On voit au ſud de Morbihan auprès du Bourg de Carnac, une rangée d'énormes quartiers de pierres ; elles occupent le terrein le plus élevé en face de la mer, en tirant depuis Carnac vers le bras de mer de la Trinité, ſur la longueur de 760 toiſes. Ces blocs extraordinaires ſont alignés ſur onze rangs paralleles qui forment dix intervalles comme des rues tirées au cordeau.

La premiere de ces pierres & la plus proche de Carnac a 6 toiſes de largeur, la ſeconde 5 toiſes 3 pieds, la troiſieme 6 toiſes ; la quatrieme 6 toiſes 2 pieds ; la cinquieme 5 toiſes, la ſixieme en a autant ; la ſeptieme 3 toiſes 3 pieds ; la huitieme 3 toiſes 4 pieds ; la neuvieme 4 toiſes, & la dixieme 2 ; ce qui fait une largeur totale de 47 toiſes.

Ces pierres ſont plantées à 18 à 20 pieds, les unes des autres, il y en a beaucoup qui ne ſont pas plus groſſes que des bornes ordinaires, mais on en voit auſſi d'une groſſeur énorme, hautes de 16. 18 & 20 pieds ; j'en ai cubé qui doivent peſer plus de quatre vingt milliers. De quelles machines a-t'on pu ſe ſervir pour les placer, c'eſt ce qui ne ſe conçoit pas. Ce qui eſt encore fort ſingulier, c'eſt qu'elles ſont preſque toutes poſées de façon que la partie la plus maſſive eſt en haut, elles ſont brutes, & telles qu'on les a tirées de la terre. Celles qui ſont plates où qui ont quelque côté aplati ſont poſées ſuivant les allignemens & font parement aux rues.

Il s'en voit dans le grand nombre quelques-unes de couchées, parmi celles-là j'en ai remarqué une à l'extrêmité des allignemens, vers le couchant ; elle eſt creuſée en demi ſphéroide allongé, dont le grand diametre a 10 pieds, & le petit 6, & ſi réguliere dans ſa forme, qu'on croiroit preſque que cette cavité eſt un effet de l'art, & que la pierre étoit une eſpece d'autel. Les traces de ces pierres alignées s'étendent beaucoup plus loin que les 760 toiſes dont on a parlé ci-deſſus. Cette longueur eſt la plus continuée ; la ſuite en eſt interrompue par un moulin à vent, par quelques chaumieres & un hameau. Par delà on en reconnoit encore quelques traces juſqu'à

un quart de lieue du bras de mer de la Trinité où l'on n'en apperçoit plus. La longueur totale du terrein qu'elles occupent eſt de 1490 toiſes.

Quant à celles qui ſont près du Bourg d'Ardeven, elles ſont en bien moindre quantité ; j'en ai compté 200 ou environ, parmi leſquelles il y en a d'auſſi groſſes qu'au Bourg de Carnac. Comme le ſol eſt pierreux & couvert de roches. Ces pierres ont été tirées ſur les lieux mêmes : je n'en ai point remarqué qui fuſſent poſées en jambages réunis par une autre placée horizontalement ſur deux appuis. Ce ne ſont point par conſéquent les mêmes dont Mr. Deſlandes nous a donné la deſcription.

Ce n'eſt pas ſeulement à Carnac & à Ardeven qu'il ſe rencontre de ces pierres. On en voit dans la preſque-iſle de Quiberon, dans l'Iſle de Groix & à Belle-Iſle. Dans cette derniere Iſle, entre le Moulin de Gouich & le Bourg de Lokmaria, j'en ai trouvé une de cinquante mille quatre cent peſant. Il y en a une autre dans le Bourg de Lomariaker qui doit peſer ſuivant ſon cube ſoixante-quinze mille ſix cent.

Mais rentrons dans notre ſujet ; il me paroît que les pierres de Carnac marquent les traces d'un ancien camp, & que celles d'Ardeven déſignent la poſition d'une garde avancée. L'inſpection des lieux fait naître cette idée : & la tradition qui a conſervé au terrein occupé par ces pierres le nom de camp de Céſar, lui donne un degré de probabilité. En ſuivant avec attention les Commentaires de ce grand Capitaine, il paroît effectivement que cette ſituation convient parfaitement à tout ce qu'il raconte au ſujet de la guerre qu'il eut à ſoutenir contre les Venetes, les peuples les plus puiſſans de l'Armorique par leur habileté dans la

marine, & par la grande quantité de leurs vaiſſeaux.

Céſar bien réſolu de s'emparer des places fortes de ces Peuples, n'exécuta ſon entrepriſe qu'avec des peines infinies. Les obſtacles qu'il avoit à vaincre pour ſubjuguer ces Gaulois lui firent prendre la réſolution d'attendre que ſa flotte fut en état de commencer ſes opérations, & de préparer ainſi les voyes au ſuccès. Cette flotte étoit alors au mouillage dans la Loire & n'en pouvoit ſortir à cauſe des mauvais temps qui durerent preſque tout l'été. Céſar dans ces circonſtances, dut occuper un camp avantageux, à portée de l'ennemi qu'il avoit à combattre, & prendre poſte dans un lieu d'où il put appercevoir les manœuvres de ſa flotte.

Les levées de terre que l'on remarque entre le Morbihan & l'Anſe de St. Philbert, ſur le bord de la mer, me font penſer que ce fut là vraiſemblablement où Céſar ſe poſta d'abord, & qu'il s'y établit enſuite après avoir reconnu la poſition de Carnac. Ces levées ne peuvent être que d'anciens retranchemens, ſemblables à ceux dont il eſt fait mention dans les * Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, leſquels portent le nom de Camps de Céſar : tels ſont les retranchemens qui ſe voyent au-deſſus du Port Diek en Bretagne près de St. Brieux. Il eſt à préſumer que de ce premier Camp occupé par Céſar, aux environs du Morbihan, ce Général alla ſe camper ſur les hauteurs de Carnac où ſe trouvent ces grands blocs de pierres qui font le ſujet de ces recherches.

* Vol. XX. pag. 403, 422, 236, 430.

Cette aſſiette étoit d'autant plus avantageuſe qu'étant environnée de la mer de trois côtés, il avoit la droite appuyée au bras de la Trinité, la

gauche ſur la côte, vers Quiberon, & celle de Carnac derriere. Delà il pouvoit découvrir cette vaſte plaine qui s'étend vers Auray & le bras de mer de St. Cado, qui ne laiſſe qu'un intervalle pour ſe rendre à la côte de Carnac; poſition importante où Céſar avoit à veiller. La vue dans cette partie s'étend très-loin ſur-tout vers l'embouchure de la Loire, où mouilloit la flotte Romaine. Céſar avoit encore l'avantage de voir tout ce qui ſortoit ou entroit dans le Morbihan, & d'obſerver les mouvemens des Venetes en ſortant de leurs Ports.

Les hauteurs de Carnac étant ſujettes à de furieux coups de vents, il fallut trouver un ſolide point d'appui aux tentes ou baraques du Camp, les tempêtes les auroient bientôt renverſées. On avoit déjà eſſuyé ce malheur. La prudence fit prendre des meſures pour ſe garantir contre la violence des orages. On éleva donc ſur une ligne prolongée un grand nombre de piliers maſſifs contre leſquels on put adoſſer les tentes, ou dumoins les aſſurer au moyen de cordages roulés autour de ces piliers. On ne peut enviſager qu'avec étonnement tout ce qu'il en coûta pour tailler, pour tranſporter & pour aligner ces maſſes énormes; mais on ſait que les Romains actifs & entreprenans étoient nés pour ſurmonter tous les obſtacles.

Le *Sit* des lieux habités par les Venetes ſe concilie parfaitement avec la poſition du Camp Romain à Carnac. Ces Gaulois habitoient un pays où l'on ne pouvoit aborder par terre, à cauſe des bras de mer qui l'environnoient: il falloit être Pilote pratique pour y naviger, d'ailleurs les Ports y étoient rares. Cette deſcription topographique eſt la parfaite image de l'état actuel du

territoire de Vannes, baigné par les eaux du Morbihan que Céſar appelle *Mare concluſum*, & dont le nom Breton, *Morbihan*, ſignifie une mer renfermée, ou petite mer.

Les Places fortes des Venetes, ſelon Céſar étoient ſituées à l'extrêmité des langues de terre ou ſur des pointes inacceſſibles, à cauſe de la marée qui en fermoit les iſſues, & dont les vaiſſeaux des Romains ne pouvoient approcher ſans échouer ſur les bas-fonds, ou ſur la vaſe durant le reflux. Telles ſont encore aujourd'hui les Iſles du Morbihan toutes hériſſées de pointes, c'étoient les impénétrables aſyles des Venetes. Auſſi la réduction de ces forts maritimes coûta tant de peine à Céſar; car il fut obligé de conſtruire des digues que la mer emportoit & qu'il falloit rétablir, ce qui prouve contre le ſentiment du Géographe Samſon, que ce n'étoit pas ſur des promontoires avancés vers la mer, le long des grandes côtes, que les Venetes avoient établi leurs demeures.

Il eſt donc bien certain que la contrée habitée par ces anciens peuples n'a pu être ailleurs que le long des côtes qui bordent la mer du Morbihan, laquelle forme encore aujourd'hui ce qu'on appelle le territoire de Vannes. Ces côtes n'ont pas eſſuyé de grands changemens depuis le temps de Céſar, le local y eſt préſentement, à peu de choſes près, ce qu'il étoit autrefois. Ce qui me détermine à le croire, c'eſt que le fond de la mer, en cinglant au large, juſqu'à 20 & 25 lieues, eſt ſerré, & que le progrès du déchirement des côtes a dû être bien lent contre ces maſſes de rocher qui bordent la côte: d'ailleurs les platins aux environs du Morbihan ſont peu ſujets au changement, parce que la lame s'y déploye ſur une pente fort inclinée à l'horiſon.

Ce qui prouve encore que le Morbihan faiſoit partie du pays des Venetes, c'eſt ce que Céſar fait dire aux Chefs de ces peuples, qu'ils pourroient ſoutenir la guerre, avec d'autant plus de
Lib. III. facilité, qu'ils avoient ſur les Romains l'avantage de ſavoir manœuvrer dans des parages fort reſſerrés, avantage que n'avoit pas un ennemi qui ne ſavoit combattre qu'en pleine mer.

Ne pourroit-on pas croire auſſi que la capitale des Venetes étoit placée à l'extrêmité du bras de mer où l'on voit la ville de Vannes? L'inſpection du terrein qui environne cette ville, fait voir qu'elle étoit anciennement entourée des eaux de la mer, ce qui me paroît bien plus vraiſemblable que de chercher cette ancienne Cité ſur le Golphe ou Port qui ſe trouve en entrant par le Morbihan & dans l'endroit où l'on voit le Bourg de Lomariaker. On y a découvert à la vérité pluſieurs Médailles Romaines, une petite divinité d'or que j'ai vue dans le cabinet de Mr. le Préſident de Robien, Seigneur de ce lieu, & quelques fragmens de colonnes antiques. On y remarque encore les fondemens d'une tour, & une haute butte de moëllons entaſſés, que l'on nomme la butte de Céſar. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'eſt que ces lieux ont été habités par les Romains, & qu'ils y avoient un Port, lorſqu'ils étoient maîtres de l'Armorique, mais il ne s'enſuit pas que la capitale des Venetes y fût établie.

Si c'eût été là le chef-lieu de ces Peuples, le ſiege de cette Place n'auroit pas beaucoup embaraſſé le Général Romain. Il ne s'y préſentoit aucun obſtacle. Les approches du côté de la terre étoient faciles, il n'y avoit qu'à jetter un pont ſur la riviere au-deſſus d'Auray. Dom Hyacinthe Morice auteur d'une nouvelle hiſtoire de Bretagne,

n'eſt entré dans aucune diſcuſſion ſur ce ſujet, & ſe contente de donner au Camp de Carnac le nom de Camp de Céſar. Il dit ſimplement que Lomariaker étoit une place forte des Venetes. Quoiqu'il en ſoit, Céſar étoit poſté de façon qu'il apperçut ſa flotte en débouchant de la Loire, poſition, comme il a été dit ci-deſſus, qui ne peut mieux convenir qu'à la côte de Carnac d'où l'on découvre juſqu'à l'embouchure de cette riviere.

Dion Caſſius, nous raconte dans quelle inquiétude ſe trouva Céſar, lorſqu'il vit ſes Liburnes ou Galeres, bâtimens trop légers pour réſiſter aux vagues de l'Océan, pouſſées par les vents, bien avant dans la mer. Brutus Commandant de la flotte, n'étoit pas moins en peine, voyant qu'il lui falloit combattre les vaiſſeaux ennemis, extrêmement forts de bois, élevés de l'avant & de l'arriere, & dont les ancres, au lieu de cables, étoient attachées avec des chaînes de fer. L'Amiral Romain loin de les attaquer penſa d'abord à s'éloigner, & il relâcha ſur une côte que Dion Caſſius ne nomme point & que je préſume être Belle-Iſle, à cauſe des veſtiges d'un retranchement conſtruit à la maniere des Romains. La choſe eſt d'autant plus probable qu'il eſt certain que les Venetes étoient maîtres de tous les Ports de leur continent, & que la relâche de la flotte Romaine, ſortant de la Loire ne pouvoit être que Belle-Iſle.

Les retranchemens dont je parle ſont à l'eſt de l'Iſle, ils barrent un iſthme par où l'on communique, à une preſque Iſle qui n'eſt acceſſible que de ce côté là. Deux terraſſes défendent l'accès de ces retranchemens; la premiere eſt un peu pliée en rentrant vers ſon centre, & ferme ainſi l'iſthme preſque entiérement, ſur un front de 70 toi-

ſes. La ſeconde qui en eſt ſéparée par un petit intervalle, n'a que 20 toiſes de longueur : c'eſt une eſpece de flanc qui découvre & défend l'eſcarpe de la plus longue terraſſe dont la hauteur eſt de 16 à 17 pieds ; on y reconnoît un foſſé taillé dans le roc, qui traverſe l'iſthme de part en part, & va aboutir vers l'eſt à une branche d'un petit port dont certains vents rendent l'accès très-difficile.

Ce fut là vraiſemblablement où les galeres Romaines allerent mouiller, n'ayant ſans doute oſé entrer dans les meilleurs ports * de l'iſle par la crainte des inſulaires qui devoient être Venetes ou leurs ſujets. Brutus chercha un aſyle dans ce lieu écarté attendant le moment favorable pour attaquer l'ennemi. En effet les Venetes étant ſortis de leur * port bientôt après, au nombre de 220 voiles ou environ, Brutus de ſon côté ne balança pas à ſortir ; il faiſoit très-peu de vent, ce qui devoit favoriſer la manœuvre de ſes galeres. Ces bâtimens, au moyen de leurs rames atteignirent bientôt les bâtimens à voile des Venetes, leſquels furent inveſtis & attaqués de toutes parts, devenus à cauſe du calme, des maſſes immobiles ſur les eaux.

* Le Palais & le Sauſan.

* Le Morbihan.

Les Romains commencerent par couper avec de longues faux les cordages de la voilure des ennemis, enſuite ils allerent bravement à l'abordage que les Venetes ne purent éviter, hors d'état de gouverner faute de vent. L'infanterie Romaine pendant ce combat de mer, poſtée ſur des hauteurs, fut témoin de tout ce qui ſe paſſa, ainſi que nous l'apprend Céſar, ce qui ſe concilie très-bien avec la poſition actuelle de ces rangées de pierres, le long de la côte de Carnac. De ces hauteurs on découvre, comme du temps

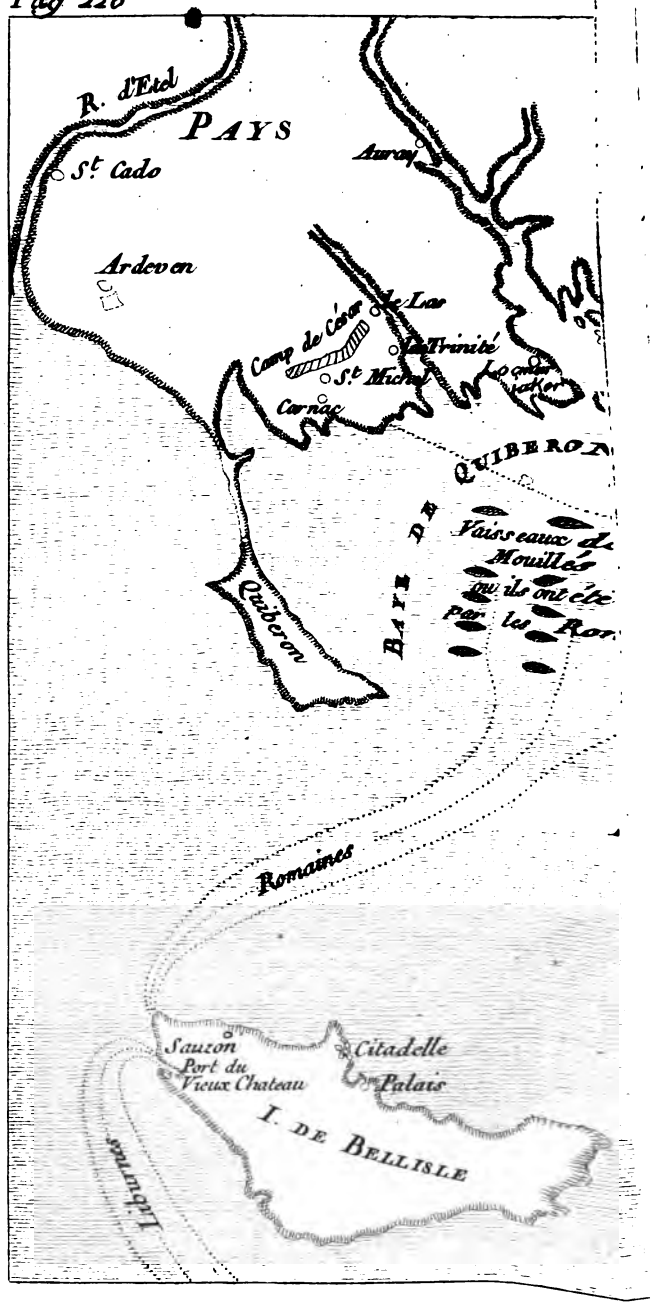
R. d'Etel
PAYS
St Cado
Auray
Ardevon
Camp de Cesar
de Lor
La Trinité
St Michel
Carnac
QUIBERON
Vaisseaux de
Mouillés
qui ils ont été
par les Ro
Quiberon
BAIE DE
Romaines
Sauzon
Port du
Vieux Chateau
Citadelle
Palais
I. DE BELLISLE
Lebustres

le Céſar, tout ce qui ſort de la Loire, ſur-tout le la bute de S. Michel; & l'on voit à plein les parages ou combattirent les Romains & les Venetes; c'eſt-à-dire, cette étendue de mer qui longe la côte de Carnac à l'entrée du Morbihan.

DISCOURS,

Dans lequel on examine ſi la perfection telle qu'on l'exige aujourd'hui, n'eſt point auſſi nuiſible qu'utile au progrès des Lettres.

Par Monſieur VALIN.

IL importe ſans doute à l'homme de lettres comme à l'artiſte de tendre à la perfection. C'eſt aux généreux efforts de ceux qui y ſont arrivés, que nous ſommes redevables de ces chefs-d'œuvres qui excitent toujours une nouvelle admiration ſans lui permettre de s'épuiſer. Le génie le plus heureux méconnoîtroit ſes forces, ou négligeroit ſes reſſources, s'il s'en tenoit à ſes premiers ſuccès. Naturellement ennemi des travaux trop pénibles, ſon amour propre lui perſuaderoit aiſément qu'il auroit fait aſſez pour ſa gloire en égalant ſes rivaux; ainſi s'il ne ſe propoſoit continuellement de les ſurpaſſer, & ſi ceux-ci, à leur tour ne travailloient à lui diſputer la ſupériorité, les ſciences & les arts languiroient dans une médiocrité auſſi honteuſe que ſtérile.

Mais ſi l'émulation leur eſt également néceſſaire, les arts ont cet avantage, qu'il ne faut naturellement que des yeux & un peu de goût pour juger de leurs ouvrages; leur beauté n'eſt ni arbitraire ni reſpective: ce qui eſt parfait dans ce genre, eſt reconnu pour tel, à quelques nuances près, que les vrais connoiſſeurs ont ſeuls le privilege de diſtinguer. Dans la littérature, au

contraire ; tout eſt ſoumis à la diſcuſſion & au ſentiment : & comme chacun a ſa maniere de juger & de ſentir, rien auſſi n'eſt plus ſujet à l'erreur & à l'inſtabilité que les jugemens qu'on en porte.

Il eſt à la vérité telle production littéraire dont les beautés ſe font appercevoir à tout le monde, & qui frappent comme par inſtinct ceux là même qui ont le moins de connoiſſances acquiſes : mais delà à la perfection il y a encore loin ; & ſi la ſévérité de la critique, n'épargne pas de pareils ouvrages, de quel courage ne faudroit-il point s'armer pour s'expoſer à ſes traits ?

Encore ſi elle ne s'exerçoit que contre les écrivains téméraires : mais combien de fois fait-elle grace à cette foule d'écrits, où l'on attaque les principes les plus reſpectables, tantôt avec une licence audacieuſe, & tantôt avec une modération affectée ; tandis qu'elle exerce toute ſa ſévérité contre ces ouvrages où l'eſprit ne travaille qu'au profit de la raiſon & des mœurs.

A parler en général on a de très-fortes raiſons de douter ſi la liberté de la critique n'eſt point auſſi nuiſible qu'utile au progrès des Lettres, du moins ſi une cenſure trop ſévére n'étouffe point quelquefois les talens, & ne les rend pas inutiles, par la perfection qu'elle paroît exiger des Auteurs.

D'abord qu'elle eſt cette perfection qu'on eſt véritablement en droit de prétendre ? Ce n'eſt pas aſſurément celle que ſe figurent quelques beaux eſprits jaloux, qui pour ſe défendre d'un hommage légitime la mettent au-deſſus des forces de l'humanité. La perfection à ce prix ne ſeroit qu'une chimere. C'eſt bien aſſez de la conſidérer comme relative. Or ſous ce point de vue

elle conſiſte ; non à exceller de ſorte qu'on ne puiſſe pas être ſurpaſſé par un autre, non à éviter tout défaut ſenſible ; mais à ſoumettre l'eſſor du génie aux regles & les regles au goût ; à monter chaque ſujet au ton qui lui eſt propre ; à y placer tous les ornemens dont il eſt ſuſceptible, de maniere que l'ouvrage ſoit tel que quelques tâches ne ſoient pas capables d'en altérer la beauté. Et c'eſt cette perfection là même qui eſt trop rare pour qu'il n'y ait pas d'injuſtice à l'exiger à la rigueur.

Dans les Arts méchaniques un Artiſte médiocre n'eſt point un objet de mépris ; tout ce qu'il perd dans la comparaiſon avec un Artiſte excellent, c'eſt que celui-ci lui eſt préféré, comme il l'eſt lui-même à ceux qui lui ſont inférieurs. Par-là chacun étant eſtimé ſuivant ſon degré d'habileté, tous concourent à l'envi à ſe perfectionner dans leur art, parce que tout concourt à les encourager. Pourquoi en eſt-il autrement dans les ſciences & les beaux arts ? Pourquoi ne pas y reconnoître différens degrés de mérite, & ne pas aſſigner aux Auteurs la portion d'eſtime qui leur convient ? Ne doit-on compter pour la ſcience des calculs que les Newton & les Leibnitz, pour Phyſiciens & Naturaliſtes que les Reaumur & les Nollet, pour Orateurs que les Boſſuet & les Cochin.

Mais c'eſt ſur-tout dans les Arts dont l'utilité n'eſt pas auſſi ſenſible, dans les Arts de pur agrément que la perfection eſt exigée ſans partage. Delà ce dégoût preſque univerſel pour ces eſſais poëtiques où le génie ne ſe guinde ou ne s'égare le plus ſouvent, que parce que Deſpreaux a établi que dans ce genre

Il n'eſt point de degré du médiocre au pire.

On

On ne prend pas garde que pour ne vouloir que des ouvrages parfaits on dégoûte ſouvent de jeunes écrivains qui s'annoncent avec du talent. On oublie que nos Poëtes les plus célebres, les Corneille & les Moliere, ont eu beſoin d'indulgence pour leurs premieres productions, & qu'au milieu même de leur gloire il ne ſe ſont pas toujours ſauvés du reproche de ne l'avoir pas ſoutenue dans tout ſon éclat.

Dans le nombre des Auteurs flétris par le fameux Satyrique, on compte des Poëtes qui ont effacé par des ſuccès éclatans la médiocrité de leurs premieres productions, & peut-être que ſi la cenſure moderne eût ſévi moins rigoureuſement contre quelques jeunes Auteurs, nous verrions briller ſur notre Parnaſſe des athletes que la crainte du ridicule a empêché d'entrer en lice ou a forcé d'en ſortir dès le commencement de la carriere.

L'établiſſement des Corps Académiques répandus dans toutes les provinces & les prix qu'ils propoſent, offrent aujourd'hui à nos jeunes écrivains des voyes également utiles & ſûres pour s'exercer à l'abri de la critique. Parmi ceux qu'une récompenſe auſſi brillante invite au concours, il eſt vrai que le plus grand nombre ſe livre à une ambition téméraire; mais de quel ſecours ne doit pas être pour un Auteur, aſſuré que ſes fautes demeureront cachées, la comparaiſon qu'il fera de ſon ouvrage avec celui qui aura mérité la couronne ? Si cette comparaiſon l'humilie en ſecret, loin d'en être découragé il en tirera des lumieres qui ſerviront dans la ſuite à lui faire faire des efforts plus heureux : ainſi d'eſſais en eſſais les talens peuvent ſe développer, s'étendre & parvenir enfin à former, ſinon de vrais Poëtes &

des Orateurs du premier ordre, du moins des amateurs éclairés & des citoyens plus utiles à la patrie.

Les ſciences doivent plus aux belles Lettres qu'on ne le penſe communément. Autrefois réduites à des idées abſtraites, expoſées avec ſéchereſſe, ſans ordre, & ſans goût, elles ne préſentoient que des principes iſolés dont les conſéquences étoient à peine entrevues par ceux là même qui y donnoient une application continuelle, & les ſeuls initiés, pour ainſi dire, avoient droit d'entrer dans ce reſpectable ſanctuaire. En effet avant les Mondes de Fontenelle tout y étoit traité d'un air myſtérieux & ſur un ton ſauvage & rebutant. Maintenant dégagées de cette enveloppe pédanteſque, on les voit parées d'ornemens convenables. Leurs différentes eſpeces ſont reconciliées avec les graces : elles en ont emprunté des agrémens, qui, en leur conſervant la profondeur de leurs ſpéculations, les dépouillent de leur rudeſſe naturelle & engagent par un charme ſecret à ſe livrer à des objets dont la ſeule vue dépouillée de ces mêmes agrémens ne pourroit être qu'effrayante.

Si un changement auſſi avantageux eſt l'ouvrage des Lettres, comme on n'en ſauroit douter, il ſeroit juſte ſoit par intérêt, ſoit par reconnoiſſance, de les favoriſer par toute ſorte d'endroits, & de ſubſtituer à cette rigueur déſeſpérante pour les éleves des Muſes, une critique indulgente qui ne feroit remarquer les défauts qu'avec des tempéramens propres à reveiller l'attention des écrivains & à les exciter à de nouveaux efforts, en leur tenant compte, des beautés par leſquelles ils auroient racheté leurs écarts ou leurs négligences.

Qu'on ne diſe pas qu'il en pourroit réſulter un effet tout contraire, & que cette même rigueur dont ſe plaignent ſi amérement ceux qu'elle regarde de plus près, eſt l'unique moyen de tenir les Auteurs en haleine, & de les empêcher de ſe livrer à une facilité malheureuſement trop féconde. La ſévérité tempérée par la douceur ramene plus naturellement au devoir & rétablit l'ordre; tandis que pratiquée à contretemps elle ne fait que des eſclaves ou des rébelles.

Mais je veux que la ſévérité de la critique ait des fondemens ſolides & qu'elle ne ſoit jamais occaſionée ni par la jalouſie ni par la rivalité: convient-il à tous ceux qui s'érigent en cenſeurs de dédaigner avec hauteur tout ce qui n'eſt pas marqué au coin de la perfection? Qu'un homme d'eſprit, un connoiſſeur qui a fait ſes preuves ſoit difficile & délicat, à la bonne heure; cependant cette délicateſſe même il l'a paye bien cher ſi elle l'empêche de prendre plaiſir à une lecture où il pourroit quelquefois s'amuſer utilement en joignant ſes réflexions à celles de l'Ecrivain. Que le ſort d'un lecteur eſt à plaindre ſi la moindre faute qu'il apperçoit le rebute d'abord; & s'il refuſe d'aller plus loin parce qu'il n'a encore rien trouvé de neuf, rien qui ait été capable d'exciter ſon admiration. L'habitude des mets exquis devient funeſte dès qu'elle dégoûte des alimens naturels & ſimples.

Encore ſi cette délicateſſe exceſſive étoit bornée à ceux qui ſeroient en état de la juſtifier par leurs propres ouvrages; la cenſure alors deviendroit reſpectable quelque rigoureuſe qu'elle fût. Mais les déciſionaires les plus hardis ne ſont ſouvent que d'obſcurs anonymes & des eſprits ſuperficiels.

Ce ſont eux qu'on entend publier de toutes parts que le beau ſiecle de la littérature a diſparu avec celui de Louis le Grand, & que la république des Lettres eſt menacée d'une décadence prochaine. Mais quand ces craintes ou plutôt ces clameurs auroient quelque fondement, quel en ſeroit le fruit, elles ne feroient qu'augmenter le mal, refroidir l'imagination & enchaîner le génie.

La critique exceſſive de ſes propres ouvrages eſt même un inconvénient dans l'empire des Lettres. Il eſt certain que plus un Auteur a de lumieres & de génie, plus il doit ſentir ce qui lui manque pour remplir l'idée qu'il a de la perfection. Or ſi à ſa propre ſévérité il ajoute encore la crainte d'une cenſure étrangere & portée à l'extrême, alors malgré tous les preſtiges de l'amour propre, ou il enſevelira ſes productions dans les ténebres, ou il perdra à les retoucher & à les polir un temps qu'il auroit plus utilement employé à traiter de nouveaux ſujets.

Il en eſt de ces Ecrivains trop difficiles à contenter comme de ce fameux Peintre * au gré duquel ſes tableaux avoient toujours beſoin de nouvelles corrections. Il mit ſept ans à en finir un: Apelle au premier coup d'œil le regarda comme un ouvrage achevé; mais l'ayant conſidéré avec plus d'attention, il jugea que la beauté du travail & l'élégance de la peinture décéloient à la vérité un grand maître, mais qu'un travail ſi recherché ſe faiſoit trop ſentir pour ne pas nuire à l'effet du tableau, qui par là manquoit de naturel & de grace. Tel ſera toujours en effet le ſort de tout ouvrage trop compaſſé & trop ſymmétriſé.

* Protogêne.

Amphora cœpit
Inſtitui, currente rotâ cur urceus exit?

Trop de travail dans une production quelle qu'elle ſoit, l'altere & lui ôte ſa force.

Si quelque choſe pouvoit juſtifier la rigueur avec laquelle s'explique la critique moderne, ce ſeroit la multitude de livres dont la république des Lettres eſt plutôt ſurchargée qu'enrichie ; mais que dans la réforme on épargne les productions utiles quoiqu'elles ne ſoient pas exemptes de défauts, & qu'on ſéviſſe contre celles qui allarmant ſans ceſſe les mœurs, n'ont ſouvent d'autre mérite qu'une éblouiſſante légéreté de ſtyle qui en fait avidement rechercher la lecture, la fécondité de notre ſiecle ne nous ſera plus à charge.

Le remede aux maux cauſés par l'abus des talens doit naturellement partir de l'amour même des Lettres. Il faudroit donc à l'exemple des corps littéraires accueillir favorablement les eſſais qui porteroient avec eux des germes de génie & le caractere de la vertu. Dans ces ſanctuaires inacceſſibles aux jeux frivoles de l'eſprit & à la hardieſſe des opinions, ſi le ſérieux qui y regne n'exclud pas toujours les ſaillies d'une imagination vive & enjouée, les graces n'y paroiſſent du moins qu'avec la modeſtie & la décence qui leur conviennent.

Je n'ai garde cependant de vouloir dépouiller la critique de ſa liberté & de ſes droits ; ſi elle eſt ſagement diſpenſée, la littérature ne peut qu'y gagner ; mais eſt-il juſte de ne rien paſſer aux modernes & d'adorer les anciens ſans reſtriction ? Eſt-ce la jalouſie contemporaine qui métamorphoſe ainſi les objets & ſéduit le jugement ? Quand on ſuppoſeroit que nous devons avoir aujourd'hui l'eſprit plus étendu, plus juſte que nos prédéceſſeurs, parce que nous avons plus de

ſecours dans une infinité d'excellents modeles ; ſeroit-ce une raiſon de ſe rendre inexorable & de cenſurer les nouveaux Auteurs dès qu'ils n'ont pas atteint la perfection où chaque genre d'ouvrage peut être porté.

On dit ſi volontiers que les ſujets ſont épuiſés, qu'il n'y a plus de penſées neuves, que les tours mêmes ſont tellement uſés qu'il ne reſte plus pour préſenter les idées ſous un nouveau jour, que l'heureux choix des expreſſions & l'art délicat de les aſſortir de maniere à en augmenter la valeur. Pour quoi donc par des critiques ſouvent minutieuſes, travailler à ôter à l'eſprit juſqu'à cette pénible & dangereuſe reſſource. Il ſemble en vérité qu'on voudroit en quelque ſorte réduire nôtre ſiecle au ſilence, & le ramener à ces temps d'ignorance & de barbarie qui ont ſi long-temps fait l'opprobre & le malheur du genre humain.

Ecartons un ſoupçon auſſi funeſte : notre littérature incomparablement plus étendue que celle des anciens, nous met à couvert d'une ſemblable révolution. Mais que n'avons nous point à craindre pour la partie qui eſt entiérement du reſſort de l'eſprit, de l'imagination & du goût, ſi dans ce genre on ne veut regarder comme ſupportable que ce qui approche le plus de la perfection ?

Que tout écrivain ſe la propoſe, on ne ſauroit trop l'y exhorter ; mais qu'on ſe reſſouvienne en le jugeant, que les meilleurs ouvrages ſont ceux qui ont le moins de défauts.

On en découvre en effet juſque dans les Auteurs qui nous ſont propoſés comme nos maîtres. Le légiſlateur du Parnaſſe n'en eſt pas lui-même exempt ; il a donné le ton à ſon ſiecle, & l'on

convient généralement que c'eſt l'Auteur qui a écrit avec le plus d'élégance, de juſteſſe & de pureté. On ſait qu'il n'a jamais produit ſes ouvrages au grand jour, qu'après les avoir communiqués à une ſociété d'amis, compoſée de ce qu'il y avoit alors de plus beaux génies; & cependant malgré ces épreuves & les corrections ſans nombre qu'il n'a ceſſé d'y faire juſqu'à ſa mort, peut-on dire qu'il n'y ait rien encore qui ne puiſſe être légitimement repris?

Or ſi la critique peut trouver priſe ſur un Auteur tel que Boileau, qui oſeroit ſe flater d'arriver au degré de perfection qui la réduit au ſilence? Il ſeroit ſans doute auſſi injuſte de vouloir l'exiger des Ecrivains de nos jours, que de ceux de l'antiquité, & il doit nous ſuffire qu'ils en approchent aſſez pour ne pas expoſer leurs productions à un parallele humiliant avec les grands modeles. L'équité & l'intérêt des lettres veulent également que lorſqu'on trouve un fond de génie & des naiſſances de goût dans un éleve des Muſes, on l'anime par des conſeils propres à l'encourager dans la carriere qu'il s'eſt propoſé de parcourir, & que du reſte on ſe fie à lui du ſoin de ſa réputation. L'amour de la gloire l'avertira ſans ceſſe, au milieu même de ſes ſuccès, qu'il doit chaque jour faire de nouveaux efforts pour atteindre à ce point de perfection qui le faſſe triompher de l'envie de ſes contemporains & rende ſes écrits dignes des ſuffrages de la poſtérité.

MÉMOIRE

Sur l'affinage de l'Or au Ciment.

Par Monſieur MESNARD DE LA GARDE.

Lu dans l'Aſſemblée du 16 Mai 1759.

IL n'eſt point de mine qui ne contienne plus d'une ſorte de métal; par mine d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, on entend celles où l'or, l'argent, le cuivre, le plomb prédominent; elles ſont toutes mêlées à un degré différent, & le produit qui en revient par la fonte du minerai, doit être ſoumis à l'affinage ou à la ſéparation, ſi on veut jouir du bénéfice de chaque métal.

Quoique la ſéparation des métaux confondus & mêlés, ne conſiſte que dans l'application méchanique des regles mathématiques de l'équilibre, & que le feu en ſoit l'agent immédiat, on ne ſauroit ſe flatter de réduire à une pratique ſûre cette théorie, du moins pour ce qui concerne la ſéparation exacte de l'or avec l'argent; ces deux métaux tenus long-temps en fuſion à un feu modéré & ſans ébullition, jouiſſent à la vérité du privilege de leur gravité; l'or deſcend au fond du creuſet, & oblige l'argent de ſurnager; mais l'adhéſion eſt trop intime pour qu'il en réſulte une ſéparation totale, il reſte toujours quelques particules d'or au-deſſus de la ligne intermédiaire des deux ſurfaces, & quelques particules d'argent au-deſſous.

C'eſt donc par d'autres voyes qu'il faut procurer cette ſéparation. Parmi les différens peu-

ples qui la tenterent, les Vénitiens en trouverent une au commencement du quatorzieme ſiecle qui a été généralement accueillie ; on la connoît ſous le nom de départ, on n'en fait uſage (il eſt vrai) que dans le cas où l'or fait au plus la quatrieme partie de la maſſe à ſéparer. Cette méthode traitée par différens Auteurs, l'a été en particulier par M. Schlutter; il ſeroit ſans doute avantageux à nos départeurs François, au commerce des dorures, & au bien de la nation en général d'adopter ſa pratique. Le Dictionnaire de l'Encyclopédie en a donné le détail ſous le mot *Départ*.

Pour ne point revenir ſur une matiere ſavamment traitée & qui ſe trouve aujourd'hui entre les mains de tout le monde, nous nous bornerons à ne parler que de la ſéparation ou affinage de l'or au ciment. Cette méthode peu connue en France, n'y eſt point du tout en uſage; cependant les avantages qui en réſultent, devroient la rendre générale, & engager nos affineurs à la pratiquer.

L'or qui fait une des branches principales de notre commerce, ſe tire de différens endroits du Nouveau-Monde. Cadix & Lisbonne en ſont comme les entrepôts, d'où il circule enſuite dans toute l'Europe ; quoiqu'il nous vienne le plus communément ſous les formes de barres, baretons, culots & monnoyes, il en vient auſſi en poudre, & c'eſt celui de la Guinée & de toutes les côtes d'Afrique.

Le titre de ces différens or eſt ordinairement de vingt à vingt-deux carats, l'alliage qui l'accompagne ne permet pas de l'employer tel qu'il eſt dans nos manufactures de galons pour l'uſage deſquels il ne peut être trop pur. Cette loi regarde encore une infinité d'autres ouvrages, &

on la pouſſe juſqu'au ſcrupule pour les eſpeces qui ſont frappées dans les Monnoyes. Cet alliage n'eſt autre choſe que de l'argent & du cuivre, rarement tout l'un ou tout l'autre, mais plus rarement encore en proportion égale ; delà les différentes couleurs de l'or quoiqu'au même titre. L'or pâle ou jaune, eſt celui dans l'alliage duquel l'argent domine ; dans l'or rouge au contraire, le cuivre fait la partie principale de la matiere hétérogene.

Cet or s'affine en enlevant ce qui eſt étranger à ſon eſſence ; la ſéparation s'en fait par deux moyens principaux, l'un par l'antimoine, l'autre par le ciment ; pluſieurs raiſons ſemblent militer en faveur de celui-ci : dans un temps donné on en peut affiner le double & le triple ; l'opération en eſt ſûre & ſans aucun riſque, la ſanté des ouvriers eſt à couvert des exhalaiſons malignes de l'antimoine ; l'argent qu'on retire de l'alliage de l'or, paye tous les frais, & donne quelquefois du bénéfice ; en un mot le déchet inévitable réſultant des deux opérations, eſt moins conſidérable au ciment qu'à l'antimoine.

Ces avantages multipliés doivent décider en faveur du ciment. Auſſi Veniſe, Florence, Rome, Gênes & toute l'Italie, le centre de l'économie, ne connoiſſent point d'autres méthodes pour réduire l'or aux titres reſpectifs de leurs monnoyes ; c'eſt au ciment qu'à Veniſe & à Florence on affine l'or qu'on y frappe en ſequins, eſpece ſi connue par la pureté de ſon or, & ſi recherchée pour le commerce de la Grece, de l'Egypte & de la Perſe.

Le ciment qu'on employe pour l'affinage, eſt un compoſé de trente-quatre parts de briques réduites en poudre, & de treize parts de ſel com-

mun. De ces deux corps étrangers mêlés enſemble, on en fait un nouveau, par le moyen de l'eau douce avec laquelle on l'humecte; le choix de la brique ne doit pas être indifférent. Celles que l'on fait avec la terre, dont les fleuves & les torrens faliſſent leurs eaux, & qu'ils dépoſent dans leur débordemens, ſont très-belles & très-unies, mais nullement propres à notre opération; l'eau en fondant les ſels dont elles ſont naturellement imprégnées, les déſunit, & par-là les prive de leur agent principal; on ne doit donc choiſir d'autre terre que celle qu'on trouve communément par-tout dans les lieux propres à ces ſortes de fouilles & toujours éloignés du lit des rivieres & de leurs bords. A cette premiere attention il en faut ajouter une ſeconde; elle regarde la cuite de la brique, qui pour être parfaite ne demande point d'être vitrifiée; on la prend dans cet état pour en faire moudre ou écraſer à la meule debout, ou bien piler dans des mortiers, une quantité quelconque. On paſſe par un crible fin ce produit, & on s'en ſert au beſoin de la maniere dont nous allons l'expliquer.

Pour commencer l'affinage de l'or, duquel nous ſuppoſons qu'on ait deux à trois cens marcs en barres ou monnoyes, on le fond enſemble pour en faire un titre commun, on coule la fuſion en plaques minces dans des chaſſis de ſable ou de pierres; ces plaques ſont miſes enſuite ſous de grands ciſeaux, vulgairement dits ciſoires, qui les coupe tranſverſalement en petites lames d'environ un pouce & demi de large; delà ces lames paſſent au moulin ou lamnoir, elles s'y allongent, s'y amincifſent à volonté; & ſuivant le plus ou le moins d'étendue & d'épaiſſeur, elles retournent à la ciſoire pour y ſupporter une nou-

velle opération transverſale qui les réduit en lamines. Ces lamines ſont enſuite confiées aux ſoins d'un ouvrier, qui en les amoncelant les unes ſur les autres, les bat ſur l'enclume avec la pane du marteau, pour ne point les élargir & ne les abandonne que lorſqu'il eſt parvenu à les réduire à un quart de ligne d'épaiſſeur ſur ſept à huit pouces de long.

De cette premiere opération ſur l'or, on paſſe à l'employ de la brique pulvériſée dont nous avons parlé. On en met pour cet effet dans une baſſine de cuivre trente-quatre marcs avec treize marcs de ſel commun; on ajoute enſuite à cette compoſition de l'eau de puits autant qu'il en faut pour la réduire à une conſiſtance convenable, de façon qu'en la comprimant avec la main, elle s'uniſſe ſans s'y attacher, à peu près comme fait entre nos doigts le tabac en poudre, qui jouit encore de toute ſa fraîcheur; deux pintes d'eau ou environ ſuffiſent pour donner à la quantité marquée le degré néceſſaire, on froiſſe bien ce mêlange à deux ou trois repriſes, tant pour procurer à toutes ſes parties une égale humidité, que pour diſſiper les petits grumeaux formés ſur la ſurface par la chûte de l'eau.

Il faut être muni de vaſes de terre cuite non verniſſés de forme cylindrique & d'environ quinze à ſeize pouces de haut ſur ſept à huit de diametre; on fait au fond de chaque vaſe avec le ciment un ſol de ſix à ſept lignes d'épaiſſeur, on le couvre de ces petites lamines d'or battu, en les diſpoſant de maniere qu'elles ne ſe touchent que par le côté, on ſaupoudre légérement du même ciment ces lamines, auxquelles on en fait ſuccéder de nouvelles, qui en croiſant les premieres, ſont encore couvertes d'une légere

couche de ciment ; par cette ſtratification continuée le vaſe ſe remplit, & on le termine par une derniere couche de ciment d'un doigt d'épaiſſeur qui affleure exactement les bords du vaſe : chaque vaſe peut contenir dix-huit marcs d'or en lamines avec la doſe du ciment dont nous avons parlé.

Les fourneaux ſervans à l'affinage au ciment ſont de différentes grandeurs : les plus communs & les plus commodes contiennent huit vaſes, quatre de chaque côté ; ils doivent être de briques, leur forme eſt un quarré long dont le foyer doit avoir trois pieds ſix pouces ſur deux pieds dix, & un pied cinq pouces d'élévation juſqu'à la naiſſance de la voûte, elle doit être très-inclinée & preſque parallele au foyer. Le cendrier n'en eſt ſéparé que par des briques mâçonnées de chan à deux pouces de diſtance les unes des autres, & qui forment dans toute la longueur une eſpece de grille de huit à neuf pouces de large. Sur le devant du fourneau ſont deux ouvertures l'une ſur l'autre, de dix pouces de haut ſur huit de large ; la ſupérieure répond au foyer & ſert à y introduire le feu & le bois, l'inférieure ſert non-ſeulement aux uſages du cendrier, mais encore à donner à l'air une libre iſſue au travers de la grille. A chaque côté de la voûte dans le fond du fourneau on pratique deux ſoupiraux de trois pouces de diametre, dont l'uſage eſt d'y attirer la flamme & la fumée ; on laiſſe au milieu de la voûte une ouverture de quatorze pouces de long ſur douze de large. C'eſt par là qu'on introduit l'or cimenté dans le foyer, & qu'on place les vaſes de chaque côté de la grille ſur deux rangs de briques diſpoſés à les recevoir. Il eſt eſſentiel que ces vaſes ſoient iſolés, &

qu'entr'eux & les parois intérieures du fourneau; il y ait au moins un pouce de diſtance, afin que la flamme puiſſe circuler librement en tout ſens, on met un couvercle de terre cuite ſur chaque vaſe, on ferme le trou de la voûte avec une pierre ou un carreau de terre fait exprès, on lutte bien les jointures & on allume le feu.

Le bois dont on ſe ſert, doit être ſec, & en petites buches coupées de la longueur du fourneau, en les plaçant ſur la grille, elles brûlent dans toute leur longueur, & chauffent également tous les vaſes; d'abord le feu doit être modéré, & pendant les 8 à 9 premieres heures, une buche de trois pouces de diametre ſuffit pour l'entretenir; par la ſuite on l'augmente juſqu'à deux & quelques fois trois, mais jamais quatre à la fois; les buches ni le charbon ne doivent pas toucher les vaſes; il ſuffit qu'ils ſoient affectés de la flamme ſeule, au point même qu'elle ne réduiſe point en fuſion les matieres contenues.

Après quarante-ſix, ou quarante-huit heures de feu réglé, & conduit ſur ce principe, l'or doit être à ſa perfection; mais pour s'en aſſurer, on ouvre un des vaſes, on en tire quelques lamines, & on fait l'eſſai; ſi le métal eſt au titre déſiré, on ceſſe le feu, s'il n'y eſt pas encore, on le continue à proportion de ce qu'il y manque, & on ne tarde pas de l'amener au point qu'on demande.

Une heure ou deux après que le feu eſt éteint, on débouche la voûte, & dès qu'on peut ſupporter la chaleur du fourneau, on en retire tous les vaſes qu'on renverſe ſur une table deſtinée à cet uſage. L'or ſe ſépare facilement d'avec le ciment, on le fond au creuſet, & on le coule en lingots, culots ou plaques, relativement au beſoin qu'on en peut avoir.

Il ne faut pas ſe flatter de pouvoir retirer par cette premiere opération, tout le grain de fin de l'or mis à l'affinage; l'alliage ne ſe ſépare pas ſans en entraîner une portion, qui va juſqu'à cinq à ſix onces par cent marcs, & qui reſte confondu dans le ciment qui a ſervi à l'opération, on l'en retire par la voye du lavage au tourniquet, en y paſſant à l'ordinaire le ciment ſur le mercure. Ce diſſolvant s'incorpore & s'unit à toutes les parties métalliques qui tombent ſur ſa ſurface, au point qu'il en perd ſa liquidité, en s'amalgamant ſous la conſiſtence d'un fromage mol; on le comprime alors dans une peau de chamoix au travers de laquelle il s'échappe en partie, le ſurplus reſte uni aux particules du métal & forme avec elles un corps d'autant plus ſolide que la compreſſion a été forte.

On réduit ce corps en morceaux, on les met dans une cornue ou matras de terre non verniſſée; on place cette cornue ſur un fourneau, ou même à terre, mais de maniere que le bec qui doit être recourbé tombe au fond d'une terrine pleine d'eau diſpoſée à le recevoir; on allume un feu de charbon ſur la cornue. Le feu contraint le mercure à fuir les parties métalliques, il s'échappe en vapeurs par le col de la cornue, & à peine ce minéral touche-t-il le niveau de l'eau qu'il reprend ſa premiere forme, il ſe condenſe, & tombe au fond, d'où on le retire pour l'employer à de nouvelles opérations.

On caſſe enſuite la cornue dans laquelle on trouve une chaux métallique contenant l'or & l'alliage reſtés au ciment dans l'affinage. On fond cette chaux au creuſet; on en ſoumet le produit au départ, & le réſultat de toutes ces opérations bien faites, eſt tel que l'or perdu & réputé dé-

chet, ne paſſe point un grain par once ſur la quantité miſe en affinage; l'argent qu'on retire de l'alliage de la même quantité eſt d'environ huit deniers par marc, ce qui fait ſur cent marcs d'or affinés plus de quatre marcs d'argent fin, dont le produit eſt plus que ſuffiſant pour payer tous les frais.

S'il falloit juſtifier par des preuves ſolides tout le détail de cette méthode, on pourroit aſſurer que ce n'eſt point ſur des notions vagues ou incertaines, ni ſur des conjectures raiſonnées, que nous nous ſommes propoſé d'en parler; une pratique conſtamment ſuivie ſur ce point de la métallurgie, & une multitude d'expériences par nous faites, pendant plus de dix ans ſur pluſieurs milliers de marcs d'or, ſeroient ſans doute des témoins irréprochables, & ſur la foi deſquels nous ne balançons point à conſeiller l'affinage de l'or au ciment par préférence.

DISCOURS
HISTORIQUE
SUR LES DRUIDES.

Par Monſieur DREUX DU RADIER, Aſſocié à l'Académie.

Lu dans l'Aſſemblée publique du 4 Mai 1757.

LE premier ordre des différens peuples qui formoient la nation Gauloiſe étoit compoſé des Druides, qui réuniſſoient en eux le ſacerdoce & la magiſtrature, la ſuprême police & le caractere légiſlatif : le ſecond comprenoit les Chevaliers ou ceux à qui la naiſſance, la valeur, le pouvoir & les richeſſes donnoient les premiers rangs à la guerre où les Gaulois s'exerçoient continuellement. Le troiſieme compoſé des plébéiens ſe diviſoit en pluſieurs claſſes, qu'on peut réduire à celle des Ecuyers ou clients de la haute nobleſſe, ſoldats ou vaſſaux du ſecond ordre, & mercenaires : je n'ai en vue que le premier ordre.

Quoique Pline ne nous donne que comme une conjecture l'étymologie du nom de Druide du grec Drus, chêne, ou en général toute ſorte d'arbres, ſon autorité a fixé bien des ſavans. Le célebre Cambden ne l'a pas même rejettée quoi qu'il en donne lui-même une autre tirée de l'ancien Saxon *Dry* ; c'eſt-à-dire, Mage, ce que Pline lui-même paroît indiquer en diſant que les Gaulois donnoient le nom de Druides à leurs Mages. Un moderne très-éclairé feu M. Freret, a penſé

comme Vinet & Hotman guidés par Strabon, que c'étoit une erreur de chercher chez les Grecs la dénomination d'une partie d'un peuple qui avoit long-temps exiſté ſans avoir eu rien de commun avec la Grece, & il fait venir le nom de Druide du Breton ou du Gallois *Dru-ir*, parler de Dieu: d'autres ont prétendu en trouver l'origine dans une ſource à peu près la même; c'eſt-à-dire, dans l'Allemand Druis, qui revient à l'ancien Breton *Truvis*, Docteur de la vérité. Après des étymologies ſi vraiſemblables & priſes dans la langue même des Druides, falloit-il recourir à l'Hébreu & chercher la ſource de leur nom dans le mot *Deruſſim* ou *Druſſim*, qui ſignifie ſpéculateurs?

Quoiqu'il en ſoit, l'antiquité de nos Druides ſe perd dans celle des temps. Ariſtote cité par Diogene Laerce les fait les premiers Auteurs de la Philoſophie, ainſi que les Mages en Perſe, les Caldéens à Babylone & dans l'Aſſyrie, & les Gymnoſophiſtes dans les Indes. Ceux qui prétendent que les anciens Anglois ſe ſervoient de la même langue que les premiers Gaulois, ont auſſi ſoutenu que les Druides tiroient leur origine des Iſles Britanniques. Une de leurs raiſons eſt qu'on y voit encore un endroit connu ſous le nom de *Pierres des Druides*. Mais, comme nous l'obſerverons, les Druides n'ont-ils pas pu pénétrer en Angleterre long-temps après leur établiſſement dans les Gaules? N'avons nous pas auſſi une ville très-connue ſous le nom de Dreux, que quelques Auteurs ont appellé *Druis*, & un lieu appellé *Drie*, à la ſource de la petite riviere d'Andrée, à laquelle ce lieu a donné le nom? Un de nos plus ſavans antiquaires, M. l'Abbé Lebeuf, a même penſé que Drie en Bourgogne étoit pour nos Druides, ce que Dreux étoit pour le pays Char-

train. Mais d'un autre côté eſt-il bien ſûr que Dreux & Drie ayent été l'ancien domicile des Druides ? Céſar ni Strabon ne parlent ni de l'un ni de l'autre de ces endroits. L'appellation de *Druidum oppidum*, eſt l'ouvrage des modernes, fondés ſur une tradition incertaine. On ne voit point la ville de Dreux ainſi nommée dans des monumens fort anciens. Les Auteurs & les chartres des douze, treize & quatorzieme ſiecle que j'ai lues, l'appellent tantôt *Drocum*, tantôt *Drocas*. Peut-être la véritable étymologie eſt-elle dûe à quelque Prince du nom de *Drogo* qu'on a toujours rendu par celui de Dreux.

Une autre preuve plus impoſante alléguée par ceux qui font les Druides originaires des Iſles Britanniques, eſt tirée des commentaires de Céſar. *On croit* dit-il, *que la doctrine des Druides paſſa de la Bretagne, dans la Gaule.* Si Céſar a prétendu parler de la Bretagne Angloiſe, & non de la nôtre à qui nous donnons le nom d'Armorique, à l'exemple des Gaulois qui donnoient ce nom générique à tous les pays voiſoins de la mer, Céſar s'eſt certainement trompé ; mais il s'eſt menagé une excuſe en ſe ſervant de l'expreſſion *on croit*, qui annonce un doute hiſtorique, & cela affoiblit bien ſon témoignage. Pline fait bien ſentir qu'il ne penſoit pas, que la doctrine des Druides fût originaire de la Bretagne Angloiſe, lorſqu'il dit en parlant de la magie, qu'elle a traverſé l'Océan & qu'elle étoit déjà connue & pratiquée en Angleterre. Tacite décide encore la choſe plus préciſément dans la vie d'Agricola. Il y examine quels ſont les peuples qui ont les premiers pénétré en Angleterre, & il ſe détermine en faveur des Gaulois, fondé ſur la parité de culte, de pratiques

religieuſes, de langage & de caractere dans les deux peuples qui ne différent, dit-il, qu'en ce que les Gaulois amollis par la paix, ſont moins féroces que les Bretons. Céſar lui même nous apprend que *Diviaticus* maître du Sueſſonnois, le devint de l'Angleterre. Il ajoute qu'il s'informa ſans ſuccés dans les Gaules, des mœurs des Bretons Anglois. Si les Gaulois leur euſſent dû leurs Druides, & avec eux la religion, les loix & les ſciences, les Gaulois auroient-ils été à cet égard dans une ſi profonde ignorance. Ajoutons à ces autorités celle d'Auſone à qui nous devons tant de découvertes ſur nos antiquités; en parlant de *Phébitius*, l'un des profeſſeurs dont il nous a tranſmis l'éloge, il le dit iſſu du ſang des Druides, originaires de la Bretagne Armorique. Que conclure de toutes ces preuves, ſi non que Céſar n'a entendu parler que de la Bretagne Gauloiſe, ou que s'il a eu l'Angleterre en vue, il s'eſt mépris?

Les endroits où les Druides exerçoient leurs fonctions & rendoient leurs oracles, étoient des bois épais, de vaſtes & ſombres forêts. *Nemora alta, remotis incolitis lucis*, dit Lucain, conforme à tous les anciens. Il y avoit une ſaiſon particuliere de l'année deſtinée à leurs aſſemblées: Céſar indique ces ſéances ſur les frontieres du pays Chartrain dans un bois conſacré. Quelques uns ont avancé que c'étoit à Chartres même, mais ils ſe ſont trompés: les textes de Céſar & de Lucain démontrent l'erreur. S'il m'étoit permis de hazarder quelque conjecture, je dirois que le canton dont parle Céſar, eſt le petit pays de *Thymerais*, entre Chartres, Verneuil & Dreux, & ſur les frontieres du pays Chartrain. Le Thymerais doit ſon nom à un lieu voiſin appellé en-

core aujourd'hui *Thymer*, & dans les chartres des onze & douzieme ſiecles que j'ai ſous les yeux, *Caſtrum de Thymaro*. Dans l'ancienne langue Celtique ou Bretonne *Thy* ſignifie *maiſon, habitation*; le mot *mer* ou *mar* eſt un autre terme purement Gaulois qui ſignifie *chef, ſupérieur, plus grand, major*. Delà tant de noms Gaulois avec la terminaiſon *en mer* ou *mar* : Viridomer, ſuemer, condomer, ingomer, valdemer, theodemer, gothymer, Richimer. Ainſi Thymer n'offre à l'eſprit que maiſon, manoir principal, chef-lieu. Le Thymerais eſt un canton tout rempli de bois & de bruyeres, par-là très-propres aux myſteres ténébreux des Druides, & il ſe trouve préciſément dans l'endroit indiqué par Céſar. Le Thymerais eſt ma patrie, & peut-être que le deſir de la décorer par quelque monument illuſtre, me fait trop pencher vers ces vraiſemblances : cependant le patriotiſme ne m'aveugle pas au point de donner pour certain ce qui n'eſt qu'une conjecture qu'on peut adopter ou rejetter ſans faire tort à ce qu'il y a de décidé dans l'antiquité.

Les Auteurs donnent aſſez communément le nom de Druides, non-ſeulement aux Prêtres, aux Sages, aux Philoſophes Gaulois ; mais aux Devins, aux Chantres, aux Poëtes de la nation. Il ſemble que le nom de Druides devoit renfermer tous les talens, tous les mérites, toutes les plus importantes fonctions. On les diſtingue pourtant quelquefois. Suivant Feſtus le titre de Barde appartenoit ſpécialement à ceux qui chantoient les louanges des Héros. C'eſt ſuivant l'Auteur cité, un mot purement Gaulois. Diodore de Sicile diſtingue bien préciſément les *Bardes* ou Poëtes d'avec les Philoſophes & les Théologiens. Lucain

diſtingue auſſi les Druides qu'il fait préſider aux ſacrifices, d'avec les Bardes auxquels il donne l'emploi de célébrer les belles actions des Héros Gaulois. L'idée que les Auteurs donnent de ces Bardes & en particulier Ammien Marcellin, approche fort de celle qu'on doit avoir de nos anciens Troubadours, Trouveres ou Chanteres. Comme ces derniers, les Bardes ſuivoient les grands Seigneurs, chantoient leurs louanges, joignoient le ſon des inſtrumens à leurs voix, & ſavoient les occuper agréablement. Peut-être le mot de *Troubadour* eſt-il un dérivé du mot *Bardes* ou *Bard* : cette finale qui ſe trouve dans quantité de noms Gaulois, tels que Dagoberd, Sigeberd, Roberd, ne ſignifient en langue Celtique autre choſe que Poëte hiſtorique, Poëte victorieux, Poëte célebre. Comparés aux Poëtes & Muſiciens Grecs & Romains, ces Bardes paroiſſoient groſſiers & ſtupides à Rome : delà le mot de *Bardus* pour dire un fou, un impertinent.

Strabon diſtingue les Bardes d'avec les Devins & ceux-ci d'avec les Druides; « *ils ont*, dit-il, » *en parlant des Gaulois*, leurs Devins pour qui » ils ont beaucoup de reſpect. Ces Devins » qui s'occupent de l'art des augures & des pré» dictions : tout ce qu'ils annoncent, eſt reçu avec » une parfaite ſoumiſſion, ſur-tout lorſqu'il s'agit » de quelque délibération importante. » Mais Céſar prouve l'inutilité de cette diviſion en attribuant la divination aux Druides, qui, dit-il, étoient les interpretes ſacrés des Gaulois. Nous liſons dans Strabon le cruel cérémonial qu'ils obſervoient dans leurs divinations. Ils frappoient d'un couteau ſur le dos d'un homme, dont l'agitation & les mouvemens leur ſervoient de regle

On peut joindre au témoignage de Céſar ce que dit Ciceron de Diviaticus, Druide Bourguignon, qui ſe donnoit lui-même pour fort intelligent dans la connoiſſance de la nature & dans la divination fondée ſur les augures & ſur les conjectures. Les Druideſſes, *Druiades* dont parle Lampridius dans la vie de Severe, & Vopiſcus dans celle d'Aurelien & de Numérien, faiſoient la profeſſion de Devineresſes dans les Gaules & en Allemagne. Il n'y avoit donc aucune différence réelle entre les Druides & les Devins, ou ce que les Romains appelloient augures & aruſpices.

Le nom de Mages que Pline donne aux Druides, fut peut-être d'abord un titre d'honneur qui caractériſoit leur ſageſſe & leur intelligence dans les choſes divines & humaines. Mais ces Mages, comme ceux des autres nations livrées à l'idolâtrie, devinrent bientôt des Magiciens, des gens qui crurent par de folles & ténébreuſes pratiques conjurer les maux qui aſſiégent la nature, & procurer aux hommes des jours plus heureux. Ils employoient ces ſupertitieuſes pratiques ſur-tout dans leurs divinations & dans leur médecine qui devenoit par-là une partie de la religion. La maniere myſtérieuſe dont ils cueilloient une eſpece de ſabine, que Pline appelle *ſelago* & une autre herbe qu'il appelle *ſamolon*, eſpece de mouron ou creſſon ſauvage, & leurs traditions ſur les œufs de ſerpent, en ſerviroient de preuve, ſi l'on pouvoit ignorer les cérémonies avec leſquelles ils coupoient le guy. Cette plante à laquelle ils attribuoient des vertus merveilleuſes étoit eſſentielle dans les opérations magiques. Apulée en fait foi d'après le Poëte Lælius dont il cite des vers où les mots *aureæ ilices* ne peuvent s'entendre que du guy dont la couleur

reſſemble à celle de l'or, lorſqu'il eſt en maturité. On a prétendu avec beaucoup de vraiſemblance que Virgile dont l'érudition égaloit le génie, a emprunté de la théologie des Druides ce qu'il dit du rameau d'or que la Sybille indique à Enée pour ſe faire introduire dans les enfers, & qu'il a embelli ſon poëme de ce point de la magie Gauloiſe. Quoique cette opinion ne ſoit pas univerſelle, il faut avouer que plus on lit les beaux vers où Virgile décrit ce rameau, le lieu où il naît & ſes propriétés, plus on eſt diſpoſé à croire que le Poëte a eu le guy de nos Druides en vue.

La vénération des Gaulois pour leurs Druides étoit ſans bornes; auſſi réuniſſoient-ils toutes les qualités propres à s'attirer le reſpect d'un peuple ignorant & féroce. Ils étoient les arbitres de la religion & des loix, ſeuls dépoſitaires des arts & des ſciences qu'ils enveloppoient encore de myſtérieuſes ténebres pour en écarter le reſte des hommes, ils exerçoient ſeuls la magiſtrature, ils ſe donnoient pour les oracles de la nation, & à leur culte cruel & impie ils joignoient des cérémonies effrayantes que couvroient les ténebres & l'horreur.

Delà cet indigne empire qu'ils étendoient indiſtinctement ſur tout ce qui n'étoit pas de leur ſecte: ils jugeoient deſpotiquement de toutes les conteſtations, ils infligeoient les peines, régloient les récompenſes, ils s'établiſſoient enfin les chefs de tout gouvernement religieux, militaire, civil & politique.

Leur nombre n'étoit point limité. Céſar dit qu'il égaloit celui des Chevaliers ou de ceux qui ſe deſtinoient à la guerre. Un préjugé ſingulier, & qui prouve bien la profonde ignorance ou vivoient ces peuples, augmentoit encore ce nom-

bre prodigieux. Les Gaulois s'imaginoient que plus il ſe trouvoit de Druides dans un canton, plus l'abondance & la fertilité du terroir y étoient grandes.

Ce grand corps avoit un chef dont l'autorité étoit ſuprême. Après ſa mort celui qui étoit du rang le plus diſtingué, lui ſuccédoit, & s'il ſe trouvoit pluſieurs contendans, le chef étoit élu à la pluralité des voix. Il arrivoit quelquefois que les concurrens en venoient aux armes & décidoient leurs prétentions par la force.

La philoſophie des Druides ſe diviſoit comme celle des Grecs en métaphyſique, en phyſique & en morale : l'art méthodique du raiſonnement ou la logique, n'entroit point dans le plan de doctrine des premiers Philoſophes, ou du moins on n'en faiſoit point une étude particuliere & ſéparée des autres parties de la philoſophie. Les Druides enſeignoient l'immortalité de l'ame, & cette vérité auſſi ancienne que le monde, s'étoit conſervée chez eux ſans la moindre altération; auſſi les regardoit-on comme les premiers qui l'euſſent enſeignée aux hommes. Leurs cérémonies funebres toutes barbares qu'elles étoient, ſuppoſoient la créance de ce dogme. Ils inhumoient leurs morts avec leurs armes, leurs habits, leurs chevaux, les meubles qu'ils avoient afectionnés & même, *quod dictu horrendum*, avec pluſieurs de leurs amis & de leurs protégés vaſſaux. Rien de plus ordinaire que de voir ces derniers ſe dévouer à la mort pour vivre avec leurs patrons dans un autre monde & pour leur rendre les ſervices qu'ils leur rendoient dans celui-ci. Un des principes des Druides connus du peuple, dit Pomponius Mela, étoit une autre vie *ad manes* : c'eſt-à-dire, dans un lieu de plaiſir ou dans

un lieu de tourment. Peut-être comme les Platoniciens, donnoient-ils à l'ame, après la mort du corps, une eſpece d'enveloppe tout-à-fait ſemblable au corps, & qui en conſervoit entiérement les traits & l'extérieur, mais d'une matiere ſi épurée & *ſi ſubtile* qu'elle n'étoit pas ſujette au tact. C'eſt ce qu'ils appelloient *manes*, ombres: c'eſt auſſi de ces enveloppes Aërienes & déliées dont parle Virgile dans la rencontre d'Anchiſe & d'Enée aux enfers.

Ter fruſtrà comprenſa manus effugit imago,
Par levibus ventis, volucrique ſimillima ſomno.

Cette nouvelle vie dans un nouveau corps, dans une nouvelle région, eſt peut-être ce qui a fait croire que les Druides croyoient à la métempſicoſe de Pithagore. Céſar, Lucain, Diodore de Sicile leur attribuent cette opinion; mais ici Diodore eſt peu exact ſur les vraies ſources de cette doctrine, & Lucain n'eſt évidemment que le copiſte de Céſar: or Céſar occupé comme il l'étoit de ſes conquêtes & ſûrement plus redouté que chéri des Druides, aura-t-il eu le temps & les moyens d'approfondir une philoſophie dont le ſecret & le ſilence fermoient toutes les avenues.

Car à l'exception de la doctrine de l'immortalité de l'ame qu'ils ne pouvoient cacher au peuple, parce qu'il en étoit inſtruit auſſi-bien qu'eux, tous les autres points de leur philoſophie étoient tenus fort ſecrets. On n'étoit initié dans leurs opinions qu'après vingt ans d'étude. Non-ſeulement ils donnoient leurs leçons de bouche, ſans rien écrire, ni permettre qu'on écrivit rien; mais c'étoit dans des antres, dans de ſombres forêts

qu'ils tenoient leurs écoles. Cette maniere d'enſeigner étoit commune chez les anciens peuples, & ſi l'on eût voulu conſerver aux ſciences le mérite impoſant du myſtere & les rendre plus vénérables, il n'eût pas fallu la changer. Nos Druides prenoient encore une autre précaution pour donner plus d'éclat aux ſciences : ils n'y admettoient que des perſonnes d'un rang diſtingué & qui par elles-même relevoient la dignité des ſublimes connoiſſances auxquelles ils étoient initiés.

Les Druides apprenoient à leurs éleves une grande quantité de vers qui contenoit tout le ſecret de leur doctrine. C'eſt ce qu'ont fait après eux Parmenide, Meliſſe & Empedocle en Grece; mais par le mot de vers, (verſus) employé par Céſar & les autres Auteurs qui ont parlé des Druides, faut-il entendre un diſcours meſuré & aſtreint aux loix de la proſodie ? Ou bien n'étoit-ce que des maximes compriſes dans un certain nombre de mots & de phraſes à qui nous donnons le nom de verſet ? Hotman eſt de ce dernier avis, quelques autres l'ont ſuivi; mais je ne ſaurois y accéder. La poëſie chez tous les peuples eſt auſſi ancienne que les peuples mêmes, elle a un tour d'expreſſion vif, ſerré & dès-là très-propre à ſoulager la mémoire. D'ailleurs les vers étoient chantés par les Bardes, ces Bardes regardés comme Poëtes par tous les hiſtoriens. Le mot de *carmina*, (*fudiſtis carmina Bardi*) employé par Lucain, le ſens naturel du texte de Céſar, tout cela conduit à une véritable poëſie.

Le culte barbare des Druides devoit à la longue déſabuſer les peuples & amener la chûte de ces monſtrueux Sages. Leurs ſacrifices étoient ſouvent enſanglantés par des victimes humaines,

Quand il leur manquoit des coupables à immoler aux Dieux, ils égorgeoient ſouvent des innocens. Auguſte fut le premier qui défendit l'uſage de ces ſacrifices horribles *à tout citoyen Romain*; mais en renonçant au droit de *citoyenneté*, les Druides purent encore ſous ſon regne ſuivre leurs anciennes coutumes, & il ne faut pas douter que la plupart n'ayent pris ce parti. Point de peuple en effet plus éloigné d'adopter les maximes des autres que les Gaulois. *Les autres nations*, diſoit d'eux Ciceron dans la cauſe de Fontéius, *prennent les armes pour leur religion, les Gaulois les prennent contre la religion de tous les autres peuples.*

Tibere alla plus loin qu'Auguſte. L'an de Rome 658 parut un Senatus-conſulte qui défendit de ſacrifier aux Dieux des victimes humaines.

L'Empereur Claude, ſuivant Suetone, ſuivit cet exemple, *Druidarum religionem*, dit-il, *apud gallos diræ immanitatis, & tantum civibus ſub Auguſto interdictam, penitus abolevit.*

Ces loix continuellement portées contre les Druides donnoient de vives atteintes à leur crédit. Les uns obéiſſoient à la loi, les autres trouvoient un milieu entre leur attachement à leur culte ſanguinaire & l'obéiſſance : au lieu d'immoler des hommes, ils ſe contentoient de les approcher de l'autel & verſoient ſur eux du ſang d'un animal, au rapport de Pomponius Mela. Ceux qui ne prirent ni le premier ni le ſecond parti, allerent dans le fonds des forêts & des antres, cacher avec leurs partiſans, leur rage & leur zele affreux.

Sous l'empire de Neron, il reſtoit encore des traces des ſacrifices humains des Druides dans les forêts de la Bretagne, & Porphire fait honneur à l'Empereur Adrien de l'anéantiſſement total de ces ſacrifices,

Les Druides trouverent leur fin dans l'abolition de ce culte impie. Quelques efforts qu'ils fiſſent pour ſe maintenir, ils perdoient inſenſiblement l'eſtime des peuples. L'introduction des loix & de la police Romaine dans les Gaules fit perdre aux Druides la qualité de magiſtrats; ils ceſſerent d'être les ſeuls théologiens, les ſeuls phyſiciens, les ſeuls médecins, les ſeuls aſtronomes, par l'établiſſement des écoles qui ſe multiplierent; ils ne conſerverent de leur ancienne ſplendeur que le titre de Mages ou plutôt celui de Magiciens.

Les Druideſſes ſubſiſterent plus long-temps que les Druides, qui ſe laſſerent enfin d'un nom auquel on n'attachoit que de la haine & du mépris. Lampridius parle des Druideſſes ſous le regne d'Alexandre: ſuivant Flavius Vopiſcus, Aurelien les conſulta; on prétend même que ce fut une Druideſſe qui prédit à Dioclétien ſon élévation à l'Empire.

Mais ce que n'avoient pu faire ni les loix des Empereurs, ni les décrets du Sénat pendant environ 400 ans, fut le fruit de la morale pure & lumineuſe de Jeſus-Chriſt. La prédication des Sts. Evêques du quatrieme & du cinquieme ſiecle, détruiſirent les reſtes malheureux des Druides & des Druideſſes dans les Gaules. Trophyme premier Evêque d'Arles fit entiérement diſparoître l'horreur des ſacrifices humains dans ces contrées. Les noms de Druides & de Druideſſes ayant été anéantis, ne furent remplacés que par les noms vils, les titres odieux & mépriſables de *Négromans* & de *Sorciers*.

Tel fut le ſort du premier ordre de la nation la plus redoutée des Romains, & chez laquelle les Druides ſous les noms impoſans de ſages &

de ſavans, avoient envahi tous les genres d'autorité ; Prêtres impies ils avoient rencheri ſur toutes les pratiques inſenſées de l'idolâtrie & l'avoient conduite au comble de l'horreur. Quels oracles, quels arbitres de la religion, quels légiſlateurs ! l'erreur leur donna l'être & les fit long-temps reſpecter ; la vérité & ſa lumiere victorieuſe des ténebres, les fit rentrer dans le néant.

CONSIDÉRATIONS

Sur l'Impôt & ſur les objets qui doivent y contribuer.

Par Monſieur GASTUMEAU.

IL ſemble que pour fixer tout d'un coup le vrai fonds qui dans un Etat doit contribuer à l'impôt, il ne ſeroit queſtion que de s'accorder ſur un principe, qui eſt, que le ſujet doit au fiſc tout ce qu'il peut lui donner ſans nuire à ſa ſubſiſtance. Ce n'eſt en effet que ſur le ſuperflu que doit porter l'impôt, & aucun Etat au monde n'a formé ni pu former d'autre fonds de ſubſides, que celui qui ſe trouve entre les mains du Sujet, ſa ſubſiſtance prélevée : puiſque le premier beſoin d'un Etat eſt la vie des ſujets.

Cela ſuppoſé, il ne s'agit plus d'examiner par quelles voies ce ſuperflu eſt entré chez le contribuable ; il ſuffit qu'il s'y trouve, pour que le fiſc ait droit d'en appliquer une partie aux beſoins publics.

C'eſt ſur ce principe qu'Horace peignant les beaux jours de Rome, montre les ſources de ſa grandeur dans la parcimonie des ſujets, qui contens de peu, avoient toujours de quoi fournir abondamment aux beſoins de la République : *privatus illis cenſus erat brevis, commune magnum.* L'un eſt la ſuite de l'autre : plus les ſujets d'un Etat ſont laborieux & économes, plus il a de reſſources, parce que le ſuperflu de chaque particulier étant l'unique fonds des revenus publics, ce ſuperflu augmente toujours en raiſon de la ſobriété & de la modération du peuple.

C'eſt la terre qui fournit toute la ſubſiſtance aux hommes ; mais elle ne l'accorde qu'à leurs travaux. Les laboureurs tirent de ſon ſein le blé qui doit les nourrir, & les matieres premieres, qui ſous la main de l'artiſan, prenant de nouvelles formes, ſerviront à les vêtir. Les dons de la terre & les travaux des hommes ſont donc les deux ſources où ils puiſent la vie, & par conſéquent les vrais objets qui pour eux ont une valeur digne d'être miſe à prix.

Ces valeurs par elles-mêmes ne ſeroient cependant jamais impoſables, ſi elles ne fourniſſoient aux hommes que le pur néceſſaire ; mais comme par une diſpoſition de la Providence qui a voulu pourvoir aux beſoins de ceux qui ne peuvent prendre part aux travaux de l'humanité, le travail d'un ſeul homme ſuffit pour en faire ſubſiſter un ou deux autres avec lui, le ſalaire des peines excéde toujours les beſoins, & c'eſt de cet excédant que, dans toutes les conditions, l'économie compoſe, à la longue, l'aiſance & les douceurs de la vie qu'on appelle leur fortune.

Le laboureur eſt à cet égard dans la même poſition que l'artiſan : le genre de la profeſſion n'y fait rien : il n'eſt queſtion que de ſavoir ſi l'un & l'autre ont véritablement par leurs propriétés ou leurs travaux, ou par tous les deux enſemble, au delà de ce qu'il faut pour leur ſubſiſtance.

Mais dans ce ſyſtême, l'impoſition du fiſc tombe indirectement ſur les travaux & l'induſtrie des hommes, & il ſemble que ſuivant l'opinion d'un Auteur infiniment reſpectable, *tout ce qui eſt travail eſt néceſſairement & indiſpenſablement immune.* *

* Théorie de l'Impôt, pag. 182 de l'éd. *in*-8°.

A Dieu

A Dieu ne plaiſe que j'entreprenne de m'écarter quant au fonds des choſes, des ſentimens d'un ſi grand homme, à qui l'humanité ſera à jamais redevable des belles lumieres dont il ne ceſſe de l'éclairer. Tout ce qu'il dit de l'immunité de la ſubſiſtance, ſont des vérités trop cheres au cœur, pour être miſes un ſeul moment en doute; mais la ſeule ſubſiſtance abſorbe-t'elle donc le produit entier des travaux? Entraîné par la force de ſes nobles penchans vers tout ce qui intéreſſe le bonheur des hommes, auquel il craint toujours qu'on ne donne quelque atteinte, cet illuſtre Auteur a été porté à croire que le ſalaire de l'ouvrier devoit être tout entier réſervé pour ſa ſubſiſtance, qu'il ne pouvoit y trouver rien de plus, & que dès-là c'étoit un fond ſacré dont il n'étoit pas permis de détourner la plus petite partie. Mais heureuſement il s'en faut bien que les choſes ne ſoient ainſi. Il n'eſt point d'homme de quelque condition qu'il ſoit, qui par ſon travail & une économie proportionnée à ſon état, ne puiſſe ſe réſerver quelque choſe au delà du néceſſaire phyſique. Croiroit-on que dans les profeſſions les plus voiſines de l'indigence, jamais ou preſque jamais on ne tombe dans la miſere que par défaut de conduite; ce qui montre bien la vérité de cette maxime du Cardinal de Richelieu, *qu'il n'y a de malheureux que les imprudens.*

Mais ſi cela eſt vrai pour cette claſſe d'hommes qui n'a pour reſſources que ſes bras, combien l'eſt-il plus pour tous ceux qui multiplient leurs ouvrages à l'aide des animaux & des machines, ou qui par leur adreſſe & leur intelligence donnent un plus grand prix à tout ce qui ſort de leurs mains? Un colon qui à la tête d'un

grand attelier exploite quatre charrues ; un ouvrier qui exécute preſque tous ſes ouvrages par la force du vent ou des eaux ; un artiſan qui par la ſupériorité de ſes talens quadruple le prix des matieres qu'il met en œuvre ; de tels ouvriers ont-ils beſoin de tout ce qu'ils gagnent pour vivre ? Et n'eſt-il pas évident que ſi la maſſe de leurs travaux étoit totalement affranchie, l'Etat perdroit une de ſes principales reſſources ? Je ne parle point de tous ceux qui s'occupent des arts libéraux ; on ſait ce qu'en proportion des talens & du ſavoir, ils retirent du public qui les employe.

Du reſte, cette ſuppoſition que chaque homme peut ſe procurer par ſon travail une ſorte d'aiſance relative à ſon état, à raiſon de laquelle il doit être ſoumis à l'impôt, paroît avoir été admiſe chez toutes les nations policées. Tout citoyen Romain payoit un cens à la République, & il y a apparence que dans tout l'Empire on n'en affranchiſſoit pas les conditions les plus pauvres, puiſque Jeſus-Chriſt l'a payé pour lui & pour St. Pierre, en reconnoiſſant même publiquement la juſtice de l'impoſition.

Il y a donc un vrai fonds de richeſſe dans les diverſes productions des travaux des hommes, & la ſomme en eſt aſſez conſidérable pour que le fiſc puiſſe y aſſeoir un impôt équitable.

Il ne ſeroit peut-être pas difficile d'en établir pour la France un calcul aſſez approchant du vrai. Malgré les idées de dépopulation que depuis quelques années on ne ceſſe de répandre dans tous les écrits politiques, on peut compter ſur quatre millions de familles, habitant les campagnes ou les villes, & donnant à l'Etat huit millions d'ouvriers de toute eſpece, de l'un & de l'autre ſexe,

à prendre depuis le laboureur & l'artiſan juſqu'au Juriſconſulte. Que la journée de tous ces ouvriers ſoit appréciée ſeulement à dix-huit ſols l'un dans l'autre, le travail de la nation monte par jour à ſept millions deux cens mille livres; ce qui fait pour l'année entiere compoſée de deux cens quatre-vingt jours ouvrables, deux milliards un million ſix cens mille livres.

Cette immenſité d'ouvriers tire de la terre ſeule ſa ſubſiſtance entiere, parce qu'ils ont tous un droit égal à ſes dons, & que tandis que le laboureur la cultive & l'arroſe de ſes ſueurs, l'artiſan prépare des vêtemens pour le laboureur qui le nourrit.

C'eſt ce partage néceſſaire des fruits de la terre qui démontre la juſtice du partage de l'impoſition : dès que l'artiſan emporte chez lui une partie des bleds du laboureur, il eſt juſte que l'impôt la ſuive.

En effet, ce ſont les fruits de la terre qui payent les ſalaires de tous ces Ouvriers, & qui conſéquemment donnent à leurs travaux la même valeur qu'ils ont eux-mêmes. La raiſon en eſt, que la ſomme du travail fait toujours partie du prix de toutes les choſes qui ſe mettent en vente : le cultivateur vend au marché ſon bled un ſol trois deniers la livre, parce que ſon temps & ſa peine ſont entrés dans la valeur du bled : l'artiſan y porte ſon étoffe enchérie également par les façons qu'il lui a données : ainſi du reſte. Par-là tous les travaux ſont payés & acquierent une valeur auſſi réelle que celle de tous les autres objets que la ſociété met à prix. Les travaux ſont donc contribuables comme toutes les autres valeurs, puiſqu'ils peuvent fournir & fourniſſent en effet à l'ouvrier au delà de la ſubſiſtance, auſſi-

bien que tous les autres fonds portant revenu. Car ici l'Etat qui n'affecte à l'impôt aucune valeur en particulier, & aux yeux duquel elles doivent effectivement être toutes égales, n'a à conſidérer que l'effet qu'elles doivent naturellement produire dans les diverſes diſtributions qu'en fait la propriété ou l'induſtrie : par-tout où elles excéderont le néceſſaire relatif à la condition du ſujet, elles fourniront à l'impôt un fonds juſte & légitime, & il ne ſera plus queſtion pour la cotte de l'impoſition, que de faire attention aux différences que mettent néceſſairement entre les propriétaires des terres le plus ou le moins de poſſeſſions, & dans les ſalaires la nature des ouvrages & les différentes poſitions des ouvriers.

On n'a point ici de double emploi à craindre : la maſſe des fruits de la terre ne payera jamais l'impôt qu'une fois. Seulement elle le payera beaucoup plus diviſé & par beaucoup plus de mains, parce que les divers partages que s'en font à l'infini tous les ouvriers, à raiſon du plus ou du moins de mérite de leurs ouvrages, doivent néceſſairement morceler l'impôt en autant de portions différentes, qu'ils en ont fait eux-mêmes, en s'appropriant les productions de la terre.

D'ailleurs, & ceci eſt eſſentiel à obſerver, les fruits renaiſſans, leſquels au ſortir de la terre, ont une premiere valeur qui fait le bénéfice du colon, ne ſont pourtant pas encore en état d'être appliqués à nos beſoins. Le moiſſonneur doit couper le bled, l'engranger & le battre, & le meunier le moudre, avant que le boulanger en faſſe du pain : le lin, le chanvre, les toiſons des brebis doivent être façonnées de mille manieres différentes, avant d'être propres à l'habillement. La renaiſſance des fruits n'eſt donc point encore

à ſa juſte valeur, tant que les productions ſont brutes, informes, & dans l'Etat de matiere premiere où les livre le cultivateur, qui lui-même leur a déjà donné bien des préparations avant de les préſenter à la vente : elles n'y arrivent que par les différentes main-d'œuvres ſubſéquentes qui les perfectionnent & leur donnent leur véritable prix. Par-là le laboureur & l'artiſan cooperent enſemble à la valeur entiere des productions renaiſſantes, & l'un & l'autre y ont des droits égaux. Delà quatre conſéquences très-dignes d'attention.

1°. Le cultivateur ne reçoit qu'une partie de la valeur des fruits de la terre, puiſque le ſurplus de cette valeur paſſe entre les mains de l'artiſan qui les perfectionne & les met à nos uſages. 2°. Ce ſurhauſſement de valeur, donné par l'artiſan aux productions qu'il a reçues brutes des mains de la nature, eſt un fonds auſſi réel pour lui, que l'a été pour le colon le prix qu'il a touché de la vente de ſes matieres premieres : la livre de laine en toiſon ne vaut que trente ſols, miſe en étoffe elle vaut ſix livres, & ce n'eſt pourtant que dans ce dernier état qu'elle peut être utile : la renaiſſance de cette livre de laine eſt donc véritablement pour la ſociété un objet de ſix livres de valeur, dont les trois quarts appartiennent à l'artiſan. 3°. Pourquoi l'impôt s'arrêteroit-il à la plus petite valeur des fruits renaiſſans, qui eſt leur état de matiere informe (état dans lequel il nous ſont entiérement inutiles,) tandis qu'il eſt évident que pour être pliés à nos beſoins, ils vont être portés à beaucoup plus haut prix par des travaux ultérieurs, auſſi néceſſaires que l'ont été les premiers qui les ont fait naître. 4°. Si la renaiſſance annuelle des fruits

encore informes donne au cultivateur un bénéfice net ſes dépenſes déduites, la renaiſſance journaliere des nouvelles formes qu'ils prennent ſous la main de l'ouvrier & les nouvelles valeurs qu'ils acquierent, ne donnent-elles pas également à l'artiſan un bénéfice net, ſes dépenſes prélevées, puiſqu'il y a dans le prix des choſes façonnées de quoi payer toutes les valeurs, ſoit de la matiere, ſoit de la forme, & que le conſommateur eſt obligé de payer ces valeurs, parce qu'il ne peut faire uſage des productions de la terre que lorſqu'elles ont atteint le dernier période de valeur où l'art les a portées? Il ſe forme donc néceſſairement des bénéfices nets entre les mains de tout ce qui travaille, colons ou artiſtes, & ces bénéfices nets, dès qu'ils fourniſſent au delà de la ſubſiſtance, ſont certainement un fondement très-légitime de l'impôt.

Qu'on ne perde pas de vue que ces bénéfices nets viennent tous de la même ſource; qu'ils portent tous ſur le partage des productions renaiſſantes; que par conſéquent l'artiſan qui par ſon travail a ramaſſé chez lui vingt ſeptiers de bled au delà de ſa ſubſiſtance, eſt exactement dans le même état de richeſſe que le colon propriétaire qui a la même quantité de bled dans ſes greniers, ſes dépenſes & ſa ſubſiſtance prélevées.

Mais en abandonnant à ce colon ſa ſubſiſtance & ſes frais de culture, la taxe ne tombe alors que ſur le net produit: ſoit; mais dans l'exemple ci-deſſus, je ſuppoſe auſſi que les vingt ſeptiers de bled excédent chez l'artiſan ſa ſubſiſtance & ſes dépenſes de main-d'œuvre, & qu'ils y forment un net produit. L'artiſan & le laboureur ſont donc abſolument tous deux dans la même poſition, & il n'y a aucune raiſon de les traiter avec tant d'inégalité.

Que le net produit de la terre ſoit repréſenté par des baux-à-ferme ou qu'il ſoit régi par le maître, cela ne change rien au fond des choſes. En taxant uniquement le net produit des terres, c'eſt toujours une ſeule portion de ſujets qui payent la totalité de l'impôt à la décharge de tous les autres : comme ſi la propriété momentanée des productions de la terre pouvoit devenir le titre unique de l'impôt. Je dis momentanée, puiſque le propriétaire de ces productions ne les a pas plutôt reçues, qu'il eſt forcé de les partager avec tous ceux qui l'habillent, le logent, &c. leſquels en deviennent propriétaires à leur tour. Cette propriété des produits nets de la terre n'eſt donc elle-même, comme le travail, qu'un moyen de ſubſiſtance, impoſable ſans doute quand elle fournit au delà des beſoins, mais autant digne d'égards & de ménagemens que le travail même, quand elle eſt foible & qu'elle donne à peine le néceſſaire. Encore une fois, qu'importe à l'Etat que le partage des fruits annuels ſe faſſe à tel titre ou à tel autre ; que je les prenne comme propriétaire ou comme colon, pourvu que ce partage produiſe dans les diverſes conditions un ſuperflu qui donne lieu à l'impôt ? Le fermier n'eſt-il pas ſouvent beaucoup plus riche que ſon maître ? Ce n'eſt pas de la qualité de la perſonne qu'il s'agit ici, c'eſt de la réalité de l'aiſance & du bien-être relatif.

Par-là il y a dans tous les Gouvernemens deux ſortes de biens contribuables au fiſc, les propriétés de toute eſpece d'immeubles, & les travaux quelconques qui les mettent en valeur & en augmentent les produits. Tout cela eſt juſte & avoué de la nature : celui qui poſſede plus de choſes, n'importe à quel titre, à plus de choſes

à donner. Voyez cette colonie naiſſante : elle a un Chef, des Magiſtrats, des Miniſtres de la Religion, auxquels elle doit la ſubſiſtance : l'argent n'y a point paru encore : la preſtation de l'impôt s'y fait en nature : le laboureur fournit du bled, des beſtiaux, des fruits ; l'artiſan des toiles, des étoffes, la façon des habillemens ; l'Architecte conſtruit, le Manœuvre donne ſon temps & ſa peine, &c. En tout cela qu'y a-t-il d'injuſte & qui ne ſoit conforme aux plus pures lumieres de la raiſon ? Seroit-il même poſſible d'en uſer autrement ſans donner lieu à des plaintes très-fondées ? Or ce qui s'opere avec tant d'équité quand l'impôt ſe leve en nature, peut-il devenir injuſte quand on le perçoit en argent ?

Qu'on regarde à la bonne heure les productions de la terre comme la premiere & la principale ſource des biens ; en ſont-elles pour cela la ſource unique, les productions des arts n'y entrent-elles pour rien ? Qu'on voye en Hollande, où la terre ne produit preſque rien pour la ſubſiſtance des habitans, les reſſources que fourniſſent le travail & l'induſtrie ? Tout y abonde, on y vit dans l'opulence, & l'Etat y leve des ſubſides pour des ſommes immenſes.

La contribution de tous les ſujets indiſtinctement eſt donc une choſe juſte, & qui a pour baſe des objets d'une valeur très-réelle & très-effective. Changez cet ordre & portez l'impôt ſur une ſeule des parties productives, vous la découragez, vous l'appauvriſſez ; & comme tout eſt lié dans un Etat, le reflet de cette ſurcharge retombera infailliblement ſur les parties mêmes que vous avez voulu ménager : vous vous éloignez du but de toute bonne adminiſtration, qui, outre l'égalité dans le traitement des ſujets, exige qu'on éten-

de l'impôt à autant de contribuables qu'il eſt poſſible, pour en rendre la répartition plus inſenſible & plus douce. En un mot, point d'impôt ſans une valeur excédant le néceſſaire phyſique ; mais auſſi nulle valeur au-deſſus de ce néceſſaire, qui ne puiſſe en rigueur fournir de quoi aſſéoir très-légitimement l'impôt. Tout autre plan ſeroit auſſi dangereux qu'injuſte.

Mais par-là on ouvre le champ le plus vaſte aux taxes arbitraires, à des confections de rôles ſouvent fautifs, & dont par mille manéges les protégés ſauront toujours alléger le poids, pour en accabler le malheureux.

En indiquant les ſources légitimes de l'impôt, je n'ai pas prétendu déſigner les moyens de le lever, ni juſtifier tous les inconvéniens des impoſitions directes. Ils ſont innombrables dans la méthode d'aujourd'hui. La taille, par exemple, cet objet ſi digne de l'attention du Gouvernement, qui ſe leve en quelque ſorte ſur l'indigence même, & où une ſeule mépriſe peut anéantir le redevable ; la taille eſt abandonnée aux petites vues, aux petites paſſions des Aſſéeurs, & leur déciſion devient irréfragable par l'impoſſibilité de la faire réformer. Combien la capitation qui s'impoſe par les Officiers municipaux des villes eſt-elle moins chargée d'abus, combien les mépriſes y ſont-elles plus faciles à réparer ! On peut donc faire des impoſitions directes auſſi approchantes de l'équité qu'il ſoit poſſible, & dont l'Etat & le ſujet n'ayent rien à redouter.

MÉMOIRE

Sur la population & le revenu territorial de la France.

Par Monſieur GASTUMEAU.

CEux qui calculent la ſomme des productions territoriales des divers Etats de l'Europe, ſemblent y procéder ſur des principes fort équivoques, & ſur des ſuppoſitions de détail très-difficiles à ſaiſir. Ils meſurent le ſol, ils en apprécient la fertilité, ils deſtinent telle portion de terres à la production des bleds, une autre à la culture des vignes; ils fixent la quantité des prairies, des bois, des paturages, & livrent le ſurplus à une entiere ſtérilité, ou ils en forment les chemins, les villes, les bourgades, &c. Quelle féconde ſource d'erreurs & de mécomptes! N'eſt-il donc point dans ces ſortes de matieres de routes plus courtes pour arriver au vrai?

On ne conteſtera pas ſans doute ce principe, qu'un Etat, qui, ſans rien tirer de l'étranger, trouve dans ſon fonds de quoi fournir à l'entiere ſubſiſtance de ſes Sujets, a pour revenu très-réel & très-effectif tout ce que vaut cette ſubſiſtance; c'eſt-à-dire, la ſomme entiere à laquelle montent tous les objets qui la compoſent: de maniere que ſi pour faire vivre tel nombre de ſujets il faut une dépenſe annuelle de trois milliards, cet Etat peut juger avec certitude que la maſſe entiere des fruits annuels de ſon territoire monte réellement à cette ſomme.

Cela ſuppoſé, il n'eſt plus queſtion que d'exa-

miner ces deux choſes, 1°. quel eſt le nombre des ſujets d'un Etat, 2°. à quelle ſomme monte la ſubſiſtance de chaque perſonne, à prendre depuis l'indigence juſqu'à la médiocrité, & à la claſſe infiniment moins nombreuſe des perſonnes aiſées.

Mais comment calculer avec quelque préciſion le nombre des ſujets d'un Etat? Tout ceux qui s'appliquent à le découvrir, n'en donnent que des réſultats fort incertains, & varient conſidérablement entr'eux: à quoi s'en tenir ſur la population de la France en particulier? Il ſemble que d'année en année on la diminue de quelque million d'ames. Sur cela je n'ai qu'une queſtion à faire: ajoute-t-on quelque foi aux anciens dénombremens de la France? Fait-on en particulier quelque fond ſur celui de M. de Vauban, qui a fixé la population du Royaume à vingt millions d'habitans? * Eh bien, ſi ces dénombremens ont été vrais, ils le ſont encore. La raiſon en eſt, que la nature eſt invariable dans ſes opérations, à moins que quelque cauſe étrangere n'en interrompe le cours: le même nombre d'hommes qu'elle a une fois mis dans un pays y ſera toujours, parce qu'il y aura toujours pour eux le même territoire & la même quantité de ſubſiſtance; un peuple laboureur ne quitte jamais ſon champ & ſes foyers, car c'eſt le pain qui décide ici toute la queſtion. Les hommes, il y a deux

* M. de Vauban a cité le dénombrement fait à la fin du dernier ſiecle, lequel porte la population à dix-neuf millions quatre-vingt quatorze mille cent quarante-ſix perſonnes; mais par ſes propres calculs il démontre que la France peut aiſément fournir de ſon cru à la nourriture de vingt-cinq millions cinq cens mille ames.

cens ans, & ceux du temps de M. de Vauban, ne conſommoient ſûrement, ni plus, ni moins de bled que ceux d'aujourd'hui : or avons nous moins de terres labourées qu'ils n'en avoient ? Qui ofera le dire ? Ce qui eſt aujourd'hui landes & déſerts, l'étoit de leur temps : on ne voit nulle part d'autres terres abſolument incultes que celles que la nature a condamnées à une éternelle ſtérilité : nous devons même avoir aujourd'hui beaucoup plus de terres à bled qu'autrefois, puiſque nous avons abattu & défriché depuis ſoixante ans une grande quantité de bois qu'on n'a point remplacée par de nouvelles plantations. Pour troubler cette marche de la nature, il faut des cauſes d'une toute autre importance que celles qu'on a accoutumé de citer ; il faut de grandes mortalités, des émigrations preſque univerſelles, des dévaſtations générales ; tous les autres malheurs ne ſont rien & ſe réparent dans le cours de quelques années.

Une autre réflexion bien propre à tranquilliſer ſur cet important objet, c'eſt l'étendue de notre territoire, & le peu qu'il en faut pour produire la ſubſiſtance néceſſaire au nombre de ſujets que je ſuppoſe. Pour nourrir vingt millions de perſonnes à une livre & demie de bled par jour, il faut récolter dix milliards neuf cens cinquante millions de livres de bled, à quoi on doit ajouter un tiers de cette quantité pour les réſerves & pour les pertes inévitables dans les greniers & dans le tranſport d'un lieu à un autre, ce qui fait en tout quatorze milliards ſix cens millions de livres de bled. Or pour produire cette quantité de bled, il ne faut que vingt-deux millions quatre cens ſoixante-un mille trois cens quatre-vingt cinq arpens de terres enſemencées,

à raiſon de ſix cens cinquante livres de bled par arpent, la ſémence prélevée. Qu'on y joigne les jacheres, cela n'ira encore qu'à trente-trois millions ſix cens quatre-vingt douze mille arpens. Eſt-il croyable que dans un Royaume qui contient cent trente millions d'arpens, * il n'y en ait qu'environ trente-quatre millions de deſtinés à la nourriture des hommes? Et s'il y en a davantage, comme cela eſt infiniment probable, que deviennent toutes ces idées de dépopulation qu'on accrédite à l'envi dans la plupart des écrits économiques?

Car enfin pour appuyer ce ſyſtême de dépopulation, il faut qu'on nous prouve l'une de ces deux choſes, ou que nous n'avons point aſſez de terres labourables pour nourrir vingt millions de perſonnes, d'où il ſuivra que nous ne les avons jamais eues, & que tous les dénombremens qu'on a faits depuis deux cens ans ne ſont que des calculs d'idée; ou, que ſi notre territoire a pu effectivement nourrir autrefois ce nombre d'habitans, il n'y peut ſuffire aujourd'hui, parce que les terres qu'on cultivoit alors ſont actuellement abandonnées. Or qu'on nous montre depuis cent & deux cens ans, je ne dis pas de grandes contrées dépeuplées, mais une ſeule bourgade, une ſeule paroiſſe de campagne devenue déſerte. Reſte-t-il quelque terre ſans Seigneur ou quelque bien ſans maître? Voit-on des forêts & des paturages où jadis on vit des moiſſons? Tous ces propriétaires diſent bien aujourd'hui, comme on diſoit il y a deux cens ans;

* L'arpent de cent perches de vingt-deux pieds ou de 1344 toiſes quatre neuviemes de ſurface; c'eſt le calcul de M. Caſſini.

j'ai tant d'arpens de terre dans telle Paroiſſe ; j'en ai tant d'enſemencés en bled, tant en jacheres : mais entend-t-on dire à quelqu'un, j'ai deux cens arpens de bonne terre en friche que cultivoit mon biſayeul, & que faute d'hommes & de charrues je ne puis remettre en valeur ? * Rien n'eſt donc plus chimérique ni plus haſardé que ce décroiſſement de population : tandis qu'on cherche à l'appuyer ſur des raiſonnemens & des conjectures, la nature le dément par ſa marche conſtante & invariable, qui eſt de nourrir toujours le même nombre d'hommes avec la même quantité de bled, & de faire éternellement produire la même quantité de bled par la même étendue de terres cultivées. ¶ On ſent bien que je ne dois faire ici aucune conſidération de l'objet des grands chemins, des avenues des maiſons de campagne, de l'étendue des parcs & des jardins. Horace a pu dire *jam pauca aratro jugera regiæ moles relinquent*... parce que chez lui cette exagération poëtique étoit bien plus une ſatyre du luxe des Romains, qu'un ſentiment de crainte

* Ce même fonds de peuple toujours ſubſiſtant dans les mêmes lieux a quelque choſe de frappant : on diroit que la nature les compte un à un. On voit des villages de cent & deux cens feux ſe maintenir au même état durant des ſiecles entiers. L'enceinte du village n'augmente jamais, & jamais il ne reſte une ſeule maiſon qui ne ſoit occupée. Il eſt aſſez ordinaire de trouver dans ces bourgades des familles de laboureurs, dont le nom eſt perpétué par des actes de deux & de trois cens ans de date. Ces titres n'ont pas l'éclat de ceux de la nobleſſe ; mais ils ne ſont pas ſans quelque prix aux yeux d'un gouvernement éclairé.

¶ Deux faits eſſentiels à obſerver ici : c'eſt que la France ne vend que très-rarement du bled à l'étranger, & que ſouvent les provinces méridionales du Royaume en tirent d'Afrique. Nous conſommons donc & au delà tout le produit du territoire, nous avons donc toujours le même nombre d'habitans : cela eſt ſans réplique.

de la diminution des ſujets de la République ; la ſomptuoſité & la multiplication des travaux loin d'éloigner les hommes, les appellent de toutes parts.

Sans doute qu'il y a eu & qu'il y aura toujours quelque diminution momentanée de ſujets, cauſée par les guerres, par la ſurcharge des impôts, par des maladies épidémiques ; mais dix années de paix & de ſanté ſuffiſent pour réparer les vuides. La paix d'Utrecht qui mit fin aux longues guerres de Louis XIV. & dont nous avons joui plus de vingt ans, nous en fit bien vîte oublier les malheurs. Dans moins de quinze ans les villes & les campagnes fourmillerent d'hommes : toutes les parties de l'agriculture, toutes les manufactures s'en reſſentirent : il fallut trouver de nouveaux débouchés pour toutes les productions, pour les hommes même, qui allerent peupler nos colonies avec plus d'abondance que jamais : le commerce & la navigation du Royaume ſextuplerent ; toutes les fermes des terres augmenterent au moins d'un tiers, même les fermes des terres à bled, qui ne ſuivent pas comme les autres, à beaucoup près, les révolutions des eſpeces.

Mais le célibat Eccléſiaſtique, celui de deux cens mille ſoldats toujours ſur pied, les extravagances du luxe, la navigation, les colonies, la fameuſe émigration des Proteſtans, tout cela ne doit-il pas donner des atteintes à la population ?

Je pourrois trancher tout d'un coup toutes ces difficultés, en diſant qu'un grand Etat, un Etat immenſe a de quoi fournir à toutes ces pertes, ſans que le fonds de la population en ſoit ſenſiblement altéré. Du moins ne peut-on nous oppoſer aujourd'hui la fuite des Religionnaires ré-

parée mille fois par la propagation des anciennes familles & par cette foule d'étrangers que le commerce a attirés en France & qui y ont formé des établiſſemens ; non plus que le célibat Eccléſiaſtique, puiſqu'il étoit beaucoup plus étendu dans les ſiecles où les dénombremens du Royaume alloient à vingt-cinq millions d'habitans, qu'il ne l'eſt de nos jours, ce qui rend l'objection puérile, puiſque l'effet doit diminuer en proportion de la diminution de la cauſe. Mais comme nos armées, notre luxe outré, nos colonies, notre navigation, paroiſſent devoir former des vuides continuels & ſubſiſtans, auxquels nous n'étions pas expoſés autrefois, à beaucoup près, autant qu'aujourd'hui, on ne peut ſe diſpenſer de diſcuter ces faits.

D'abord le Gouvernement a notablement diminué l'inconvénient du célibat des ſoldats par les engagemens de ſix ans, après leſquels le ſoldat peut, s'il le veut, retourner au labourage. L'exécution ferme & exacte de ce réglement, du moins en temps de paix, rendra pour jamais inſenſible dans nos campagnes le vuide d'un moment qu'y forment nos armées : ce ne ſera pour ainſi dire qu'une avance dont le fond leur rentrera ſucceſſivement d'année en année. L'Etat a trop d'intérêt à l'exécution d'un plan ſi ſage pour s'en départir ſous aucun prétexte & en abandonner le ſort aux petites vues des ſubalternes. 2°. Le luxe en retenant d'un côté dans le célibat un aſſez grand nombre de perſonnes, donne de l'autre à une infinité d'ouvriers & d'ouvrieres des moyens rapides de fortune qui procurent leur établiſſement ; ce qui remplace abondamment les pertes que cauſe à l'Etat cette foule inſenſée de ſujets qui renoncent à la plus douce des ſociétés ;

ciétés, pour paſſer leur vie avec de ſtupides mercenaires. 3°. Nos colonies, aujourd'hui moins deſtructives que jamais, nous rendent, par les enfans des colons qui viennent vivre en France, une bonne partie des ſujets qu'elles nous enlevent, & par la richeſſe de leurs fonds & les travaux acceſſoires qu'elles occaſionnent, fourniſſent encore à un nombre de jeunes gens nés ſans biens, de quoi s'engager dans le mariage, auquel ſans ce ſecours ils n'auroient pu ſonger. 4°. La navigation n'épuiſe que très-médiocrement l'Etat : preſque tous les gens de mer ſont mariés, & leur poſtérité ſuffit conſtamment pour remplacer ceux d'entr'eux qui périſſent par les maladies ou les naufrages. Il y a eu des temps où cette claſſe s'eſt trouvée ſi remplie & ſi nombreuſe que l'on ne pouvoit plus ſoulager les hôpitaux des enfans qu'on y doit prendre pour en faire des mouſſes, par la juſte préférence qu'on étoit obligé d'accorder aux enfans des marins.

Toutes ces objections ne ſont donc que des paralogiſmes : & la queſtion en demeurera toujours réduite à ce point de fait : avons nous, ou n'avons nous pas autant de terres labourées qu'il y en avoit du temps de M. de Vauban, ou avant le regne de Charles IX ? Si nous en avons autant, la population n'a point diminué ; ſi nous en avons moins, qu'on nous le prouve par des vérifications exactes & un peu plus ſûres que celles qui nous viennent par les bruits exagérés & les mémoires des provinces ? Ce ſeroit aſſurément une choſe très-digne de l'attention du Gouvernement, que de ſe faire remettre de temps en temps des états du nombre des terres qui ayant été précédemment labourées, ſe trouveroient actuellement ſans culture. Mais il faudroit

que ces états fuſſent dreſſés par des gens qui verroient de leurs yeux & compteroient par eux-mêmes, & non ſur des rapports vagues & incertains qui ne ſervent qu'à perpétuer les erreurs. Ces états formeroient le plus ſûr thermometre des différens degrés de la population.

Il y a donc certainement dans le Royaume un fonds permanent de vingt millions d'habitans, ſauf les diminutions momentanées qu'y peuvent apporter les guerres, les maladies épidémiques, les façons de penſer, la corruption des mœurs, &c. déſaſtres qui n'ont qu'un temps & que réparent des circonſtances plus heureuſes.

C'eſt ſur cette ſuppoſition, ou plutôt ſur ce fait prouvé autant qu'il le peut être, que je vais établir les calculs qui ſuivent, pour en former le montant total des revenus du Royaume. Si elle paroît trop forte qu'on la réduiſe au point qu'on voudra, le réſultat en ſera toujours aſſez conſidérable pour déſabuſer ceux qui ne voyent dans la France qu'un peuple aux abois & un Gouvernement ſans reſſources.

Il ſemble qu'on peut ſans erreur renfermer tous les ſujets du Royaume ſous deux claſſes : dont l'une comprend le plus grand nombre des familles, depuis la condition la plus pauvre juſqu'à l'état médiocre ; & l'autre, la très-petite quantité de familles aiſées qui ſe trouvent ordinairement dans toutes les grandes ſociétés.

On peut compoſer la premiere claſſe de toutes les familles qui, par leurs travaux ou leurs propriétés ou par l'un & l'autre enſemble, ont depuis deux cens juſqu'à treize cens livres de revenu, ce qui fait un revenu moyen de ſept cens cinquante livres, & en étendre le nombre juſqu'à trois millions ſix cens quarante-quatre mille ſix cens familles.

La ſeconde qui ne peut aller qu'à trois cens cinquante-cinq mille quatre cens familles, renferme toutes celles dont les revenus excédent treize cens livres, & vont de quatorze cens livres juſqu'à cent mille livres, avec les ſous-diviſions proportionnées à l'inégalité prodigieuſe de ces deux termes, leſquelles ſuppoſent toujours que les familles les plus riches ſont conſtamment les moins nombreuſes.

Voici des calculs de détail que je crois très-approchants du vrai. La ſubſiſtance de preſque toutes les familles du Royaume évaluée à une ſomme moyenne de ſept cens cinquante livres par an, ce qui fait cent cinquante livres par perſonne, paroîtra peut-être un peu trop réduite : mais comme le plus grand nombre des ſujets d'un Etat vit conſtamment dans une médiocrité très-étroite, & que dans ces ſortes de matieres il faut toujours caver au plus bas, j'ai cru devoir m'en tenir à cette ſuppoſition. Du reſte cette ſomme de cent cinquante livres par homme formeroit exactement la ſubſiſtance du ſoldat d'infanterie, s'il buvoit du vin & qu'il fût logé, couché, chauffé & éclairé à ſes dépens. Ainſi on ne riſque rien en mettant tous les états médiocres au niveau du ſoldat, puiſqu'on leur accorde tout ce qu'il faut pour vivre, ſans craindre de rien forcer du côté de la dépenſe.

. . . . . .

Calcul de la ſubſiſtance d'une perſonne qui a un revenu de 150 livres par an.

. . . . . *Par jour. Par an.*

Une livre & demie de tout *ſ. d.*
bled. . . . . 1. 6. 27. 7. 6.
Viande ou autre choſe qui

en tient lieu, comme poiſſons, ſalines, racines, légumes, &c.	3.	54. 15.
Bois pour la cuiſſon des alimens & le chauffage . . .	1.	18. 5.
Pour la lumiere	3.	4. 11. 3.
Pour le blanchiſſage. . .	3.	4. 11. 3.
Vin, cidre, poiré, &c. .	6.	9. 2. 6.
Loyer de maiſon. . . .	6.	9. 2. 6.
Vêtemens, linge, meubles, &c.	1. 2½.	22. 5.
	8. 2½.	150.

Calcul de la même ſubſiſtance pour une famille jouiſſant de 750 livres de revenu.

	Par jour.	*Par an.*
	ſ. d.	
En bled.	7. 6	136. 17. 6.
En viande ou toute autre choſe qui en tient lieu. . .	15.	273. 15.
En bois, tourbes, charbons, &c. pour la cuiſſon des alimens & le chauffage. . . .	5.	91. 5.
En huile, chandelle pour la lumiere.	1. 3.	22. 16. 3.
En cendres, bois, ſavon, ſoudes, &c. pour le blanchiſſage.	1. 3.	22. 16. 3.
En vin, cidre, poiré, &c.	2. 6.	45. 12. 6.
En loyer de maiſon. . .	2. 6.	45. 12. 6.
En vêtemens, linge, meubles, &c.	6. ½.	112. 5.
	2. 1. ½.	751.

Le territoire fournit tous les objets de la conſommation ci-deſſus : mais on ne fera compte des maiſons que ſur le pied de la valeur des matériaux employés à leur reconſtruction & entretien, de même que des vêtemens, deſquels on ne comptera que les matieres premieres.

Ainſi en reprenant le calcul ci-deſſus, cette famille conſomme en pain, viande, bois, lumiere, blanchiſſage, vin, pour une ſomme de 593 livres 2 ſols 6 deniers, ci . . . . 593. 2. 6.

Vêtemens & ameublemens 112 livres 5 ſols, dont on ne paſſe que le tiers pour la valeur des matieres premieres que fournit la terre. . . . . 37. 8. 4.

630. 10. 10.

Ce qui fait pour les trois millions 644 mille 600 familles 2, 298, 072, 158 liv.

La ſeconde claſſe compoſée des perſonnes plus aiſées, qui par leur argent, leur commerce, leur induſtrie, par la propriété des terres, des maiſons & de tous autres immeubles, jouiſſent d'un revenu depuis 1400 juſqu'à 100 mille livres, doit être ſubdiviſée en pluſieurs claſſes particulieres ; ſavoir :

200000 familles jouiſſant de 1400 à 2000 liv. de revenu, ce qui fait un revenu moyen de 1700 liv. & pour les 200 000 mille familles . . . 340, 000, 000.

100000 familles de 2000 à 3000 l. revenu moyen 2500 livres. 250, 000, 000

30000 familles de 3000 à 6000 l. revenu moyen 4500 livres. . . .	135, 000, 000.
10000 familles de 6000 à 9000 l. revenu moyen 7500	75, 000, 000.
6000 familles de 9000 à 12000 l. revenu moyen 10500	63, 000, 000.
5000 familles de 12000 à 15000 l. revenu moyen 13500.	67, 500, 000.
2500 familles de 15000 à 20000 livres revenu moyen 17500 liv. .	43, 750, 000.
1500 familles de 20000 à 60000 l. revenu moyen de 40000.	60, 000, 000.
400 familles de 60000 à 100000 livres revenu moyen 80000 . . .	32, 000, 000.
355400 familles.	1.066,250,000.

Les trois cinquiemes de cette somme se consomment en alimens plus abondans & plus recherchés, ci . . . . . 639,750,000.

Un cinquieme montant à 213, 250, 000 en vêtemens plus somptueux & plus riches, dont les matieres premieres font le cinquieme du prix, ci . . . 42, 650, 000.

Un autre cinquieme en maisons plus vaſtes & plus belles, & en ameublemens plus ex-

quis, en ouvrages de luxe & de mode, dont les matieres premieres vont à un dixieme du prix . . . . . 21, 325, 000.

Conſommation de la ſeconde claſſe . . . . . 703, 725, 000.

On ne conſidere dans tous ces calculs, que les ſeules productions du territoire, ſans aucun égard aux divers produits de la main-d'œuvre, aux gains que procure la maſſe de l'argent circulant, aux ſalaires dûs aux travaux de tout genre, aux bénéfices du commerce & de l'induſtrie, ni aux poſſeſſions mobiliaires de quelque eſpece qu'elles ſoyent; parce que ces objets, tout précieux qu'ils ſont, ne peuvent que donner des titres pour ſe procurer les fruits de la terre & les partager avec les cultivateurs & les propriétaires des fonds.

Le territoire du Royaume fournit donc, 1°. la ſubſiſtance de la premiere claſſe d'habitans montant à . . . 2, 298, 072, 158.

2°. Celle de la ſeconde claſſe montant à . . . . . 703, 725, 000.

3, 001, 797, 158.

Trois milliards, un million ſept cens quatre-vingt dix-ſept mille cent cinquante huit liv.

A quoi il faut ajouter les articles qui ſuivent,

Les bois, les pierres, plâtre, fer, marbre, &c. pour l'entretien & la reconſtruction des maiſons, montant à . . 80, 000, 000.

Les bois, fers, chanvres, &c. pour la marine Royale .	9, 000, 000.
Profits de la balance de notre commerce avec l'étranger.	50, 000, 000.
Total des productions du territoire	3, 140, 797, 158.

On ne met point en ligne de compte les bois, fers, chanvres, &c. employés à la conſtruction & au radoub des navires marchands, des vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, des bâtimens & bateaux pêcheurs, dont l'objet eſt de plus de douze millions, parce que tous ces navires ne ſervent qu'à apporter les retours de l'Inde, les denrées des colonies & les pêches, & que ces marchandiſes qui vont à plus de quatre-vingt-dix millions, entrent en partie dans les conſommations ci-deſſus, & le ſurplus dans le bénéfice de notre balance avec l'étranger.

C'eſt par la même raiſon qu'on ne fait aucune mention des avoines, dont la récolte monte chaque année à cent millions, ni des foins & pailles, qui vont à plus de cinquante-cinq millions au delà de ce qu'en conſomment les beſtiaux du labourage.

Mais ſi ces calculs ſont juſtes, de quelle évidence eſt le fait qui en réſulte, ſavoir : Que les productions territoriales du Royaume montent à trois milliards & au-deſſus.

Du reſte on peut s'en aſſurer par un moyen bien ſimple. Il ne faut que mettre au même niveau tous les ſujets du Royaume, riches & pauvres, & les renfermer tous dans la claſſe médiocre, qui eſt de ſept cens cinquante livres de ſubſiſtance par famille, le total de la ſubſiſtance

pour les quatre millions de familles s'élevera encore à trois milliards. On voit par-là que tous ces calculs ſont de beaucoup au-deſſous de ce qu'ils doivent être, & que les revenus du Royaume ſont bien plus conſidérables, que ceux que préſentent les états ci-deſſus.

Mais quand il n'y auroit rien de plus & que ce ſeroit-là la vraie ſituation de la France, quelle foule de conſéquences avantageuſes n'en peut-on point tirer!

1°. Un Royaume qui poſſede cent trente millions d'arpens de terre, & qui n'en employe que trente-quatre millions à la nourriture de vingt millions de ſujets, non-ſeulement n'aura jamais à craindre que ſa population diminue, mais il peut la porter au plus haut degré, en concevoir l'eſpérance & en former même raiſonnablement le projet.

2°. Comme la force ſolide & fonciere d'un Etat conſiſte principalement dans les productions de ſon territoire (tous les autres étalages de richeſſes n'étant que de vaines montres de puiſſance, que mille cauſes peuvent altérer ou détruire) que ne doit pas gagner dans la comparaiſon du pouvoir un Royaume, dont les poſſeſſions donnent chaque année à ſes ſujets un fonds inaltérable de ſubſiſtance de plus de trois milliards, & cela avec une abondance qui va par tout juſqu'à l'excès!

3°. Que par les encouragemens donnés à l'agriculture, on puiſſe peu-à-peu mettre en bleds & en vignes dix à douze millions d'arpens de terre de plus, & qu'adoptant les vrais principes économiques, on affranchiſſe généralement de tous droits de ſortie, non-ſeulement les bleds, mais encore les vins, les eaux-de-vie & les ſels,

mines précieuſes, que le ſyſtême d'impoſitions actuel tient comme fermées, * l'Etat peut tout d'un coup augmenter la balance de ſon commerce de plus de cent millions. Voilà un fonds de richeſſes qu'on ne nous enlevera pas & qui remplacera pour jamais toutes celles de nos manufactures que les autres peuples peuvent imiter & établir chez eux.

4°. Combien tous ces tableaux de l'appauvriſſement du Royaume & du décroiſſement de ſes productions, doivent-ils faire peu d'impreſſion, dès qu'ils s'accordent ſi mal avec le fait évident & péremptoire du nombre des ſujets, & de ce qu'il faut néceſſairement que la terre fourniſſe pour leur ſubſiſtance.

5°. Tous ces diſcours populaires, que mille échos répétent & fortifient, ſur l'excès des impôts (du moins en temps de paix, & pour ce qui en entre au tréſor Royal) ſont-ils juſtes, ont-ils même quelque apparence de juſtice? Un Royaume voiſin, qui n'a que huit millions de ſujets, & qui ſe fait gloire de la profondeur de ſes calculs, leve en temps de paix ſur ſon peuple plus de cent quarante millions d'impoſitions, ce qui va à un neuvieme du revenu de tout l'Etat, lequel ſur ſa population proportionnée avec celle de la France, ne doit monter qu'à environ douze cens cinquante-ſix millions.

---

* Le nouveau tarif que projette le grand Miniſtre qui régit les Finances, fera diſparoître toutes ces mépriſes de nos anciens réglemens qui ont cauſé au Royaume des maux infinis. Mettre des droits de ſortie ſur ces trois objets en particulier, c'eſt preſque défendre aux Etrangers de les enlever & les inviter à s'en pourvoir ailleurs, comme l'expérience ne l'a que trop fait connoître : du moins eſt-ce borner, autant qu'il eſt en nous, des conſommations que nous avons le plus grand intérêt d'étendre.

Qu'on cherche à la bonne heure des méthodes plus ſimples, moins fatiguantes & moins coûteuſes pour aſſeoir & percevoir l'impôt : mais qu'on n'effraye pas les eſprits par des hypotheſes très-peu fondées, qui ne préſentent que l'épuiſement & l'anéantiſſement des reſſources. Avec de pareils ſyſtêmes on mettroit la France au niveau des Etats médiocres; & cependant bien peu d'Etats l'égalent en grandeur, & dans la ſolidité inébranlable de ſa puiſſance. Cette puiſſance tient, ſi j'oſe ainſi parler, au ſol même : elle ne pourra décroître, que lorſque le territoire changera de nature, & que la nation perdra ſon émulation & ſon activité.

LETTRE

Sur la réforme des mœurs des Tragédies-Opéra.

ADRESSÉE A M. L'ABBÉ DE MONVILLE,

Par Monſieur DE CHASSIRON.

VOUS vous rappellez, Monſieur, que dans ma Diſſertation ſur l'Opéra, (*a*) je n'ai conſidéré ce poëme que comme *Tragédie en muſique*; & c'eſt ſous ce point de vue ſeulement, que j'ai parlé de ſon origine & des ſources où il avoit puiſé ſes ſujets; de la marche de ſon action & de la maniere unique & toute ſinguliere dont les Poëtes avoient fait uſage de la regle des unités. Enfin j'ai oſé dire, que ſi on ne pouvoit ſans un chagrin injuſte & déplacé, exiger qu'il ſuivît les loix rigoureuſes de la Tragédie ordinaire ; l'intérêt des bienſéances demandoit au moins qu'on en corrigeât les mœurs. Mon deſſein eſt ici de donner un peu plus de développement à cette idée & à quelques autres que je n'avois fait qu'entrevoir, & de rechercher quels ſeroient les moyens d'ennoblir déſormais le caractere d'un Théatre, où l'on n'a pas craint d'étaler les principes les plus dangereux. Entre mille exemples que je pourrois alléguer, je me contenterai de vous en rapporter un qui excitoit ſinguliérement la bile de notre fameux Satyrique. Il eſt tiré du

(*a*) Imprimée dans le Mercure de Juillet 1751, & dans le Recueil de l'Académie, à Paris chez Thibouſt 1752.

troiſieme acte d'Atys. Là on voit Idas & Doris chanter en *duo* ces paroles ſcandaleuſes.

Il faut ſouvent pour devenir heureux
Qu'il en coûte un peu d'innocence.

Une pareille maxime qui eût fait bannir ſes Auteurs & de Rome & d'Athenes, & qui n'eſt propre en effet qu'à être chantée par les Prêtreſſes de Venus dans les boſquets de Cythere; comment dans un Etat où les mœurs ſont cenſées plus pures, peut-elle être tolérée ſur un Théatre établi par l'autorité publique, & tous les jours entouré de ſpectateurs de tous les âges, de tous les ſexes, & de toutes les conditions?

A la vue d'une licence auſſi dangereuſe, le beſoin de réforme n'eſt aſſurément que trop évident; mais peut-on ſe flatter de l'entreprendre avec ſuccès, & ce projet ne peut-il point être renvoyé dans la Claſſe des vœux purement chimériques? Vous ne le penſez pas ſans doute, Monſieur, vous qui connoiſſez ſi bien les reſſources de l'art & ce fonds d'équité & de raiſon que la nature a gravé dans nos cœurs. Eh! d'où pourroit venir en effet cette prétendue impoſſibilité? Seroit-ce du goût oppoſé des ſpectateurs, ou de l'impuiſſance des Poëtes; ou enfin de la nature même du poëme? Tous ces motifs me paroiſſent également frivoles.

Je dois vous prévenir ici ſur les nombreuſes citations que vous allez trouver; il m'a toujours paru que dans les ouvrages où il s'agiſſoit principalement de goût, les exemples prouvoient mieux que les raiſonnemens. Au reſte ce ſera peut-être un moyen de donner à cette lettre un mérite qu'elle n'eût pas eu d'ailleurs; vous lirez au moins de beaux vers.

S'il étoit vrai, Monſieur, que les Poëtes dramatiques ne puſſent aller au cœur que par la peinture des objets licentieux, & qu'il ne fût pas dans l'humanité d'aimer autant les portraits de la vertu que les images de la volupté, il faudroit ſans doute renoncer au deſſein de réformer les mœurs de l'Opéra; mais l'expérience nous a fait connoître que les hommes ſont plus foibles & plus ſenſuels, que méchans & dépravés, & qu'ils voyent même avec délices les repréſentations des ſujets les plus ſaints quand ils leur ſont offerts par des mains habiles. En effet n'avons nous pas éprouvé un plaiſir mêlé d'admiration à l'ouverture du Prologue du Ballet des Elemens, dans ces vers que chante le Deſtin.

Les temps ſont arrivés, ceſſez triſte cahos;
Paroiſſés Elémens; Dieux allés leur preſcrire
Le mouvement & le repos:
Tenés-les renfermés chacun dans ſon empire;
Coulés ondes coulés, volés rapides feux;
Voile azuré des airs, embraſſés la nature,
Terre enfante des fruits, couvre toi de verdure:
Naiſſés mortels, pour obéir aux Dieux.

Tous les ſujets tirés de la Mythologie pourront-ils jamais nous affecter d'impreſſions auſſi délicieuſes & auſſi nobles, & fournir en même temps au Poëte & au Muſicien des idées auſſi grandes & auſſi ſublimes?

Tout ce qui n'a point encore été tenté, paroît au premier coup d'œil ne pouvoir jamais réuſſir. Lorſque Madame de Maintenon demanda à Racine des poëmes tirés des livres ſacrés, & qui fuſſent ſuſceptibles à la fois de déclamation & de chant; cette idée étoit nouvelle, & l'exécu-

tion en paroiſſoit comme impoſſible. Cependant le génie du Poëte vainquit tous ces obſtacles: il trouva les deux ſujets admirables d'Eſter & d'Athalie, & il les rendit avec cet enthouſiaſme du Prophete qui échauffe l'ame, la pénetre & la ravit.

Ah! Monſieur, quel homme que Racine, pour la poëſie lyrique, s'il eût voulu entrer dans cette carriere; le poëme même d'Iphigénie (*a*) pouvoit devenir entre ſes mains le plus bel Opéra du monde. (*b*) Connoiſſez-vous des vers plus affectueux & par conſéquent plus propres à recevoir les charmes de la muſique que ceux de cette ſcene touchante où la jeune Princeſſe prête à être immolée, dit à Agamemnon,

Ma vie eſt votre bien, vous pouvez le reprendre;
D'un œil auſſi content, d'un cœur auſſi ſoumis
Que j'acceptois l'Epoux que vous m'aviez promis;
Je ſaurai, s'il le faut, victime obéiſſante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente;
Et reſpectant le coup par vous-même ordonné,
Vous rendre tout le ſang que vous m'avez donné.

Quel triomphe pour la verve d'un Rameau que le pathétique de ces plaintes & de ces reproches de Clytemneſtre.

(*a*) L'Opéra d'Iphigénie en Tauride par Duché a pluſieurs ſcenes qui ſont dans le vrai goût de la Tragédie, & ce ſont aſſurément les plus belles; on doit regarder ce Poëme comme un eſſai très-eſtimable & très-propre à faire connoître la poſſibilité de la réforme des mœurs des Tragédies en muſique.

(*b*) Quoique Racine ait fait beaucoup de vers chantants; on ne l'a jamais regardé comme Poëte d'Opéra.

Vous ne démentés point une race funeſte.
Oui, vous êtes du ſang d'Atrée & de Thieſte.
Bourreau de votre Fille, il ne vous reſte enfin
Que d'en faire à ſa Mere un horrible feſtin.
Barbare, c'eſt donc là cet heureux ſacrifice
Que vos ſoins préparoient avec tant d'artifice:
Quoi l'horreur de ſouſcrire à cet ordre inhumain
N'a pas en le traçant arrêté votre main, &c.

Et la colere d'Achille; croyez vous que la muſique ne lui donneroit pas encore plus de force & d'éclat.

Une juſte fureur s'empare de mon ame;
Vous allez à l'Autel, & moi, j'y cours, Madame.
Si de ſang & de morts le Ciel eſt affamé,
Jamais de plus de ſang ſes Autels n'ont fumé;
A mon aveugle amour tout ſera légitime.
Le Prêtre deviendra la premiere victime,
Le bucher, par mes mains détruit & renverſé,
Dans le ſang des Bourreaux nagera diſperſé, &c.

Qu'on ſuppoſe pour auditeurs des gens ſimplement nés avec de la raiſon, (le ſouhait n'eſt pas rigoureux) mais livrés d'ailleurs aux diſſipations du monde le plus futile, je ſuis ſûr qu'ils verront avec plus de plaiſir les ſituations énergiques, & les ſentimens approfondis des héros de Racine, que les poſitions langoureuſes & les paroles délicatement effeminées des acteurs de Quinault.

Je ne ſaurois diſſimuler qu'il eſt d'autres objets ſi éloignés du génie du poëme lyrique, qu'on feroit de vains efforts pour les en rapprocher. Ainſi les plaidoyers, les délibérations, les narrations n'y ſont point admiſſibles; les Acteurs chantans

chantans ne ſont pas faits pour raconter, mais pour agir ; & par quel art le Muſicien pourroit-il par exemple vaincre les langueurs des délibérations, même les plus animées par le Poëte ; un ſeul trait de la ſcene ſi connue & ſi ſupérieurement écrite, de Mitridate avec ſes deux fils, ſuffira pour en décider. Ce morceau par exemple.

Doutés vous que l'Euxin ne me porte en deux jours,
Aux lieux où le Danube y vient finir ſon cours ;
Que du Scithe, avec moi l'alliance jurée,
De l'Europe en ces lieux ne me livre l'entrée ? &c.
Daces, Pannoniens. . . . . .

Tous ces détails paroiſſent innaliables avec l'harmonie. Le nom ſeul de *Pannoniens* deviendroit preſque ridicule en muſique.

Le choix des événemens & des perſonnages forme encore un des caracteres diſtinctifs de l'Opéra. Ainſi les grands malheureux comme Jaffier dans Veniſe ſauvée ; les faits attroces comme Aſtrée préſentant à Thyeſte une coupe remplie du ſang de ſon fils ; enfin *l'affreuſement beau* dans le goût de Crebillon : tous ces objets ſi bien accueillis ſur la ſcene dramatique, révolteroient ſur le Théatre chantant. Cette maniere auroit quelque choſe de trop noir.

Les perſonnages de veuves, quoiqu'un peu lugubres, ne ſont point compris dans cette proſcription ; mais pour les rendre intéreſſans, ce ne ſeroit pas du côté de la coquetterie qu'il faudroit les montrer ; n'y a-t-il pas en effet dans les Fêtes de Thalie une ſorte d'indécence à faire dire à Iſabelle d'un air *promettant* & tout conſolé,

Douce liberté du veuvage,
Non je ne vous perdrai jamais ;

Je connois trop votre avantage
Pour renoncer à vos attraits.

Eh quel eſt cet avantage ! le voici.

L'amour auprès de moi raſſemble
Une foule d'adorateurs,
Et je trouve mille douceurs
A les amuſer tous enſemble.

Je ſais bien que ces ſentimens ſont dans la nature; mais il y a une ſorte d'effronterie à les afficher ainſi publiquement, & l'effronterie révolte & dégoûte juſqu'au mépris.

Il n'en ſeroit pas ainſi des rôles de veuves qui ſeroient calqués ſur celui d'Andromaque; alors l'intérêt le plus vif ſe joindroit à l'eſtime & au reſpect. Figurez vous, Monſieur, l'effet prodigieux que produiroit ſur le Théatre de l'Opéra la veuve d'Hector exprimant du fond de ſon ame ces ſentimens ſi tendres & ſi touchans.

O cendres d'un Epoux! ô Troyens! ô mon Pere!
O mon Fils! que tes jours coûtent cher à ta Mere!

Je crois avoir le cœur fait comme celui de tous les honnêtes gens; mais il me ſemble qu'une veuve de ce caractere affecteroit toutes les puiſſances de l'ame, au lieu qu'Iſabelle n'y porte pas la plus légere atteinte; & c'eſt le défaut eſſentiel de tous nos poëmes chantans; ils ne font preſqu'aucune impreſſion par eux-mêmes. Qu'on dépouille les plus pathétiques de nos Opéra, de l'Enchantement de la Muſique, des preſtiges de la Danſe, de la Magie, des Décorations & des Machines; enfin qu'on les réduiſe à leur propres reſſources; qu'y trouvera-t-on? *Des doucereux Renauds*, des

Insensés Rollands, & la répétition éternelle de ces dangereuses maximes.

Rendés-vous jeunes cœurs, cédés à vos desirs,
Tout doit vous inspirer un tendre badinage;
Ne préférés jamais la sagesse aux plaisirs;
Il vaut bien mieux être heureux qu'être sage.

Quel contraste, Monsieur, si la poësie lyrique rappellée enfin à la noblesse de son origine, on entendoit chanter sur le Théatre du Palais Royal des vers remplis de principes pareils à ceux-ci?

Le Ciel dans une Nuit profonde,
Se plaît à nous cacher ses loix;
Les Rois sont les maîtres du monde,
Les Dieux sont les maîtres des Rois.

Pensez-vous que ces sublimes vérités ne plairoient pas autant que tous ces petits *concetti* un peu *libertins*, qui entrent assez souvent dans le récitatif, & qui constituent essentiellement l'ame de toutes les ariettes; c'est-à-dire, de ces morceaux brillans qui entraînent quelquefois le succès de l'ouvrage entier. Aussi la fortune des poëmes lyriques se fait-elle à bien moindre frais que celle du tragique, & on ne peut sans étonnement voir un homme de beaucoup d'esprit soutenir qu'un Opéra est cent fois plus difficile à faire qu'une Tragédie. (*a*) Quel aveuglement, ou du moins quel préjugé! Pour en faire sentir toute l'illusion, comparons quelques morceaux choisis d'Armide & de Phedre, ces deux chefs-d'œuvres de l'art; la comparaison sera d'autant plus juste, que les deux Héroïnes se trouvent à peu près dans la

(*a*) Réflexions sur l'Opéra, par M. Remond de St. Mard.

même poſition, en proye à toute l'agitation d'un amour malheureux & mépriſé.

Quinault dans la ſcene d'expoſition qui eſt peut être la plus belle de ſon poëme, introduit Armide avec ſa confidente; celle-ci félicite la Princeſſe d'avoir ſoumis à ſes charmes les plus vaillans guerriers du camp de Godefroi. Armide lui répond d'un air piqué,

Je ne triomphe pas du plus vaillans de tous.
Renaud, pour qui ma haine a tant de violence,
L'indomptable Reſiaud échappe à mon couroux.
Tout le Camp ennemi pour moi devient ſenſible;
Et lui ſeul, toujours invincible,
Fit gloire de me voir d'un œil indifférent.
Il eſt dans l'âge aimable où ſans effort on aime.
Non, je ne puis manquer, ſans un dépit extrême,
La conquête d'un cœur ſi ſuperbe & ſi grand.

Cette poëſie eſt ſans doute charmante, & décele un eſprit auſſi facile que brillant; les graces & le naturel y triomphent à l'envi; mais voyez comme les couleurs frappantes du pinceau de Racine vont effacer les teintes légeres du crayon de Quinault. Phedre que les Dieux avoient condamnée à brûler pour Hipolite d'une flamme honteuſe & criminelle, s'adreſſe auſſi à ſa confidente & lui rend compte de la naiſſance & des progrès de ſa paſſion.

A peine au Fils d'Egée,
Sous les loix de l'himen je m'étois engagée,
Mon repos, mon bonheur ſembloit être affermi,
Athenes me montra mon ſuperbe ennemi.
Je le vis, je rougis, je pâlis à ſa vue.
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;

Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler;
Je ſentis tout mon corps, & tranſir & brûler.
Je reconnus Venus, & ſes feux redoutables,
D'un ſang qu'elle pourſuit tourmens inévitables. &c.

Si les nuances qui caractériſent ces deux ſcenes, peuvent donner une juſte idée du génie qui doit animer les deux genres de poëmes; il faut convenir, Monſieur, qu'il ſuffit à l'Auteur lyrique d'eſquiſſer les paſſions ſans développement & ſans gradation, d'en peindre les agrémens ſans en exprimer la force, en un mot de faire des tableaux en miniature, pour remplir toute l'étendue de ſon objet; & dès-là il ſemble qu'on pourroit conclure ſans témérité qu'il n'a beſoin pour exceller, que des talens du ſecond ordre.

Les qualités du Poëte tragique doivent être d'un caractere bien ſupérieur; il ne lui eſt permis de voir & de peindre les objets que dans toute leur grandeur; il faut pour ainſi dire, qu'il tienne la nature aſſervie ſous ſon pinceau, & qu'il maîtriſe à la fois le cœur & l'eſprit par la beauté des images, la profondeur & l'élévation des ſentimens; enfin qu'il réuniſſe la fierté des deſſeins de le Brun aux couleurs éclatantes de la palette de Rubens.

S'il pouvoit encore reſter quelque doute ſur la ſupériorité de talent qu'exige la Tragédie, j'employerois des preuves de fait qui doivent être victorieuſes ſans raiſonnement. Nous avons trois Auteurs qui ont partagé leurs travaux dramatiques entre les deux Théatres. Quinault, Lamothe & Danchet: mais ſi le premier montre ſes Opéra de la même main dont il tient le ſceptre de *l'empire chantant*, il cache de l'autre ſes Tragédies infortunées qui l'ont fait mettre au nombre des

Poëtes réprouvés par Deſpréaux. La plus grande gloire de Lamothe eſt d'avoir fait Omphale, Iſſé & l'Europe galante ; nommés celles de ſes Tragédies qui porteront auſſi loin ſon nom à la poſtérité ? L'Auteur lyrique efface entiérement l'Auteur tragique dans les œuvres de Danchet, & ce Poëte déjà preſqu'oublié ſur la ſcene Françoiſe, ne ceſſera jamais de briller ſur celle de l'Opéra, avec Tancrede, Alcione & les Fêtes Venitiennes.

Quelle conſéquence peut-on raiſonnablement tirer de cette diſparité de ſuccès ? C'eſt que malgré l'aſſertion de M. de St. Mard, il eſt beaucoup plus aiſé de faire un bon Opéra qu'une bonne Tragédie ; & dans la vérité nous n'avons que très-peu d'excellentes pieces tragiques, & nous comptons un nombre aſſez conſidérable de poëmes Lyriques, Tragédies ou Ballets, qui peuvent être mis dans la claſſe des ouvrages les plus parfaits de leur genre.

Qu'il me ſoit permis de placer ici, même à titre d'écarts, une réflexion ſur le ſtyle que Deſpréaux prétendoit convenir uniquement à l'Opéra. Comme l'eſſai de ſes talens lyriques n'avoit pas été heureux, il feignit de croire qu'il ne falloit pour les Tragédies chantantes qu'une poëſie très-foible, & que c'étoit cette foibleſſe même qui avoit fait tout le ſuccès des Opéra de Quinault ; un pareil jugement prouve combien ce légiſlateur du Parnaſſe, étoit quelquefois la dupe ou de ſon humeur ou de ſes préjugés. Il eſt vrai en général que les vers du Phénix de la poëſie chantante, comme l'appelloit la Bruyere, ont peu d'élévation ; mais s'ils manquent de force, ils ne ſont jamais ni foibles ni rampans ; & ils ont d'ailleurs un naturel exquis, ſoit de penſée, ſoit d'expreſſion, qu'on ne trouve que très-ra-

rement chez les autres Poëtes; enfin la maniere de Quinault aura toujours les plus nombreux ſuffrages. Cependant ces ſuccès quoique mérités, ne peuvent fixer le caractere particulier que doit avoir la poëſie lyrique, & ce ſeroit une erreur de croire qu'elle ne puiſſe être facile & nerveuſe en même temps. J'en appelle à la cantate de Circé; voyez cette Déeſſe au milieu de ſes enchantemens.

Sur un Autel ſanglant l'affreux bucher s'allume,
La foudre dévorante auſſi-tôt le conſume;
Mille noires vapeurs obſcurciſſent le jour;
Les aſtres de la nuit interrompent leur courſe;
Les fleuves étonnés remontent vers leur ſource;
Et Pluton même tremble en ſon obſcur ſéjour, &c.

En voilà ſans doute aſſez, Monſieur, pour montrer que la plus haute poëſie, de même que le plus grand nombre des paſſions affectées à la Tragédie, pourroient paſſer ſans effort dans nos Opéra, & que le ſentiment des vertus y rem-placeroit avec avantage ceux de la moleſſe & de la volupté. Le célebre *Métaſtaſio* a déjà rendu ce ſervice important à l'Italie, ſes Opéras de Merope, de Titus, &c. après avoir été admirés dans leur patrie, ont reçu depuis de nouveaux tributs de louanges ſur les Théatres des principales Cours de l'Europe. Le même ſuccès ſera parmi nous le prix du premier génie ſupérieur qui oſera mar-cher ſur ſes traces. En introduiſant ſur la ſcene lyrique un nouvel ordre de paſſions, il y amenera néceſſairement un autre ordre de heros; alors ces nouveaux perſonnages jettés en grand, vous offriroient des exemples dignes d'être imités par des ſpectateurs dont le cœur s'ouvre naturelle-ment aux impreſſions du beau, de l'honnête & du vertueux.

NOTICE
DES PIECES
QUI ONT ÉTÉ LUES
DANS LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES
DE L'ACADÉMIE.

Comme l'Académie laiſſe aux Récipiendaires, ſoit Titulaires ou Aſſociés le choix des matieres qu'ils doivent traiter pour le tribut de leur adoption, l'on a cru pour éviter que les nouveaux Académiciens ne priſſent des ſujets qui auroient déjà parus, devoir placer ici les titres des différens Ouvrages en Proſe & en Vers qui ont été lus dans les Séances publiques, & imprimés en entier ou par extrait dans les Mercures de France depuis 1732 juſqu'en 1762.

ETABLISSEMENT d'une Académie Royale de Belles-Lettres à la Rochelle, &c. *Mercure de Novembre 1732.*

Diſcours prononcé dans l'Hôtel-de-Ville par M. Renaud au nom de l'Académie le 18 Juillet 1733. *Mercure de Mars 1734.*

Harangue de l'Académie à M. le Comte de Matignon lorſqu'il vint prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Rochelle, &c. par M. l'Abbé Darger. *Mercure de Juillet 1734.*

Ouverture publique de l'Académie faite le 22 Juin 1735 dans l'Egliſe des R. P. Jéſuites, contenant le cérémonial qui y fut obſervé, avec le

précis des discours qui y furent prononcés, par M. Darger Directeur, M. de Chassiron Chancellier, & M. Gatumeau premier Secretaire, tous relatifs au nouvel établissement; M. Valin deuxieme Secretaire y lut une Ode sur la naissance de Monseigneur le Comte de la Marche.

Premiere Séance publique à l'Hôtel-de-Ville du 18 Avril 1736.

Discours sur l'intérêt que les citoyens doivent prendre à l'établissement de l'Académie, par M. Darger Directeur pour la deuxieme fois. *

Autre discours sur le goût, par M. de Chassiron Chancelier.

Dissertation sur la cause essentielle de la Fievre; par M. Desbarbalieres fils.

Discours contre les écrivains licentieux, par M. l'Abbé Bonvallet, & un autre discours sur l'utilité des Conférences littéraires, par M. l'Abbé de Lavau. *Mercure de Juin 1736.*

Séance du 21 Novembre 1736.

Discours sur l'émulation littéraire, par le Pere Jaillot Directeur.

Dialogue en vers, qui a pour titre, le Triomphe des beaux Arts, par M. Valin.

Discours sur le style épistolaire, par le P. Valois. *Mercure de Janvier 1737.*

Séance du premier Mai 1737.

Discours sur la Paix, par M. l'Abbé de Hillerain.

Autre discours dans lequel l'auteur examine la cause qui rend les bonnes critiques si rares, par M. Valin.

* Ceux que le sort a fait Directeur ou Chancelier sont obligés de parler dans les Séances publiques.

Dissertation sur le parallele de la poëfie & de la peinture, par M. Richard. *Mercure de Décembre 1737.*

Séance du 20 Novembre 1737.

Discours sur l'éducation de la jeuneſſe, par M. Richard.

Autre discours sur l'étude de la langue Françoiſe, par M. Delavau.

Dissertation sur l'utilité de l'hiſtoire, par le P. Valois. *Mercure de Décembre 1737.*

Séance du 16 Avril 1738.

Discours sur la protection que le Roi accorde aux beaux Arts, par M. l'Abbé de Hillerain.

Dissertation sur le génie des Théatres comiques d'Athenes, de Rome & de Paris, par M. de Chaſſiron.

Epître en vers sur les agrémens de la campagne, par M. l'Abbé d'Arger.

Divers caracteres dans le goût de la Bruyere, par M. l'Abbé Bonvallet. *Mercure de Mai 1738.*

Séance du 10 Décembre 1738.

Discours sur la difficulté de conſerver & d'acquérir la faveur des grands, par M. l'Abbé de Gennes.

Dissertation sur l'origine de la Rochelle; par M. Jaillot.

Discours sur l'uſage qui permet de dire du bien de ſon cœur, & qui défend d'en dire de ſon eſprit, par M. Valin. *Mercure de Mai 1739.*

Séance du 15 Avril 1739.

Dissertation sur l'origine de la navigation &

la conſtruction des bâtimens des anciens, par M. Richard.

Diſcours ſur la précaution avec laquelle on doit donner & recevoir des louanges, par le P. Valois.

Diſcours ſur l'utilité & les agrémens des Belles-Lettres dans tous les âges de la vie, par M. l'Abbé de Brians. *Mercure de Mai 1739.*

Séance du 26 Novembre 1739.

Diſcours ſur les caracteres diſtinctifs de la Tragédie Grecque & Françoiſe, par M. de Chaſſiron.

Diſcours ſur l'importance de bien connoître & de bien peindre le cœur humain pour réuſſir dans les ouvrages d'éloquence, par M. l'Abbé Brians. *Mercure de Janvier 1740.*

Séance du 4 Mai 1740.

Eloge des nouveaux aſſociés, Mrs. de Réaumur, Lefranc, &c. par M. Fontaine.

Diſcours ſur l'utilité des Académies, par M. Deſlandes.

Diſcours ſur la ſimplicité des mœurs & des caracteres, par le P. Valois.

Ode ſur la tempête arrivée aux Iſles du Vent de l'Amérique le 29 Août 1738, par M. de Bologne. *Mercure de Juin 1740.*

Séance du 14 Décembre 1740.

Diſcours dans lequel l'auteur caractériſe le génie de ceux qui s'érigent en critiques de ſociétés littéraires, par M. l'Abbé Bonvallet.

Mémoire détaillé ſur les ſeches, par Monſieur Richard.

Diſcours ſur ce que les ſciences & les beaux arts doivent à l'imagination, par Mr. l'Abbé Brians.

Ode tirée du Pſeaume 102, par M. de Bologne. *Mercure de Janvier 1741.*

Séance du 26 Avril 1742.

Mémoire ſur l'uſage que les anciens ont fait de leurs vaiſſeaux pour la guerre & le commerce, par M. Richard.

Diſſertation ſur le génie de l'Opéra conſidéré comme poëme dramatique, par M. de Chaſſiron.

Diſcours ſur ce que la ſatyre plaît plus que l'éloge, par M. Valin.

Ode ſur la Religion, par M. de Bologne. *Mercure d'Août 1741.*

Séance du 11 Avril 1742.

Diſcours ſur les ſecours mutuels que ſe prêtent le Commerce & les Arts, par M. l'Abbé Brians.

Diſcours qui a pour objet le reſpect qui eſt dû aux jugemens du public, par M. le Chevalier de Solignac.

Mémoire de M. de Villars ſur les qualités de l'If.

Ode ſur l'hiſtoire, par M. Arcere de l'Oratoire. *Mercure de Juin 1742.*

Séance du 12 Décembre 1742.

Diſcours ſur les bienſéances, par M. l'Abbé de Rouſſy de Cazeneuve, Doyen du Chapitre.

Diſcours ſur la néceſſité de ſe borner à ſon génie, par le P. Valois.

Diſſertation ſur la langue Allemande, par M. Tercier aſſocié.

Diſſertation ſur les Zoophytes ou animaux plantes, par M. de Villars. *Mercure d'Avril 1743.*

Séance du 15 Mai 1743.

Mémoire ſur le préjugé trop répandu contre les eaux de cette ville, par M. Richard.

Ode ſur les conſolations du chrétien dans l'adverſité, par M. Arcere.

Diſcours ſur le naturel dans les ouvrages d'eſprit, par le P. Sénemaud.

Ode tirée du Cantique de Moyſe ſur le paſſage de la mer rouge, par M. Fé de Boiſragon aſſocié, *Mercure de Septembre 1743.*

Séance du 22 Avril 1744.

Diſcours par lequel l'auteur fait voir qu'on ne peut s'aſſurer de bien écrire en latin, par M. l'Abbé de Lavau.

Ode ſur l'héroïſme de S. Louis dans les fers, par M. Arcere.

Diſcours ſur l'eſprit de raillerie, par M. Valin.

Mémoire ſur une hernie d'une nouvelle eſpece, par M. de Villars. *

Séance du 28 Avril 1745.

Diſcours qui rend compte des travaux de M. Jaillot & de M. Arcere, relativement à l'hiſtoire de la Rochelle, par M. Jaillot.

Mémoire contenant quelques obſervations pour

* La mort de M. la Roque auteur du Mercure, fut cauſe que cette Séance ne parut point dans le temps.

ſervir à l'hiſtoire naturelle de la Rochelle, par M. de Villars.

Mémoire ſur le marcher des inſectes ſur les corps durs & polis placés verticalement, par M. Dupaty. *Mercure de Janvier 1746.*

Diſcours qui a pour objet l'éloge hiſtorique de la Rochelle, par M. Bourgeois. *Mercure de Février 1746.*

Séance du 27 Avril 1746.

Diſſertation ſur l'origine des Poitevins & ſur la poſition de l'*Auguſtoritum* & du *Limonum* de Ptolomée, par M. Bourgeois.

Dialogue intitulé Démocrite & Héraclite, par le P. Senemaud.

Relation abrégée du ſiege de la Rochelle en 1572, par M. Jaillot.

Ode ſur le paſſage des Alpes en 1744, par M. Arcere. *Mercure de Décembre 1746.*

Séance du 21 Avril 1747.

Mémoire dans lequel l'auteur fait voir que par rapport au climat de la Rochelle, les bouillons de cancres à pattes noires ſont préférables à ceux d'écreviſſes, par M. de Villars.

Diſſertation ſur l'origine de la Rochelle, par M. M. Jaillot & Arcere.

Diſcours par M. Thilorier ſur l'émulation des nations de l'Europe, par rapport aux Sciences & aux arts. *Mercure de Juillet 1747.*

Séance du premier Mai 1748.

Réflexions ſur les motifs qui doivent attirer le public aux exercices des Académies, & ſur l'objet qu'elles ſe propoſent dans les ſéances ſolemnelles; par M. Gaſtumeau.

Discours sur le goût trop vif qui regne dans la littérature pour les choses de pur amusement, par le même.

Mémoire sur les causes de la rareté du bois dans le pays d'Aunis, & sur les moyens de le multiplier, par M. Dupaty.

Dissertation contenant l'abrégé de la vie de la Reine Alienor, qui est regardée comme la fondatrice de la Rochelle, par M. Arcere.

Ode tirée du Pseaume 17 *Diligam te*, par M. de Bologne. *Mercure de Juin 1748.*

Séance du 23 Avril 1749.

Discours par lequel l'auteur fait voir que l'esprit géométrique peut être transporté à d'autres connoissances, par le P. Valois.

Discours sur la gloire littéraire, par M. Boutiron pere.

Ode sur le retour des arts en Italie après la prise de Constantinople, par le P. Lombard.

Discours qui a pour titre: Les connoissances de l'homme sont proportionnées à ses besoins, par M. Boutiron fils. *Mercure de Juillet 1749.*

Séance du 5 Mai 1750.

Mémoire sur les causes & les suites de l'esclavage chez les Romains, les Gaulois, & les Francs, & sur les moyens employés en France pour y ramener la liberté, par M. Arthus.

Eloge du Pere Jaillot de l'Oratoire, par Mr. Arcere.

Mémoire sur les bouchots à Moules pour servir à l'histoire naturelle du pays d'Aunis, par M. Dupaty.

Trois inscriptions latines, & quelques vers sur

la Rochelle tirés d'un poëte du treizieme ſiecle; le tout traduit en vers, par M. Arcere. *Mercure d'Août 1730.*

Séance du 28 Avril 1731.

Diſcours ſur les bibliotheques publiques à l'occaſion de celle qu'on a établi à la Rochelle, par le P. Valois.

Diſcours dans lequel l'auteur fait voir qu'il eſt moins de véritables ingrats que de faux bienfaiteurs, par M. Valin.

Réflexions critiques ſur l'eſprit & ſur le goût, par M. l'Abbé de Rouſſy.

Mémoire ſur les différentes eſpeces d'huîtres qui ſe trouvent ſur les côtes de la Rochelle, par M. Delafaille.

Mémoire contenant la deſcription anatomique d'un monſtre, par M. de Villars. *Mercure de Septembre 1731.*

Séance du 19 Avril 1732.

Diſcours ſur la perſonne & les ouvrages de Rabelais, par M. Thilorier.

Deuxieme partie d'une diſſertation ſur les Tragédies en muſique, par M. de Chaſſiron.

Relation de l'entrée de François Premier à la Rochelle, par M. Arcere.

Diſſertation ſur quelques vers du poëme de St. Amant, intitulé Moyſe ſauvé, par M. Desforges Maillard.

Mémoire ſur les différens changemens arrivés aux côtes de la Rochelle, pour ſervir à l'hiſtoire naturelle du pays d'Aunis, par M. Delafaille. *Mercure d'Août 1732.*

Séance

Séance du 9 Mai 1753.

Diſcours dans lequel on examine ſi nous devons craindre en France la même révolution qu'ont éprouvé les lettres Romaines, par M. Gatumeau.

Réflexions ſur les principes qui doivent guider l'homme de lettres, par M. Boutiron pere.

Diſcours ſur les avantages que la douceur procure à la Société, par M. Delavaux-Martin.

Diſcours ſur les dangers de l'émulation, par M. Gilbert.

Obſervations ſur le génie & le ſtyle du cavalier marin, par M. Desforges Maillard. *Mercure d'Octobre 1753.*

Séance du premier Mai 1754.

Diſcours dans lequel l'auteur examine ſi la perfection telle qu'on l'exige aujourd'hui dans les ouvrages d'eſprit n'eſt point auſſi nuiſible qu'utile aux progrès des lettres, par M. Valin.

Préface de l'hiſtoire de la Rochelle, par M. Arcere.

Mémoire ſur les pierres figurées du pays d'Aunis, par M. Delafaille.

La religion néceſſaire à l'homme, Ode, par M. Chabaud, de l'Oratoire, aſſocié.

Vers adreſſés à M. le Cardinal Querini au ſujet des Médailles que la ville de Breſſe a fait frapper en ſon honneur, & que cette Eminence a envoyées à l'Académie, par M. Arcere. *Mercure d'Octobre 1754.*

Séance du 16 Avril 1755.

Réflexions ſur la langue latine, par M. l'Abbé de Lavau.

Diſcours ſur la profeſſion du Médecin, par M. de Villars.

Mémoire ſur la Pholade, coquillage connu en Aunis ſous le nom de Dail, par M. Delafaille.

Divers morceaux de l'hiſtoire de la Rochelle, par M. Arcere, *Mercure de Mars 1756.*

Séance du 5 Mai 1756.

Diſcours ſur l'agrément & l'utilité des ſciences & des arts, par M. Delavaux-Martin.

Diſſertation ſur une Voye Romaine qui traverſoit le pays des Santones ou Saintongeois, par M. Hue. *Mercure de Novembre 1756.*

Mémoire ſur la préparation des minéraux & leur fuſion, par M. Meſnard de la Garde.

Relation de la deſcente des Anglois dans l'Iſle de Ré en 1627, par M. Arcere. *Mercure de Décembre 1756.*

Séance du 4 Mai 1757.

Quelques morceaux du deuxieme volume de l'hiſtoire de la Rochelle, par M. Arcere.

Diſcours ſur l'amour de la Patrie, par M. Boutiron.

Mémoire contre l'uſage de la trop forte ébullition des plantes médicinales, par M. le Camus, aſſocié.

Diſcours hiſtorique ſur les Druides, par M. Dreux du Radier. *Mercure de Janvier 1758.*

1758.

Les circonſtances où ſe trouva l'Académie cette année ne lui permirent pas de tenir ſa Séance ordinaire.

Séance du 16 Mai 1759.

Mémoire de M. Delagarde, Directeur, sur l'affinage de l'or au ciment.

Mémoire, par M. le Fevre de St. Marc, sur le pouvoir que la dignité de Patrice donnoit aux Exarques de Ravenne, & sur la sorte d'autorité que les Romains eurent dessein de conférer à Charles-Martel, Pepin, Charlemagne, &c. en les déclarant Patrices de Rome.

Mémoire sur la Noblesse & la Chevalerie Gauloise, par M. Dreux du Radier.

Ode tirée du Pseaume *Attendite populi meus*, par M. de Bologne. *Mercure d'Octobre, second volume 1759.*

Séance du 25 Avril 1760.

Mémoire sur la manœuvre des Taupes, leurs dégats & les moyens d'y remédier, par M. Delafaille.

Remarques sur quelques fautes ou mépriſes échappées à des écrivains célebres, par M. Arcere.

Mémoire sur la culture & la fabrication des sucres de St. Domingue, par M. Dupaty.

Préface du Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine, par M. Valin. *Mercure d'Octobre, second volume 1760.*

Séance du 8 Avril 1761.

Mémoire sur le commerce étranger & les secours qu'en peut tirer la politique, par M. Gatumeau.

Recherches historiques sur l'origine de quelques proverbes François, par M. Arcere.

Diſſertation de M. Montaudouiu, aſſocié, dans laquelle il réfute un paſſage de l'hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens.

Ode tirée du Pſeaume, *Te decet himnus Deus in Sion*, &c. par M. de Bologne, aſſocié. *Mercure de Novembre 1762.*

Seance du 28 Avril 1762.

Obſervations ſur les grands chemins, par M. Hue.

Diſcours ſur le danger de l'eſprit de ſyſtême dans la Phyſique, par M. Seignette.

Diſcours ſur le travail, par M. Montaudouin, aſſocié.

Réflexions ſur la réforme des mœurs des Tragédies-Opéra, par M. de Chaſſiron.

La pêche, Ode, par M. Arcere. *Mercure de Novembre 1762.*

ACADEMIE ROYALE

DES BELLES-LETTRES.

Ce Corps littéraire a été établi par Lettres-Patentes du mois d'Avril 1732, dûement enregiſtrées au Parlement.

NOMS DE MESSIEURS LES ACADÉMICIENS, Suivant l'ordre de leur réception.

S. A. S. MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE CONTI;

PROTECTEUR.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

M. l'Evêque.
M. le Commandant.
M. l'Intendant.
M. le Doyen de l'Egliſe Cathédrale.
M. le Préſident du Préſidial.
M. le Lieutenant Général de la Sénéchauſſée.
M. le Doyen du Bureau des Finances.
M. le Procureur du Roi au Préſidial.
M. le Maire,

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1732. M. MARTIN DE CHASSIRON, Tréſorier de France.

1732. M. GATUMEAU, Procureur du Roi aux Traites, Secretaire perpétuel.

1732. M. VALIN, Procureur du Roi de l'Amirauté, ſecond Secretaire.

1737. M. L'Abbé DE LAVAU, Chanoine.

1740. M. L'Abbé DE ROUSSI DE CASENEUVE, Doyen du Chapitre.

1741. M. GIRARD DE VILARS, Docteur en Médecine.

1744. M. MERCIER DU PATY, Tréſorier de France.

1748. M. BOUTIRON, Avocat.

1749. M. ARCERE, de l'Oratoire.

1750. M. L'Abbé DE ROUSSY, Aumônier en dignité du Chapitre.

1751. M. DELAFAILLE, Contrôleur ordinaire des guerres.

1752. M. DURAND DE LAVAUX-MARTIN, Préſident.

1752. M. GILBERT, Procureur du Roi à la Police.

1756. M. GRIFFON. Lieutenant Général.

1756. M. MESNARD DE LAGARDE, Directeur de la Monnoie.

1756. M. HUE, Directeur & Ingénieur en chef des Ponts & Chauſſée.
1757. M. CASSOU, Lieutenant Criminel.
1759. M. CROISET, Avocat.
1761. M. SEIGNETTE, Avocat.

ACADÉMICIENS ASSOCIÉS.

1734. M. LATOUR.
1736. M. MENOU.
1740. M. LEFRANC, de l'Académie Françoiſe.
1740. M. DE BOLOGNE, Secretaire du Roi.
1740. M. LOMBARD, de l'Académie des Jeux-Floraux.
1741. M. DE SOLIGNAC, Secretaire du Cabinet & des Commandemens du Roi de Pologne.
1741. M. TERCIER, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.
1743. M. GUETTARD, de l'Académie des Sciences.
1743. M. SENAMAUD.
1744. M. L'Abbé DE LA VILLE, de l'Académie Françoiſe.
1746. M. DESFORGES MAILLARD, de l'Académie d'Angers.
1746. M. L'Abbé DE MONVILLE, Chanoine de la Cathédrale de Bourdeaux.

1746. M. L'Abbé VATRI, Profeſſeur en Langue Gréque, au College Royal.

1746. M. DE VOLTAIRE, de l'Académie Françoiſe.

1746. M. TITON DU TILLET, Auteur du Parnaſſe François.

1747. M. GRANJAN DE FOUCHY, Secretaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

1747. M. L'Abbé REYNAL, des Académies de Berlin & de Londres.

1748. M. L'Abbé BONVALLET DES BROSSES.

1749. M. L'Abbé DEHILLERIN, Abbé de Belval.

1750. M. DE LA SORINIERE, de l'Académie d'Angers.

1752. M. DE PERARD, Chapelain de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe.

1754. M. le Comte DE MONTMORENCY, Premier Gentilhomme de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Conty.

1754. M. MONIN, Secretaire des Commandemens de Mgr. le Prince de Conty.

1756. M. DREUX DU RADIER, Avocat au Parlement.

1756. M. LE BRUN, Secretaire de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Conty.

1756. M. L'Abbé DEMONTIS, Cenſeur Royal.

1756. M. LE CAMUS, Docteur en Médecine dans la Faculté de Paris.

1757. M. BOURGEOIS, Avocat.

1757. M. DELAIRE, ci-devant Auteur du Journal Etranger.

1757. M. GERVAISE, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

1757. M. GERVAISE, Avocat au Parlement de Paris.

1757. M. DE SAINT-MARC.

1758. M. DESALLIER D'ARGENVILLE, Maître de la Chambre des Comptes.

1759. M. DE LA SAUVAGERE, Ingénieur en chef de l'Isle d'Oleron.

1759. M. THILORIER, Avocat au Parlement de Bourdeaux.

1759. M. BONAMI, Professeur en Médecine à Nantes.

1759. M. PONCET DE LA GRAVE, Procureur du Roi à l'Amirauté générale de France.

1760. M. MONTAUDOUIN, Correspondant de l'Académie des Sciences.

1761. M. L'Abbé DE GENNES, Chanoine.

1762. M. VERNET, de l'Académie Royale de Peinture, Peintre du Roi.

1762. M. Le Marquis DE MIRABEAU.

TABLE

Des Pieces contenues dans ce Receuil.

DISSERTATION sur le génie de la Comédie ancienne & moderne, &c. Par M. de Chaſſiron, Tréſorier de France. Pag. 1.

Mémoire ſur la Pholade, &c. Par M. Delafaille, Contrôleur ordinaire des guerres. 50

Diſcours dans lequel on examine ſi nous devons craindre pour les Lettres, la même révolution qu'ont éprouvé les Lettres Romaines. Par M. Gatumeau, Procureur du Roi aux Traites. 89

Mémoire ſur le pouvoir que la dignité de Patrice donnoit aux Exarques de Ravenne, &c. Par M. le Febvre de Saint-Marc. 109

Diſſertation ſur une Voye Romaine qui traverſoit le pays des Santones ou Saintongeois, Par M. Hue, Directeur des Ponts & Chauſſées. 188

La Pêche, Ode. Par M. Arcere de l'Oratoire. 198

A Monſeigneur le Comte d'Argenſon en lui préſentant l'hiſtoire de la Rochelle. Par le même. 204

Vers ſur l'arrivée des Anglois dans la rade de l'Iſle d'Aix, le 20 Septembre 1757, & ſur l'enlevement des Plaques attachées à la porte des P. Minimes de la Rochelle, &c. Par le même. 207

Vers à Monſeigneur le Cardinal Querini, &c. Par le même. 211

Recherches hiſtoriques ſur les blocs de pierre, & ſur les camps anciens qui ſe remarquent dans la partie méridionale de la province de Bretagne. Par M. de la Sauvagere, Ingénieur en chef à l'Iſle d'Olleron. 212

Discours dans lequel on examine si la perfection telle qu'on l'exige aujourd'hui, n'est point aussi nuisible qu'utile au progrès des Lettres. Par M. Valin, Avocat. 222
Mémoire sur l'affinage de l'or au ciment. Par M. Mesnard de la Garde, Directeur de la Monnoie. 232
Discours historique sur les Druides. Par M. Dreux du Radier, Avocat au Parlement. 241
Considérations sur l'impôt & sur les objets qui doivent y contribuer. Par M. Gatumeau. 255
Mémoire sur la population & le revenu territorial de la France. Par le même. 266
Lettre sur la réforme des mœurs des Tragédies Opéra. Par M. de Chassiron. 284
Notice des Pieces qui ont été lues dans les Assemblées publiques de l'Académie. 296
Liste des Académiciens honoraires, titulaires & associés. 309

Fin de la Table.

ERRATA.

PAGE 58, à la marge, Conchilyologie, *liſez* Conchyliologie. La même faute ſe trouve pag. 60, ligne 25. pag. 64. ligne. 4. pag. 81 à la marge. pag. 88 à la note.

Pag. 73, à la marge, Bonami, *liſez* Bonani.

Pag. 94, à la marge, ſtatti, *liſez* ſtulte.

Pag. 94, à la marge, Gracehorum, *liſez* Graccho-rum.

Pag. 111, lig. 25, ſouſcription, *liſez* ſuſcription.

Pag. 137, lig. 36, Toſcane, *liſez* fortune.

Pag. 202, lig. 17, enclave, *liſez* enleve.

Pag. 212, ligne 12, le parfumant, *liſez* la parfu-mant.

Pag. 220, à la marge, Sauzan, *liſez* Sauzon.

Pag. 224, ligne 8, tâches, *liſez* taches.

Pag. 237, ligne 18, chan, *liſez* champ.

Pag 287, ligne 5, du Prophete, *liſez* de Prophete.

Pag. 290, ligne 30, de la magie, des décorations, ôtez la virgule après magie.

Pag. 289, ligne 20, Aſtrée, *liſez* Atrée.

Avis aux Relieurs pour les 5 planches de Coquillages.

La planche 3 doit regarder la page 55 ſans ſortir du livre.

Les quatre autres planches 1, 2, 4 & 5 arrangées dans cet ordre, doivent être placées à la fin du mémoire, ſortir du livre, & regarder la page. 88.

Pour la Carte.

La Carte des côtes du pays des Venettes doit regarder la page 220.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT. Nos bien amez LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES DE LA ROCHELLE, Nous ont fait expoſer qu'ils auroient beſoin de nos Lettres de Privileges pour l'impreſſion des Ouvrages de ladite Académie. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Expoſans, Nous leur avons permis & permettons par ces préſentes de faire imprimer par tel Imprimeur qu'ils voudront choiſir tous les Ouvrages que ladite Académie des Belles-Lettres de la Rochelle voudra faire imprimer en ſon nom, en tels volumes, forme, marge, caracteres, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon leur ſemblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des préſentes, ſans toutes fois qu'à l'occaſion deſdits Ouvrages, il puiſſe en être imprimés d'autres qui ne ſoient pas de ladite Académie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, en tout ou en partie, ni d'en faire aucunes traductions ou extraits ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Expoſans ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de

la Librairie; qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſd. Ouvrages, ſeront remis dans le même état ou l'Approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chanchelier de France, le ſieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit ſieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur Berryer: le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir leſd. Expoſans & leurs ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la copie des préſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſd. Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR TEL eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le neuvieme jour du mois de Juin, l'an de Grace mil ſept cent ſoixante-deux. & de notre Regne le quarante-ſeptieme. Par le Roi en ſon Conſeil, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n. 703, fol. 320, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 23 Juillet 1762. *Signé*, LE BRETON, Syndic.

Nous ſouſſignés, au nom & comme ayant charge de Meſſieurs de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle, cédons & tranſportons à M. Legier, Imprimeur de ladite Académie, le préſent Privilege, pour en jouir ſuivant les conditions dont Nous ſommes convenus. A la Rochelle, le 13 Septembre 1762.

LAFAILLE, Contrôleur ordinaire des Guerres.
ARCERE, Prêtre de l'Oratoire.